


6
N



HISTOIRE
D'ÉCOSSE.

TOME TROISIÉME.

HISTOIRE D'ÉCOSSE,

SOUS LES REGNES DE MARIE STUART, ET DE JACQUES VI.

Jusqu'à l'avénement de ce Prince à la Couronne d'Angleterre;

Avec un abrégé de l'Histoire d'Écosse, dans les temps qui ont précédé ces époques;

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée & augmentée par le Traducteur, d'un Appendice contenant un grand nombre de pieces originales, qui n'avoient point encore été publiées en François, ainsi qu'une Dissertation sur le meurtre du roi HENRI DARNLY, & de Tables des matieres.



Par M. GUILLAUME ROBERTSON, *Docteur-Ministre de* Lady Yester, *à Edimbourg.*

Traduite de l'Anglois.

TOME TROISIEME.

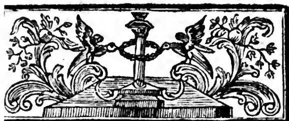




A LONDRES.

M. DCC. LXXXIV.





HISTOIRE D'ÉCOSSE.

LIVRE SIXIEME.

LE coup fatal & imprévu qui avoit tranché les jours & les espérances du régent, jetta le parti du roi dans la plus grande consternation. Elisabeth regarda la mort du comte de Murray comme un des plus grands malheurs qui pût arriver à son royaume. Elle exprima publiquement ses regrets, elle se livra à une douleur immodérée, & peu convenable à la dignité du trône. Les partisans de Marie triomphoient. Ils se croyoient désormais assurés du rétablissement de la reine, ils l'appercevoient même comme très-prochain. L'horreur d'un crime tombe na-

1570. Désordres occasionnés par la mort du régent.

turellement sur ceux qui paroissent l'a-
1570. vouer par des transports de joie indécents. L'assassin s'étoit sauvé sur un cheval qui appartenoit au lord Claude Hamilton ; il s'étoit réfugié directement à Hamilton ; il y avoit été reçu comme en triomphe. Ces circonstances firent juger que le régent avoit plutôt été sacrifié au ressentiment du parti de la reine, qu'à la vengeance d'un particulier. Le lendemain de l'assassinat du régent, Scott de Buccleugh, & Ker de Ferniherst, l'un & l'autre passionnés pour la cause de la reine, firent une irruption en Angleterre, surprirent les habitants, qui ne s'attendoient point à cette insulte, pillerent & brûlerent tout le pays. Du vivant du régent, ces hommes n'auroient point formé une entreprise aussi téméraire, & ils ne s'y seroient point hasardés immédiatement après sa mort, s'ils n'avoient pas été complices du crime.

Ce procédé injuste & barbare ne fut pas le seul de cette espece. L'anarchie qui suivit la mort du régent, ouvrit la porte à une licence effrénée. Le désordre & la confusion répandus dans tout le royaume, inspiroient de l'audace ; on se croyoit sûr de l'impunité, on se portoit à toutes sortes d'excès. Il étoit impossible

de les réprimer sans régler la forme du gouvernement. On convoqua une assemblée extraordinaire des nobles pour procéder à l'élection d'un régent. Les partisans de la reine refuserent de s'y rendre, & protesterent d'avance contre tout ce qui y seroit décidé. Le parti du roi flottoit dans l'incertitude, & les sentiments y étoient partagés. Maitland, qui avoit obtenu sa liberté par les soins de Kirkaldy, & qui venoit d'être déchargé par les nobles alors assemblés, de l'accusation qu'on avoit formée contre lui, travailloit à réunir les deux partis, & proposoit que la reine fût admise à l'administration du gouvernement, conjointement avec le roi son fils. Elisabeth, toujours attachée à son ancien systême par rapport aux affaires de l'Ecosse, insensible aux sollicitations des amis de Marie *, ne songeoit qu'à multiplier & à perpétuer les factions qui déchiroient ce royaume. Aussi-tôt qu'elle eut reçu la nouvelle de la mort du régent, elle dépêcha en Ecosse Randolph, son agent ordinaire pour de pareils messages. Il y trouva tant d'aigreur entre les partis, les nobles animés les uns contre les autres d'une haine tel-

1570. On travaille à l'élection d'un régent. 12 Fév.

* *Append.* N°. I. *pag.* 1 *& suiv.*

lement irréconciliable, qu'il n'eut pas be-
1570. soin de ses talents pour y entretenir le feu de la discorde. L'assemblée se sépara sans avoir rien fait, & on en indiqua une autre pour le premier mai, où tous les nobles des deux partis furent invités *.

On essaie en vain de réunir les partis.

Cependant Maitland & Kirkaldy, qui reconnoissoient encore alors l'autorité du roi, se donnoient tous les soins imaginables pour rétablir la bonne intelligence entre leurs concitoyens. Ils engagerent à cet effet les chefs des deux partis à se trouver à une conférence, & à tâcher d'y terminer leurs différends à l'amiable. Mais les uns demandoient le rétablissement de la reine comme le seul moyen de ramener la tranquillité publique; les autres regardoient l'autorité du roi comme sacrée, & prétendoient qu'on ne devoit ni la révoquer en doute, ni la restreindre. Chacun demeurant ferme dans son opinion sans vouloir se relâcher sur aucun point, on se sépara sans aucune apparence de pouvoir se réunir. Des espérances de secours du dehors éloignerent plus que jamais toute réconciliation. Un envoyé de France arriva, annonçant de la part du roi son maître

* Crawf. Mém, 131. Calderw. 2, 157.

aux partisans de la reine, une forte assistance; & comme les guerres civiles 1570.
de France étoient sur le point d'être terminées par un traité, on jugeoit que Charles seroit bientôt en état de tenir ses promesses. D'un autre côté, le comte de Sussex rassembloit sur les frontieres une armée formidable, & ses opérations ne pouvoient pas manquer de donner du courage & de la force au parti du roi *.

Les partisans de la reine s'emparent d'Edimbourg.

Cependant les démarches inutiles qu'on avoit faites pour une réunion, servirent au moins à modérer ou à suspendre la fureur des factions : elles recommencerent bientôt avec leur violence ordinaire. Morton, le chef le plus habile & le plus actif du côté du roi, pressoit Elisabeth de ne point différer à s'intéresser pour un parti si dévoué à ses intérêts, & qui avoit un besoin si réel de son assistance. Les chefs du parti de la reine, 10 Avril.
assemblés à Linlithgow, marcherent à Edimbourg, & Kirkaldy, gouverneur du château, & en même-temps prévôt de la ville, persuada, quoiqu'avec peine, aux habitants de leur ouvrir les portes. Kirkaldy se déclara alors ouvertement pour la reine, ainsi que le comte

* Crawf. Mém. 134.

1570. d'Athole & Maitland. Le duc de Chatellerault & le lord Herreis, qui étoient redevables de leur liberté à Kirkaldy, se joignirent à eux, & reprirent les places qu'ils avoient anciennement occupées dans ce parti. Les chefs, encouragés par l'acquisition de personnages également recommandables par l'éclat de leur naissance, & par leurs grands talents, publierent une proclamation, dans laquelle ils déclaroient leur intention de soutenir l'autorité de la reine. Ils y paroissoient aussi déterminés à ne point quitter la ville d'Edimbourg jusqu'à l'ouverture de la prochaine assemblée, dans laquelle ils se flattoient d'avoir pour eux, par leur nombre & par leur crédit, la pluralité des voix *.

Le parti de la reine cherche à mettre l'Ecosse en guerre avec l'Angleterre.

Ils avoient dans le même temps, formé le dessein d'allumer la guerre entre les deux royaumes, d'Angleterre & d'Ecosse, & de réveiller l'ancienne antipathie des deux nations. Ils espéroient, non-seulement d'enlever au parti du roi une alliance très-avantageuse, mais même de réconcilier avec la nation la reine d'Ecosse, rivale naturelle d'Elisabeth, & la plus dangereuse qu'elle pût avoir. Immé-

* Crawf. Mém. 137. Calderw. 2, 176.

diatement après l'assassinat du régent, ils commencerent leurs menées pour l'exécution de leurs projets. Ce fut à leur instigation que Scott & Ker commirent les premieres hostilités, & continuerent dans la suite à étendre leurs déprédations. Elisabeth appercevoit d'un côté les conséquences dangereuses de ces premiers mouvements, si on les laissoit devenir querelles nationales; d'un autre côté, elle étoit déterminée à ne point souffrir que, sous son regne, des insultes de cette espece restassent impunies *. Elle publia en conséquence, par une proclamation, qu'elle n'imputoit point à la nation Ecossoise les outrages que ses sujets avoient reçus; qu'ils ne pouvoient provenir que de personnes mal-intentionnées, gens réduits au désespoir; qu'elle étoit dans la ferme résolution d'entretenir inviolablement la bonne amitié & la bonne intelligence avec la nation Ecossoise; mais que ses devoirs envers ses propres sujets la mettoient dans l'obligation de châtier l'insolence de ces malfaiteurs §. Suffex & Scroop marcherent en conséquence vers les frontieres, l'un au levant, l'autre du

1570.

* Grawf. Mém. 137. Calderw. 2, 176.
§ Cald. 2, 181.

côté du couchant, entrerent en Ecosse
1570. & porterent le fer & le feu dans tous les pays des environs *. La renommée enfla le nombre & les succès de leurs armées, & les adhérents de Marie se retirerent à Linlithgow, ne se croyant point en sûreté dans Edimbourg, dont ils savoient que les habitants étoient mal intentionnés
28 Avril. pour le parti de la reine. Ils publierent ensuite une proclamation, dans laquelle ils avançoient qu'on ne devoit point reconnoître d'autre autorité que celle de la reine, faisant défense d'obéir à d'autres qu'au duc d'Argyll ou au comte de Huntly, que Marie avoit nommés ses lieutenants dans le royaume.

La défection de tant de nobles avoit affoibli considérablement le parti du roi. Cependant ceux qui lui étoient restés fideles, s'assemblerent à Edimbourg, & par une contre-proclamation, déclarerent ennemis de la patrie tous ceux qui étoient attachés à la reine, les accusant en même-temps & du meurtre du roi & de celui du régent. Cependant ils ne comptoient pas encore assez sur leurs propos forces pour hasarder l'élection d'un régent, ni pour oser tenir la cam-

* Cabbala, 174.

pagne contre le parti de la reine ; mais les secours qu'ils reçurent d'Elisabeth les mirent bientôt en état de tout entreprendre. Elisabeth fit marcher en Ecosse le chevalier Guillaume Drury, à la tête de mille fantassins & de trois cents chevaux ; les partisans du roi le joignirent avec un corps de troupes considérable ; & ils s'avancerent vers Glasgow, où les adhérents de la reine avoient commencé les hostilités par l'attaque du château. Ils les forcerent de se retirer, pillerent tous les pays des environs qui appartenoient aux Hamiltons ; & après s'être emparé de quelques-uns de leurs châteaux & en avoir rasé quelques autres, ils s'en retournerent à Edimbourg. 1570.

Motifs qui engagent Elisabeth à soutenir le parti du roi.

Le comte de Lennox revint en Ecosse sous la protection de Drury. Il étoit naturel de confier au comte le gouvernement du royaume pendant la minorité de son petit-fils. La naissance illustre de Lennox, son alliance avec les familles royales d'Angleterre & d'Ecosse, le rendoient digne de cet honneur. Ses ressentiments & sa haine implacable contre Marie ; ses biens situés en Angleterre, sa famille qui y faisoit sa résidence, le faisoient regarder par Elisabeth comme un homme qui, par inclination & par in-

térêt, devoit agir de concert avec elle;
1570. & elle desiroit ardemment de le voir succéder au comte de Murray dans l'office de régent. Mais par bien des considérations, Elisabeth jugea qu'elle feroit une imprudence si elle découvroit ses sentiments sur ce point, & si elle favorisoit trop ouvertement les prétentions de Lennox à la régence. Les guerres civiles de France, excitées par un faux zele de religion & poursuivies avec une barbarie capable de déshonorer des chrétiens, paroissoient viser à leur fin; & après avoir versé le sang le plus pur, après avoir dévasté les plus riches provinces du royaume, les deux partis paroissoient desirer la paix avec une égale ardeur, & se prêter mutuellement à faciliter les négociations qu'on avoit entamées. On connoissoit les sentiments de Charles IX pour Marie. On savoit q'il étoit passionnément épris de sa beauté. Il ne pouvoit pas non plus par honneur laisser languir dans une situation aussi cruelle, une reine douairiere de France, la plus ancienne alliée de cette couronne, sans essayer de lui procurer quelque soulagement. Charles avoit jusqu'alors été obligé de s'en tenir à faire des représentations par ses ambassadeurs au sujet du traitement indigne qu'on fai-

soit à la reine d'Ecosse. Mais s'il se trouvoit un jour en pleine liberté de suivre son inclination, Elisabeth avoit tout à craindre de l'impétuosité de Charles & de la force de ses armes. Elle étoit donc obligée d'agir avec beaucoup de réserve, & de ne point appuyer ouvertement l'élection d'un régent au mépris de l'autorité de Marie. La jalousie & les préjugés des Ecossois ne demandoient pas moins de ménagements de la part de la reine d'Angleterre. Si elle avoit soutenu ouvertement les prétentions de Lennox, si elle l'avoit recommandé à la *Convention* comme le candidat à qui elle donnoit son suffrage, elle auroit pu soulever l'esprit d'indépendance des nobles; & en déclarant trop ouvertement ses intentions, elle pouvoit gâter les affaires de Lennox. Elle prit donc le parti de dissimuler, & elle ne rendit que des réponses ambiguës aux messages qu'elle reçut des partisans du roi. Cependant on obtint à la fin une déclaration plus précise de ses sentiments, & un événement d'une espece fort extraordinaire y donna occasion. Le pape Pie V fulmina une bulle d'excommunication contre Elisabeth, dans laquelle il la privoit de son royaume, & délioit ses sujets du serment de

1570.

fidélité. Un Anglois, nommé Felton, eut
1570. la hardieſſe d'afficher cette bulle aux portes du palais de l'évêque de Londres. Dans les ſiecles précédents, un pape, remué par ſon ambition, par ſon orgueil ou par un faux zele, rendoit de ces ſentences fatales contre les plus grands monarques ; mais comme l'autorité de la cour de Rome étoit alors bien moins reſpectée, elle mettoit plus de circonſpection dans ſes procédés, & ne faiſoit gronder les foudres de l'égliſe que lorſqu'elle étoit appuyée par quelque prince puiſſant. Eliſabeth attribua donc cette démarche du pape à une ligue formée contre elle par les princes catholiques Romains, & elle ſoupçonna en même-temps quelque complot en faveur de la reine d'Ecoſſe. Elle ſentit que ſi ſes doutes étoient fondés, la ſûreté de ſon propre royaume dépendoit de la conſervation de ſon crédit en Ecoſſe. Elle s'attacha en conſéquence à le fortifier. Elle renouvella les aſſurances de ſa protection aux partiſans du roi, elle les encouragea à procéder à l'élection d'un régent, elle ſe haſarda même à leur déſigner le comte de Lennox, comme celui dont les droits étoient les plus certains. Sur cette recommandation, l'aſſemblée des nobles du parti du roi, qui

se tint le 12 de juillet, accorda tout d'une voix la régence au comte de Lennox *. 1570.

Lennox élu régent.

Le premier soin du régent fut d'empêcher l'assemblée du parlement, que les partisans du roi avoient convoqué à Linlithgow. Il marcha ensuite contre le comte de Huntly, lieutenant de Marie dans la partie septentrionale du royaume, il força la garnison placée dans Brechin, de se rendre à discrétion, & il s'empara aussi-tôt après de plusieurs autres châteaux. Encouragé par ces succès, & par l'arrivée du comte de Sussex sur les frontieres avec une armée formidable, il déposséda Maitland de son office de secretaire, & il déclara par une proclamation le duc de Chatellerault, Huntly, & les autres chefs du parti de la reine, traîtres & ennemis de la patrie §.

Les adhérents de Marie négocient avec l'Espagne.

Les partisans de la reine, dans cet état désespéré de leurs affaires, eurent recours au roi d'Espagne †, avec qui Marie avoit toujours entretenu une étroite correspondance depuis qu'elle étoit prisonniere en Angleterre. Le duc d'Albe, à leur sollicitation, envoya deux de ses officiers

* Spotsw. 240. Cald. 2, 186. *App.* N°. XXXVI.
§ *Append.* N°. III. *pag.* 21.
† Crawf. Mém. 159. Cald. 2, 198.

1570. pour prendre connoiſſance du pays, pour examiner les côtes & les ports, & il leur accorda quelques ſecours d'armes & d'argent, qui furent envoyés au comte de Huntly *. Mais cette aſſiſtance ſi diſproportionnée à leurs beſoins, auroit été pour eux d'une foible reſſource. Ils dûrent leur ſalut à un traité qu'Eliſabeth négocioit pour rétablir, diſoit-elle, la reine captive ſur le trône d'Ecoſſe. Cette négociation avoit été entamée dans le mois de mai; mais depuis ce temps, elle avoit fait peu de progrès. La paix concluе en France entre les catholiques Romains & les huguenots, la crainte de voir Charles IX prendre avec chaleur les intérêts de la reine ſa belle-ſœur, redoublerent les intrigues d'Eliſabeth. Elle affecta de traiter ſa priſonniere avec plus d'humanité; elle donnoit des audiences plus favorables aux ambaſſadeurs étrangers qui la ſollicitoient en faveur de la reine d'Ecoſſe, & elle paroiſſoit abſolument déterminée à la rétablir ſur le trône de ſes ancêtres. Eliſabeth, pour achever de donner à ſes démarches un air de ſincérité, travailla à procurer une ſuſpenſion d'armes en Ecoſſe entre les deux partis. Len-

Eliſabeth négocie un traité d'accommodement entre Marie & ſes ſujets.

* Anderſ. 3, 123. Crawf. Mém. 153.

nox, toujours heureux depuis qu'il avoit pris le timon des affaires, ſe flattoit de 1570. triompher ſans peine de tous ſes ennemis, dont les biens étoient dévaſtés & les troupes découragées. Il refuſa par cette raiſon, pendant quelque temps, de ſe prêter aux vues d'Eliſaheth. Mais il apperçut bientôt le danger & les inconvénients de vouloir s'oppoſer aux volontés de ſa protectrice. On convint d'une ceſſation de toutes hoſtilités pendant deux mois, à commencer du trois de ſeptembre : elle fut depuis renouvellée de temps en temps, & continuée juſqu'au premier avril de l'année ſuivante *.

Eliſabeth dépêcha auſſi-tôt vers la reine d'Ecoſſe, Cecil & le chevalier Walter Mildmay, l'un premier miniſtre, l'autre chancelier de l'Echiquier, & le plus habile homme qu'elle eût alors dans ſon conſeil. L'importance & la dignité de ces ambaſſadeurs perſuaderent à toutes les parties que la négociation étoit ſérieuſe ; on crut voir approcher le moment de la liberté de Marie. Les propoſitions dont ils étoient chargés étoient avantageuſes à Eliſabeth, mais telles que Marie pouvoit les eſpérer dans la ſitua-

* Anderſ. 3, 123. Crawf. Mém. 153.

tion où elle se trouvoit. On demandoit à
1570. la reine d'Ecosse qu'elle ratifiât le traité d'Edimbourg; qu'elle renonçât à toutes prétentions à la couronne d'Angleterre, du vivant d'Elisabeth, & tant que sa postérité subsisteroit; qu'elle adhérât à l'alliance formée entre les deux royaumes; qu'elle pardonnât à ses sujets qui avoient pris les armes contre elle, & qu'elle s'engageât à n'entretenir aucune correspondance, & à ne soutenir aucune entreprise qui pût troubler le gouvernement d'Elisabeth. Ces articles étoient les principaux; on exigeoit pour la sûreté de l'exécution, que quelques personnes de rang fussent données en ôtages, que le prince d'Ecosse fît sa résidence en Angleterre, & que quelques châteaux sur les frontieres fussent remis entre les mains d'Elisabeth. Marie accepta une partie de ces propositions, elle essaya d'obtenir des adoucissements sur quelques points, elle auroit bien voulu en éluder quelques autres. Cependant elle en envoya des copies au pape, aux rois de France & d'Espagne, & au duc d'Albe, en leur faisant observer que, sans un secours prompt & efficace, elle se trouveroit obligée de souscrire à des conditions aussi dures, & d'acheter sa liberté à quelque prix que ce

it. Mais le pape étoit un allié foible & oigné, & les efforts qu'il avoit faits con- 1570.
e les Turcs, avoient totalement épuisé s trésors. Charles rouloit déja dans sa ste cette fameuse conspiration contre s huguenots, ce projet exécrable qui nprima sur son regne une note d'infanie & d'horreur. Il avoit besoin de reos & d'une parfaite tranquillité pour aisser mûrir ses desseins & en assurer exécution. Le roi d'Espagne étoit ocupé des préparatifs de cette flotte qui fit n si grand renom aux armes des chréens, par la victoire signalée qu'ils remorterent à Lépante sur les infideles. Ce rince étoit d'ailleurs menacé d'un souevement des Mores en Espagne, & ses ijets des Pays-Bas, poussés à bout par les ndignités qu'on leur faisoit souffrir & par tyrannie du joug Espagnol, avoient enn levé l'étendard de la rébellion. Tous es princes, par ces différents motifs, délarerent à Marie qu'ils ne pouvoient lui onner aucun secours, & qu'ils lui coneilloient de conlure son traité aux meilures conditions qu'elle pourroit se prourer *.

Artifices d'Elisabeth.

Marie, en conséquence, accorda pres-

* Anders. *vol. III.* 109, 120.

que toutes les demandes d'Elisabeth, &
1570. montra de la disposition à avoir encore sur les autres points beaucoup de complaisance. Mais à quelque degré que Marie eût porté la condescendance, elle n'auroit jamais pu satisfaire Elisabeth. Malgré les protestations que la reine d'Angleterre faisoit aux ambassadeurs étrangers de la pureté de ses intentions, malgré tout l'appareil qu'elle mettoit dans ces négociations, son seul objet étoit d'amuser les alliés de Marie, & de gagner du temps *. Et en effet Elisabeth pouvoit-elle avec sûreté relâcher une reine qui étoit venue lui demander un asyle, & qu'elle avoit, contre le droit des gens, traitée depuis si long-temps avec tant d'inhumanité? Marie, dans les rigueurs de la captivité, étoit venue à bout d'exciter en Angleterre des soulevements formidables; que n'avoit-on point à craindre des effets de son désespoir & de son ressentiment, lorsqu'elle seroit en liberté & en possession de son ancienne autorité? Quels engagements assez forts pouvoit-on lui faire contracter pour l'empêcher de tirer vengeance des maux qu'elle avoit soufferts, & de saisir les occasions

* Digges, Comp. Amb. 78.

avorables qui pouvoient très-naturelle-
nent se présenter ? Quelles sûretés pou- 1570.
voient-elle donner, quelles assurances de sa conduite à venir qui fussent capables de calmer ses soupçons & ses craintes ? N'avoit-on donc pas raison de conclure que tous les bienfaits dont on pourroit la combler, ne lui feroient jamais perdre le souvenir des injures passées ? Tels étoient les raisonnements d'Elisabeth, qui néanmoins continuoit à dissimuler & à agir comme si ses vues avoient été tout-à-fait différentes. Elle nomma sept de ses conseillers-privés commissaires à l'effet de rédiger les articles du traité : & comme Marie avoit déja désigné pour ses ambassadeurs les évêques de Ross & de Galloway, & le lord Levingston, Elisabeth demanda au régent d'autoriser de son côté des personnes pour comparoître au nom du roi & plaider sa cause. Le
comte de Morton, Pitcarn, abbé de Dun- 1571.
fermling, & le chevalier Jacques Macgill, furent choisis par le régent pour cette commission. Ils furent si long-temps à faire les préparatifs de leur voyage, qu'Elisabeth elle-même n'auroit pas pu desirer un plus long délai. A la fin ils arriverent à Londres, & ils s'assemblerent avec les commissaires des deux reines.

1571. 19 Fév. Les ambaſſadeurs de Marie parurent très-diſpoſés à conſentir à tout, & à lever tous les obſtacles qui pourroient ſe rencontrer à la délivrance de leur maîtreſſe. Mais lorſque Morton & ſes collegues furent appellés pour rendre raiſon de leur conduite, & pour expoſer les ſentiments de leur parti, ils entreprirent d'abord de juſtifier le traitement qu'ils avoient fait à la reine. Ils avancerent à ce ſujet des maximes ſi fortes ſur le pouvoir limité des princes, ſur le droit que des ſujets devoient naturellement avoir de cenſurer les actions du prince, & même de s'oppoſer à ſes volontés, qu'Eliſabeth, plus entêtée qu'aucun autre ſouverain des prérogatives de l'autorité royale, fut extrêmement choquée de leur audace. Quant à l'autorité que le jeune roi d'Ecoſſe poſſédoit alors, ils déclarerent qu'ils n'avoient point d'inſtructions à ce ſujet, & que toutes celles qu'ils pourroient recevoir dans la ſuite, ne les autoriſeroient jamais à donner leur conſentement à aucun traité qui tendroit à la détruire ou même à lui donner la moindre atteinte *. Rien n'étoit plus trivial & plus ridicule que ce raiſonnement des commiſ-

* Cald. 2, 234. Digges, 51. Haynes, 523, 524.

aires du roi d'Ecosse vis-à-vis de la reine l'Angleterre. Le parti du jeune roi étoit 1571. absolument dans la dépendance d'Elisabeth. Elle l'avoit placé sur le trône, il ne pouvoit s'y maintenir que par l'autorité de Sa Majesté Britannique. Elisabeth pouvoit très-aisément forcer les commissaires du roi à parler sur un autre ton ; & quelques conditions qu'elle eût voulu leur prescrire, ils n'avoient point d'autre parti à prendre que celui de la soumission. Cependant Elisabeth jugea à propos de faire de cet événement une affaire d'importance, & d'affecter de regarder cette déclaration comme une difficulté insurmontable. Elle voyoit qu'elle n'avoit rien à craindre de la part du roi de France, qui n'avoit pas montré pour les intérêts de Marie autant d'ardeur qu'on l'avoit présumé. La réponse de Morton fournissoit à la reine d'Angleterre un prétexte de suspendre la négociation jusqu'à ce que le régent eût envoyé de plus amples instructions à ses ambassadeurs. Marie se vit ainsi frustrée de toute espérance de recouvrer sa liberté, après avoir été amusée pendant dix mois ; & cette reine infortunée fut resserrée plus étroitement que jamais. Cependant ceux de ses sujets qui lui étoient restés attachés, se

La négociation devient infructueuse.

24 Mars.

1571. trouvoient sans alliés, sans protecteur; exposés à toute la rage de leurs ennemis, devenus encore plus insolents par les avantages qu'ils avoient remportés dans cette négociation *.

Le régent se rend maitre par surprise du château de Dunbarton.

Le lendemain de l'expiration de la treve, qui de part & d'autre avoit été peu exactement observée, le capitaine Crawford de Jordanhill, brave officier, homme entreprenant, surprit le château de Dunbarton, & rendit par cette expédition un service signalé au régent. Ce château étoit la seule place fortifiée qui fût restée en la possession de la reine depuis le commencement des guerres civiles. Sa situation au milieu d'une plaine, sur la cime d'un roc d'une hauteur prodigieuse & presque inaccessible, le rendoit extrêmement fort, & dans ce siecle il passoit pour imprenable. Il commandoit sur la riviere de Clyde, & il étoit par cette raison regardé comme une place très-importante & la plus propre à l'abord des troupes étrangeres qui pouvoient venir au secours de Marie. Le lord Fleming, gouverneur de ce château, se reposant trop sur les avantages de sa situation, y vivoit avec plus de sécurité qu'il ne con-

* Anders. 3, 91, &c.

venoit dans une place de cette conséquence. Un soldat qui avoit servi dans sa garnison, & qu'il avoit dégoûté par quelque mauvais traitement, proposa au régent le plan de l'entreprise, s'efforça de lui prouver qu'elle étoit pratiquable, & offrit même de marcher au premier rang avec ceux qui seroient commandés pour l'expédition. On jugea qu'il étoit à propos de risquer quelque chose pour une prise de cette importance. On se munit d'échelles pour escalader, ainsi que de toutes les autres choses nécessaires; & ces préparatifs se firent avec promptitude & dans le plus grand secret. On avoit eu soin de s'emparer de toutes les avenues du château, pour empêcher que le gouverneur ne pût avoir vent du projet. Sur le soir, Crawford sort de Glasgow avec une foible escorte, mais composée de gens d'élite & déterminés. A minuit ils arrivent au pied du rocher. La lune étoit retirée, & le ciel jusqu'à ce moment très-serein, étoit alors obscurci par un brouillard fort épais. Les assaillants dirigerent leur attaque par l'endroit du roc le plus élevé, persuadés qu'il y auroit moins de monde, & que les sentinelles y seroient moins sur leurs gardes. A peine la premiere échelle étoit attachée, que le poids & la vivacité de

1571.

ceux qui montoient la renverferent. Au-
1571. cun des affaillants ne fut bleffé par la chûte; perfonne de la garnifon ne fut éveillé par le bruit. Le guide & Crawford gravirent le roc, & attacherent l'échelle aux racines d'un arbre qui avoit crû dans une fente. Ils ne gagnerent cet endroit qu'avec des difficultés incroyables, & ils étoient encore à une grande diftance du pied du rempart. Enfin, ils vinrent à bout de placer leurs échelles pour la feconde fois; mais comme ils y montoient & qu'ils avoient déja fait la moitié du chemin, un accident imprévu les jetta dans un nouvel embarras. Un foldat fe trouva mal & refta comme fans vie, couché fur l'échelle. Toute la file fut obligée de s'arrêter, il étoit impoffible de lui paffer fur le corps, il y auroit eu de la barbarie à le précipiter, & cela auroit pu d'ailleurs les faire découvrir. La préfence d'efprit de Crawford les tira de ce mauvais pas. Il fit attacher le foldat fortement à l'échelle, & de maniere qu'il ne pût pas tomber s'il revenoit de fon évanouiffement; il fit enfuite retourner l'échelle, & on monta aifément pardeffus le ventre du foldat. Le jour commençoit à paroître, & il leur reftoit encore un rempart à franchir; mais ce der-
nier

ier obstacle n'étoit rien au prix de ceux 1571.
u'ils avoient déja surmontés : en un mo-
ient le rempart fut escaladé ; une sen-
nelle apperçut le premier homme qui
arut sur le parapet, & il n'eut que le
emps de donner l'allarme avant que de
ɔmber mort d'un coup qu'il reçut sur
ı tête. Les officiers & les soldats de la
arnison couroient tout nuds & sans ar-
ıes, plus occupés à chercher leur salut
ans la fuite, que capables de faire au-
une résistance. Les assaillants jettant de
rands cris, s'élancerent dans la place,
rirent possession du magasin, s'empa-
erent du canon, & le pointerent contre
'ennemi. Le lord Fleming monta dans
ne petite barque, & s'enfuit tout seul
ans la province d'Argyll. Crawford,
ar sa valeur & sa bonne conduite, resta
ıaître du château sans avoir perdu un
eul homme, & avec la joie pure & sans
ıélange, de son heureux succès. Parmi
es prisonniers qu'on fit dans cette occa-
on, les plus distingués étoient la lady
leming, Verac, ambassadeur de Fran-
e, & Hamilton, archevêque de Saint-
ndré *.

Le respect dû au caractere d'ambassa- L'archevêque de Saint-André est mis à mort.

* Buchan. 394.

deur empêcha qu'on ne fît subir à Verac
1571. le traitement qu'il méritoit par son activité à susciter des ennemis au roi. Le régent traita la lady Fleming avec beaucoup de politesse & d'humanité. Mais on préparoit à l'archevêque un sort bien différent. Il fut conduit sous bonne garde à Stirling; & comme il avoit été anciennement proscrit par un acte de parlement, il fut, sans autre forme de procès, condamné à être pendu, & quatre jours après la sentence fut exécutée. On voulut essayer de le convaincre d'avoir participé au meurtre du roi & à celui du régent, mais on ne put produire aucune preuve de ces accusations. Nos historiens observent, que l'archevêque de Saint-André fut le premier, dans l'ordre de l'épiscopat, qui périt en Ecosse par la main du bourreau. Les places distinguées qu'il avoit occupées tant dans l'église que dans l'état, auroient dû le garantir d'un supplice qui n'est ordinairement destiné qu'aux plus vils criminels. Mais son zele pour la reine, ses talents & sa profession, le rendoient également odieux & formidable au parti du roi. Lennox, en particulier, le haïssoit comme un homme qui, par ses conseils, soutenoit la réputation & le pouvoir de la maison d'Hamilton.

On voit ainsi que cette sentence indécente & barbare fut dictée par la rage de parti, & par des inimitiés personnelles, & qu'on avoit voulu lui donner quelque apparence de justice, en imputant des crimes atroces à cet infortuné prélat. 1571.

Kirkaldy défend le château d'Edimbourg au nom de la reine.

La perte du château de Dunbarton & le cruel traitement fait à l'archevêque de Saint-André, porterent la rage dans le cœur des partisans de la reine, & les jetterent dans de grandes perplexités. Les hostilités recommencerent avec toute la fureur que les malheurs & l'indignation peuvent inspirer. Kirkaldy, qui, pendant la treve, avoit eu soin de renforcer sa garnison, & de se pourvoir de toutes les choses nécessaires pour une bonne défense, publia une proclamation, par laquelle il déclaroit l'autorité de Lennox illégitime & usurpée, & ordonnoit à tous les habitants qui favorisoient sa cause, de sortir d'Edimbourg dans six heures. Il désarma ensuite les habitants, il plaça une batterie sur le clocher de l'église de Saint-Gilles, il répara les remparts, il fortifia les portes de la ville; & malgré les affections contraires des Edimbourgeois, il tint ferme contre le régent dans cette capitale. Le duc de Chatellerault, Huntly, Home, Herreis,

1571. & les autres chefs du parti de la reine, se rendirent à Edimbourg avec toute leur suite, munis d'un léger subside, & quelques munitions qu'ils reçurent de France; ils formerent dans ces remparts une armée qui n'étoit point à mépriser. D'un autre côté, Morton s'empara de Leith *, & le fit fortifier, & le régent vint l'y joindre avec un gros corps de troupes. La proximité des armées donnoit lieu à des escarmouches continuelles, où la fortune favorisoit alternativement l'un & l'autre parti. Celui de la reine n'étoit point assez fort pour tenir la campagne contre le régent, & ce dernier n'avoit point une assez grande supériorité pour entreprendre le siege du château ou de la ville §.

Les deux partis tiennent des parlements.

14 Mai.

Le régent avoit convoqué un parlement à Edimbourg quelque temps avant que ses ennemis s'en fussent emparés. Pour prévenir toute objection contre la légitimité de cette assemblée, les membres qui devoient la composer, se rendirent dans une maison à l'entrée du fauxbourg de Canongate, situé hors des rem-

* Bourg situé à mille pas d'Edimbourg, à l'embouchure de la riviere de Leith.
§ Cald. 2, 233, &c.

arts de la ville, & qui en faisoit partie
ar rapport aux privileges & immunités. 1571.
Kirkaldy entreprit de rompre cette assemblée : mais on y avoit mis une si bonne garde, que tous ses efforts furent inutiles. On y passa un acte de proscription contre Maitland & quelques autres, qui furent ajournés au 28 août *.

L'autre parti, pour donner de son côté un pareil air de régularité à ses procédés, tint aussi-tôt après un parlement. On produisit dans cette assemblée un acte, par lequel la reine déclaroit l'invalidité de la résignation qu'elle avoit faite de la couronne, & du consentement qu'elle avoit donné au couronnement de son fils. En conséquence de cette déclaration, le parlement rendit un statut, portant que la résignation avoit été extorquée par la crainte, qu'elle étoit nulle en elle-même & dans toutes ses conséquences, & par lequel il étoit enjoint à tous les bons sujets de reconnoître la reine seule comme leur légitime souveraine, & de soutenir tous ceux qui agissoient en son nom. On confirmoit par un autre statut, l'établissement actuel de la religion protestante, & à l'imitation du parti contraire, on in-

* Crawf. Mém. 177.

diqua un autre parlement pour le vingt-
1571. six d'août *.

Etat malheureux du royaume. Cependant le royaume restoit en proie à toutes les calamités, à toutes les horreurs de la guerre civile. Des compatriotes, des amis, des freres attachés à des factions différentes, alloient d'eux-mêmes se ranger sous les étendards des divers partis. Dans chaque comté, dans presque toutes les villes ou villages, *l'homme du roi*, *l'homme de la reine*, étoient des noms distinctifs. La haine politique avoit rompu tous les liens de la nature, avoit éteint cette bienveillance réciproque, cette confiance, qui entretiennent l'union parmi les hommes, qui sont l'ame de la société. Le zele de religion se mêloit à la fureur des factions, nourrissoit le feu de la discorde, & formoit un embrasement général.

Tableau des factions. Il n'y avoit en apparence que deux partis dans le royaume. Mais les personnes qui les composoient avoient entre elles des vues & des principes si différents, qu'elles formoient encore des subdivisions. Les uns, principalement occupés de l'objet de la religion, étoient partagés en deux classes; l'une de ceux qui étoient attachés au parti de la reine,

* Crawf. Mém. 177.

dans l'espérance qu'ils pourroient par son moyen rétablir le papisme, & l'autre de 1571. ceux qui soutenoient l'autorité du roi, comme le plus fort appui de la religion protestante ; l'opposition entre eux étoit si forte, qu'elle ne laissoit aucune apparence de conciliation. Les autres ne regardoient les affaires que du côté politique, ou n'étoient entraînés que par des vues d'intérêt. Le but du régent étoit de réunir ces derniers ; il ne desespéroit pas d'en gagner plusieurs par de bons traitements, & de les porter à reconnoître l'autorité du roi. Maitland & Kirkaldy formoient le même plan de réunion, mais ils vouloient qu'on donnât à la reine une portion d'autorité dans le gouvernement, & que le royaume fût délivré du joug de l'Angleterre. Morton, le plus habile, le plus ambitieux & le plus puissant de ceux qui tenoient le parti du roi, suivoit une route particuliere. Uniquement conduit par les impulsions de la cour d'Angleterre, il ne songeoit qu'à rompre toutes les mesures qui tendoient à la réconciliation des partis ; & comme il servoit Elisabeth avec la plus grande fidélité, tout son crédit & son autorité étoient uniquement appuyés sur la protection déclarée que cette princesse lui accordoit.

1571. Cependant le temps où les deux partis devoient tenir leurs parlements s'approchoit. Il ne se trouva que trois pairs & deux évêques à celui qui avoit été convoqué au nom de la reine à Edimbourg ; & cette assemblée, si peu recommandable par le nombre, osa passer un acte qui proscrivoit plus de deux cents personnes du parti contraire. L'assemblée à Stirling étoit brillante & plus nombreuse. Le régent avoit gagné les comtes d'Argyll, d'Eglinton, de Cassils, & le lord Boyd ; & ces seigneurs avoient reconnu l'autorité du roi. Les trois comtes étoient les seigneurs du royaume les plus puissants, & ils avoient jusqu'alors été partisans zélés de la reine. Le lord Boyd étoit un des commissaires de la reine aux assemblées d'Yorck & de Westminster, & il avoit toujours depuis été admis dans les conseils les plus secrets de Sa Majesté. Mais dans ces temps d'agitations & de troubles, la conduite des particuliers, & le systême des factions varioit si souvent, qu'on ne connoissoit plus les sentiments d'honneur, partie la plus essentielle pour entretenir la consistance & l'égalité dans le caractere. Sans égard pour les bienséances, des hommes abandonnoient tout d'un coup un parti, passoient

dans un autre, & en adoptoient toutes les passions. La défection d'un si grand nombre de personnes de la premiere distinction, affoiblit considérablement le parti de la reine, & donna beaucoup de réputation à celui de ses adversaires. 1571.

Le parti du roi est surpris dans Stirling.

Le parlement de Stirling, à l'exemple de celui d'Edimbourg, commença à prononcer des sentences de proscription contre la faction opposée. Les seigneurs qui le composoient, se confiant en leur nombre, & croyant le danger fort éloigné, vivoient dans la plus grande sécurité, lorsqu'un jour de grand matin, ils furent éveillés par les acclamations des ennemis qui avoient pénétré dans le cœur de la ville. En un moment, toutes les maisons des personnes les plus distinguées furent investies, & avant qu'on pût savoir ce que c'étoit que cet étrange événement, le régent, les comtes d'Argyll, de Morton, de Glencairn, de Cassils, d'Eglinton, de Montrose & de Buchan, & les lords Sempil, Cathcart & Ogilvie, furent faits prisonniers, & mis en croupe derriere des cavaliers tout prêts à les conduire à Edimbourg. Kirkaldy étoit l'auteur de cette entreprise hardie; & s'il ne s'étoit pas rendu aux sollicitations de ses amis, qui, par des inquié- 3 Sep.

tudes déplacées, l'empêcherent de mar-
1571. cher en perſonne à l'expédition, ce jour auroit peut-être terminé toutes les querelles entre les deux factions, & rétabli la paix dans le royaume. Par ſes ordres, quatre cents hommes étoient ſortis d'Edimbourg, ſous le commandement de Huntly, du lord Claude Hamilton, & de Scott de Buccleugh. Pour mieux cacher leur deſſein, ils marcherent d'abord vers le midi, puis tournant tout court ſur la droite, & ayant fait monter l'infanterie ſur des chevaux, dont on avoit eu ſoin de ſe pourvoir, ils prirent en diligence la route de Stirling. Ils y arriverent à quatre heures du matin. La garniſon, les habitants, étoient tous enſevelis dans un profond ſommeil; pas une ſentinelle ſur les remparts. Ils firent preſque tous leurs priſonniers ſans aucune réſiſtance. Morton ſeul défendit ſa maiſon avec un courage intrépide. Ils y mirent le feu; Morton, gagné par les flammes, fut à la fin obligé de ſe rendre. Cet incident les retarda pendant quelque temps. Leurs ſoldats peu accoutumés à la diſcipline militaire, ſe débanderent & ſe mirent à piller les maiſons des particuliers & les boutiques des marchands. Les cris & la rumeur donnerent l'alerte au château. Le

comte de Marr ſortit avec trente ſoldats, & fit feu bruſquement ſur l'ennemi, réduit 1571.
aux ſeuls officiers qui tenoient ferme, raſſemblés en un peloton. Les habitants prirent les armes pour ſecourir leur gouverneur. Une terreur panique ſaiſit les aſſaillants; quelques-uns prirent la fuite, d'autres ſe rendirent à ceux même qu'ils venoient de faire priſonniers; & ſi les habitants des frontieres, commandés par Scott, n'avoient pas eu la précaution d'emmener tous les chevaux hors de la ville, il n'en ſeroit pas réchappé un ſeul homme. La perte du côté du parti du roi auroit été auſſi peu conſidérable que l'allarme avoit été forte, ſi le régent n'avoit pas malheureuſement été tué. Les ſoldats de la reine avoient pris pour mot du guet, *penſe à l'archevêque de Saint-André*, & ils immolerent Lennox aux mânes de cet infortuné prélat. L'officier à qui Lennox s'étoit rendu, perdit la vie en voulant le défendre. On crut généralement que le régent avoit été tué par l'ordre du lord Claude Hamilton. Kirkaldy eut l'avantage d'avoir concerté cette entrepriſe avec une prudence conſommée & dans le plus grand ſecret. Le défaut de diſcipline dans les troupes de la reine, la fortune qui ne ſe laſſoit point

Le régent eſt tué.

1571. de favoriser Morton, déroberent à Kirkaldy la gloire du succès. Cela seul manquoit à ce coup de main, pour mériter d'être placé parmi les faits de guerre de cette espece qui ont reçu le plus d'applaudissements *.

Le comte de Marr est élu régent.

6 Sept.

Les nobles, assemblés en si grand nombre, procéderent aussi-tôt à l'élection d'un régent. Argyll, Morton & Marr, furent les candidats qui parurent sur les rangs pour remplir cet office. Marr fut choisi à la pluralité des voix. Parmi les cruelles dissentions qui avoient pendant si long-temps déchiré l'Ecosse, il s'étoit distingué par sa modération, par son humanité & son désintéressement. Il étoit bien moins puissant qu'Argyll, il n'avoit pas ces grands talents de Morton, & par ces considérations il étoit bien moins redouté des autres nobles. Mais il dut aussi en partie son élévation au service signalé qu'il venoit de rendre aux chefs du parti, en les retirant du plus grand péril.

Démarches en Angleterre contre Marie.

Pendant que ces choses se passoient en Ecosse, le cours des événements en Angleterre n'étoit ni moins intéressant pour Marie, ni moins fatal à son parti.

* Melvil, 226. Crawf. Mém. 204.

e parlement qui s'assembla dans le mois 'avril, passa un acte par lequel on dé- 1571.
laroit crime de haute trahison, de pré- endre aucun droit à la couronne du vi- ant d'Elisabeth : de soutenir que le droit l'aucun autre fût meilleur que le sien : ou d'avancer que le parlement n'avoit pas le pouvoir de régler ou de limiter l'ordre de succession. Ce statut remarquable fut fait pour la sûreté d'Elisabeth, & pour tenir en bride les esprits inquiets & intrigants de la reine d'Ecosse & de ses adhérents *.

Négociation d'un mariage entre Elisabeth & le duc d'Anjou.

Dans ce même temps, on négocioit le mariage de la reine d'Angleterre avec le duc d'Anjou, frere du roi de France, & l'affaire étoit déja fort avancée. Les deux cours paroissoient la souhaiter avec un égal empressement, & elles étoient en apparence assurées que ce mariage ne pouvoit pas manquer de réussir. Cependant ni l'une ni l'autre n'en desiroit le succès, & elles ne suivoient cette négociation que pour la faire servir à cacher & à favoriser leurs desseins particuliers. Toute la politique de Catherine de Medicis se portoit vers l'accomplissement de ce projet détestable du massacre des chefs du

* Camd. 436.

parti huguenot. En traitant du mariage
1571. de fon fils avec une princeffe qui étoit avec raifon regardée comme la protectrice de ce parti ; en cédant quelques points fur le fait de la religion, & marquant de l'indifférence pour les autres, elle efpéroit d'amufer tous les proteftants de l'Europe, & d'endormir les huguenots dans une fauffe fécurité. Elifabeth fe flattoit de retirer de cette négociation des avantages d'une efpece différente. Pendant que ce mariage fe traitoit, les François ne pouvoient pas avec bienféance donner ouvertement des fecours à la reine d'Ecoffe : ils devoient même ne s'intéreffer pour elle que foiblement, s'ils avoient quelque efpérance de voir réuffir cette négociation. Marie devoit de fon côté être confternée de la perte d'un allié qu'elle avoit regardé jufqu'alors comme fon plus puiffant protecteur. En interrompant la correfpondance de la reine d'Ecoffe avec la France, on pouvoit au moins tarir la fource des cabales & des intrigues qui agitoient le royaume. Les deux reines parvinrent à leurs fins. Les artifices de Catherine en impoferent à Elifabeth, & aveuglerent les huguenots. Les François montrerent la plus grande indifférence pour les inté-

rêts de la reine d'Ecoſſe, qui croyant déja la cour de France dans une étroite union avec ſa rivale, tourna ſes vues du côté de l'Eſpagne, & rechercha la protection de Philippe *. Ce prince, naturellement ſombre & mélancolique, avoit un goût particulier pour les intrigues, ſe plaiſoit aux myſteres de la politique. Il avoit pendant quelques temps entretenu avec Marie une correſpondance ſecrete par l'entremiſe de l'évêque de Roſſ, & il avoit donné quelques ſubſides en argent à la reine & à ſes adhérents en Ecoſſe. Ridolphi, gentilhomme Florentin, qui faiſoit à Londres le métier de banquier, & qui y étoit agent ſecret du pape, fut chargé par l'évêque de cette négociation avec l'Eſpagne. Marie jugea à propos de mettre auſſi dans le ſecret le duc de Norfolk, à qui Eliſabeth venoit de rendre la liberté, ſous la promeſſe ſolemnelle de n'avoir plus aucune correſpondance avec la reine d'Ecoſſe. Mais ce ſeigneur avoit été ſi peu fidele à ſes engagements, que Marie ne faiſoit rien ſans prendre ſes avis. Elle lui écrivit une lettre fort longue en chiffres, dans laquelle elle ſe plai-

1571.

Conſpiration de Norfolk en faveur de Marie.

* Digges, 144, 148. Camd. 434.

gnoit amérement de la cour de France,
1571. qui l'avoit, disoit-elle, lâchement abandonnée; elle y déclaroit l'intention où elle étoit d'implorer l'assistance du roi d'Espagne, qui étoit actuellement son unique ressource, & elle y recommandoit Ridolphi comme un homme en qui le duc devoit mettre sa confiance, & qui étoit le plus capable de développer le projet, & d'en avancer l'exécution. Le duc ordonna à Hickford, son secretaire, de déchiffrer la lettre, & de la brûler tout de suite. Soit que ce secretaire eût déja été gagné par la cour, soit qu'il eût déja déterminé de trahir son maître, il n'exécuta que la premiere partie de l'ordre qu'il avoit reçu, il désobéit à la seconde, & il cacha la lettre sous le lit même du duc, avec quelques autres papiers relatifs à sa trahison.

Ridolphi, dans une conférence qu'il eut avec le duc, s'étendit sur les lieux communs, prodigua toutes les belles promesses qu'on ne manque jamais d'employer, & souvent avec succès, lorsqu'on veut allumer le feu de la rébellion. » Le pape, lui disoit-il, a mis à part une somme considérable pour le soutien de la bonne cause. Le duc d'Albe a formé le projet de venir aborder à quelque

» distance de Londres avec mille hom-
» mes de débarquement : tous les catho- 1571.
» liques courront aux armes : la plupart
» des nobles sont prêts à se révolter, il
» ne leur manque qu'un chef. La moi-
» tié de la nation a les yeux sur vous : on
» vous exhorte à vous venger de tant
» d'injures que vous avez souffertes sans
» les avoir méritées. On vous regarde
» comme le libérateur de cette reine in-
» fortunée, qui, pour récompense de vos
» entreprises & de vos succès, vous of-
» fre son trône & sa personne ". Norfolk approuva le plan de Ridolphi ; il refusa néanmoins de lui donner aucune lettre de créance ; mais il lui permit de se servir de son nom dans les négociations avec le pape & le duc d'Albe *. L'évêque de Ross, homme violent & emporté, capable d'un coup de désespoir, toujours prêt à s'embarquer dans les entreprises les plus téméraires pour donner de prompts secours à la reine sa maîtresse, conseilla au duc de rassembler secretement quelques-uns de ses vassaux, & de se saisir tout d'un coup de la personne d'Elisabeth. Le duc rejetta ce projet comme également hasardeux & extravagant.

Elisabeth découvre le complot de Norfolk.

* Anders. 3, 767.

Cependant la cour d'Angleterre avoit sur-
1571. pris un agent de Ridolphi, & cet homme avoit donné quelque connoissance imparfaite du complot. Un autre événement dévoila toute l'intrigue, & fournit le détail de toutes les circonstances. Le duc avoit chargé Hickford de faire passer au lord Herreis quelque argent, qui devoit être distribué aux adhérents de Marie en Ecosse. On donna la commission à un homme qui n'étoit point dans le secret, & on lui dit que le paquet renfermoit quelque argent. Mais comme à la pesanteur il jugea que c'étoit de l'or, il le porta directement au conseil-privé. On fit aussi-tôt arrêter le duc, ses domestiques, tous ceux qui étoient du complot, ou qu'on pouvoit soupçonner d'en avoir quelque connoissance. Jamais dans une conspiration les complices ne montrerent moins de fermeté, jamais des valets ne trahirent un bon maître avec tant de lâcheté. Chacun avoua tout ce qu'il savoit. Hickford enseigna l'endroit où l'on trouveroit les papiers qu'il avoit cachés. Le duc se confiant sur la fidélité de ses associés, & croyant que tous les papiers de conséquence avoient été supprimés, soutint d'abord hautement son innocence. Mais lorsqu'il vit les dépositions

tions, lorsqu'on lui présenta les papiers, frappé de la trahison de ses adhérents, 1571. il reconnut lui-même son crime, & il implora la clémence de la reine. Mais l'injure étoit atroce, l'offense trop grave & trop souvent répétée pour mériter le pardon. Elisabeth jugea qu'il étoit nécessaire de faire un exemple, d'en imposer à ses sujets par la punition de Norfolk, & de les détourner d'entretenir désormais aucune correspondance avec la reine d'Ecosse & ses émissaires. Le duc jugé par ses pairs, fut déclaré coupable de haute trahison; & après quelque délais, il subit la peine portée contre ce crime *.

La découverte de cette conspiration fut fatale à la cause de Marie, & eut des suites infiniment dangereuses pour le sort de cette princesse. On fit arrêter l'évêque de Ross, qui, suivant les dépositions de toutes les personnes compliquées dans cette intrigue, paroissoit être le premier moteur de toutes les cabales qui se formoient contre Elisabeth. On visita les papiers de l'évêque, on l'envoya ensuite à la Tour, on l'y traita avec la plus grande rigueur, on le menaça de peine capita-

* Anderf. 3, 149. State Trials, 1, 85.

le, & après une longue captivité, on ne
1571. lui rendit ſa liberté, qu'à condition qu'il ſortiroit du royaume. Marie fut ainſi privée d'un ſerviteur également recommandable par ſon zele & par ſes talents. On refuſa en même-temps à la reine d'Ecoſſe le privilege d'entretenir un ambaſſadeur à la cour d'Angleterre. L'ambaſſadeur d'Eſpagne fut préſervé, par la puiſſance & la dignité du prince qu'il repréſentoit, des traitements injurieux faits à l'évêque de Roſſ, mais on lui ordonna de ſortir de l'Angleterre *. Marie fut veillée de plus près qu'auparavant, on diminua le nombre de ſes domeſtiques, & perſonne n'eut la permiſſion de la voir qu'en la préſence de ſes gardiens §.

Cependant Eliſabeth appercevant dans le continent un orage qui ſe formoit contre ſon royaume, commença à deſirer que la tranquillité fût rétablie dans le royaume d'Ecoſſe. Irritée des dernieres entrepriſes que Marie avoit formées contre ſon gouvernement, elle ſe détermina à agir déſormais ſans feinte ni déguiſement en faveur du parti du roi. Elle fit ſignifier cette réſolution aux chefs des deux factions. » Marie (leur diſoit-elle)

* Digges, 163. § Strype, Ann. 2, 50.

» a entretenu des correfpondances cri-
» minelles avec mes ennemis déclarés, 1571.
» elle a excité des confpirations fi dan-
» gereufes contre ma vie & contre ma
» couronne, que je dois déformais la
» regarder comme indigne de ma pro-
» tection. Je ne confentirai jamais à lui
» rendre la liberté, encore moins à la
» rétablir fur fon trône. Je vous exhorte
» donc à vous réunir pour reconnoître
» l'autorité du roi. J'offre ma médiation
» pour procurer des conditions raifon-
» nables à ceux qui jufqu'à préfent s'y
» font oppofés : mais s'ils perfiftent dans
» leur refus d'obéir au roi, j'employerai
» tout mon pouvoir pour les forcer à fe
» foumettre " *. Cette déclaration ne fit pas dans le moment tout fon effet. Les hoftilités fe continuerent aux environs d'Edimbourg : le chevalier Adam Gordon, frere de Huntly, par fa bravoure & fa bonne conduite, avoit remporté dans le nord plufieurs avantages contre les adhérents du roi. Cependant cette déclaration claire & précife des fentiments d'Elifabeth, contribua infiniment à ranimer le parti du roi, & à abattre le courage & les efpérances de celui de la reine §.

* *Append.* N°. IV, *pag.* 27.
§ Cald. 2, 289, 294. Strype, 2, 76.

1572. Hostilités entre les partis du roi & de la reine.

Comme Morton, qui commandoit les troupes du régent, étoit posté à Leith, & que Kirkaldy tenoit toujours ferme dans le château & la ville d'Edimbourg, il ne se passoit guere de jour qu'il n'y eût entre eux quelque escarmouche. Les deux partis évitoient d'en venir à une action décisive, mais ils se harceloient sans cesse par détachements; ils s'enlevoient des quartiers, ils interceptoient des convois; & ces faits de guerre, quoique peu mémorables en eux-mêmes, ne laissoient pas de nourrir l'animosité des factions, & de tenir leurs passions dans une agitation continuelle. La fureur les transporta au point de ne plus connoître les loix de la guerre, ni même les principes de l'humanité. Ce n'étoit pas seulement en pleine campagne & dans la chaleur du combat que leur rage s'exerçoit; de sens froid ils faisoient pendre sans miséricorde, & sans autre forme de procès, tous les prisonniers qu'ils faisoient de part & d'autre, de quelque rang & qualités qu'ils fussent. Il en périt un grand nombre de ce supplice infâme. On conduisoit par cinquantaine ces malheureuses victimes au lieu de l'exécution : à la fin les deux partis mattés par ces excès de cruauté, abandonnerent ces procédés

rbares & si déshonorants pour la nation *. Cependant ceux de la ville & 1572.
u château commençoient à manquer e vivres & de provisions, malgré les ecours d'argent que le duc d'Albe leur voit donnés §. Morton avoit fait détruire tous les moulins, & avoit jetté quelques troupes dans les petits forts des environs d'Edimbourg; & la disette s'y faisoit toujours de plus en plus ressentir. Ils éprouverent à la fin toutes les horreurs de la famine; & bientôt réduits à la derniere extrêmité, ils alloient être forcés de capituler, lorsque par l'entremise des ambassadeurs de France & d'Angleterre, on convint d'une suspension d'armes entre les deux partis †.

Traité entre la France & l'Angleterre.

La négociation du mariage d'Elisabeth avec le duc d'Anjou, venoit d'être rompue; cependant la reine & Charles desiroient également de conclure une alliance défensive entre les deux couronnes. Charles y trouvoit plusieurs avantages. La conspiration contre les huguenots étoit prête à éclore; il regardoit ce traité comme le moyen le plus propre à les aveugler sur le danger qui les mena-

* Crawf. Mém. 218, 220.
§ Cald. 2, 345. † *Ibid.* 2, 346.

çoit : de plus, il y trouvoit lui-même des
1572. sûretés contre les suites dangereuses auxquelles ce procédé atroce pouvoit l'exposer. Elisabeth avoit régné jusqu'alors sans avoir un seul allié. Elle voyoit son royaume menacé de troubles au-dedans, ou exposé à des invasions du dehors, & elle étoit fort empressée de s'assurer de l'assistance d'un voisin puissant. Les difficultés qui survinrent par rapport à la situation actuelle de la reine d'Ecosse, retarderent un peu la conclusion de l'alliance. Charles vouloit y stipuler quelques avantages pour Marie & pour ceux de son parti. Elisabeth ne vouloit écouter aucune proposition sur cet article. L'obstination de la reine sur ce point l'emporta sur les efforts dissimulés du monarque François. La reine d'Ecosse ne fut pas seulement nommée dans le traité ; & quant aux affaires de l'Ecosse, on n'en fit mention que dans un article fort court & conçu en termes généraux & ambigus. Il portoit » que les parties contrac-
» tantes ne feroient aucune innovation
» en Ecosse, & qu'elles ne permettroient
» à aucun étranger d'y entrer & d'y fo-
» menter des factions : mais qu'il seroit
» permis à la reine d'Angleterre de châ-
» tier par la force des armes les Ecossois
» qui

» qui continueroient à donner retraite en
» Ecosse aux rebelles d'Angleterre ". * 1572.
En conséquence de ce traité, la France & l'Angleterre affecterent d'agir de concert au sujet des affaires de l'Ecosse. Du Croc & le chevalier Guillaume Drury y parurent au nom de leurs maîtres respectifs. On convint par leur médiation d'une treve de deux mois, pendant laquelle les chefs des factions opposées devoient s'assembler pour accommoder leurs différends, & rétablir la paix dans le royaume. Cette treve procura un intervalle de tranquillité avantageux aux adhérents de Marie, dans la partie méridionale de l'Ecosse; mais elle porta un grand préjudice aux affaires de la reine dans la partie septentrionale. Le chevalier Adam Gordon, partisan zélé de Marie, avoit toujours maintenu dans cette derniere partie de l'Ecosse, sa réputation & sa supériorité. On avoit envoyé contre lui plusieurs détachements commandés par divers officiers. Il attaquoit les uns en pleine campagne, il usoit de stratagême envers les autres; & comme il avoit autant de conduite que de bravoure, il réussissoit dans toutes ses entreprises. Il pratiquoit en mê-

* Digges, 170, 191. Camd. 444.

me-temps l'humanité, vertu qui caractérise la véritable valeur, & par-là il faisoit autant de progrès que par la terreur de ses armes. Si la treve ne l'avoit pas obligé de suspendre ses opérations, il auroit, selon toutes les apparences, forcé toute cette partie du royaume à se soumettre entiérement à l'autorité de la reine *.

1572.

Procédures du parlement d'Angleterre contre la reine d'Ecosse.

Malgré la valeur & les succès de Gordon, les affaires de Marie étoient en mauvais état tant en Angleterre que dans son propre royaume. Rien ne pouvoit être plus offensant pour la nation Angloise, jalouse des étrangers, & effrayée à l'aspect du joug Espagnol, que les négociations de Marie avec le duc d'Albe. Le parlement qui s'assembla au mois de mai, procéda contre la reine d'Ecosse comme contre l'ennemi le plus dangereux du royaume d'Angleterre; & dans une conférence solemnelle qui se tint entre la chambre des seigneurs & la chambre des communes, les deux chambres passerent un bill qui déclaroit Marie coupable de haute trahison, & qui la privoit de tout droit de succession à la couronne. Cette grande affaire, nom qu'on lui donnoit

* Crawf. Mém.

alors, occupa toute la séance du parlement, & fut décidée tout d'une voix. Elisabeth, contente du zele de son parlement, & approuvant la tournure qu'il avoit donnée à cette affaire, se contenta néanmoins pour lors d'avoir fait sentir à Marie ce qu'elle avoit à craindre du ressentiment de la nation Angloise : & comme elle ne vouloit point encore porter les choses à la derniere extrémité, elle prorogea le parlement *. 1572.

La France s'intéresse foiblement pour la reine d'Ecosse.

Ces procédés rigoureux du parlement Anglois ne furent pas plus humiliants pour Marie, que la froideur & l'indifférence de ses alliés de France. Le duc de Montmorency qui vint pour la ratification du traité entre la France & l'Angleterre, parut à la vérité prendre quelque intérêt à la reine d'Ecosse; mais au-lieu de solliciter sa liberté ou son rétablissement sur le trône, il se contenta de demander quelque adoucissement à la rigueur de sa captivité, & cette foible proposition fut encore appuyée si froidement & si peu suivie, qu'Elisabeth n'y fit aucune attention §.

Elisabeth ressentoit la plus grande sa-

* D'Ewes Journ. 206, &c.
§ Jebb. 2, 512.

tisfaction de l'alliance qu'elle venoit de
1572. contracter avec la France, & elle se voyoit par-là assurée plus que jamais de sa tranquillité. Elle porta alors toutes ses attentions aux affaires de l'Ecosse; mais l'animosité des factions étoit parvenue à un tel point, les intérêts des différents partis étoient si difficiles à concilier, que la pacification générale de ce royaume paroissoit encore fort éloignée. Elisabeth étoit occupée à chercher quelques voies de conciliation, lorsqu'un événement affreux, & tel qu'on n'en voit point d'exemple dans l'histoire du genre-humain, vint frapper d'étonnement toute l'Europe & la saisir d'horreur. Jamais entreprise ne fut conduite avec tant de dissimulation, & ne fut exécutée avec tant de cruauté & de barbarie, que le massacre de Paris. Les chefs des protestants furent attirés à la cour, sur les promesses les plus solemnelles de sûreté & de bienveillance. Dévoués à la mort, ils y furent accablés de caresses, comblés d'honneurs, & traités pendant sept mois avec toute sorte de marques de familiarité & de confiance. Ils se reposoient sur la parole de leur souverain, ils vivoient dans la plus parfaite
24 Août. sécurité. Le roi donne l'ordre pour leur destruction, & il n'est que trop fidéle-

ment obéi. Des compatriotes, des concitoyens, s'égorgent & trempent leurs mains dans le sang de leurs freres & de leurs amis. Dix mille protestants furent massacrés dans Paris, sans distinction d'âge, de sexe ni de condition. Les mêmes ordres furent envoyés dans toutes les provinces, & ils y furent exécutés avec la même barbarie. Cette infâme boucherie dont les historiens papistes ne parlent encore aujourd'hui qu'avec indignation, fut alors applaudie en Espagne; & à Rome on en rendit à Dieu des actions de graces solemnelles. Mais elle fut détestée, comme elle le méritoit, dans toutes les cours protestantes. On en voit une preuve frappante dans une dépêche de l'ambassadeur de France qui rend compte de la premiere audience qu'il reçut à la cour d'Angleterre après le massacre. » La » douleur, disoit-il, & la consternation » étoient peintes sur tous les visages; » un silence profond régnoit comme » en pleine nuit, dans toutes les cham» bres de l'appartement royal; les da» mes & les courtisans, tous habillés » dans le plus grand deuil, étoient ran» gés en haie des deux côtés; & lors» que je passai au travers, aucun ne jet» ta sur moi un regard de civilité, pas

1572.

» un ne répondit à mes salutations "*.

1572. Mais l'horreur dont les protestants furent saisis à la vue de ce spectacle inoui, étoit en même-temps mêlée de terreur. Ils regardoient cette barbare exécution comme le prélude d'un autre projet plus vaste & plus étendu. Ils croyoient, & avec assez de vraisemblance, que tous les princes papistes avoient conjuré la destruction entiere de leur secte. Ces idées firent beaucoup de tort aux affaires de Marie en Ecosse. La plupart des adhérents de la reine étoient protestants. Ils desiroient son rétablissement, mais ils ne vouloient point l'acheter au prix de la religion qu'ils professoient. Ils redoutoient l'attachement de Marie pour la religion Romaine, qui permettoit, disoient-ils, à ses sectateurs de violer les engagements les plus solemnels, & qui les précipitoit dans le crime & la barbarie. Une confédération générale de tout le corps protestant, leur paroissoit le seul moyen de soutenir la réformation contre la ligue qui s'étoit formée pour la détruire. L'établissement de la nouvelle religion ne pouvoit, selon eux, se maintenir plus long-temps dans la Bre-

* Carte, 3, 522.

tagne, que par une étroite union avec Elisabeth, & par le concours des deux nations réunies pour la défense de la cause commune *. 1572.

Le régent saisit cette conjoncture favorable pour travailler à la paix générale. Comme il s'y employoit avec beaucoup de zele, & que la faction opposée avoit une entiere confiance en sa probité, ses efforts ne pouvoient guere manquer de réussir. Maitland & Kirkaldy furent sur le point de se réconcilier avec lui, & leur accommodement ne paroissoit presque plus tenir qu'à la formalité de la signature du traité. Mais Morton ne pouvoit point oublier que Marr avoit été son compétiteur à la régence, & qu'il l'avoit supplanté. Les talents de Morton, ses richesses, la protection de la cour d'Angleterre, lui donnoient dans le parti, plus d'autorité que le régent lui-même n'en avoit; & Morton prenoit plaisir à traverser tous les projets du comte de Marr. Il craignoit de voir diminuer considérablement son pouvoir, si Maitland & ses associés reprenoient quelque part dans l'administration du gouvernement, & que par leur moyen le ré-

Le régent travaille à réunir les partis.

* Digges, 244. 267.

gent ne fût remis en possession de tout
1572. l'ascendant qui appartenoit à son office. Il étoit secondé par tous ceux qui étoient en possession des terres qui avoient appartenu à quelques-uns des partisans de la reine. L'ambition de Morton & l'avarice de ces possesseurs empêcherent l'effet des bonnes intentions du régent, & retarderent le rétablissement de la paix, qui auroit alors été si nécessaire pour le bien du royaume *.

Mort du régent.

Le régent, qui aimoit sa patrie, & qui desiroit ardemment la paix, fut touché de voir l'intérêt & l'ambition dominer à ce point dans son parti. Ce chagrin domestique lui abattit le courage. La mélancolie le gagna, devint habituelle, & dégénéra en une maladie dont il mourut le vingt-neuf d'octobre. Il fut peut-être le seul dans le royaume qui occupa la place de régent sans essuyer de reproches, & sans perdre sa réputation. Les deux factions, malgré leurs animosités réciproques, convenoient qu'il étoit plein d'honneur, d'une probité, d'un désintéressement à toute épreuve, & qu'il avoit de bonnes vues §.

---

* Melvil, 233. Crawf. Mém. 237.
§ Crawf. Mém. 241.

Morton n'avoit plus de compétiteurs; il étoit puiſſamment ſoutenu par la reine d'Angleterre; il fut ainſi élu régent malgré les appréhenſions du peuple & la jalouſie des nobles. Ce fut le quatrieme qui, dans l'eſpace de cinq années, avoit rempli ce poſte dangereux.

1572. Morton élu régent. 24 Nov.

Comme la treve avoit été prolongée juſqu'au premier janvier, Morton eut le temps de continuer avec la faction oppoſée les négociations entamées par ſon prédéceſſeur. Elles ne produiſirent cependant aucun effet juſqu'au commencement de l'année ſuivante.

Avant que de continuer le récit de ces négociations, je crois qu'il eſt à propos de rapporter quelques événements, dont juſqu'ici je n'ai point fait mention.

Le comte de Northumberland qui avoit été retenu priſonnier à Lochleven depuis qu'il s'étoit réfugié en Ecoſſe, en l'année 1569, fut remis au lord Hunſdon, gouverneur de Berwick. De-là il fut tranſféré à Yorck, où il ſubit la peine de ſa rébellion. Le parti du roi, prévenu qu'il devoit tout attendre de la protection d'Eliſabeth, n'auroit pu que très-difficilement lui refuſer de remettre entre ſes mains un de ſes ſujets qui avoit été pris portant les armes contre elle. Mais com-

me on avoit donné pour l'avoir une somme d'argent, qui avoit été partagée entre Morton & Douglas de Lochleven; comme on savoit que Morton, pendant son exil en Angleterre, avoit eu de grandes obligations à Northumberland, on trouva qu'il y avoit de la bassesse & de l'ingratitude à abandonner ainsi ce malheureux seigneur, & à le livrer à sa perte certaine.

1572.

Affaires de l'église.

Cette année fut remarquable par une innovation considérable qui se fit dans le gouvernement de l'église. Aussi-tôt après la réformation, on avoit confirmé juridiquement les évêques papistes dans la possession d'une partie de leurs bénéfices; mais l'exercice de la jurisdiction spirituelle, appartenante à leur ordre, avoit été commis à des sur-intendants, dont néanmoins l'autorité étoit plus bornée *. A la mort de l'archevêque de St. André, Morton avoit obtenu de la couronne le don du temporel de ce siege: & comme on étoit scandalisé de voir un laïc posséder un bénéfice à charge d'ames, il fit nommer à l'archevêché, Douglas, recteur de l'université de Saint-André; il lui donna une pension modique,

* Graw. Mém. 55, 222. Camd. 445.

assignée sur les revenus du bénéfice, & il garda le reste. Les nobles qui appercevoient combien cette méthode leur seroit avantageuse, soutinrent l'arrangement de Morton. Mais le clergé protestant en fut extrêmement offensé. Il voyoit avec chagrin perpétuer un ordre dont le nom & le pouvoir lui étoient extrêmement odieux, & il auroit desiré que les revenus qui avoient appartenu à l'ordre épiscopal, fussent employés à établir des pasteurs dans un grand nombre de paroisses qui en étoient toujours dépourvues. Le clergé protestant craignoit en même-temps d'irriter les nobles, qui faisoient le véritable soutien de l'église réformée en Ecosse. D'un autre côté, Morton conduisit son projet avec tant d'adresse, & il sut ménager les esprits avec tant d'art, que dans une convention composée des chefs du clergé, & d'un comité du conseil-privé, on convint » que les noms & offi- » ces d'archevêques & évêques, seroient » continués pendant la minorité du roi, » & que ces dignités seroient conférées » aux ministres protestants qui auroient » les qualités requises; mais que par rap- » port à la jurisdiction spirituelle, ils se- » roient soumis à l'assemblée générale de » l'église ". On y spécifioit aussi en par-

1572.

ticulier les regles qui devoient être ob-
1572. servées lors de leur élection, ainsi que les personnes qui devoient suppléer à l'office de doyen du chapitre, & jouir des privileges qui y étoient attachés dans le temps du papisme *. Cet arrêté de la convention fut porté devant l'assemblée générale du clergé protestant, qui y donna son approbation, après y avoir fait quelques exceptions au sujet de noms d'*archevêque*, de *doyen*, de *chapitre*, &c. avec protestation que le tout devoit être regardé comme une constitution séculiere, jusqu'à ce qu'on pût faire un réglement plus parfait §. Knox, qui n'avoit pas pu se trouver à l'assemblée à cause du mauvais état de sa santé, déclama ouvertement contre le pacte simoniaque sur lequel étoit fondée l'élection de Douglas: il blâmoit la promotion d'un homme chargé d'âge & d'infirmités, à un office qui demandoit la plus grande vigueur de corps & d'esprit; cependant il paroît qu'il ne condamna point les procédés de la convention, & dans une lettre qu'il écrivit à l'assemblée du clergé, il approuva quelques-uns de ses réglements au sujet de l'élection des évêques, & il

* Cald. 2, 305. § *Ibid.* 2, 354.

dit que ces ſtatuts méritoient d'être ſoigneuſement obſervés *. En conſéquence du conſentement donné par l'aſſemblée générale au plan arrêté dans la convention, Douglas fut inſtallé dans ſon office d'archevêque de Saint-André, & on choiſit en même-temps dans le clergé proteſtant des ſujets pour l'archevêché de Glaſgow & l'évêché de Dunkeld. On leur aſſigna à tous dans le parlement, les places deſtinées à l'ordre eccléſiaſtique. Mais à l'exemple de Morton, les nobles firent avec eux des traités, en vertu deſquels on ne leur laiſſoit qu'une très-petite partie des revenus attachés à leurs ſieges. 1572.

Mort de Knox. Son caractere.

Peu de temps après la ſéparation de l'aſſemblée du clergé, Knox termina ſa carriere, âgé de ſoixante-ſept ans. Il avoit contribué, plus qu'aucun autre, à l'établiſſement & à la propagation de la réforme en Ecoſſe. Plein de zele, intrépide, déſintéreſſé, il poſſéda ces vertus dans le plus haut degré. Il avoit des connoiſſances, qui, pour le ſiecle où il vivoit, étoient recommandables; il excelloit ſurtout dans cette ſorte d'éloquence mâle qui entraîne tout un auditoire, & qui en-

* *App.* N°. V. *pag.* 35.

flamme les esprits. Ses maximes à la vé-
1572. rité, étoient souvent trop séveres, & son impétuosité étoit excessive. Rigide & peu indulgent pour lui-même, il n'avoit point assez de condescendance pour les foiblesses des autres. Sans égard pour le rang & la qualité des personnes, il faisoit ses remontrances avec une aigreur & une véhémence plus propres à irriter qu'à corriger. Il se laissa ainsi souvent emporter à des expressions peu respectueuses & même indécentes, en parlant de la personne de la reine & de sa conduite. Cependant ce caractere âpre & difficile qui paroissoit ternir l'éclat de ses vertus, remplissoit les vues de la Providence, qui le destinoit à être l'instrument des progrès de la réforme chez un peuple féroce. Il affronta des dangers, il surmonta des obstacles qui auroient fait perdre courage à tout homme d'un esprit plus liant que le sien. Son application continuelle à l'étude & aux affaires publiques, les discours qu'il faisoit fréquemment devant le peuple, & toujours avec chaleur, avoient usé son tempérament, naturellement fort & robuste. Attaqué d'une maladie de langueur, il montra toujours une fermeté d'ame à toute épreuve. Il vit les approches de la mort avec ce courage inhé-

rent à son caractere ; ne s'occupant plus que d'actes de piété, se consolant lui-même à la vue de l'immortalité, spectacle qui dans ces derniers moments soutient le juste, & livre son ame aux transports de la joie la plus pure. Le comte de Morton qui assistoit aux funérailles de Knox, fit son panégyrique en peu de mots : » *Cy » gît celui que jamais face d'homme ne » fit trembler* » *. Eloge d'autant plus flatteur, qu'il sortoit de la bouche d'un homme à qui Knox avoit fait souvent des réprimandes très-séveres. 1572.

Morton desiroit la paix, & travailloit sincérement à la rétablir ; mais il n'étoit point en cela conduit, ainsi que son prédécesseur, par des motifs de pure générosité. Les troubles de l'Ecosse & les calamités publiques soutenoient le pouvoir & l'importance de Morton lorsqu'il n'étoit que la seconde personne du royaume : parvenu au rang suprême, ils lui étoient extrêmement préjudiciables. Tant de nobles, toujours armés contre lui, donnoient à sa régence un air de parti, la rendoient foible & précaire. Elisabeth ne souhaitoit pas avec moins d'empressement d'éteindre l'incendie qu'elle avoit 1573.

Le régent traite avec le parti de la reine.

* Spotsw. 266. Cald. 2, 273.

elle-même allumé, & qu'elle avoit entre-
1573. tenu pendant si long-temps en Ecosse *. Elle appercevoit qu'elle ne pouvoit pas fonder la tranquillité de son royaume sur le traité qu'elle avoit fait avec la France, & dont elle s'étoit flattée de retirer tant d'avantages. Les apparences de la bonne amitié subsistoient néanmoins toujours entre les deux cours, & Charles renouvelloit de jour en jour ses protestations de rester inviolablement attaché à l'alliance formée avec l'Angleterre. Mais la reine avoit sous ses yeux ce fatal événement qui lui annonçoit le peu de fond qu'elle devoit faire sur les promesses & sur les serments de ce monarque insidieux & perfide. L'ambassadeur Anglois à la cour de France, donnoit avis à la reine sa maîtresse, que Charles entretenoit des correspondances secretes avec les adhérents de Marie en Ecosse, & qu'il les encourageoit à persister dans leurs entreprises §. D'un autre côté, le duc d'Albe conduisoit ses intrigues en Ecosse avec moins d'art & de déguisement. Elisabeth étoit persuadée que les cours de France & d'Espagne saisiroient le premier moment de tranquillité que les troubles de

* Digges, 299. § *Ibid.* 296, 3, 312.

France & des Pays-Bas pourroient leur laisser, pour entreprendre ouvertement d'aborder en Ecosse. Elle résolut en conséquence de prévenir leurs desseins, de leur fermer les abords de l'isle, & de leur ôter toute espérance d'y trouver des adhérents, en réunissant les factions qui divisoient ce royaume. 1573.

Les ouvertures du régent sont rejettées par Maitland & Kirkaldy.

La situation actuelle des partisans de Marie donnoit sur eux beaucoup d'avantage au régent dans les négociations. Ils étoient alors partagés en deux factions. Chatellerault & Huntly étoient à la tête de l'une : les chefs de l'autre étoient Maitland & Kirkaldy. Le haut rang des premiers, l'étendue de leurs possessions & le nombre de leurs vassaux, rendoient leur parti fort considérable : les autres étoient redevables de leur importance à leurs talents personnels, & à la force du château d'Edimbourg, dont ils étoient les maîtres. Le régent ne vouloit point comprendre ces deux partis dans un même traité. Il craignoit que si le parti de la reine étoit rassemblé, il ne fût en état de troubler & de traverser son administration. Il vouloit les diviser & les affoiblir, en négociant séparément avec les deux factions. Il fit les premieres ouvertures à Kirkaldy & à ses associés, & il

tâcha de renouer avec eux une négocia-
1573. tion entamée du vivant de son prédécesseur, & que Morton lui-même avoit rompue par ses artifices. Mais Kirkaldy savoit que les vues de Morton & son systême de gouvernement étoient fort opposés à ceux du régent son prédécesseur, & Maitland le regardoit comme un ennemi personnel & implacable. Ils recevoient continuellement de nouvelles assurances de protection de la part de la France. Ils savoient que Charles étoit alors occupé au siege de la Rochelle : cependant ils se laissoient amuser par ces mêmes espérances qui avoient tant de fois trompé le parti ; ils comptoient que le roi de France auroit bientôt dompté les huguenots, & qu'alors il seroit en pleine liberté d'agir avec vigueur en Ecosse. En attendant, ils recevoient quelque argent de France, & on leur promettoit des secours plus réels & plus considérables s'ils pouvoient se maintenir jusqu'à la Pentecôte dans le château d'Edimbourg *, Maitland avoit un génie porté naturellement aux entreprises hasardeuses, & Kirkaldy étoit doué de toute l'intrépidité nécessaire pour les mettre

* Digges, 314.

en exécution. Ils ſavoient que le château, par l'avantage de ſa ſituation, pouvoit tenir contre toutes les forces du régent. Ils eſpéroient qu'Eliſabeth ne ſe détermineroit point à lui envoyer des ſecours, & à violer ainſi le traité qu'elle avoit fait avec la France. Si les François ſe déclaroient pour eux & prenoient terre en Ecoſſe avec un corps de troupes conſidérable, on pouvoit eſpérer de tirer la reine de ſa captivité, ou bien contrebalancer au moins les influences de l'Angleterre par celles de la France, & délivrer l'Ecoſſe du joug honteux que l'Angleterre lui avoit impoſé. Maitland & Kirkaldy préférerent ce projet brillant, mais chimérique, à l'amitié de Morton. Ils ſoutinrent néanmoins la négociation, pour gagner du temps; & dans cette même vue, ils demanderent que tout le parti de la reine fût compris dans l'accommodement, & que Kirkaldy gardât le commandement du château ſix mois après la ſignature du traité. L'intérêt du régent ne lui permettoit point d'accepter la premiere propoſition, ſa pénétration lui fit appercevoir le danger d'accorder la ſeconde, & toutes les eſpérances de conciliations s'évanouirent *.

1573.

* Melvil, 255, &c.

1573. Aussi-tôt que la treve fut expirée, Kirkaldy recommença à faire tirer sur la ville d'Edimbourg, qui, depuis le retour des habitants qu'il en avoit chassés, étoit plus affectionnée & plus dévouée que jamais au parti du roi. Mais comme le régent venoit d'entamer un traité avec Huntly & Chatellerault, la suspension d'armes se continua avec eux.

Le duc de Chatellerault & Huntly traitent avec le régent.

Ils avoient été moins difficiles que ceux de la faction de Maitland & Kirkaldy, & ils avoient reçu avec empressement les ouvertures du régent. Le duc de Chatellerault étoit d'un caractere léger. Les approches de la vieillesse augmentoient son irrésolution naturelle, & lui donnoient de l'éloignement pour la vie agissante & entreprenante. Il y avoit près de cinq ans que la guerre civile désoloit l'Ecosse, & il n'y en avoit point eu encore d'une aussi longue durée. La reine n'en avoit tiré aucun avantage, & ses affaires en avoient même souffert; les divers partis y avoient acquis peu d'honneur, les pertes de part & d'autre avoient été fort considérables, & chacun épuisoit ses propres pays en dévastant ceux de ses adversaires. Le peuple, réduit au comble de la misere, soupiroit après la paix, & souhaitoit ardemment la fin d'une guerre

destructive, & dont on ne retiroit aucun fruit. 1573.

On s'achemina vers ce bien si desirable, en mettant la derniere main à la négociation que le régent suivoit toujours avec Chatellerault & Huntly. Le traité fut conclu entre eux à Perth, le 23 février, sous la médiation de Killegrew, ambassadeur d'Elisabeth : événement important & qui fit bientôt changer la face des affaires *. Les principaux articles du traité portoient : » Que toutes les parties contractantes déclareroient publiquement » qu'elles approuvoient la religion réformée actuellement établie dans le » royaume : qu'elles se soumettroient au » gouvernement du roi : qu'elles reconnoîtroient l'autorité de Morton comme régent; & que tout ce qui avoit » été fait contre le roi depuis son couronnement, seroit regardé comme illégitime : que les prisonniers faits de » part & d'autre pendant la guerre, seroient mis en liberté, & que les terres » seroient rendues aux propriétaires respectifs : que les proscriptions prononcées contre les adhérents de la reine » seroient révoquées : qu'il y auroit une

Articles du traité de Perth. 23 Fév.

* *Append.* N°. VI. *pag.* 36, 37, 38, 39.

» amnistie générale pour tous les crimes
1573. » commis depuis le 15 juin 1567, & » que le traité seroit ratifié en parle» ment, du consentement des parties *.

Kirkaldy, abandonné par ses associés, ne montra aucune inquiétude, ne prit aucunes précautions pour sa sûreté, & ne voulut se prêter à aucune voie d'accommodement §. Pendant que toute l'Ecosse étoit soumise au roi, Kirkaldy entreprit de défendre le château d'Edimbourg au nom de la reine, & d'attendre l'arrivée des secours qu'on lui avoit promis. Le régent n'avoit rien alors de ce

---

* Crawf. Mém. 251.

§ Melvil, dont le frere, Robert Melvil, étoit associé de Kirkaldy, dans la défense du château d'Edimbourg, & qui étoit lui-même fort attaché à ce parti, assure que Kirkaldy offrit de s'accommoder à des conditions raisonnables, mais que ses offres furent rejettées par le régent. *Melv.* 240. Cependant, comme Elisabeth desiroit beaucoup alors le rétablissement de la paix en Ecosse, & que Killegrew, ambassadeur d'Angleterre, fit, de concert avec le comte de Rothes, tous ses efforts pour engager Kirkaldy à accéder au traité de Perth, il paroît que la continuation des hostilités ne peut être attribuée, avec vraisemblance, qu'à l'opiniâtreté de Kirkaldy, au peu de confiance qu'il avoit en Morton, & aux espérances qu'il avoit de quelque secours étranger: cette opinion est d'ailleurs appuyée & mise dans la derniere évidence par le témoignage positif de *Spotsw.* 269, 270; de *Camd.* 448; de *Johnst.* Hist. 3, 4; de *Digges*, 334, & de *Crawf.* qui s'accorde avec eux sur ce point. *Mem.* 263.

qui lui étoit néceſſaire pour former le ſiege du château. Mais Eliſabeth, qui avoit réſolu de mettre fin d'un ſeul coup aux troubles de l'Ecoſſe, ſans donner le temps aux François de prendre part à ces querelles, fournit bientôt au régent des ſecours ſuffiſants. Le chevalier Guillaume Drury marcha en Ecoſſe avec quinze cents hommes d'infanterie & une artillerie conſidérable. Le régent le joignit avec toutes ſes forces : on ouvrit la tranchée, & les approches de la place ſe firent dans toutes les regles. Kirkaldy, découragé par la perte d'une groſſe ſomme d'argent qu'on lui envoyoit de France, & qui étoit tombée entre les mains du régent, par la trahiſon du chevalier Jacques Balfour, l'homme le plus dépravé de ce ſiecle, ne ſe laiſſa pas néanmoins abattre par ce contre-temps. Son chagrin ſe tourna en déſeſpoir, & réchauffa encore ſa bravoure naturelle. Il tint pendant trente-trois jours contre tous les efforts des Ecoſſois & des Anglois qui pouſſoient leurs attaques avec courage & émulation; & lorſqu'il demanda à parlementer, les fortifications étoient écroulées, un des puits du château étoit deſſéché, & l'autre étoit comblé par des débris. Dans cette ſituation, il conſervoit encore une

1573.

23 Avril.

1573. intrépidité que rien ne pouvoit ébranler. Il étoit déterminé à périr glorieusement aux pieds du dernier retranchement, plutôt que de se rendre à des ennemis pour qui il avoit une haine invétérée. Mais sa garnison, qui n'étoit point animée de ces mêmes sentiments d'héroïsme & de désespoir, se mutina, & le força de capituler. Il se rendit à Drury, qui lui promit, au nom de la reine d'Angleterre, qu'il seroit traité favorablement. Jacques Kirkaldy son frere, le lord Home, Maitland, le chevalier Robert Melvil, quelques citoyens d'Edimbourg, & environ cent soixante soldats, furent faits prisonniers en même-temps que lui *.

Plusieurs officiers qui avoient été appointés pendant la guerre, engagerent leurs soldats à les suivre dans les Pays-Bas. Ils entrerent au service des Etats-généraux des Provinces-unies; & par la maniere dont ils s'y comporterent, ils ajouterent encore à la réputation des talents militaires qui avoient toujours été le caractere distinctif de la nation Ecossoise.

Tableau & comparaison des deux partis.

Le traité du régent avec Chatellerault & Huntly, & la prise du château d'Edimbourg

* Cald. 2, 408. Melv. 240. Crawf. Mém. 265.

dimbourg terminerent ainſi les guerres civiles en Ecoſſe. Lorſqu'on examine l'état où la nation étoit alors, & que l'on compare la force des deux factions, on voit que les adhérents de Marie parmi les nobles, étoient bien ſupérieurs en nombre & en puiſſance. Mais leurs adverſaires avoient d'autres avantages, & qui leur donnoient bien de la ſupériorité. La ſcience politique, l'expérience militaire & tous les talents qui ſe forment parmi les factions, ou qui y paroiſſent dans tout leur jour, brilloient particuliérement dans le parti du roi. Celui de la reine ne pouvoit pas ſe vanter d'avoir un ſeul homme qui fût égal à Murray pour l'intrépidité tempérée par la prudence : à Morton, pour la pénétration & la ſagacité : à Maitland, pour l'eſprit délié, adroit & inſinuant : à Drury, pour la valeur, toujours favoriſée par des ſuccès. Tous ces grands perſonnages furent employés dans les commencements à jetter les fondements de l'autorité du roi. D'un côté, les meſures étoient concertées avec prudence, & exécutées avec vigueur. De l'autre côté, des réſolutions précipitées étoient ſuivies foiblement. Le peuple, animé du zele de la religion, rempli de l'indignation qu'on lui avoit inſpirée contre

1573.

la reine, soutenoit avec chaleur le parti
1573. du roi. Le clergé mettoit dans la balance tout l'ascendant qu'il avoit pris sur le peuple. Ce fut par ces moyens & par l'entremise prépondérante de l'Angleterre, que le gouvernement du roi prit enfin le dessus & fut solidement établi. Marie perdit jusqu'à cette ombre de souveraineté qu'elle avoit conservée au milieu de ses souffrances, sur une partie de ses sujets: & comme elle n'avoit plus la permission d'avoir un ambassadeur à la cour d'Angleterre, la seule marque de dignité dont elle avoit joui pendant quelque temps, elle n'y fut plus désormais considérée que comme une exilée, dépourvue de tous les attributs de la royauté, entiérement oubliée dans son propre royaume, gardée étroitement dans un autre avec inquiétude & jalousie.

Kirkaldy & les compagnons de son infortune, resterent jusqu'à ce que la reine d'Angleterre, dont ils étoient prisonniers, eût décidé de leur sort, à la garde de Drury, qui les traita avec beaucoup d'humanité. Morton insistoit pour qu'on leur fît subir la peine due à leur rébellion & à leur opiniâtreté, & il déclaroit que tant qu'ils resteroient en vie, la sûreté de sa personne seroit continuel-

lement exposée, & son autorité compromise. Sans égard pour l'engagement 1573.
d'honneur que Drury avoit pris, ni à la parole qu'il avoit donnée au nom de la reine sa maîtresse, les prisonniers furent livrés par Elisabeth à la discrétion du régent. Il commença par les envoyer dans des prisons séparées : & après avoir pris le consentement d'Elisabeth, il condamna aussi-tôt Kirkaldy & son frere à être pendus à la croix d'Edimbourg. Mait- 8 Août.
land, qui n'avoit pas lieu de s'attendre à un meilleur traitement, prévint l'ignominie d'une exécution publique par une mort volontaire, & » termina ses jours » (dit Melvil) à la vieille mode des Ro» mains ".

Pendant que le régent exerçoit sa vengeance sur les restes infortunés du parti de la reine, cette princesse, hors d'état de secourir ses serviteurs, leur donnoit, du fond de sa prison, de vains regrets & des larmes inutiles. Sa santé commençoit à s'altérer considérablement, soit par le défaut d'exercice, soit par les rigueurs de sa prison. Sur les instances de l'ambassadeur de France, le lord Shrewsbury, gardien de Marie, eut permission de la conduire à Buxton-Wells peu éloigné de Luthbury, lieu de sa détention. Ce-

cil, qui venoit d'être créé baron de Burleigh, & lord grand-tréforier d'Angleterre, fe trouva par hafard alors dans ce même endroit. Jamais miniftre n'étoit entré avec plus de zele que ce grand homme, dans toutes les vues de fa maîtreffe, & ne lui avoit donné plus de preuves de fidélité & d'attachement. Cependant Elifabeth entroit dans une telle méfiance contre tous ceux qui approchoient de la reine d'Ecoffe, que fes foupçons s'étendirent même jufqu'à Cecil; & pendant que Marie le regardoit avec raifon comme fon ennemi le plus dangereux, il eut bien de la peine à perfuader à fa maîtreffe qu'il ne s'intéreffoit point aux malheurs de la reine captive *.

1573.

Cette même année, le duc d'Albe fut rappellé du gouvernement des Pays-Bas. L'humeur altiere de ce feigneur, la dureté de fon adminiftration avoient foulevé tous les efprits. L'Efpagne avoit fait d'inutiles efforts pour réduire fes fujets rebelles. Elle avoit épuifé tous fes tréfors dans cette entreprife, elle y avoit ruiné fes armées, & perdu toute fa gloire. Le duc d'Albe fut à la fin facrifié aux reffentiments des peuples; & pour ef-

* Strype, 2, 248, 288.

ſayer de les ramener, on donna le gouvernement de ces pays à Requeſens, homme d'un caractere plus doux & d'un génie moins entreprenant que le duc d'Albe. Eliſabeth, qui ſavoit que le duc, partiſan zélé de la reine d'Ecoſſe, entretenoit toujours avec cette princeſſe des correſpondances ſecretes, fut ainſi délivrée d'un objet perpétuel d'inquiétudes. 1573.

Le royaume étoit alors dans une paix profonde; cependant il reſſentoit encore les malheurs qui marchent toujours à la ſuite de la guerre civile. Les loix, peu reſpectées dans des temps de troubles chez les nations même les plus civiliſées, étoient totalement mépriſées par un peuple barbare, qui ne pouvoit ſoutenir la contrainte d'un gouvernement régulier. Les déſordres ſe multiplioient à un point inſupportable dans toutes les parties du royaume, & ſous l'appui de l'une ou l'autre faction on commettoit impunément des crimes de toute eſpece. Le régent entreprit de remédier à ces abus, & par ſon adreſſe & ſa fermeté, il vint à bout de rétablir l'ordre & la tranquillité. Mais l'avarice ſordide dont il donna des marques dans le cours de ſes opérations, lui fit perdre le mérite & la gloire de ce ſervice important. Les exactions du régent 1574.

L'adminiſtration du régent devient odieuſe.

devinrent plus fatales à la nation que
1574. tous les désordres qu'il avoit réprimés *. Tout étoit rempli d'espions & de délateurs : on faisoit revivre d'anciennes offenses ; on inventoit des crimes imaginaires ; on exagéroit les transgressions les plus légeres, & les délinquants étoient forcés de composer pour leur vie, en payant des sommes exorbitantes. On altéra dans le même temps la monnoie courante § : on donna à prix d'argent des privileges pour des branches de commerce prohibé ; on imposa des taxes extraordinaires sur les commodités de la vie : enfin, on épuisa toutes les ressources de la finance ; tous les raffinements de ce genre d'oppression dont les nations, aussi peu policées que les Ecossois l'étoient alors, sont ordinairement affranchies. De toutes les vexations du régent, celles dont on se plaignit le plus haute-

* *Append.* N°. VII. *pag.* 49 *& suiv.*

§ L'altération des monnoies sous la régence de Morton fut très-considérable. Le titre & la finesse de la monnoie avoient été altérés par les derniers princes, mais l'altération n'avoit pas été fort considérable. Morton mêla un quart d'alliage sur chaque livre d'argent. En l'année 1581, toute la monnoie qu'il avoit fait frapper fut décriée, & retirée, pour être frappée de nouveau : & le titre de la monnoie fut remis à son ancien taux. *Ruddin. Præf. d'Anders. Diplom. p.* 74.

ment & avec le plus de raison, furent ses injustices envers l'église. Le tiers des bénéfices assigné pour la subsistance du clergé, avoit toujours été payé lentement & avec peu d'exactitude, aux collecteurs nommés par l'assemblée générale du clergé; & pendant les guerres civiles, on n'avoit pu obtenir aucun payement dans plusieurs endroits du royaume. Le régent, sous prétexte de redresser ces griefs, & avec promesse d'assigner des honoraires à chaque ministre dans sa paroisse, extorqua du clergé le tiers de ce que la loi lui attribuoit. Mais au-lieu de retirer aucun avantage de cette complaisance, on vit que le payement devenoit encore plus lent & moins exact. Un ministre ordinairement chargé du soin de quatre ou cinq paroisses, recevoit un salaire très-modique, & l'avarice insatiable du régent absorboit le reste *. 1574.

La mort de Charles IX, arrivée pendant le cours de cette même année, fut une nouvelle infortune pour la reine d'Ecosse. Henri III, successeur de Charles, n'avoit point le même attachement pour Marie. La jalousie de Henri contre la mai-

* Crawf. Mém. 272. Spotsw. 273. Cald. 2. 420, 427.

son de Guise, & la condescendance de
1575. ce prince pour la reine sa mere, lui donnoient beaucoup d'éloignement pour les intérêts de la reine d'Ecosse.

22 Janv. La mort du duc de Chatellerault peut encore être considérée comme une perte véritable pour Marie. Le parlement avoit plusieurs fois déclaré le duc héritier présomptif de la couronne; ce qui lui avoit donné une grande considération parmi ses concitoyens, & l'avoit mis plus qu'aucun autre en état de contrebalancer l'autorité du régent.

Les gardiens des marches d'Ecosse & d'Angleterre, étoient dans l'usage d'avoir entre eux des conférences en de certains temps. Une de ces entrevues fut un jour suivie d'une querelle fort vive, dans laquelle les Anglois eurent le désavantage. Quelques-uns furent tués sur la place, & le chevalier Jacques Forester, gardien des frontieres, avec quelques gentilshommes qui l'accompagnoient, furent pris prisonniers. Mais Elisabeth & le régent, touchés des avantages qui résultoient de la bonne intelligence établie entre les deux royaumes, prirent les mesures nécessaires pour empêcher qu'elle ne fût interrompue par cet accident, d'ailleurs peu considérable.

Entreprises du La tranquillité intérieure du royaume

pensa être troublée par un autre événement. Les personnes élevées à la dignité d'évêques, avoient de très-foibles revenus, & une autorité fort bornée. Cependant le clergé, indisposé contre toutes les opérations du régent, qui s'étoit rendu odieux par ses procédés, commençoit à concevoir de la jalousie contre l'ordre épiscopal. Le clergé savoit que la corruption se glissoit par degrés dans l'église, à l'appui des titres honorables & sous des prétextes de bienséance, & il craignoit que de ces foibles commencements, la hiérarchie ne reprît avec le temps son ancienne puissance & toute sa tyrannie. Celui qui le premier fit naître ces soupçons, fut André Melvil, homme d'un mérite rare, d'une vaste érudition, & recommandable par l'austérité de ses mœurs & par son intrépidité; mais élevé dans le fond d'une université, il ignoroit entiérement la science du monde. Tout occupé de ses vues, il ne savoit point faire le discernement des moyens les plus convenables pour les faire réussir, & souvent il détruisoit ses meilleurs projets par son imprudence & son impétuosité. Il proposa dans l'assemblée du clergé cette question : savoir, » si l'office d'évêque, tel » qu'il étoit alors exercé dans le royau-

1575.

Clergé contre l'ordre épiscopal.

1575. » me, étoit conforme à la parole de » Dieu "? Les tribunaux eccléfiaftiques retentiffoient alors de plaintes formées fans ceffe contre les évêques. On les accufoit de peu d'attention pour leurs devoirs, & la négligence de plufieurs d'entre eux n'étoit que trop connue. L'évêque de Dunkled, accufé d'avoir diffipé les revenus de fon bénéfice, fut condamné par l'affemblée. Le régent, au-lieu de terminer ces conteftations fur la forme du gouvernement eccléfiaftique, avoit grand foin de les entretenir, parce qu'elles détournoient le zele du clergé d'autres objets, & qu'elles l'empêchoient de porter fes attentions fur les ufurpations continuelles du patrimoine de l'églife *.

1576.

Le régent irrite quelques nobles.

Le régent n'avoit jufqu'alors fait reffentir le poids de fa tyrannie qu'aux gens du commun, ou à ceux d'un moyen état. De nouveaux procédés firent bientôt appercevoir aux nobles que leur dignité ne les mettroit point à couvert de fes entreprifes, & qu'ils éprouveroient à leur tour les effets de fon autorité. Un accident affez ordinaire en Ecoffe, & qui y mettoit fouvent la diffention parmi les

* Cald. Affemblies, 1574, &c. Johnft. Hift. 15.

nobles, occaſionna un démêlé entre les comtes d'Argyll & d'Athole. Un vaſſal d'Argyll avoit fait quelques dégâts ſur les terres d'un vaſſal du comte d'Athole. Ce dernier prit les armes pour punir l'agreſſeur ; Argyll ſe mit en devoir de le défendre, & les deux comtes étoient ſur le point de ſe mettre en campagne pour vuider une querelle qui ne méritoit pas d'avoir de pareilles ſuites, lorſque le régent interpoſant ſon autorité, les obligea de licencier leurs troupes. Les comtes étoient l'un & l'autre en contravention, & ces procès quoiqu'aſſez ordinaires, étoient directement oppoſés à la lettre de la loi. Le régent voulut en tirer avantage, & entreprit de les charger du crime de trahiſon. Ce projet fut découvert aux comtes par un officier de la maiſon du régent. La vue du danger fit bientôt oublier aux deux comtes leurs anciennes animoſités, & forma entre eux une étroite union pour leur défenſe commune. Cette confédération les rendoit formidables. Ils mépriſerent les ſommations que le régent leur fit de comparoître devant la cour de juſtice, & ils le forcerent à la fin de ſe déſiſter de ſes pourſuites. Mais ce traitement injurieux laiſſa de fortes impreſſions dans l'ame des comtes, & ils

1576.

en tirerent dans la ſuite une vengeance
1577. éclatante *.

Morton ne fut pas plus heureux dans une entrepriſe qu'il forma contre le lord Claude Hamilton. Ce ſeigneur fut accuſé d'avoir formé une conſpiration contre la vie du régent. Ceux qu'on avoit ſuppoſés complices de ce crime, furent arrêtés & mis à la queſtion, ſans qu'on en pût tirer aucunes preuves; pluſieurs autres circonſtances firent connoître l'innocence d'Hamilton, & dévoilerent les vues que le régent avoit eues en imputant au lord ce projet odieux §.

Ils s'adreſſent au roi.

Les nobles d'Ecoſſe, preſqu'égaux à leurs rois pour l'autorité, & toujours traités par le monarque avec la plus grande diſtinction, étoient indignés à l'excès des procédés arbitraires d'un régent. Le peuple accoutumé à une forme de gouvernement très-ſimple, & peu fait à des taxes extraordinaires, ſe plaignoit hautement de l'avidité de Morton. Tous commençoient à tourner les yeux vers le jeune roi; tous attendoient de lui un gouvernement plus doux & plus équitable.

Education de Jacques VI, & ſes heureuſes diſpoſitions.

Jacques avoit atteint la douzieme année de ſon âge. Dès le moment de ſa

* Crawf. Mém. 285. § *Ibid.* 287.

naissance, la reine l'avoit confié aux soins du comte de Marr; & pendant les guerres civiles, le prince avoit résidé en pleine sûreté dans le château de Stirling. Alexandre Erskine, frere du comte de Marr, fut chargé en chef de l'éducation de Jacques. Il eut pour précepteur le fameux Buchanan, à qui on avoit associé trois autres maîtres, les plus habiles qu'on put trouver dans la nation, & les plus versés dans les connoissances qu'on jugeoit nécessaires à un prince. Le jeune roi montra de bonne heure une passion extraordinaire pour les sciences, & il y fit de grands progrès. Les Ecossois croyoient déja appercevoir en lui toutes les vertus que l'amour ou la crédulité des sujets attribuent ordinairement à leurs princes lorsqu'ils sont dans leur enfance. Cependant comme le roi étoit encore fort éloigné de l'âge où la loi lui permettoit de prendre les rênes du gouvernement, le régent faisoit peu d'attention à ces sentiments du peuple, & n'appercevoit pas que les préjugés de la nation en faveur du roi pouvoient encourager ce prince à anticiper le moment de sa majorité. Dans cette confiance, Morton non-seulement négligea de s'assurer de l'amitié de ceux qui entouroient la personne du roi & qui

1577.

avoient le plus de crédit ſur ſon eſprit,
1577. mais il pouſſa même l'imprudence juſqu'à irriter quelques-uns d'entr'eux par des injures perſonnelles. Le reſſentiment des uns, l'ambition des autres, les porterent à inſpirer au roi des ſoupçons contre le pouvoir & les projets de Morton. » Sire, (lui diſoient-ils) un roi a ſouvent » de très-bonnes raiſons pour craindre » un régent, & il en a rarement pour l'aimer. L'ambition ou l'intérêt engage un » régent à tenir ſon prince dans une perpétuelle enfance, à éloigner de lui ſes » ſujets, & à le détourner de toute application aux affaires. Il ne faut cependant à un roi qu'un peu de vigueur » pour ſecouer ce joug. Des ſujets ſont » naturellement portés à reſpecter leur » ſouverain, & ils ſouffrent impatiemment la juriſdiction paſſagere & déléguée d'un régent. Morton a gouverné avec une dureté inconnue aux anciens monarques de l'Ecoſſe. La nation » opprimée gémit ſous ſon adminiſtration, elle verra avec joie les eſpérances d'un gouvernement plus doux. A » peine entend-on aujourd'hui prononcer en Ecoſſe le nom du roi; ſes amis » n'ont aucun crédit, ſes favoris aucune » conſidération. Le moindre effort peut

» renverser la puissance de Morton, &
» faire voir que dans le fond elle est 1577.
» aussi foible qu'elle a été en apparence
» arbitraire & illimitée. Le même coup
» mettra votre Majesté en possession de
» toute l'autorité qui lui appartient, &
» délivrera la nation d'une tyrannie in-
» supportable. Si elle ne veut point com-
» me roi soutenir ses droits, qu'elle dai-
» gne au moins entendre les cris & les
» gémissements de son peuple " *.

Ces discours se graverent profondément dans l'ame du roi, élevé dans l'opinion qu'il étoit né pour commander. Cependant l'approbation qu'il auroit donnée à ce projet, auroit été de peu d'importance sans le concours des nobles. Les comtes d'Argyll & d'Athole, les deux seigneurs les plus puissants dans l'ordre de la noblesse, étoient animés d'une haine implacable contre le régent. La cabale qui s'étoit formée dans le château de Stirling, leur fit part du complot qui se tramoit. Ils y entrerent avec chaleur, & Alexandre Erskine, qui, depuis la mort de son frere & pendant la minorité de son neveu, avoit le commandement du fort & la garde de la personne du roi, leur pro-

* Melv. 249.

cura une audience secrete de Sa Majes-
1577. té. Ils exposerent pareillement au roi les malheurs de ses sujets sous l'administration arbitraire du régent. Ils se plaignirent amérement de l'injustice avec laquelle ils avoient eux-mêmes été traités, & ils supplierent le roi de convoquer une assemblée de tous les nobles, qui étoit le seul moyen de remédier aux griefs de la nation. Jacques y consentit, & on écrivit à cet effet des lettres au nom du roi. Mais les deux comtes eurent soin qu'elles ne fussent envoyées qu'à ceux qu'on savoit indisposés contre Morton *.

Le nombre de ces partisans de Mor-
1578. ton étoit néanmoins si considérable, que
4 Mars. la plus grande partie de la noblesse se trouva à jour nommé rassemblée à Stirling. Morton, qui avoit eu vent de l'entrevue d'Argyll & d'Athole avec le roi, faisoit semblant de vouloir se démettre de la régence. Cependant les nobles étoient tous si animés contre le régent, qu'ils conseillerent au roi de n'avoir aucun égard aux offres de Morton, de le priver de son office, & de prendre en main l'administration du gouvernement. Le lord Glamis, chancelier, & Herreis fu-

* Spotsw. 278.

rent nommés pour aller signifier cette résolution à Morton, qui étoit alors à Dalkeith, lieu de sa résidence ordinaire. La nation, qui ne s'attendoit point à cet événement, se livra à des transports de joie inexprimables : mais on fut également surpris lorsqu'on vit Morton partager en appparence la joie de la nation, & descendre tranquillement du faîte de la grandeur. Le régent avoit assez de pénétration pour appercevoir tout le danger de cette résignation, & il quittoit sans doute avec regret un office dont il pouvoit, aux termes de la loi, rester encore en possession pendant si long-temps. Mais toutes les sources d'où la faction, dont il étoit le chef, tiroit sa force, étoient taries, & la plupart même de ceux qui la composoient fournissoient alors à ses adversaires les moyens de l'humilier. Les communes, la ville d'Edimbourg, le clergé, indisposés contre le régent à cause de ses vexations multipliées, l'avoient entiérement abandonné. Elisabeth, qui s'étoitdepuis peu engagée par un traité, à envoyer un corps de troupes considérable au secours des habitants des Pays-Bas, combattant pour leur liberté, ne pouvoit porter ses attentions aux affaires de l'Ecosse : d'un autre côté, comme elle n'a-

1578.

Morton se démet de la régence, & se retire.

voit plus rien à craindre de la part de la
1578. France, où les princes Lorrains n'avoient plus alors la même autorité dans les conseils, elle n'étoit peut-être point fâchée de voir de nouvelles factions s'élever en Ecosse. Plusieurs nobles attachés depuis long-temps au parti de Morton, & qui lui étoient liés par des bienfaits, tels que Glamis, Lindsay, Ruthven, Pitcairn le secretaire, & Murray de Tillibardin, l'abandonnerent tous au moment de sa chûte, & vinrent se rendre à l'assemblée de Stirling. Morton, convaincu de sa propre foiblesse par le concours de toutes ces circonstances, se détermina à faire place à un torrent trop impétueux pour
12 Mars. qu'il lui fût possible d'y résister. Il se rendit à Edimbourg avec Herreis & le chancelier : il se trouva à la proclamation qui annonçoit que le roi avoit accepté le gouvernement; là, en présence de tout le peuple, il se démit de toute l'autorité à laquelle il avoit droit de prétendre en vertu de son office de régent, & il la remit entre les mains du roi. Tout retentit aussi-tôt de cris de joie & d'acclamation, qui pénétroient sans doute de la douleur la plus amere l'ame d'un homme ambitieux forcé de renoncer au pouvoir suprême. Morton fut alors plus que jamais

convaincu qu'il avoit perdu entiérement l'affection de ses concitoyens. Cependant 1578. il obtint du roi un acte portant approbation de tout ce qui avoit été fait par lui pendant le cours de sa régence, & le pardon de tous ses crimes, offenses & trahisons passées, conçu dans la meilleure forme & dans les termes les plus forts que ses craintes ou ses précautions avoient pu lui faire inventer. Les nobles du parti du roi s'engagerent aussi, sous une amende très-forte, à procurer la ratification de cet acte dans le premier parlement *.

Le régent continue d'observer les démarches de ses adversaires.

On nomma un conseil de douze pairs pour assister le roi dans l'administration des affaires. Morton, abandonné par son parti, hors d'état de disputer le terrein à la faction qui gouvernoit absolument la cour, se retira dans une de ses maisons, où il ne s'occupoit que des amusements de la vie privée, & où il jouissoit en apparence de la plus parfaite tranquillité. Cependant son ame étoit en proie à ces tristes réflexions, compagnes inséparables d'une ambition déconcertée, & il étoit absorbé dans la recherche des moyens de recouvrer son ancienne grandeur. Dans le fond même de sa retraite, que le peu-

* Sposw. 278. Crawf. Mém. 289. Cald. 2, 522.

[redacted] ple appelloit *l'antre du lion*, ses richesses
1578. & ses talents le rendoient formidable. Les nouveaux conseillers furent assez imprudents pour le réveiller, en essayant avec trop de précipitation de lui enlever les restes de sa puissance. Ils le sommerent de rendre le château d'Edimbourg, dont il étoit toujours en possession. Il le refusa d'abord, & il se préparoit à se défendre. Mais les citoyens d'Edimbourg ayant pris les armes & battu une partie de la garnison qui étoit sortie pour escorter un convoi de provisions, il fut obligé de rendre cette forteresse importante sans faire aucune résistance. Ses adversaires, encouragés par ce succès, convoquerent un parlement à Edimbourg, & multiplierent contre lui les demandes à un tel point, qu'ils lui persuaderent que sa ruine totale étoit la seule chose qui pût assouvir leur haine invétérée.

Cependant la puissance des ennemis de Morton & l'affection que le peuple leur portoit, commençoient à diminuer. Le chancelier, l'homme le plus habile & le plus modéré de leur parti, ayant été tué à Stirling dans une rencontre de ses vassaux avec ceux du comte de Grawford, Athole qui fut nommé pour le rem-

placer dans ce haut office, les comtes d'Eglinton, de Cathneff & le lord Ogilvie, feigneurs les plus accrédités à la cour, étoient tous ou papiftes déclarés, ou foupçonnés de favorifer les opinions Romaines : ce qui dans ce fiecle où le retour du papifme étoit tant redouté & avec de fi juftes raifons, caufoit une allarme générale. Comme Morton avoit toujours traité les papiftes avec beaucoup de rigueur, l'indulgence que ces feigneurs avoient pour eux, faifoit regretter l'adminiftration du régent, & on en rappelloit toutes les circonftances avec de grands éloges *. 1578.

Le régent reprend fon autorité.

Morton étoit inftruit de toutes ces particularités. Il jugea la conjoncture favorable pour faire jouer les refforts qu'il avoit préparés. Il s'attacha à gagner la confiance du jeune comte de Marr & de la comteffe fa mere. Enfuite il leur fit entendre qu'Alexandre Erskine avoit formé le projet d'ôter au comte fon neveu le gouvernement du château de Stirling & la garde de la perfonne du roi. Ces infinuations firent tout leur effet fur l'efprit d'une femme ambitieufe & fur celui d'un jeune homme de vingt ans, & il les

* Spotfw. 283.

1578. engagea sans peine à repousser par la force cette prétendue injure. Le comte se rend en diligence à Stirling. Il est reçu comme à l'ordinaire dans le château par tous ses serviteurs : il se saisit des portes dès le grand matin, & il en fait sortir son oncle, qui n'étoit point sur ses gardes, & qui ne s'attendoit pas à un pareil pro-
26 Avril. cédé de la part de son neveu. Les soldats de la garnison obéissent au jeune comte comme à leur gouverneur ; & sans courir le moindre danger, sans aucune effusion de sang, il se rend maître de la forteresse & de la personne du roi *.

Un événement aussi imprévu jetta les courtisans dans la plus grande consternation. Morton ne paroissoit point dans cette entreprise, mais il fut généralement soupçonné d'en être l'auteur. Les nouveaux conseillers virent qu'il étoit nécessaire pour leur propre sûreté de changer de batteries ; & au-lieu de poursuivre Morton avec un ressentiment implacable, ils crurent devoir entrer dans quelques termes d'accommodement avec un ennemi capable de leur susciter toujours de nouveaux embarras. Quatre personnes furent nommées de part & d'autre

* Cald. 2, 535.

pour accommoder ces différends. Ils s'assemblerent dans un endroit peu éloigné 1578.
de Dalkeith, & ils étoient sur le point de s'accorder, lorsque Morton, habile à saisir toutes les occasions favorables, fut tirer avantage de la sécurité de ses adversaires. Pendant qu'ils n'étoient occupés que du traité prêt à se conclure, il sort au milieu de la nuit, marche droit à Stirling, 24 Mai.
& par l'extremise de Murray de Tillibardin, oncle du comte de Marr, qu'il avoit gagné, il est reçu dans le château. Il fut ensuite ménager les choses avec tant d'adresse & de dextérité, que bientôt il commanda plus absolument que le gouverneur même dans le fort de Stirling. Il reprit pareillement dans le conseil-privé, sa place & tout son ascendant *.

Les approches du jour marqué pour l'assemblée du parlement à Edimbourg, causerent à Morton de nouvelles inquiétudes. Il craignoit de mener le roi dans une ville dont les habitants étoient tous dévoués à la faction opposée. Il ne vouloit pas non plus quitter le roi & le laisser à Stirling. Pour éviter ces deux inconvénients, il publia au nom du roi, une proclamation qui changeoit le lieu

* Cald. 2, 536.

de l'aſſemblée du parlement, & qui le
1578. transféroit d'Edimbourg au château de Stirling. Athole & ſes partiſans s'éleverent contre cette démarche, comme oppoſée aux conſtitutions du royaume. » Le roi (diſoient-ils) eſt donc priſonnier de Morton. Les conſeillers n'en » ont plus que le nom, & ſont donc réellement ſes eſclaves. Après des troubles d'une auſſi longue durée, un parlement libre, où tous les nobles puiſſent ſe trouver ſans crainte, où ils puiſſent délibérer en pleine liberté, » eſt indiſpenſablement néceſſaire pour » rétablir l'ordre & pour réparer les maux » de la nation. Les membres d'une aſſemblée convoquée contre toutes les » regles, tenue entre des remparts, environnée de gens armés, peuvent-ils » ſe flatter d'y être en ſûreté? Quelle » ſera la liberté dans les débats? quel » avantage en pourra-t-on retirer pour
25 Juillet. » le bien public "? Cependant le parlement s'aſſembla au jour marqué; & malgré les proteſtations que le comte de Montroſe & le lord Lindſay firent au nom de tout leur parti, on procéda aux délibérations. L'acceptation que le roi avoit faite du gouvernement fut confirmée: l'acte accordé à Morton pour ſa ſûreté

reté fut ratifié, & la comtesse de Marr, qui avoit joué un des rôles principaux 1578.
dans cette derniere révolution, reçut une pension viagere, pour récompense de ses services *.

Argyll & Athole prennent les armes contre Morton.

Cependant Argyll, Athole & leurs adhérents, munis des prétextes spécieux de tirer le roi de la captivité & le royaume de l'oppression, coururent aux armes. Le roi lui-même, qui souffroit impatiemment l'espece d'esclavage dans lequel il étoit retenu par un homme contre lequel il avoit d'anciens préjugés, & qu'il haïssoit de longue main, favorisoit en secret cette entreprise. Mais en même-temps il étoit obligé de la désavouer dans le public, de lever des troupes contre ceux qui en étoient les auteurs, & on le força même de déclarer par une proclamation, qu'il étoit exempt de toute contrainte, tant pour sa personne que pour la disposition de ses volontés. Les deux partis se mirent en campagne. (11 Août.) Argyll & Athole marchoient à la tête d'un corps de sept mille hommes. Celui qui venoit à leur rencontre, n'étoit que de cinq mille hommes, commandés par le comte d'Angus, neveu de Morton. Les uns & les autres

* Cald. 2, 547. Parl. V. Jacq. VI.

avoient peu d'empressement d'engager
1578. l'action. Morton se méfioit de la fidélité de ses troupes : les deux comtes étoient persuadés qu'une seule victoire, quand même elle seroit complete, ne décideroit point la querelle. Ils voyoient que n'étant point en état de former le siege du château de Stirling où la personne du roi étoit gardée, leurs troupes seroient bientôt dispersées & leurs forces épuisées, pendant que Morton, soutenu par ses propres richesses & par la protection de la reine d'Angleterre, trouveroit sans cesse de nouvelles ressources. Bowes fut envoyé par Elisabeth en Ecosse, pour négocier un accommodement entre les deux factions. Le traité fut conclu par la médiation de cet ambassadeur. Argyll & Athole furent admis en la présence du roi. Quelques personnes de leur parti furent placées dans le conseil-privé, & on convoqua une assemblée extraordinaire des nobles, pour terminer à l'amiable le reste des contestations *.

Elisabeth négocie un accommodement entre les deux factions.

Jacques, aussi-tôt qu'il eut pris en main le gouvernement, avoit dépêché l'abbé de Dunfermling en Angleterre, pour donner part à Elisabeth de cet évé-

* Crawf. Mém. 307.

nement; pour lui offrir de renouveller l'alliance entre les deux royaumes, & pour demander le bien qui venoit d'écheoir au roi par le décès de la comtesse de Lennox, sa grand'mere. Le second fils de la comtesse avoit laissé une fille, nommée Arabelle Stuart, née en Angleterre. Comme la principale objection contre les prétentions de la branche d'Ecosse à la couronne d'Angleterre étoit fondée sur la prohibition de la loi, qui exclut les étrangers de tout droit aux successions qui leur sont ouvertes dans ce royaume, Elisabeth, en accordant à Jacques la succession de sa grand'mere, auroit établi en faveur de ce prince un préjugé, qu'on auroit pu regarder comme une décision, par rapport à un point sur lequel elle avoit toujours eu le plus grand soin de répandre des doutes. Pour empêcher qu'on entreprît l'examen de cette question délicate, & pour éviter d'éclaircir en aucune maniere un objet qu'elle regardoit comme le grand mystere de son regne, elle ordonna que les revenus des biens de la feue comtesse de Lennox seroient mis en sequestre entre les mains du lord Burleigh, gardien délégué des mineurs. Elle fit par-là sentir de bonne heure au roi d'Ecosse, l'obligation où il étoit 1578.

de rechercher sa bienveillance, s'il vou-
1579. loit se flatter de quelque succès sur des prétentions d'une plus grande importance, mais également sujettes à discussion *.

Les factions des nobles, après de longs délais, avoient enfin surmonté toutes les difficultés, & étoient parvenues à une sorte d'accommodement. Mais cette espece de réconciliation fut suivie d'un
24 Avril. événement bien tragique. Morton, pour célébrer cette réunion, invita les chefs du parti opposé à un grand festin. Le chancelier Athole se trouva mal en sortant de table, & mourut quelques jours après. La violence & les symptômes de la maladie firent soupçonner fortement qu'il avoit été empoisonné ; & malgré le rapport des médecins & chirurgiens, qui lors de l'ouverture du corps, se trouverent partagés sur la cause de mort, les parents du chancelier chargeoient hautement Morton de ce crime odieux. Les avantages qu'il trouvoit à se voir délivré d'un homme qui avoit de si grands talents, & qui déconcertoit toutes ses mesures, devinrent des preuves assurées de son crime dans l'esprit du peuple, toujours porté à chercher des causes extraor-

* Camd. 461.

dinaires à la mort des grands personnages.

L'office de chancelier fut donné à Argyll, qui, par reconnoissance de ce bienfait, se rapprocha de Morton, à qui il devoit son élévation. Morton avoit dissipé entiérement les cabales de ses ennemis, il avoit abattu leur puissance, & repris toute l'autorité qu'il avoit pendant sa régence. Les grandes familles n'étoient plus pour lui des objets de jalousie; elles étoient hors d'état de traverser ses desseins; il ne craignoit plus que les Hamiltons. Le comte d'Arran, l'aîné de cette maison, frappé du mauvais succès de sa passion pour la reine, n'étoit jamais revenu de ce coup, & avoit à la fin perdu entiérement la raison. Le lord Jean, son frere puîné, étoit en possession des biens de la maison; & le lord Claude, le plus jeune, étoit commandeur de Paisley: l'un & l'autre dans la fleur de l'âge, ambitieux & entreprenants. Morton craignoit leur pouvoir dans le royaume: les courtisans espéroient de partager leurs dépouilles, & comme les princes voient ordinairement leurs successeurs avec une sorte de haine & de jalousie, on n'eut pas de peine à fortifier ces passions dans l'ame du jeune roi. On avoit en main un prétexte pour donner un air de justice aux

1579. Procédés injustes de Morton contre la maison d'Hamilton.

procédés les plus violents. Le pardon
1579. accordé par le traité de Perth, ne s'étendoit point aux complices des meurtres des deux régents, Murray & Lennox. On avoit soupçonné le lord Jean & son frere d'être les auteurs de ces crimes, & ils avoient été compris dans le bill général de condamnation passé à ce sujet. Sans aucune sommation préalable, sans avoir entendu un seul témoin pour constater le fait, ce bill fut regardé comme suffisant pour leur faire subir toutes les peines qu'ils auroient encourues s'ils avoient été convaincus en regle. Les comtes de Morton, de Marr & d'Eglinton, avec les lords Ruthven, Boyd & Cathcart, furent commis pour se saisir de leurs personnes & de leurs biens. Sur un simple avertissement, après quelques heures de délai, un corps de troupes considérables étoit déja prêt, & marchoit vers Hamilton en forme d'expédition militaire. Les deux freres prirent la fuite; & après avoir couru bien des dangers, vinrent à bout de se mettre en sûreté. Mais leurs pays furent confisqués : les châteaux d'Hamilton & de Draffan furent assiégés, & ceux qui les défendoient furent punis. Le comte d'Arran, incapable par son état actuel de commettre aucun crime, fut par un

abus honteux de la loi, enveloppé dans la ruine générale de sa famille, & resserré dans une étroite prison, comme si étant en démence, il pouvoit être déclaré coupable de rébellion. Ces procédés si contraires aux principes fondamentaux de la justice, furent tous ratifiés dans le parlement suivant *. 1579.

Vers ce même temps, Marie écrivit une lettre à son fils : elle la lui envoya par Navé, son secretaire, avec quelques bijoux de prix, & une veste qu'elle avoit elle-même brodée de sa main. Mais comme dans la suscription de la lettre, elle ne donnoit à Jacques que le titre de prince d'Ecosse, Navé fut renvoyé sans avoir été admis à l'audience du roi §.

Pourparlers de mariage entre Elisabeth & le duc d'Alençon.

Elisabeth n'avoit alors aucun sujet de craindre les entreprises des princes papistes en faveur de Marie ; cependant elle gardoit toujours sa prisonniere avec beaucoup de soins & d'inquiétudes. La conquête du Portugal d'une part, & de l'autre la défense des Pays-Bas, occupoient entiérement les conseils & les armes de l'Espagne. La France, déchirée par des guerres intestines, étoit gouvernée par

* Crawf. Mém. 311. Spotsw. 306.
§ Crawf. Mém. 314.

un prince foible & capricieux, méprisé
1579. par ses propres sujets, dont il avoit perdu toute la confiance, & elle n'étoit point en état de songer à troubler ses voisins. Elisabeth amusoit depuis long-temps la cour de France des négociations de son mariage avec le duc d'Alençon, frere du roi. Savoir si Elisabeth, âgée de cinquante-quatre ans, avoit réellement envie d'épouser un prince de vingt ans : savoir si le plaisir d'être recherchée par un jeune homme, flattoit son amour-propre & l'engageoit à recevoir les vœux du prince : ou bien si dans cette occasion les considérations politiques la dominerent ainsi que dans toutes les autres opérations de son regne ; ce sont des problêmes d'histoire que je n'entreprendrai point de résoudre. Pendant le cours de cette négociation, qui fut traînée en longueur, Marie ne pouvoit pas espérer des secours de la France, & il paroît même qu'elle y entretenoit peu de correspondances. Ce moment fut, dans le regne d'Elisabeth, l'époque de sa plus parfaite tranquillité.

Deux favoris prennent l'ascendant sur l'esprit de Jacques.

Morton paroissoit jouir alors du même avantage en Ecosse ; mais ce calme n'étoit pas appuyé sur des fondements aussi solides. Morton avoit dissipé l'ora-

ge, il avoit renversé ses ennemis, il s'étoit remis en possession de toute la direction des affaires. Mais le roi étoit parvenu à un âge où le caractere & les inclinations commencent à se développer. Celles de ce prince étoient si aisées à appercevoir, que Morton, avec la moindre attention, auroit pu se convaincre qu'il devoit en attendre de nouvelles entreprises contre son autorité, & bien plus dangereuses. Jacques montra de bonne heure cet attachement excessif pour ses favoris, passion qui le domina pendant tout le cours de sa vie. Elle étoit excusable à son âge : on pouvoit l'attribuer à son peu d'expérience, aux premiers feux de la jeunesse, & on ne devoit pas s'attendre qu'il fît alors avec beaucoup de discernement le choix de ceux qui devenoient l'objet de ses affections. Le plus considérable de ses favoris fut Esme Stuart, né en France, fils d'un frere puîné du comte de Lennox. Il portoit le titre du lord d'Aubigné, d'une terre située en France, qu'il tenoit de ses ancêtres, auxquels elle avoit été accordée pour prix de leur valeur & des services qu'ils avoient rendus à cette couronne. D'Aubigné étoit venu en Ecosse pour y demander le titre & le bien de Lennox, sur lesquels

1579.

8 Sept.

il prétendoit avoir des droits légitimes.
1579. Il fut, dès le premier abord, reçu par le roi avec toute la considération due à un parent aussi proche. Les graces de sa personne, l'élégance de ses habillements, ses manieres honnêtes, firent une vive impression sur l'esprit de Jacques, qui même dans un âge plus mûr, se laissa toujours séduire par les talents frivoles. Il répandit sur le nouveau venu, avec son empressement & sa profusion ordinaires, les marques de sa bienveillance. Peu de jours après que Stuart fut arrivé à la cour, il fut créé lord Aberbrothock; bientôt après il reçut le titre de comte, ensuite il fut fait duc de Lennox, gouverneur du château de Dumbarton, capitaine de la garde, premier lord de la chambre, & lord grand-chambellan. Dans le même temps, le capitaine Jacques Stuart, second fils du lord Ochiltrée, parvint à un grand degré de confiance auprès du roi, sans que cette élévation fît naître entre ces deux seigneurs la haine & la jalousie, si ordinaires parmi ceux qui briguent la faveur du prince. Cependant l'union établie entr'eux n'étoit pas fondée sur la conformité des caracteres. Il n'y en eut jamais de plus opposés. Le premier avoit beaucoup de

franchise, étoit naturellement doux & humain; mais il n'avoit aucune connoissance de la constitution du pays, & il étoit trompé ou mal informé par ceux en qui il mettoit sa confiance. Il pouvoit mériter d'être auprès d'un jeune prince pour le suivre dans ses plaisirs, & prendre part à ses amusements; mais il n'avoit aucune des qualités nécessaires pour jouer le rôle de ministre, & pour diriger les affaires. L'autre avoit tous les vices qui peuvent rendre un homme formidable à son pays, & pernicieux dans le conseil du prince. Cet assemblage de tant de défauts n'étoit compensé en lui par aucune vertu, à moins qu'on ne veuille honorer de ce nom, une adresse singuliere à conduire ses projets, un esprit entreprenant, un courage supérieur à toute espece de dangers. Sans être arrêté par aucun motif de religion, sans égard pour les bienséances, sans se laisser déconcerter par les obstacles, il embrassoit des objets, impossibles en apparence dans l'exécution. Mais sous un prince qui n'avoit aucune expérience, qui se plaisoit à s'aveugler sur les défauts de ceux qui avoient gagné ses bonnes graces, cette audace étoit toujours assurée du succès. Les honneurs, les richesses, la puissan-

1579.

ce, furent aussi la récompense de tous
1579. ses crimes.

Les deux favoris travaillent de concert à perdre Morton.

Ces deux favoris se réunirent contre Morton, & employerent de concert tout leur crédit pour perdre un homme, qui seul les empêchoit d'être en possession de toute l'autorité. Ils trouverent toutes les voies applanies pour l'exécution de leur dessein. Jacques avoit été nourri dès l'enfance dans une grande aversion contre ce seigneur, qui, de son côté, ne songeoit qu'à se conserver l'autorité de tuteur, au-lieu de se conduire avec la condescendance d'un ministre. Cependant Morton, qui ne pouvoit plus garder la personne du roi dans les remparts du château de Stirling, convoqua un parlement à Edimbourg, & il y conduisit Sa Majesté. Jacques fit son entrée dans la capitale, au milieu des cris & des acclamations du peuple, & avec toute la pompe dont ce siecle pouvoit être susceptible. Depuis trente-sept années, l'Ecosse étoit soumise au pouvoir délégué d'un régent, ou bien au foible gouvernement d'une femme; elle avoit éprouvé tous les malheurs de la guerre civile, essuyé l'insolence des troupes étrangeres. La nation commençoit à respirer après de si longues souffrances, & se réjouissoit de voir

17 Octob.

enfin le sceptre entre les mains d'un roi. Les Ecossois fondoient de grandes espérances sur la foible autorité d'un prince de quinze ans. Passionnés pour cette ombre de royauté, ils croyoient déja voir l'union, le bon ordre & la tranquillité rétablis dans le royaume. Jacques fit l'ouverture du parlement avec le plus grand appareil; mais il ne s'y passa rien de remarquable. 1579.

Les favoris, encouragés par ces démonstrations de l'amour & de l'attachement des peuples pour leur souverain, continuerent avec chaleur leurs menées contre Morton : & comme le roi faisoit alors sa résidence dans le palais d'Haly-rud-house, où tous ses sujets avoient un libre accès, la cabale contre ce seigneur se grossissoit de jour en jour, & l'intrigue arrivoit par degré à sa maturité.

Morton commença à appercevoir le danger, & il entreprit d'arrêter Lennox dans sa carriere, en le représentant comme un ennemi formidable de la religion réformée, comme un agent secret des papistes, comme un émissaire déclaré de la maison de Guise. Le clergé, toujours prompt à saisir les bruits de cette espece, répandit l'allarme parmi le peuple. Mais Lennox abjura publiquement les erreurs 1580.

Morton essaie de prévenir ses ennemis.

1580. du papisme, soit par complaisance pour son maître, soit qu'il eût été convaincu par les arguments de quelques savants théologiens que le roi avoit nommés pour l'instruire dans la religion protestante. La cérémonie se fit dans l'église de Saint-Gilles, & Lennox se déclara lui-même membre de l'Eglise d'Ecosse, en signant la profession de foi. Cette démarche ne détruisit pas entiérement les soupçons qu'on avoit conçus de Lennox. Quelques prédicateurs zélés déclamerent encore contre ce seigneur; mais l'accusation perdit beaucoup de sa force *.

D'un autre côté, le bruit se répandit que Morton se disposoit à se saisir de la personne du roi, & à le conduire en Angleterre. Savoir si Morton désespérant de se maintenir par d'autres moyens, avoit réellement fait quelque ouverture de cette espece à la cour d'Angleterre, ou bien si ce fait étoit une calommie inventée par ses adversaires pour le rendre odieux, c'est ce qu'il n'est pas possible de décider avec certitude. Mais comme il déclara à la mort qu'il n'avoit jamais conçu un pareil projet, la derniere opinion paroît la plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit,

* Crawf, Mém. 319. Spotsw, 308.

cette accusation vague servit de prétexte pour faire revivre l'office de lord-chambellan, qui depuis quelque temps n'avoit aucunes fonctions. Lennox étoit pourvu de cet office, & il avoit pour lieutenant Alexandre Erskine, ennemi juré de Morton. Ils avoient sous leurs ordres une troupe de gentilshommes qui suivoient toujours le roi, & qui étoient chargés de la garde de la personne de Sa Majesté *. 1580.

Elisabeth s'intéresse pour Morton.

Morton n'ignoroit pas ce qui se tramoit contre lui. Il appercevoit que ses ennemis vouloient faire soupçonner sa fidélité, en prenant ainsi des précautions inusitées pour la sûreté de la personne du roi. Dans ce cas pressant, il eut recours à la reine d'Angleterre, comme à sa derniere ressource. Elisabeth l'avoit toujours protégé efficacement dans les circonstances les plus critiques : elle entreprit de le soutenir encore dans cette occasion. Elle envoya Bowes en Ecosse : elle le chargea d'accuser Lennox de menées contraires à la paix des deux royaumes, & de demander avec instance, au nom de Sa Majesté Britannique, que ce seigneur fût renvoyé incessamment du conseil-privé. Cette demande faite sans exemple, fut

* Crawf. Mém. 320.

regardée par les conseillers comme un
1580. affront fait à la personne du roi, & comme une entreprise sur l'indépendance du royaume d'Ecosse. Ils affecterent de révoquer en doute les pouvoirs de l'envoyé, & sous ce prétexte ils ne voulurent plus lui donner audience. Bowes se retira fort piqué de ce mauvais traitement, & partit sans prendre congé. Il fut bientôt suivi par le chevalier Alexandre Home, dépêché en Angleterre pour porter des plaintes à la reine de ce procédé. Elisabeth, après le traitement fait en Ecosse à son envoyé, crut qu'elle rabaisseroit sa dignité si elle admettoit Home en sa présence. Elle nomma Burleigh pour recevoir sa commission, avec ordre de reprocher à l'envoyé écossois l'ingratitude de son maître envers la reine sa bienfaitrice, qui lui avoit mis la couronne sur la tête: & de le charger de dire au roi qu'il prît garde de sacrifier l'amitié d'une alliée qui lui étoit si nécessaire, aux fantaisies & aux caprices d'um jeune écervelé, sans expérience, & fortement soupçonné de principes & d'attachements incompatibles avec le bonheur de la nation écossoise.

Cette accusation contre Lennox précipita, selon toutes les apparences, la chûte de Morton. L'acte d'amnistie qu'il

avoit obtenu lorsqu'il avoit résigné la régence, étoit libellé avec tant d'exactitude & dans un si grand détail, qu'il le mettoit presqu'entiérement à couvert de toutes poursuites en justice. Le meurtre du feu roi étoit le seul crime dont on n'avoit pas pu avec bienséance faire mention dans un acte d'abolition accordé par le roi son fils. Morton restoit toujours sur ce point, exposé à la rigueur de la loi. Le capitaine Stuart, toujours porté aux actions même les plus désespérées, lorsqu'elles pouvoient le conduire à la faveur ou à l'autorité, entre dans la chambre du conseil pendant que le roi & les nobles y étoient assemblés, se jette à genoux aux pieds du roi, accuse Morton d'être complice, ou suivant le style de la loi d'Ecosse, *art and part*, dans la conspiration formée contre la vie du feu roi, & offre, sous les peines usitées, de prouver légalement cette accusation. Morton, qui étoit présent, écoutoit ces invectives avec fermeté; & regardant Stuart avec un souris dédaigneux, soit par mépris pour un accusateur généralement décrié, soit par le témoignage intérieur d'une bonne conscience, répondit en ces termes: » Je crois qu'après avoir montré » tant de zele à punir ceux qui ont été 1580.

» chargés de ce crime déteſtable, je de-
1580. » vrois être exempt de tout ſoupçon d'y » avoir trempé. Cependant je conſens » avec joie qu'on me faſſe mon procès, » ſoit dans ce lieu même, ſoit dans toute » autre cour, bien perſuadé que mon » innocence & la malice de mes enne- » mis y paroîtront dans tout leur jour ". Stuart, toujours à genoux : » Comment » pourrez-vous (dit-il à Morton) conci- » lier ce prétendu zele contre le crime » avec ces honneurs que vous avez pro- » digués à Archibald Douglas, connu » certainement pour être un des meur- » triers du feu roi "? Morton ſe préparoit à lui répondre, lorſque le roi ordonna qu'on les fît retirer l'un & l'autre. Morton
1581. fut d'abord arrêté dans ſa propre maiſon,
2 Janv. enſuite envoyé au château d'Edimbourg, dont Alexandre Erſkine étoit gouverneur. On ne jugea pas que cette indignité de le livrer ainſi à un de ſes ennemis,
18 Janv. fût encore ſuffiſante ; bientôt après il fut transféré à Dumbarton, dont Lennox avoit le commandement. On donna auſſi un ordre pour arrêter Archibald Douglas, mais il fut averti à propos du danger qui le menaçoit, & il s'enfuit en Angleterre *.

* Craw. Mém. 323.

Le comte d'Angus imagina que ces procédés violents n'étoient pas fondés seulement sur la haine qu'on avoit conçue contre Morton. Il les attribuoit à l'inimitié qui régnoit depuis si long-temps entre les maisons de Stuart & de Douglas, & il croyoit qu'il y avoit un complot formé pour la destruction entiere du nom de Douglas. Il se disposoit en conséquence à prendre les armes pour remettre son parent en liberté. Mais Morton lui défendit absolument de rien entreprendre, & il déclara qu'il aimeroit mieux souffrir mille morts, que de flétrir sa réputation en paroissant éviter le jugement *. 1581.

Elisabeth ne pouvoit pas manquer de s'intéresser fortement en faveur d'un homme qui l'avoit servi si utilement en Ecosse. Tout ce qui venoit de se passer dans ce royaume lui donnoit de grandes inquiétudes. Lennox ne tenoit point d'elle son autorité : l'élévation de ce seigneur lui faisoit ombrage. La réception faite dernièrement à ses ambassadeurs, & si différente du traitement que les ministres Anglois avoient accoutumé de recevoir en Ecosse, jointe aux procédés contre Mor-

Démarches d'Elisabeth pour sauver Morton.

* Johnst. 64. Spotsw. 311.

1581. ton, la perſuadoient qu'il y avoit un deſſein formé de répandre des ſemences de diſcorde entre les deux royaumes, d'engager le roi d'Ecoſſe dans une nouvelle alliance avec la France, ou de lui faire épouſer une princeſſe papiſte. Pleine de ces idées, elle ordonna à un corps de troupes conſidérable de ſe raſſembler ſur les frontieres de l'Ecoſſe, & elle envoya Randolph dans ce royaume en qualité de ſon ambaſſadeur. Randolph s'adreſſa non-ſeulement au roi, mais à ſon conſeil, & à l'aſſemblée extraordinaire des états qui ſe tenoit alors. Il débuta par une longue énumération des bienfaits ſignalés qu'Eliſabeth avoit répandus ſur la nation Ecoſſoiſe. » La reine (leur dit-» il) ſans demander pour elle un ſeul » pouce de terre, ſans donner aucune » atteinte aux privileges du royaume » d'Ecoſſe, au prix du ſang de ſes ſujets » & des tréſors de ſa couronne, a retiré » les Ecoſſois de l'eſclavage de la Fran» ce, a établi parmi eux la véritable re» ligion, & les a fait rentrer en poſſeſ» ſion de leurs anciennes prérogatives. » Elle a dès le commencement accordé » ſa protection à ceux qui ont ſuivi le » parti du roi, & c'eſt par ſa ſeule aſſiſ» tance que la couronne a été affermie

» sur la tête de Sa Majesté, & qu'on a
» repoussé tous les efforts de la faction 1581.
» opposée. Une union inconnue à vos
» ancêtres, mais également avantageuse
» aux deux royaumes, subsiste depuis
» plusieurs années, malgré les intrigues
» & les menées de tant de princes pa-
» pistes, qui ont travaillé de concert à
» détruire cette heureuse harmonie. La
» reine a su jusqu'ici, par ses soins &
» par sa constance, déconcerter toutes
» leurs mesures. Elle a remarqué depuis
» peu dans le conseil d'Ecosse, un refroi-
» dissement, une méfiance, un éloigne-
» ment, auxquels elle n'étoit point ac-
» coutumée. Elle ne peut attribuer ce
» changement qu'à Lennox, sujet de la
» France, pensionnaire de la maison de
» Guise, nourri dans les erreurs du pa-
» pisme, & toujours soupçonné de favo-
» riser cette religion: Lennox dont l'am-
» bition démesurée n'est point encore sa-
» tisfaite du pouvoir suprême auquel il
» est parvenu, & qu'il exerce avec toute
» l'étourderie d'un jeune homme & toute
» l'ignorance d'un étranger: Lennox qui
» ne s'est point contenté d'enlever au
» comte de Morton l'autorité due à ses
» talents & à son expérience, & qui ne
» peut assouvir la haine qu'il porte à ce

» seigneur, qu'en conjurant la perte d'un
1581. » homme qui a tant de fois exposé sa vie
» pour la cause du roi, qui a contribué
» plus qu'aucun autre sujet à le placer
» sur le trône, qui a résisté avec fermeté
» aux usurpations du papisme, & qui a
» entretenu l'union entre les deux royau-
» mes. S'il reste encore parmi les no-
» bles d'Ecosse quelque zele pour la reli-
» gion, s'ils desirent la continuation de
» la bonne amitié avec l'Angleterre, s'ils
» sont encore jaloux de leurs privileges,
» je les somme, au nom de la reine ma
» maîtresse, d'éloigner de la présence
» d'un jeune roi, un conseiller aussi dan-
» gereux que Lennox; de tirer Morton
» des mains d'un ennemi implacable, &
» de faire jouir ce seigneur du bénéfice
» des loix, en lui procurant un jugement
» exact & impartial. Si la force est né-
» cessaire pour l'exécution d'un plan si
» salutaire pour le roi & le royaume d'E-
» cosse, j'offre la protection de la reine ma
» maîtresse, & je promets en son nom aux
» nobles tous les secours, soit en hom-
» mes, soit en argent, dont ils pourront
» avoir besoin pour cette entreprise ".

Des représentations faites sur un ton si extraordinaire; cette accusation singuliere formée contre un roi, & portée de-

vant ses propres sujets, ne furent pas les seuls moyens qu'Elisabeth employa en faveur de Morton, & pour perdre Lennox. Elle engagea le prince d'Orange à envoyer un agent, en Ecosse, qui sous prétexte de complimenter le roi sur la valeur dont plusieurs de ses sujets avoient donné des preuves éclatantes au service des Etats-généraux, devoit entrer dans un grand détail sur les entreprises continuelles des princes papistes contre la religion protestante, & supplier le roi de se tenir inviolablement attaché à son alliance avec l'Angleterre, comme la seule chose qui pouvoit soutenir son royaume contre ces cabales dangereuses. L'agent devoit particuliérement s'attacher à détruire les insinuations de ceux qui travailloient à affoiblir & même à détruire l'union établie entre les nations Britanniques, & qui étoit un objet de joie & de satisfaction pour tous les protestants de l'Europe *.

1581.

Jacques se détermine à faire faire le procès à Morton.

Les conseillers de Jacques étoient trop acharnés à la destruction de leur ennemi, pour écouter de pareilles remontrances. Cette entremise, ces soins officieux du prince d'Orange, ce ton de hauteur que

* Cald. 3, 9.

l'ambaſſadeur Anglois avoit pris, cette
1581. entrepriſe d'Eliſabeth qui travailloit ouvertement à faire révolter des ſujets contre leur ſouverain, furent regardés comme autant d'inſultes inouies faites à la majeſté & à l'indépendance d'une tête couronnée. On fit à Randolph une réponſe vague, & qui avoit l'air d'une défaite. Jacques ſe prépara à ſoutenir la majeſté du trône avec courage & fermeté. Tous ceux qui étoient ſoupçonnés de favoriſer Morton, furent privés de leurs offices, quelques-uns furent ſommés de ſe rendre en priſon. On ordonna, dans toute l'étendue du royaume, à tous ceux qui étoient en état de porter les armes, de ſe raſſembler : on leva des troupes & on les poſta ſur les frontieres. Cependant l'ambaſſadeur Anglois voyoit avec chagrin le peu de fruit de ſes négociations. Le manifeſte qu'il avoit répandu dans le public, & qu'il avoit diſtribué à l'aſſemblée des états, ſes intrigues particulieres parmi les nobles, n'avoient eu aucun ſuccès. Perſonne ne couroit aux armes. Il paroiſſoit tous les jours de nouveaux libelles contre Randolph; il ſavoit même qu'il ſe formoit des complots contre ſa vie. Il crut que le parti le plus ſûr pour lui étoit de quitter promptement le pays,

&

& il s'évada pendant la nuit. Tout paroissoit annoncer incessamment des hostilités entre les deux royaumes. Mais Elisabeth n'avoit eu intention, par ces préparatifs, que d'intimider le roi d'Ecosse. Elle ne vouloit point s'engager dans une guerre avec ce prince, & elle rappella aussi-tôt les troupes qu'elle avoit fait marcher vers les frontieres, & qui avoient donné tant d'ombrage aux Ecossois *. 1581.

L'empressement qu'Elisabeth avoit fait paroître pour sauver Morton, ne servit qu'à précipiter les mesures que les ennemis de ce seigneur prenoient pour le perdre. Le capitaine Stuart, son accusateur, fut d'abord nommé tuteur du comte d'Arran, & obtint, bientôt après, les biens & le titre de ce malheureux prisonnier, sur quelques prétentions frivoles qu'il y avoit formées. Le nouveau pair fut chargé de conduire Morton de Dumbarton à Edimbourg. Ce choix fut d'un sinistre présage pour le comte. Il envisagea le sort qu'on lui préparoit, & il eut la douleur de voir son plus cruel ennemi déja comblé d'honneurs, pour récompense de la noirceur avec laquelle il avoit travaillé à le perdre.

* Crawf. Mém. 328. Strype, 2. App. 138.

1581. Morton est jugé & condamné.

Les registres de la cour de justice de ce temps-là sont perdus. Les récits que nos historiens font du jugement de Morton, ne sont point exacts, & donnent peu de lumieres sur ce point. Il y a lieu de croire que cette procédure fut très-irréguliere, & que tout y respira la violence & l'oppression. Le nouveau comte d'Arran fit mettre à la torture quelques domestiques de Morton, & il inventa des supplices nouveaux pour leur arracher des preuves du prétendu crime de leur maître. Pendant le jugement, on posta de gros corps de gens armés en différents endroits de la ville. Les juges étoient tous ennemis déclarés de Morton. Il en récusa plusieurs; mais on n'eut aucun égard à ses récusations. Après une courte délibération, les pairs le déclarerent coupable de n'avoir pas révélé la conspiration formée contre la vie du feu roi, & d'en avoir été *art and part.* Il ne fut point surpris de la premiere partie de la *sentence;* mais il fut touché de ces mots *art and part*, qu'il répéta par deux fois avec véhémence, & en y ajoutant cette exclamation : *Dieu sait si cela est ainsi.* On prononça la condamnation décernée par la loi pour crime de trahison. Mais le roi fit grace à Morton de ce supplice

cruel & ignominieux, commua la peine, & ordonna que le lendemain le comte seroit décapité *. 1581.

Mort du comte de Morton.

Pendant cet intervalle si court & si terrible, Morton conserva une tranquillité d'ame admirable. Il soupa gaiement, & dormit une partie de la nuit comme à son ordinaire. Il employa le reste du temps à des actes de piété, ou à converser sur la religion avec quelques ministres d'Edimbourg. Les ecclésiastiques qui l'assistoient, lui parloient librement de l'état de sa conscience, & lui représentoient tous ses crimes. Ce qu'il avoua par rapport à celui pour lequel il souffrit la mort, est remarquable, & supplée en quelque maniere à la défectuosité de nos registres. Il avoua, qu'à son retour d'Angleterre, après le meurtre de Rizio, Bothwell lui avoit fait part de la conspiration formée contre le roi, en ajoutant que la reine en étoit instruite, & qu'elle l'approuvoit. Que Bothwell le sollicita de concourir à l'exécution de ce complot; mais qu'alors il refusa absolument d'y

* Morton fut décapité avec une machine qu'il avoit lui-même inventée, & qu'on appelle en Ecosse un pucelage. C'est un tranchoir arrêté dans un cadre, & qui, glissant sur deux coulisses, tombe sur le col du patient.

entrer : que, peu de temps après, Both-
1581. well, fecondé par Archibald Douglas, l'ayant de nouveau follicité à ce même fujet, il avoit demandé qu'on lui montrât un ordre figné de la main de la reine, & par lequel l'entreprife feroit autorifée : & que comme on ne lui avoit point produit cet ordre, il avoit déclaré qu'il ne vouloit plus entendre parler de cette affaire. » Au refte (continua-t-il) il eft vrai que » je n'ai jamais confenti à cette trahifon, » & que je n'ai point aidé à l'exécution » du crime : & il eft également certain » que je n'ai pu ni révéler le complot, » ni le prévenir. Car à qui aurois-je pu » le découvrir? la reine étoit l'auteur de » l'entreprife : Darnly étoit une efpece » de fot, à qui on ne pouvoit pas avec fû- » reté confier un fecret : Huntly & Both- « well, qui avoient la principale auto- » rité dans le royaume, étoient ceux mê- » mes qui commettoient le crime ". On eft obligé de convenir que ce détail pouvoit contribuer à la décharge de Morton. L'apologie qu'il fit de fa conduite par rapport aux graces qu'il avoit répandues fur Archibald Douglas, fachant qu'il étoit un des conjurés, ne fut pas fatisfaifante. Il ne parut pas néanmoins que fa confcience fût en aucune maniere troublée à ce fu-

jet *. Lorsque ceux qui le gardoient, vinrent l'avertir que la garde étoit sous les 1581.
armes, & que tout étoit prêt : » J'en » rends graces à Dieu, (dit-il) je suis prêt » aussi ". Arran, le principal instrument de la condamnation de Morton, commandoit la garde, & dans ces derniers moments, où la haine la plus implacable paroît ordinairement se ralentir, les ennemis de Morton ne voulurent pas lui épargner cette nouvelle insulte. Il monta sur l'échafaud avec une contenance assurée, dans un grand calme, & sans qu'il parût la moindre altération dans sa voix ni dans son maintien. Après avoir resté pendant quelque temps en prieres, il souffrit la mort avec une intrépidité digne du nom de Douglas. Sa tête fut placée sur la porte de la geole publique d'Edimbourg. Son corps resta, couvert d'un méchant manteau, sur l'échafaud jusqu'au coucher du soleil, & fut ensuite porté par des crocheteurs au lieu destiné pour la sépulture des criminels. Aucun de ses amis n'osa se trouver à son enterrement, ni lui donner des marques publiques d'attachement & de reconnoissance §.

* Crawf. Mém. *Append.* 3.
§ *Ibid.* Mém. 324. Spotsw. 314.

Arran, aussi débordé dans sa vie pri-
1581. vée, qu'audacieux dans sa conduite publique, donna un nouveau spectacle à ses concitoyens, par son mariage infâme avec la comtesse de March. Avant qu'il fût parvenu à ce haut degré de faveur à la cour, il fréquentoit la maison du comte de March, & il y étoit parfaitement bien reçu. Sans aucune reconnoissance des bienfaits du comte, sans aucun respect pour les loix de l'hospitalité il entretenoit un commerce criminel avec la comtesse, femme de son bienfaiteur; femme jeune & belle, *mais qui*, suivant le récit des historiens contemporains, *portoit les défauts de son sexe à un excès insoutenable.* Arran & sa maîtresse, impatients d'être gênés dans leurs desirs, souhaitoient avec un égal empressement, de pouvoir avouer publiquement leur passion, & de légitimer par un mariage les fruits de leurs amours scandaleux. La comtesse forma la demande en séparation de son mari, & elle se servit de moyens qu'une femme qui auroit eu quelque retenue, n'auroit jamais osé employer. Les juges, intimidés par Arran, rendirent, sans aucun délai, la sentence de divor-
6 Juillet. ce, & cette scene d'iniquité fut terminée par la célébration du mariage, qui

ſe fit avec la plus grande magnificence *, & qui ſaiſit d'horreur les perſonnes de 1581.
tout rang & de tout état.

Le parlement ſe tint cette année, & 24 Octob.
il s'ouvrit par des querelles fort vives entre Arran & le comte de Lennox, qui venoit d'être fait duc. Arran, naturellement altier, & ſéduit par l'ambition démeſurée de ſa femme, ſe laſſoit de vivre ſous la protection du duc, qu'il avoit juſqu'alors recherchée, & il aſpiroit à devenir ſon égal. Il eſſaya pluſieurs fois de former dans le conſeil un parti contre Lennox; mais il échoua dans ſes entrepriſes, & il fut banni de la cour. Voyant que le duc étoit affermi dans les bonnes graces du roi, il eut recours aux ſoumiſſions, il rampa de nouveau devant le favori, il obtint ſon rappel, & il reprit ſon ancien crédit. Cependant il ne négligeoit rien pour rendre le duc toujours de plus en plus odieux à la nation. Pendant tout le cours de ces démêlés, il faiſoit aſſiduement ſa cour au clergé, il affectoit un zele extraordinaire pour la religion proteſtante, il travailloit à confirmer les ſoupçons qu'on avoit conçus contre le duc, & il ne ceſſoit de le repréſenter

* Spotwſ. 315.

comme un émiſſaire de la maiſon de
1581. Guiſe, & comme un fauteur du papiſme. Ces calomnies de la part d'un homme qu'on croyoit initié dans tous les ſecrets du duc, trouverent plus de créance que n'en méritoit l'accuſateur. On peut encore attribuer à ces mêmes démêlés, divers actes du parlement par rapport à l'égliſe, & qui lui étoient plus favorables qu'à l'ordinaire, particuliérement celui qui abolit l'uſage introduit par Morton, de n'établir en quelques endroits qu'un ſeul miniſtre pour pluſieurs paroiſſes.

Affaires de l'égliſe.

On n'a point parlé depuis quelque temps des affaires eccléſiaſtiques. L'égliſe n'étoit pas néanmoins dans une parfaite tranquillité, pendant que le gouvernement civil étoit le théâtre de tant de révolutions extraordinaires. Deux objets principaux fixoient l'attention du clergé. L'un étoit l'établiſſement d'un ſyſtême de diſcipline, ou de police eccléſiaſtique. Après de longs travaux & bien des difficultés, on avoit donné une forme convenable à ce projet. L'aſſemblée ſolemnelle du clergé l'avoit approuvé, & avoit ordonné qu'il ſeroit préſenté au conſeil-privé pour en obtenir l'approbation en parlement. Mais Morton, pen-

dant son administration, & les deux seigneurs qui, après sa chûte, gouvernerent le royaume, étoient également portés à en empêcher l'exécution. On fit naître des difficultés, on proposa des objections, & on vint à bout d'empêcher que cet arrêté prît force de loi. L'autre point que le clergé avoit en vue, étoit l'abolition de l'ordre épiscopal. Les évêques étoient tellement dévoués au roi, à qui ils devoient leur élévation, que quelques personnes regardoient l'exercice de leurs fonctions comme dangereux pour la liberté de la nation. Ils avoient obtenu séance dans le parlement, ils étoient distingués par des titres d'honneur, & ces avantages, non-seulement les détournoient de leurs occupations spirituelles, mais ils changeoient même leur caractere & leurs mœurs, qui devenoient entiérement opposés à ceux du clergé de ce siecle. Les nobles étoient jaloux de leur autorité, le peuple les accusoit de mener une vie profane : les uns & les autres desiroient leur suppression avec un égal empressement. La jalousie personnelle de Melvil contre Adamson, homme d'une profonde érudition, distingué par un genre d'éloquence agréable au peuple, & qui après la mort de Douglas avoit été

1581.

nommé archevêque de Saint-André, se
1581. mêla aux passions générales, & les fit fermenter. On attaquoit l'ordre des évêques dans toutes les assemblées. On borna par degrés leurs privileges, & à la fin on passa un acte, portant que l'office d'évêque, tel qu'il étoit alors exercé dans le royaume, n'étoit ni fondé, ni autorisé par la parole de Dieu : & on enjoignit, sous peine d'excommunication, à tous ceux qui étoient pourvus dudit office, de le résigner incessamment, & cependant de s'abstenir de la prédication & de l'administration des sacrements, jusqu'à ce qu'ils en eussent reçu la permission de l'assemblée. La cour ne voulut point acquiescer à ce décret. L'archevêché de Glasgow vint à vaquer, le siege fut aussitôt rempli par Montgomery, ministre à Stirling. Cet homme vain, léger, présomptueux, étoit plus propre, par les vices de son caractere, à aliéner les esprits du peuple d'un ordre qu'il auroit affectionné, qu'à les réconcilier avec celui qui faisoit alors l'objet de leur aversion. Cependant Montgomery fit un accord honteux avec Lennox ; & à la recommandation de ce seigneur, il fut nommé archevêque. Le presbytériat de Stirling, dont il étoit membre, & celui de Glasgow,

où il devoit être transféré, se disputerent
à l'envi l'honneur de le poursuivre à ce 1582.
sujet. Jacques employa alternativement les voies de douceur & de rigueur pour sauver Montgomery : elles furent également infructueuses. L'assemblée générale étoit sur le point de prononcer la sentence d'excommunication, lorsqu'un Hérault entra dans le lieu où elle se tenoit, & ordonna au nom du roi, & sous peine de rébellion, à tous les membres qui la composoient, de suspendre la procédure. Ils mépriserent cette injonction ; & après un délai fort court que Montgomery obtint par ses larmes & par des apparences de repentir, la sentence fut à la fin rendue ; & par les ordres de l'assemblée, publiée dans toutes les églises du royaume.

La hardiesse de quelques membres du clergé, particuliérement des ministres d'Edimbourg, répondit à la fermeté de l'assemblée générale. Ils déclamoient tous les jours, avec véhémence, contre la corruption qui régnoit dans l'administration des affaires de l'église : & avec cette liberté qu'on se donnoit alors en chaire, ils nommoient Lennox & Arran, comme les principaux auteurs de tous les maux dont l'église & le royaume étoient

accablés depuis si long-temps. Les cour-
1582. tisans, d'un autre côté, portoient des plaintes au roi de l'insolence & de l'esprit séditieux du clergé. Jacques, pour arrêter la licence & l'audace de ces propos, publia un édit, par lequel il étoit ordonné à Dury, l'un des ministres qui avoit pris le plus d'ascendant sur le peuple, non-seulement de sortir d'Edimbourg, mais même de s'abstenir de prêcher dans tout autre endroit. Dury se plaignit aux tribunaux ecclésiastiques de cet empiétement sur les privileges de son office. La doctrine que ce ministre avoit prêchée fut approuvée par les juges ecclésiastiques, & ils déciderent qu'on n'auroit aucun égard à la proclamation du roi. Mais les magistrats ayant arrêté que Dury seroit chassé de la ville, conformément aux ordres du roi, ce ministre fut obligé de cesser ses fonctions, & il se retira, en protestant publiquement à la croix d'Edimbourg, contre la violence qu'on lui faisoit. Tout le peuple fondant en larmes, & jettant de grands cris, accompagna Dury jusqu'aux portes de la ville, & le clergé annonça la vengeance du ciel contre les auteurs de cet outrage *.

* Cald, assemb, 1576, 1582, Spot. 277, &c.

L'église se trouvoit dans cette situation critique, l'autorité de ses tribunaux étoit attaquée, la liberté de ses chaires étoit restreinte, lorsqu'une révolution subite dans le gouvernement lui procura un secours auquel elle ne pouvoit point s'attendre. 1582.

Lennox & Arran engagent le roi dans des démarches désagréables au peuple.

Les deux favoris avoient pris un tel ascendant sur le roi, qu'ils exerçoient dans le royaume un pouvoir illimité, & ils portoient l'impudence à l'excès. Jacques faisoit ordinairement sa résidence à Dalkeith ou à Kinneil, endroits appartenants à Lennox & à Arran. Il y vivoit dans une compagnie, & s'occupoit à des amusements peu convenables à un roi. La plupart de ceux qui avoient contribué à le placer sur le trône étoient oubliés, pendant qu'on prodiguoit les honneurs & les récompenses à ceux qui s'étoient opposés avec le plus d'emportement à l'avénement du roi. Les favoris ne faisoient qu'entretenir le roi des prérogatives de l'autorité royale, & ils les portoient bien plus loin que ne le permettoit la constitution de l'Ecosse; ces maximes outrées firent, malheureusement pour le jeune monarque, de profondes impressions dans une ame qui n'avoit point encore de consistance, & elles

furent la source de toutes les fautes qu'il
1582. fit dans la suite, lorsqu'il fut en possession des deux royaumes *. On tint dans tous les comtés des cours de justice : les propriétaires des terres furent sommés d'y comparoître, & sur la plus petite transgression de l'une des formalités introduites en si grand nombre dans le droit féodal, ils étoient condamnés à de fortes amendes, avec une rigueur inusitée & intolérable. On fit revivre la jurisdiction ancienne & surannée du lord chambellan sur les bourgs, & ils étoient exposés à des exactions qui n'étoient pas moins onéreuses. On appercevoit en même-temps un dessein formé d'irriter Elisabeth, & de rompre l'alliance qu'on avoit contractée avec cette princesse, que les protestants regardoient comme le principal appui de leur religion en Ecosse. On avoit établi une étroite correspondance entre le roi & la reine sa mere, & le traité d'association projetté par Maitland pour la réunion de leurs titres à la couronne & le concours de leur administration, étoit déja fort avancé. Cette association mettoit l'autorité du roi dans un danger évident d'être en-

* Cald. 4, 152.

tiérement anéantie, ou tout au moins diminuée, & elle ne pouvoit pas manquer d'être fatale à ceux qui avoient agi avec vigueur contre Marie. 1582.

Les nobles conspirent contre les deux favoris.

Toutes ces circonstances souleverent les esprits remuants des nobles d'Ecosse; ils résolurent de ne pas souffrir plus longtemps l'insolence des deux favoris, dont la présomption & l'ignorance étoient également pernicieuses pour le roi & pour le royaume. Elisabeth, qui, pendant l'administration des quatre régents, avoit dirigé absolument les affaires de l'Ecosse, voyoit avec chagrin que depuis la mort de Morton, elle avoit perdu toute son influence dans ce royaume; elle étoit également irritée contre ces favoris, si opposés à toutes ses vues, & qui manioient à leur gré l'esprit du roi, & elle étoit disposée à soutenir toutes les mesures qu'on prendroit pour le tirer de leurs mains. Les comtes de Marr & de Glencairn, le lord Ruthven qui venoit d'être créé comte de Gowrie, le lord Lindsay, le lord Boyd, le tuteur du lord Glamis, le seigneur d'Oliphant, & plusieurs autres barons & nobles, formerent un complot à cet effet. Les changements dans le gouvernement se font toujours avec lenteur chez les nations

1582. policées : tramés dans le plus grand ſecret, conduits avec art, ils ſont ordinairement le fruit des intrigues & de l'induſtrie; mais dans ce ſiecle groſſier, ils étoient toujours occaſionnés par des révolutions ſubites, & ſoutenus par la violence. Les conjurés, encouragés par la ſituation d'un roi ſubjugué, & par la ſécurité de ſes favoris, eurent auſſi-tôt recours à la force.

Les conjurés ſe ſaiſiſſent de la perſonne du roi à Ruthven.

Jacques, après avoir reſté pendant quelque temps à Athole, où il prenoit avec ſes favoris le divertiſſement de la chaſſe, revenoit à Edimbourg avec une ſuite peu nombreuſe. Il fut invité de s'arrêter au château de Ruthven, qui étoit ſur le chemin. Comme il ne ſe doutoit de rien, il accepta la propoſition, eſpérant de trouver en cet endroit de nouveaux amuſements. La multitude d'étrangers qu'il y trouva, lui donna d'abord quelques ſoupçons : & comme ceux qui étoient dans le ſecret arrivoient ſucceſſivement d'un moment à l'autre, le concours de tous ces viſages nouveaux augmenta ſes appréhenſions. Il diſſimula néanmoins ſoigneuſement le trouble où il étoit, & il annonça une promenade pour le lendemain matin, dans l'eſpérance de trouver quelque occaſion de s'échapper. Mais

22 Août.

comme il étoit près de sortir, les nobles en corps entrerent dans sa chambre, & lui présenterent un mémoire contre les procédés illégitimes & la tyrannie de ses deux favoris, les accusant d'être les ennemis les plus dangereux de la religion & de la liberté de la nation. Jacques reçut ces remontrances avec une satisfaction apparente, ainsi que le demandoit sa situation actuelle, mais il étoit fort impatient de sortir. Il s'avance vers la porte de son appartement : le tuteur de Glamis vient au-devant de lui, & le repousse rudement. Le roi s'exhale en plaintes, en reproches, en menaces; & voyant qu'elles ne faisoient aucun effet, il a recours aux larmes. » Il n'est pas question de pleu» rer, lui dit fiérement le tuteur de Gla» mis, cela convient à des enfants & » non à des hommes ". Cette dure réprimande fit une forte impression sur l'esprit du roi, & il ne l'oublia jamais. Les conjurés, sans s'embarrasser de ses larmes ni de sa colere, renvoyerent tous ceux de sa suite qui leur étoient suspects, & ne permirent qu'à ceux qui étoient du complot d'approcher de la personne de Sa Majesté. Ils traiterent le roi avec beaucoup de respect; mais ils le gardoient avec soin, & ils ne le perdoient pas de

1582.

vue un seul moment. Cette action hardie
1582. est ordinairement appellée par nos historiens, *the raid of Ruthven* *, l'entreprise de Ruthven.

Arran est arrêté.

Lennox & Arran furent consternés de ce coup imprévu, & si fatal à leur autorité. Le premier essaya, mais en vain, de faire prendre les armes aux habitants d'Edimbourg pour tirer leur souverain de la captivité: Arran, avec son impétuosité ordinaire, monte à cheval aussitôt qu'il eut appris l'accident du roi, & s'avance, peu accompagné, vers le château de Ruthven. Il rençontre un gros corps de conjurés, commandés par le comte de Marr, qui veulent s'opposer à son passage. Il se sépare de sa troupe, ne garde que deux personnes avec lui, & arrive à la porte du château. La vue de cet homme si odieux à sa patrie, saisit d'indignation les conjurés, & la mort auroit été à l'instant le prix de son audace, si l'amitié de Gowrie, ou quelque autre cause dont nos historiens ne font point mention, n'avoit conservé la vie d'un homme si pernicieux pour le royaume. Cependant il fut renfermé dans le château, sans avoir été admis en la présence du roi.

* Cald. 3, 134. Spotsw. 320. Melv. 357.

Jacques, tenu dans la captivité de ses propres sujets, & qui ne pouvoit pas s'empêcher de laisser appercevoir le mécontentement qu'il avoit de leurs procédés, fut néanmoins forcé de déclarer publiquement par une proclamation, qu'il approuvoit leur entreprise, qu'il étoit en pleine liberté, qu'on ne lui faisoit aucune violence, & qu'il défendoit que sous prétexte de le tirer des mains des conjurés, on formât aucune entreprise contre ceux qui avoient trompé dans le complot de Ruthven. Il ordonna en même-temps à Lennox de sortir du royaume avant le vingt de septembre *.

1582.

28 Août.

Aussi-tôt après deux ambassadeurs arriverent de la part d'Elisabeth; le chevalier George Carey & Bowes. Le prétexte de cette ambassade étoit la délivrance du roi; le motif réel étoit de soutenir les conjurés. Le comte d'Angus, qui, depuis la mort du comte de Morton son oncle, étoit en exil, obtint son rappel par l'entremise de ces ambassadeurs, & le retour de ce seigneur si puissant & si populaire, fortifia beaucoup la faction §.

Elisabeth soutient les conjurés.

Lennox, par des qualités aimables & par la douceur de son caractere, s'étoit

* Cald. 3, 135, 138. § *Ibid.* 3, 152.

1582. fait beaucoup d'amis; il avoit reçu par des voies indirectes des assurances positives, que la bienveillance du roi à son égard n'avoit souffert aucune altération. Sa premiere résolution fut de n'avoir aucun égard aux ordres rigoureux qu'il avoit reçus, sachant qu'ils avoient été extorqués au roi, & qu'ils étoient désagréables à Sa Majesté. Cependant la puissance de ses ennemis, maître de la personne du roi, soutenus en secret par Elisabeth, approuvés ouvertement par le clergé, lui fit abandonner ce projet dont le succès étoit douteux, & le danger certain tant pour lui-même, que pour son souverain. Il différa néanmoins son départ, sous divers prétextes, dans l'espérance ou que le roi trouveroit le moyen de se tirer des mains des conjurés, ou que la fortune présenteroit quelque occasion favorable de prendre les armes pour le délivrer.

La conduite des conjurés est approuvée par le clergé & par les états assemblés.

Les conjurés étoient de leur côté fort empressés d'obtenir le suffrage de leurs concitoyens, & même de faire approuver authentiquement leur entreprise. Ils publierent à cet effet un manifeste fort étendu, où ils exposoient les motifs de leur conduite, & où ils s'efforçoient de justifier cette démarche hardie. Ils cherchoient à soulever l'indignation publique

contre les deux favoris. Ils exagéroient
leur insolence & leur incapacité. Ils leur 1582.
reprochoient le mépris des nobles, le
violement des privileges de l'église, l'oppression du peuple, & ils chargeoient ce
tableau odieux des couleurs les plus fortes. Ils profiterent du moment où le roi
ne pouvoit pas avec sûreté les refuser,
& ils le forcerent de leur accorder des
lettres de rémission dans la forme la plus
étendue. Ils ne furent point encore satisfaits d'avoir remporté cet avantage,
ils s'adresserent à l'assemblée du clergé, 13 Octob.
& ils vinrent aisément à bout d'en obtenir un acte, portant : » Qu'ils avoient
» fait une œuvre agréable à Dieu, avan-
» tageuse à leur souverain & à leur pa-
» trie ". Par ce même acte, tous les
bons protestants étoient sommés de prêter la main aux conjurés pour achever
une entreprise aussi louable ; & pour lui
donner plus de force, il fut ordonné à
tous les ministres de le publier en chaire, & de menacer des censures de l'église tous ceux qui entreprendroient de
s'opposer aux progrès de la bonne cause. Quelques jours après, les états assemblés extraordinairement, en passerent un
autre tendant au même but, & dans lequel on accordoit aux conjurés le pardon

général de tout ce qu'ils avoient fait *.

1582. Jacques fut d'abord conduit à Stirling par les conjurés, enſuite au palais d'Halyrud-Houſe. Ils lui rendoient en apparence tous les reſpects dus à la majeſté royale; mais toutes ſes démarches étoient obſervées avec ſoin, & il n'avoit pas plus de liberté qu'au premier moment de ſa détention. Lennox, après avoir pluſieurs fois éludé les ordres qu'il recevoit de ſortir du royaume, fut à la fin obligé de ſe mettre en chemin. Cependant il s'arrêta encore pendant quelque temps aux environs d'Edimbourg, & il paroiſſoit être toujours dans l'intention de faire quelque effort pour la délivrance du roi. Mais ſoit que la douceur de ſon caractere lui donnât de l'éloignement pour toute effuſion de ſang & pour les déſordres des guerres civiles, ſoit qu'il fût arrêté par quelque autre cauſe dont la connoiſſance n'eſt pas parvenue juſqu'à nous,
30 Déc. il abandonna ce projet, & paſſa en France, en prenant ſon chemin par l'Angleterre. Si le duc de Lennox avoit obéi avec chagrin aux ordres du roi, ce prince avoit de ſon côté reſſenti une peine extrême en ſignant l'ordre qui banniſſoit le

* Cald. 3, 177, 187, 200. Spotſw. 322.

duc hors du royaume. Ils déploroient chacun de leur côté cette dure séparation, sans avoir ni l'un ni l'autre assez de pouvoir & d'autorité pour l'empêcher. Le duc arriva en France, accablé de fatigue & de douleur, & il fut aussi-tôt saisi d'une fievre ardente qui le conduisit au tombeau. Il déclara dans ses derniers moments, qu'il mouroit dans la religion protestante, & la fermeté qu'il montra sur ce point, le justifia pleinement des imputations d'attachement au papisme dont on avoit voulu si injustement le charger en Ecosse *. Le duc étoit le plus ancien des favoris de Jacques, & celui qu'il chérissoit le plus, & ces avantages le rendoient le ministre le plus utile à son maître, quoiqu'il ne fût pas le plus habile. La mort même ne put altérer ni refroidir la tendre amitié que le roi avoit pour Lennox. Sa postérité ressentit les effets de la bienveillance & de la générosité du roi. Jacques s'honora lui-même en rendant les plus grands honneurs à la mémoire de son favori ; ce trait est un des plus beaux éloges du caractere de ce prince.

1582.

Le singulier succès de cette conspira-

Inquiétudes de Marie sur le sort de son fils.

* Spotsw. 324.

tion qui avoit privé Jacques de la liberté,
1582. avoit retenti dans toute l'Europe, & la nouvelle en étoit enfin parvenue à Marie dans le fond de sa prison. Elle avoit fait la triste expérience de toutes les injures auxquelles un prince captif peut être exposé : & comme la plupart de ceux qui avoient formé l'entreprise contre son fils, étoient les mêmes personnes qu'elle regardoit comme les principaux auteurs de toutes ses infortunes, sa tendresse maternelle en étoit allarmée, elle craignoit pour son fils le même sort; & ces justes appréhensions aggravoient encore les horreurs de sa situation. Dans cette crise de douleurs, elle se détermina à écrire à Elisabeth. Elle se plaignoit d'abord amérement de la rigueur inouie dont on usoit à son égard, & elle finissoit par supplier la reine de ne point laisser le roi d'Ecosse à la merci de ses sujets rebelles, & de ne point souffrir qu'il fût réduit à cet état malheureux, dans lequel elle avoit gémi pendant si long-temps. Le ton d'aigreur & de fermeté qui régnoit dans cette lettre, caractérisoit l'esprit altier de Marie, qu'une longue suite de malheurs n'avoit pu abattre, & faisoit sentir jusqu'à quel point elle étoit indignée des artifices & de la dureté

dureté d'Elisabeth. Mais ce style étoit peu convenable aux circonstances où Marie se trouvoit; elle ne pouvoit pas se flatter de rien obtenir par cette voie, & elle n'obtint en effet ni adoucissement aux rigueurs de sa captivité, ni les bons offices d'Elisabeth en faveur du roi d'Ecosse *. 1583.

Des ambassadeurs de France & d'Angleterre arrivent en Ecosse.

Henri III haïssoit les princes de Guise, mais il les craignoit, & il étoit souvent obligé par politique de rechercher leur amitié. Ce fut par cette raison qu'il s'entremit alors avec chaleur pour retirer Jacques des mains d'un parti entiérement dévoué à l'Angleterre. La Motte-Fénelon, ambassadeur de France en Angleterre, reçut ordre d'aller à Edimbourg, & d'employer tous ses efforts pour rétablir le roi d'Ecosse dans une situation plus convenable à sa dignité. Comme Elisabeth ne pouvoit pas, avec bienséance, empêcher Fénelon de remplir son ministere, elle le fit accompagner par Davison, qu'elle nomma son envoyé en Ecosse. Davison étoit chargé en apparence de favoriser la négociation de l'ambassadeur; mais il avoit des ordres secrets d'épier toutes les menées de Féne-

* Camd. 489.

1583. lon, & de les traverser. Aucun des princes du continent n'avoit jusqu'alors reconnu Jacques en qualité de roi d'Ecosse. Ce prince fut flatté de cette ambassade du monarque François. Jacques, dans le transport de sa joie, & touché d'ailleurs de l'objet de la commission dont l'ambassadeur étoit chargé, fit à Fénelon
7 Janv. la réception la plus honorable. Les nobles qui s'étoient rendus maîtres de la personne du roi, ne vouloient point souffrir cette entremise de la cour de France, qui avoit perdu depuis long-temps ses anciennes influences sur les affaires de l'Ecosse. Le clergé étoit allarmé du danger auquel la religion seroit exposée, si les princes de Guise reprenoient leur ascendant dans les conseils de la nation; & malgré toutes les précautions que le roi prit pour les contenir dans les bornes de la bienséance, les ecclésiastiques déclamoient publiquement contre la cour de France, contre les princes de Guise, contre l'ambassadeur, contre le projet d'une nouvelle alliance avec les persécuteurs déclarés de l'église de Dieu, & ces discours étoient d'une véhémence qu'on n'auroit point soufferte dans un gouvernement plus régulier, mais qui alors étoit fort ordinaire. L'ambassadeur, ob-

fédé par Davifon, décrédité auprès des nobles, expofé aux infultes du clergé & du peuple, prit le parti de fe retirer, & repaffa en Angleterre, fans avoir pu rien changer à la fituation du roi, ni obtenu aucune réponfe à la propofition qu'il avoit faite, que le gouvernement fût adminiftré conjointement au nom de Jacques & au nom de la reine fa mere *. 1583.

Jacques échappe aux conjurés.

Jacques reffentoit plus vivement de jour en jour le chagrin de fa captivité, mais il avoit foin de le diffimuler avec beaucoup d'art. Cependant il étoit continuellement occupé à trouver les moyens de s'échapper. Ses malheurs le rendirent ingénieux, & il dut à la fin à fes propres foins & à fes intrigues, une liberté qu'il n'avoit pas pu obtenir par l'entremife du roi de France, & que la reine d'Angleterre ne vouloit point lui procurer. Les conjurés, qui avoient forcé Lennox à fortir du royaume, & qui tenoient Arran éloigné de la cour, vivoient dans une grande fécurité. Ils croyoient que le temps avoit ramené le roi fur leur compte, & qu'il commençoit à s'accoutumer à fa fituation, & ils le gardoient avec

* Cald. 3307. Spotfw. 324. *App.* N°. XLI, *pag* 224 & *fuiv.*

moins d'exactitude. Il s'étoit élevé en-
1583. tr'eux quelque sujet de discorde, & l'ambassadeur de France qui avoit eu soin de les fomenter, avoit affoibli le lien de leur union, qui faisoit toute leur sûreté *. Le colonel Guillaume Stuart, qui commandoit la troupe de nobles commis à la garde du roi, fut gagné, & ce fut lui qui contribua le plus à rendre la li-
27 Juin. berté à son maître. On permit à Jacques d'aller de Falkland à Saint-André, sous prétexte de faire visite au comte de Marck, son grand-oncle. Pour ne point donner de soupçon, il logea d'abord dans une maison de la ville qui étoit toute ouverte. Ensuite il marqua de la curiosité de voir le château, & aussi-tôt qu'il y fut entré avec quelques personnes affidées de sa suite, le colonel Stuart ordonna qu'on fermât les portes, & laissa dehors tout le reste de sa troupe. Le lendemain matin les comtes d'Argyll, de Huntly, de Crawfort, de Montrose, de Rothes, & autres qui étoient dans le secret, arriverent dans la ville avec leurs vassaux. Marr & quelques autres chefs des conjurés parurent sous les armes, mais ils se trouverent si inférieurs

* Camd. 482.

pour le nombre, qu'ils auroient tenté inutilement de se remettre à force ouverte en possession de la personne du roi, qu'ils gardoient depuis plus de dix mois. Jacques étoit d'un naturel doux & facile, & ceux qui approchoient de sa personne faisoient ordinairement de vives impressions sur un cœur qui paroissoit formé pour être subjugué par ses favoris. Il étoit à la vérité depuis long-temps animé d'une haine implacable contre les conjurés: mais il étoit dans un âge où les ressentiments sont plus violents que durables, & ceux qui l'avoient offensé pouvoient espérer de trouver des occasions de rentrer dans ses bonnes graces, & d'y réussir sans y mettre beaucoup d'art, à moins que l'indignation qu'il auroit conçue de cette premiere insulte faite à sa personne & à son autorité, n'eût été portée à l'excès. 1583.

Jacques se détermine à traiter les conjurés avec modération.

Jacques se livra, comme un jeune homme, à des transports de joie de se voir en liberté. Cependant il eut la prudence de suivre les avis du chevalier Jacques Melvil, l'un de ses plus sages conseillers, & il se conduisit avec beaucoup de modération. Il fit appeller en sa présence les chefs des deux factions, la petite noblesse des environs, les députés des

bourgs voisins, les ministres & les chefs
1583. des colleges, & il leur déclara que, quoiqu'il eût été retenu par force pendant quelque temps, il ne vouloit imputer ce crime à qui que ce soit : qu'il oublioit tout le passé, qu'il ne conservoit aucun ressentiment des fautes commises si fréquemment pendant sa minorité; qu'il accordoit un pardon général, & qu'il vouloit désormais ne mettre aucune distinction entre ses sujets, & leur porter à tous une égale affection. Pour marque de sa sincérité, il fit une visite au comte de Gowrie dans le château de Ruthven, & il lui accorda une entiere abolition de toutes les fautes qu'on pourroit lui reprocher, relativement au crime commis en ce même endroit *.

Arran reprend son ascendant sur l'esprit du roi.

Mais ce prince ne suivit pas long-temps ce plan de prudence & de modération. Le comte d'Arran avoit eu la permission de rester pendant quelque temps à Kinneil, l'une de ses maisons de campagne. Aussi-tôt que le roi se vit en liberté, il sentit renaître son affection pour le comte, & il marqua un grand desir de le voir. Les courtisans s'opposerent fortement au retour de ce favori, dont ils crai-

* Melv. 272.

gnoient l'insolence & la tyrannie, & qui par ses crimes étoit devenu l'horreur 1583.
de la nation. Cependant Jacques, continuant ses instances, & promettant qu'Arran ne resteroit qu'un seul jour à la cour, ils furent obligés à la fin de céder aux importunités du roi. Cette entrevue fit revivre l'ancienne amitié du roi pour le comte. Jacques oublia ses promesses; Arran reprit en peu de jours tout son ascendant, rentra en possession de toute son autorité, & il l'exerça avec l'arrogance d'un favori sans mérite, & avec l'audace qui lui étoit particuliere *.

Le premier effet de son retour, fut un édit concernant les personnes impliquées dans l'entreprise de Ruthven. Ils étoient sommés de reconnoître leurs fautes avec les plus grandes marques de soumission, & le roi leur promettoit un pardon absolu, pourvu que leur conduite à l'avenir ne mît point Sa Majesté dans l'obligation de se ressouvenir du passé. L'énoncé de cette déclaration étoit bien différent de cette amnistie illimitée dont on avoit flatté les conjurés. Ils ne pouvoient pas avec sûreté se fier à des promesses captieuses, accompagnées d'une clause am-

* Melv. 274.

1583. biguë ; ni faire aucun fond sur la parole d'un jeune prince dominé par un ministre sans foi & sans honneur, par un homme animé du desir de la vengeance, & porté dans ce moment au-delà même des bornes de sa férocité ordinaire : la plupart des chefs de la conspiration de Ruthven, qui jusqu'alors avoient paru avec confiance à la cour, se retirerent dans leurs maisons ; & voyant l'orage dangereux qui se formoit sur leurs têtes, ils commencerent à concerter des mesures pour se retirer dans les pays étrangers *.

Elisabeth sollicite en faveur des conjurés. 7 Août.

Elisabeth, qui avoit protégé pendant si long-temps les conjurés, voyoit avec le plus grand déplaisir des mesures qui tendoient si visiblement à leur destruction. Elle écrivit au roi sur un ton de fierté & d'aigreur, peu usité entre les princes. Elle lui reprochoit, avec dureté, d'avoir manqué à sa parole, en rappellant le comte d'Arran à la cour, & de porter l'imprudence à l'excès, en traitant avec tant de rigueur ses meilleurs & ses plus fideles sujets. Jacques répondit, avec force & avec dignité, que des promesses extorquées par la violence, & des con-

* Melv. 278. Spotsw. 326. Cald. 3, 330.

ditions accordées par des motifs de crainte, n'étoient plus obligatoires, lorsque leurs causes n'existoient plus : qu'il n'appartenoit qu'à lui seul de choisir les ministres qu'il jugeoit à propos d'employer à son service : qu'il étoit à la vérité déterminé à traiter les conjurés avec clémence; mais que pour le soutien de son autorité, il étoit nécessaire qu'une telle insulte faite à sa personne, ne restât pas entiérement impunie *. 1583.

1 Sept. Walsingham ambassadeur d'Elisabeth en Ecosse.

La lettre d'Elisabeth fut bientôt suivie de l'arrivée de Walsingham, son secretaire, qu'elle avoit nommé son ambassadeur en Ecosse. Il parut à la cour de Jacques avec un éclat & une magnificence qui lui avoient été recommandés, dans le dessein de charmer & d'éblouir le jeune prince. Walsingham eut plusieurs entretiens particuliers avec le roi. L'ambassadeur insista encore sur les lieux communs contenus dans la lettre de la reine sa maîtresse, & le roi répondit dans les mêmes termes qu'il avoit écrit à Elisabeth.

L'ambassadeur Anglois, après avoir éprouvé l'arrogance du comte d'Arran, & souffert plusieurs indignités de sa part

* Melv. 278. Spotsw. 326. Cald. 3, 279.

& de celle de ses créatures, s'en retourna
1583. en Angleterre sans avoir conclu aucun nouveau traité avec le roi. Walsingham étoit, après Burleigh, celui qui avoit en Angleterre la principale direction des affaires. Le déplacement d'un homme de cette importance, qui abandonnoit le cours de ses occupations ordinaires pour entreprendre un long voyage dans un âge avancé, & avec une santé chancelante, paroissoit annoncer que quelque affaire importante en étoit la cause, ou qu'un événement intéressant en seroit l'effet. Mais comme on ne vit rien de remarquable dans le cours & dans les suites de cette ambassade, il y a lieu de croire qu'Elisabeth, en employant cet habile ministre, n'avoit d'autre intention que de s'instruire exactement de la capacité & des dispositions du roi d'Ecosse, qui étoit parvenu à un âge où l'on pouvoit former avec quelque certitude des conjectures sur son caractere & sur sa conduite à l'avenir. Jacques, qui possédoit tous les talents extérieurs qui font briller dans la conversation, gagna beaucoup à ces entrevues avec l'ambassadeur Anglois, qui fit à la reine sa maîtresse un portrait si avantageux de la capacité du roi d'Ecosse, qu'Elisabeth se détermina à le traiter

déformais avec plus de décence & de respect *. 1583.

La protection déclarée qu'Elisabeth accordoit aux conjurés, ne fit qu'augmenter la violence des poursuites que Jacques avoit ordonnées contre eux. Comme ils avoient tous refusé d'accepter le pardon aux conditions qu'on leur avoit offertes, ils furent sommés par une nouvelle proclamation, de se rendre eux-mêmes dans les prisons. Le comte d'Angus seul obéit : les autres ou s'enfuirent en Angleterre, ou bien obtinrent du roi la permission de passer dans les pays étrangers. On tint une assemblée extraordinaire des 17 Déc. états. Les membres qui la composoient, séduits par les indignes artifices du comte d'Arran, déclarerent coupables de haute trahison tous ceux qui avoient participé à l'entreprise de Ruthven; ordonnerent que l'acte passé l'année derniere, & qui portoit approbation de leur conduite, seroit biffé des registres, & s'engagerent à soutenir le roi pour continuer à procéder contre les fugitifs dans toute la rigueur de la loi.

Les conjurés n'avoient rien fait qui ne fût fort ordinaire dans ce siecle barbare,

* Melv. 293. Cald. 3, 258. Jebb, 2, 536.

1583. sous un gouvernement mal établi, dans un temps où les nobles étoient toujours prêts à se mutiner. Cependant il faut convenir qu'ils étoient réellement coupables d'un acte de trahison contre leur souverain; & que Jacques, qui portoit ce jugement de leur conduite, avoit de bonnes raisons pour vanter sa clémence, lorsqu'il offroit le pardon aux conjurés, à condition qu'ils feroient l'aveu de leur crime. Mais d'un autre côté, le roi ayant promis volontairement une amnistie générale, il est certain que les nobles avoient raison de se plaindre de son manquement de foi, & que le roi avoit commis une imprudence impardonnable, en mettant ainsi la vie des conjurés à la discrétion du comte d'Arran.

1584. Le clergé favorise les conjurés. Le roi en est irrité.

Ces fréquentes révolutions faisoient un tort considérable aux affaires de l'église. Pendant que les conjurés furent en possession de l'autorité, le clergé, non-seulement recouvra ses privileges, mais même il les étendit. On avoit commencé par déclarer la hiérarchie illégitime, & on avoit ensuite pris des mesures hardies pour supprimer l'ordre des évêques, & les bannir entiérement de l'église. Si Adamson n'avoit pas su adroitement faire naître des difficultés, & traîner l'affaire en

longueur, le zele ardent des conjurés feroit venu à bout de priver tous les évêques d'Ecosse de leur autorité, & peut-être même de les faire excommunier. 1584.
Lorsque le roi eut recouvré sa liberté, les affaires prirent une face bien différente. La faveur du comte d'Arran, ennemi déclaré de tout bien, & qui n'avoit rien de sacré, & la rigueur qu'on exerçoit contre des nobles qui étoient les défenseurs les plus zélés du parti protestant, étoient regardés comme des présages assurés de la ruine prochaine de l'église. Le clergé ne pouvoit pas cacher ses appréhensions, ni se tenir dans le silence à l'aspect du danger qui le menaçoit. Drury, qui avoit été rétabli ministre à Edimbourg, faisoit publiquement en chaire l'apologie de l'entreprise de Ruthven. Le roi entra dans une telle fureur contre lui, que, malgré les marques de soumission & de repentir, le ministre ne put fléchir ce prince. Jacques ordonna à Drury de se démettre de son office. André Melvil fut sommé de comparoître devant le conseil-privé, & d'y répondre sur la doctrine qu'il avoit prêchée dans un de ses sermons dans l'église de Saint-André. On l'accusoit d'avoir comparé les maux présents de la nation avec ceux qu'elle avoit ref-

1584. ſentie ſous le regne de Jacques III, & d'avoir fait ſentir indirectement qu'on devoit y apporter les mêmes remedes. Le miniſtre crut qu'il étoit de ſon devoir de ſoutenir avec fermeté ce qu'il avoit avancé. Il déclina la juriſdiction d'un tribunal ſéculier dans une affaire qu'il regardoit comme purement eccléſiaſtique. Le presbytériat dont il étoit membre, étoit, dans ſon opinion, ſeul en droit de lui faire rendre compte de ce qu'il avoit dit en chaire : & ni le roi, ni ſon conſeil, ne pouvoit, ſelon lui, ſans violer les immunités de l'égliſe, juger en premiere inſtance de la doctrine annoncée par les prédicateurs. Cette exemption de la juriſdiction civile étoit un privilege que les eccléſiaſtiques papiſtes, toujours ardents pour tout ce qui pouvoit augmenter l'éclat & l'autorité de leurs corps, avoient ambitionné, & qu'ils avoient à la fin obtenu. Si cette même prétention avoit réuſſi, le clergé proteſtant ſeroit devenu indépendant du magiſtrat civil, & au-lieu de l'utilité dont il pouvoit être à la ſociété, en prêchant les devoirs qui tendent au bonheur & à la tranquillité des peuples, il ſeroit devenu pernicieux, en enſeignant ſans crainte les principes les plus dangereux, ou en portant les

citoyens à des actions contraires aux loix. Le roi, jaloux à l'excès de ses prérogatives, fut allarmé de l'audace de cette entreprise; & comme Melvil, par son savoir & par son zele, avoit acquis la réputation & l'autorité d'un chef de parti, Jacques se détermina à le punir avec une rigueur que cette prééminence rendoit nécessaire, & à employer à propos la sévérité, pour déconcerter un projet aussi dangereux. Melvil s'enfuit en Angleterre pour se soustraire à la fureur du roi : & les chaires retentirent aussi-tôt de plaintes & de gémissements. On accusoit publiquement le roi d'avoir éteint le flambeau des sciences dans le royaume, d'avoir privé l'église du gardien le plus habile & le plus fidele de sa discipline & de ses privileges *. 1584.

Ces déclamations & cet emportement du clergé contre les mesures de la cour, étoient fort agréables au peuple. Les conjurés, quoique chassés du royaume, y avoient toujours conservé beaucoup de crédit. Comme ils avoient tout à craindre du ressentiment d'un jeune prince animé par les conseils forcenés du comte

* Spotsw. 330. Cald. 3, 304.

d'Arran, ils ne cessoient de solliciter leurs
1584. adhérents de prendre les armes pour leur défense commune. Gowrie, le seul qui s'étoit soumis au roi, & qui avoit accepté le pardon, se repentoit d'une démarche qui lui avoit fait perdre toute sa considération dans son parti, & qui ne lui avoit procuré dans l'autre aucun avantage. Après avoir essuyé bien des mortifications, négligé par le roi, traité avec hauteur par le comte d'Arran, il reçut à la fin ordre de sortir d'Ecosse, & de passer en France. Pendant qu'il attendoit à Dundée * une occasion de s'embarquer, il apprit que les comtes d'Angus & de Marr, & le tuteur de Glamis, avoient formé le projet de surprendre le château de Stirling. Dans la situation où étoit Gowrie, on n'eut pas de peine à lui persuader d'entrer dans le complot. Il différa de s'embarquer, sous différents prétextes, & il se tenoit prêt à prendre les armes au jour marqué par les conjurés pour l'exécution de l'entreprise. Ce long séjour à Dundée, sans aucune rai-

* Dundée, *Donum Dei*, autrefois Taodunum & Alectum. Petite ville de l'Ecosse septentrionale. Elle est fortifiée, & située à trois lieues de Saint-André, vers le nord, dans le comté d'Angus, & sur l'embouchure du Tay, où elle a un bon port.

son apparente, fit naître des soupçons à la cour, devint fatal à Gowrie, & fit échouer la conspiration. Le Colonel Guillaume Stuart fit entourer, par quelques soldats, la maison où Gowrie étoit logé; & malgré sa résistance, il le prit prisonnier. Deux jours après, Angus, Marr & Glamis, s'emparerent du château de Stirling, y arborerent leur étendard, & publierent dans un manifeste, qu'ils n'avoient pris les armes que pour éloigner de la présence du roi un favori qui avoit acquis son autorité par des actions indignes, & qu'il exerçoit avec une insolence insupportable. Cependant la nouvelle de l'emprisonnement de Gowrie rabattit leur courage. Ils soupçonnoient quelque trahison de la part d'un homme qui les avoit déja une fois abandonnés. De plus, un secours d'argent qu'Elisabeth leur avoit promis, n'étoit point payé, & leurs amis & vassaux étoient lents à se rassembler. Ces circonstances augmentoient leurs irrésolutions & leur découragement. La vigueur du roi acheva de les déconcerter. Jacques s'avançoit à la tête d'un corps de vingt mille hommes; les conjurés prirent la fuite, passerent avec précipitation en Angleterre, & eurent bien de la peine à s'é-

1584.

chapper *. Cette entreprise formée avec
1584. témérité & foiblement soutenue, eut le sort ordinaire des conspirations avortées. Le parti des conjurés fut abattu : celui du roi prit de nouvelles forces & augmenta de réputation : l'autorité du comte d'Arran fut affermie : Jacques & son favori, encouragés par ce succès, prirent des mesures plus hardies, & suivirent sans obstacles tous leurs projets. Gowrie fut la premiere victime qu'ils immolerent à leur ressentiment. Après une procédure tout-à-fait informe, les pairs de la commission déclarerent Gowrie coupable de trahison, & il fut publiquement décapité à Stirling.

Le roi assemble un parlement.

22 Mai.

Le roi s'attacha ensuite à rabaisser l'autorité de l'église. Mais, pour réussir dans ce projet, il falloit nécessairement qu'il appellât à son secours l'autorité législative. On assembla à la hâte un parlement. Dans ce moment, où tant de nobles étoient sortis du royaume, où la plupart étoient bannis de la présence du roi, éloignés ou intimidés par l'arrogance du comte d'Arran, l'assemblée ne fut composée que de personnes entiérement dé-

* Home, Hist. de la maison de Douglas, 376. Spotsw. 330.

vouées à la cour. Pour dérober au clergé la connoiſſance des loix qu'on avoit projettées, les lords des articles furent engagés par ferment au ſecret. Quelques miniſtres, qui ſoupçonnoient le danger dont l'égliſe étoit menacée, ou qui en étoient inſtruits, députerent au roi un homme de leur corps pour faire part à Sa Majeſté de leurs appréhenſions. L'envoyé fut arrêté à la porte du palais, & confiné dans une priſon fort éloignée. D'autres ſe préſenterent pour entrer au parlement : on refuſa de les y admettre * : & on fit enſuite des loix qui renverſoient totalement la conſtitution & la diſcipline de l'égliſe. On déclara crimes de haute trahiſon, tout refus de reconnoître la juriſdiction du conſeil-privé, toute prétention d'exemption de l'autorité des tribunaux ſéculiers, toute entrepriſe qui tendroit à diminuer les droits & les privileges d'aucun des trois états du parlement. On ajouta, que les aſſemblées civiles ou eccléſiaſtiques ſans la permiſſion ou l'ordre du roi; les propos tenus en public ou en particulier, dans des ſermons ou dans des harangues, renfermant des imputations fauſſes ou ſcandaleuſes

1584.

22 Mai.

* Cald. 3, 365.

contre le roi & ſes ancêtres ou ſes miniſ-
1584. tres, ſeroient regardés comme crimes capitaux *.

Lorſque ces loix furent publiées à la croix d'Edimbourg ſuivant l'ancien uſage, Robert Pont, miniſtre de St. Cuthberts, & l'un des lords de Seſſion, fit, contre ces loix, des proteſtations ſolemnelles, au nom de ſes confreres; attendu qu'elles avoient été faites à l'inſu du clergé & ſans ſon conſentement. Depuis la réformation, les chaires & les tribunaux eccléſiaſtiques avoient toujours été regardés comme ſacrés. Dans les chaires, le clergé étoit accoutumé à cenſurer & à admoneſter avec une pleine & entiere liberté. Dans ſes tribunaux, il exerçoit une juriſdiction indépendante & ſans appel. On vouloit attaquer ces deux privileges, & rendre les gens d'égliſe auſſi foibles qu'ils étoient indigents. L'avarice des nobles leur avoit enlevé leurs richeſſes, l'ambition du roi tendoit à les priver de l'autorité qui appartenoit à leur ordre. Il n'étoit pas étonnant que l'allarme fût générale, & que tout retentît de plaintes & de murmures. Tous les miniſtres d'Edimbourg abandonnerent leurs

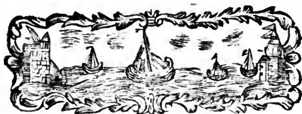
* Parl. 8. Jacques VI.

offices & s'enfuirent en Angleterre. Les eccléſiaſtiques les plus célebres du royaume, ſuivirent leur exemple. La ſurpriſe & la déſolation étoient générales dans toutes les parties de l'égliſe d'Ecoſſe. Le peuple regrettoit des paſteurs qu'il eſtimoit ; & dans la conſternation où il étoit d'un événement auſſi imprévu, il exhala ſa rage contre le comte d'Arran, & commença même à ſoupçonner le roi d'être ennemi de la religion réformée *. 1584.

* Spotſw. 333.

Fin du ſixieme Livre.





HISTOIRE D'ÉCOSSE.

LIVRE SEPTIEME.

1584. Conſpiration de Throgmorton contre Eliſabeth.

PENDANT que l'Ecoſſe étoit en proie aux factions, Eliſabeth étoit dans les allarmes ſur les bruits d'un complot formé pour la délivrance de Marie. Throgmorton, gentilhomme de la province de Cheſter, ſoupçonné d'être fort avant dans cette intrigue, fut arrêté. On trouva dans ſes papiers deux liſtes : l'une des principaux ports du royaume, avec le détail de leur ſituation, & de la quantité de braſſes de profondeur que chacun pouvoit avoir : l'autre des catholiques Romains les plus puiſſants qui étoient alors

en Angleterre. Ces papiers confirmerent les ſoupçons qu'on avoit conçus contre Throgmorton, & on jugea qu'il y avoit quelque conſpiration ſecrete, quelque coup de déſeſpoir prêt à éclater. Throgmorton ſoutint d'abord avec fermeté ſon innocence, déclara que ces papiers étoient l'ouvrage des miniſtres de la reine, qui avoient par-là voulu l'intimider ou le ſurprendre, & il ſupporta même la queſtion avec une force extraordinaire. Mais lorſqu'on le ramenoit pour le mettre une ſeconde fois à la torture, le courage lui manqua. Il convint qu'il avoit entretenu une correſpondance ſecrete avec la reine d'Ecoſſe, & il découvrit même un complot formé pour envahir l'Angleterre. » Le duc de Guiſe, dit-il, » a promis de fournir des troupes, & » de ſe mettre à la tête de l'entrepriſe. » Le pape & le roi d'Eſpagne ſe ſont » chargés de fournir tout l'argent néceſ» ſaire : tous les Anglois exilés brûlent » du deſir de courir aux armes, & les » Catholiques qui ſont reſtés en Angle» terre ſont prêts à les joindre à leur dé» barquement. Mendoza, ambaſſadeur » d'Eſpagne, eſt l'ame de la conſpira» tion. Il met tout en uſage pour entre» tenir l'eſprit de mécontentement parmi

1584.

1584. » les Anglois, & pour hâter les préparatifs qui se font dans le continent. C'est » par son ordre que ces deux listes, dont » on a trouvé chez moi des copies, ont » été dressées ". Throgmorton se rétracta pendant le cours du procès qui lui fut fait : il renouvella ces mêmes dépositions lorsque la sentence lui fut prononcée, & il se rétracta encore une fois au moment de l'exécution *.

Dans le siecle où nous vivons, nous avons des secours qu'on n'avoit point alors pour juger de cet événement. Le temps & les histoires nous ont fait connoître à fond le caractere des princes de Guise, ont dévoilé tous leurs projets. La déposition de Throgmorton doit nous paroître, en bien des points, fort éloignée du vrai, & même de toute vraisemblance. On sait que le duc de Guise se trouvoit alors dans des conjonctures qui ne lui permettoient point de s'occuper de conquêtes étrangeres. Sans aucun crédit, sans aucun office à la cour, en bute aux persécutions des favoris, il n'avoit pas le temps de songer à troubler la tranquillité des états voisins. Ce génie

* Hollingshed, 1370.

nie vaſte & entreprenant, cette ame qui ne mettoit point de bornes à ſon ambition, étoit alors uniquement occupé à jetter les fondements de cette ligue fameuſe qui ébranla le trône de France. Mais ſous le regne d'Eliſabeth, l'idée d'une conſpiration en Angleterre, de la part des Guiſes, devoit faire une ſenſation bien différente. Toute l'Europe avoit les yeux ſur l'étroite union des princes de Guiſe avec Philippe II. Le complot formé par les Guiſes contre Henri III, ſe tramoit encore dans le ſecret; & comme ces princes cherchoient à couvrir leurs deſſeins ſous des menaces apparentes d'invaſion en Angleterre, la découverte de la conſpiration de Throgmorton avoit pour Eliſabeth un air de réalité. De plus, Eliſabeth ſavoit que tous ceux qui étoient nommés dans les dépoſitions, ſouhaitoient ardemment de la renverſer du trône, & elle croyoit qu'elle ne pouvoit pas porter trop loin ſes précautions. Le zèle indiſcret des exilés Anglois augmentoit encore ſes craintes. Ils ne ceſſoient de déclamer contre la dureté avec laquelle elle traitoit la reine d'Ecoſſe, contre les cruautés qu'elle exerçoit envers ſes ſujets catholiques : un pape avoit menacé Eliſabeth de l'excommu-

1584.

Deſſeins des adhérents de Marie contre Eliſabeth.

nication, un autre avoit lancé réellement contre elle les foudres de l'église. Les catholiques n'étoient point encore satisfaits, ils commençoient à publier des libelles & des écrits, dans lesquels ils s'efforçoient de persuader à leurs disciples qu'ils feroient une œuvre méritoire d'ôter la vie à Elisabeth, & ils exhortoient ouvertement les filles d'honneur de la reine à lui faire le même traitement que Judith fit autrefois subir à Holopherne, à illustrer ainsi leurs noms par ce fait glorieux, à les consacrer dans l'église, & à les rendre recommandables dans les siecles à venir *. Elisabeth, aigrie par toutes ces circonstances, se détermina à condamner Throgmorton au supplice des traîtres, & elle ordonna à l'ambassadeur d'Espagne de sortir incessamment d'Angleterre. Ensuite, pour se mettre à couvert de tout danger dans l'intérieur de l'isle, elle résolut de faire les derniers efforts pour reprendre dans les conseils d'Ecosse le crédit qu'elle avoit entiérement perdu depuis quelque temps.

1584.

Elisabeth essaie de reprendre ses influences en Ecosse, en ga-

Elisabeth avoit trois moyens différents à choisir pour exécuter ce projet : ou de donner des secours réels aux nobles bannis d'Ecosse, & de les mettre en état de

* Camd. 497.

reprendre la principale direction des affaires : ou de faire avec Marie un traité capable d'intimider le roi d'Ecosse, qui, étant désormais accoutumé à gouverner, consentiroit à tout, plutôt que de lâcher le sceptre, ou d'admettre un associé sur le trône : ou enfin de gagner le comte d'Arran pour acquérir par son moyen un empire absolu sur l'esprit du roi son maître. Ce dernier expédient étoit le plus aisé, le plus prompt, & dont le succès paroissoit le plus assuré. Elisabeth lui donna la préférence, mais sans abandonner entiérement les autres moyens. Elle envoya en Ecosse Davison, l'un de ses principaux secretaires, homme habile & délié. Arran, ame vénale, ministre en horreur à ses concitoyens, homme qui ne devoit son pouvoir qu'à une faveur mendiée, qu'à la frivolité d'un jeune prince, accepta sans hésiter les offres d'Elisabeth, s'estimant heureux d'acquérir une protection qu'il regardoit comme le fondement le plus assuré de sa propre grandeur. Il consentit aussi-tôt à une entrevue avec le lord Hunsdon, gouverneur de Berwick. Honoré du titre pompeux de lieutenant-général pour le roi, il arriva au lieu du rendez-vous avec un train superbe. Il renouvella, en présence

1584. gnant le comte d'Arran.

d'Hunsdon, les promesses qu'il avoit déja
1584. faites d'un attachement fidele & inviolable aux intérêts de l'Angleterre, & il assura, au nom du roi, que Sa Majesté ne s'engageroit dans aucune négociation qui pût tendre à troubler la paix établie entre les deux royaumes. Elisabeth commençoit à s'occuper du mariage du roi d'Ecosse, & elle avoit à ce sujet les mêmes craintes & les mêmes inquiétudes qu'elle avoit déja conçues autrefois à l'occasion du mariage de la reine, mere du roi *. Arran se chargea d'empêcher Jacques d'écouter aucunes propositions sur ce point, avant que d'avoir précédemment obtenu le consentement de la reine d'Angleterre.

Procédés de sévérité contre les lords d'Ecosse bannis.

Les lords bannis & leurs adhérents, ressentirent bientôt les effets de l'union qu'Arran venoit de contracter avec l'Angleterre. Elisabeth leur avoit permis de se réfugier dans ses états, & la plupart de ses ministres croyoient qu'ils devoient s'employer pour leur défense. Cela seul tenoit en crainte le roi d'Ecosse & son favori. S'ils s'étoient portés contr'eux aux dernieres extrémités, ils auroient peut-

* Cald. 3, 491. Melv. 313. *App.* Nº. XLII. *pag.* 228 & *suiv.*

être ému en leur faveur l'indignation ou la pitié des ministres Anglois, qui auroient alors pris ouvertement & avec vigueur, la défense des exilés. Mais lorsqu'ils furent délivrés de ces appréhensions, ils se hasarderent à convoquer un parlement, & ils firent passer un acte par lequel Angus, Marr, Glamis, & un grand nombre de leurs adhérents, étoient atteints & convaincus de trahison, leurs biens confisqués & dévolus à la couronne *. Une coutume alors établie en Ecosse, obligeoit le roi à partager entre ceux qui lui étoient attachés, les dépouilles de la faction qui avoit succombé; Jacques profita de cet usage pour répandre de nouveaux bienfaits sur son favori, qui, par un trafic honteux, obtint pour lui & pour ses associés, la plus grande partie des confiscations.

1584.

22 Août.

Rigueur envers le clergé.

Le clergé ne fut pas traité avec moins de rigueur. Il fut enjoint à tous les ministres, lecteurs & professeurs des colleges, de signer, dans quarante jours, un écrit, par lequel ils approuvoient les loix qui avoient été faites par rapport à l'église dans le dernier parlement. La plupart obéirent, intimidés ou corrompus

* Cald. 3, 527.

1584. par la cour : d'autres tinrent ferme. Les honoraires de ces derniers furent séquestrés : quelques-uns des plus remuants furent obligés de sortir du royaume. Ceux qui avoient cédé furent soupçonnés de n'avoir agi que par des vues d'ambition & d'intérêt. Les autres se firent une grande réputation, en donnant des preuves aussi convainquantes de leur bonne foi & de leur fermeté. Les tribunaux ecclésiastiques furent presque tous supprimés. Il restoit à peine, en de certains endroits, le nombre suffisant de ministres pour faire le service divin, & ce petit nombre perdit bientôt toute sa réputation parmi le peuple. On les empêchoit de parler des affaires publiques ; le gouvernement, jaloux de son autorité, les mettoit même dans la nécessité de régler leurs sentiments & leurs expressions de maniere à ne point faire ombrage à la cour. Leurs sermons devenoient ainsi languissants, insipides, & méprisables. On pensoit généralement que la religion étoit bannie du royaume par l'exil de ces nobles vertueux & de ce clergé fidele *.

Cependant Elisabeth étoit occupée à suivre une de ces négociations infruc-

* Cald. 3, 527.

tueuses qu'elle avoit accoutumé de renouveller tous les ans avec la reine d'Ecosse. 1584. Elles servoient à amuser cette princesse malheureuse par quelques espérances de sa liberté. Elisabeth y trouvoit des moyens pour faire l'apologie de sa conduite, & pour éluder les sollicitations des puissances étrangeres en faveur de Marie : la reine d'Angleterre s'en servoit aussi pour intimider Jacques, & pour lui montrer qu'à chaque instant elle pouvoit mettre en liberté, & lui opposer une rivale dangereuse, & qui étoit en état de lui disputer le trône d'Ecosse. Elisabeth prolongeoit ces traités autant qu'elle le vouloit, & elle ne manquoit jamais de prétextes pour les rompre, lorsqu'elle ne les jugeoit plus convenables à ses desseins. Celui qui étoit alors sur le tapis, étoit peut-être plus sincere qu'aucun de ceux qui l'avoient précédé ; mais les circonstances qui en empêcherent l'effet, n'étoient rien moins que frivoles.

Un Jésuite, nommé Crichton, passoit de Flandres en Ecosse. Des pirates qui alors infestoient la Manche, donnerent la chasse au vaisseau sur lequel il étoit. Crichton allarmé, déchira des papiers dont il étoit chargé, & les jetta à la mer. Par un événement tout-à-fait extraordi- Nouvelle conspiration contre Elisabeth.

1584. naire, le vent les rejetta dans le vaisseau, & ils furent aussi-tôt ramassés par quelques passagers, qui les porterent à Wade, clerc du conseil-privé. Celui-ci, avec une adresse & une patience admirables, vint à bout de les rassembler, & on y trouva le détail d'un complot qu'on disoit formé par le roi d'Espagne & le duc de Guise pour envahir l'Angleterre. La conspiration dans laquelle Throgmorton s'étoit trouvé engagé, avoit fait des impressions très-vives sur le peuple Anglois, qui n'étoit point encore revenu de ses craintes & de ses inquiétudes. La découverte de ces papiers, qui paroissoit confirmer le complot de Throgmorton, renouvella les allarmes en Angleterre. La consternation y devint générale & excessive. Comme tous les dangers qui avoient menacé l'Angleterre depuis quelques années, provenoient ou immédiatement de Marie, ou de ceux qui se servoient de son nom, pour justifier leurs soulevements & leurs conspirations, on n'avoit plus la même compassion de cette reine infortunée, l'intérêt qu'on prenoit à son sort diminuoit par degrés, la haine & la crainte succéderent à la pitié. Elisabeth étoit d'ailleurs adorée de ses peuples. La sagesse & la douceur de son gouverne-

ment faisoient régner en Angleterre la paix & la tranquillité. La reine avoit ouvert à ses sujets des sources de richesses inconnues avant elle. Tout ce qui concernoit la sûreté de sa personne, devenoit l'intérêt public, & augmentoit l'animosité contre la reine d'Ecosse. Pour décourager les adhérents de Marie, on jugea nécessaire de les convaincre par quelque action d'éclat, du ferme attachement que les Anglois avoient pour leur souveraine, & de leur prouver que toute entreprise formée contre la vie d'Elisabeth, deviendroit fatale à sa rivale. Dans cette vue, on dressa un *acte d'association*, par lequel tous ceux qui le signerent, s'engageoient sous les serments les plus solemnels, » à défendre la reine » contre tous ses ennemis étrangers & » domestiques : que si on attentoit sur » sa vie, pour favoriser le titre de quel- » que prétendant à la couronne, non- » seulement ils promettoient de ne point » recevoir ni reconnoître la, ou les per- » sonnes par qui, ou en faveur desquel- » les une action aussi détestable seroit » commise ; mais qu'ils faisoient vœu, » en présence du Dieu éternel, de pour- » suivre cette, ou ces personnes jusqu'à » la mort, & de pousser contre elle ou

1584.

Motifs de l'association formée en Angleterre pour contrecarrer les menées de la reine d'Ecosse.

» elles, tous les efforts de la vengeance,
1584. » jusqu'à leur entiere extirpation & destruction » *. Cet acte passa tout d'une voix. Les personnes de tout rang & de tout état s'empresserent de le signer §.

La reine d'Ecosse est allarmée de l'acte d'association.

Marie regarda cette association, non-seulement comme un dessein formé de l'exclure de tout droit à la succession au trône d'Angleterre, mais même comme un présage assuré de sa perte prochaine. Elle fit tous ses efforts pour conjurer l'orage, mais ils ne pouvoient être que très-foibles dans la situation où elle se trouvoit. Elle envoya à la cour Navé, son secretaire. Elle offrit une entiere soumission aux volontés d'Elisabeth, & de se relâcher sur tous les points qui étoient depuis si long-temps les sources de leurs inimitiés : sacrifices que ses longues souffrances n'avoient jamais pu lui arracher †. Mais toutes les démarches de Marie étoient également inutiles, soit qu'elle soutînt avec inflexibilité ses droits comme souveraine indépendante, soit que cédant aux circonstances, elle essayât de fléchir sa rivale par toute sorte de condescendance. Sa fermeté passée étoit im-

* State Trials, 1, 122. § Camd. 499.
† *Ibid.*

putée à opiniâtreté, ou aux secretes espérances de quelque secours étranger, & 1584.
sa complaisance actuelle soupçonnée de fausseté, ou attribuée à l'effroi de quelque danger pressant. Cependant les offres qu'elle faisoit de se soumettre à tout, étoient tellement illimitées, que Walsingham s'employa avec chaleur auprès de la reine sa maîtresse, pour l'engager à consentir à un accord final avec la reine d'Ecosse. Mais Elisabeth étoit persuadée que cette réunion des esprits, ce concours de la nation, dont elle venoit de s'assurer par l'acte d'association, étoient les seuls motifs de la douceur & de la complaisance de la reine d'Ecosse. Elle croyoit toujours appercevoir du mystere & de la supercherie dans toutes les actions de Marie. Elle la soupçonnoit d'entretenir des correspondances dangereuses avec les catholiques Anglois, tant au-dedans qu'au-dehors du royaume, & cette méfiance n'étoit pas tout-à-fait sans fondement. Vers le même temps, Marie avoit écrit au chevalier François Inglefield, de hâter l'exécution de ce qu'elle appelloit, *the great plot or designment*, *le grand complot ou projet*, sans considérer le danger où elle pourroit se trouver d'y perdre la vie, puis-

1584. qu'elle feroit prête à la facrifier, fi elle croyoit pouvoir procurer à ce prix quelques fecours à ce grand nombre d'enfants de l'églife qui étoient dans l'oppreffion *.

La reine d'Ecoffe eft traitée avec plus de rigueur.

Elifabeth ne voulut en conféquence ni écouter les propofitions & les plaintes de la reine d'Ecoffe, ni lui accorder aucun foulagement dans fes malheurs. Elle réfolut au contraire, de la retirer des mains du comte de Shrewsbury, & de lui donner pour gardiens les chevaliers Amias Paulet, & Drue Drury. La fidélité de Shrewsbury n'étoit point fufpecte, il s'acquittoit depuis quinze ans de fa commiffion avec beaucoup d'exactitude. Mais il avoit en même-temps traité honnêtement la reine d'Ecoffe, & même avec refpect, & il trouvoit le moyen d'adoucir la févérité des ordres qu'il recevoit, par l'humanité avec laquelle il les exécutoit. On ne pouvoit pas s'attendre à trouver la même politeffe dans ces hommes d'un rang inférieur, qui ne devoient peut-être cet emploi de confiance qu'à leur vigilance & à leur févérité, & qui ne pouvoient efpérer la bienveillance d'Elifabeth & leur avancement, qu'en exécutant avec rigueur les ordres de la reine leur maîtreffe §.

* Strype, 3, 246. § Camd. 500.

Cependant Jacques, impatient d'ôter aux lords bannis d'Ecosse toute espérance de protection de la part d'Elisabeth, envoya Gray à la cour d'Angleterre avec le titre d'ambassadeur, & le chargea de la conduite de cette négociation. L'envie & la jalousie du comte d'Arran procurerent à Gray cette fonction honorable. Gray avoit d'ailleurs tous les talents qui peuvent faire réussir à la cour : une figure agréable, une adresse insinuante, une ambition démesurée, un esprit d'intrigue, & toujours en action. Pendant le séjour qu'il avoit fait à la cour de France, il avoit vécu avec le duc de Guise dans la plus grande familiarité. Pour se concilier de plus en plus la bienveillance de ce seigneur, il abjura la religion protestante, & il se déclara partisan zélé de la reine captive, qui de son côté entretenoit avec lui une secrete correspondance, dont elle se flattoit de retirer de grands avantages. Gray, de retour en Ecosse, fit sa cour à Jacques avec une assiduité singuliere, & les dons qu'il avoit reçus de la nature ne manquerent pas de faire, comme à l'ordinaire, de vives impressions sur l'esprit du roi. Le comte d'Arran qui avoit produit cet homme à la cour, devint bien-

1584.

Gray devient favori du roi d'Ecosse.

tôt jaloux de sa faveur naissante, & il
1584. commençoit à le regarder comme un rival dangereux. Il espéra que l'absence pourroit effacer de l'ame du jeune prince les sentiments de tendresse & d'affection que Jacques avoit conçus pour ce nouveau favori. Il prodigua malicieusement à Gray les plus grands éloges, il le représenta à son maître, comme la personne du royaume le plus capable d'une ambassade de cette importance; honneur auquel il l'éleva, pour le perdre ensuite plus sûrement & précipiter sa chûte. Elisabeth, qui avoit une adresse admirable à connoître & à discerner les instruments les plus propres à l'accomplissement de ses desseins, s'attacha à mettre Gray dans ses intérêts, & à le gagner par des caresses & par des présents. D'une part, elle flattoit la vanité d'un homme présomptueux à l'excès: d'un autre côté, elle fournissoit à Gray les moyens de suppléer à des profusions & à une prodigalité encore plus excessive. Gray se livra sans réserve aux impulsions d'Elisabeth. Il se chargea non-seulement d'entretenir l'union du roi son maître avec l'Angleterre, mais il devint même l'espion de la reine d'Ecosse. Dépositaire des secrets de cette malheureuse princes-

se, dont il avoit gagné la confiance par des protestations de zele, il eut la bassesse de la trahir, & de tout découvrir à sa rivale *. 1584.

Le crédit de Gray à la cour porta un grand préjudice aux bannis d'Ecosse. Elisabeth ne songea plus à employer son autorité pour les faire rappeller. Elle trouvoit plus aisé de gouverner l'Ecosse en corrompant les favoris du roi. Elle se rendit aux sollicitations de Gray; & par complaisance pour cet ambassadeur, elle envoya ordre aux nobles exilés de quitter le nord de l'Angleterre, & de se rendre dans l'intérieur du royaume. Ils n'eurent plus ainsi les mêmes facilités pour entretenir des correspondances avec leurs partisans en Ecosse, & il leur étoit presqu'impossible de retourner dans leur pays sans la permission de la reine. Gray, en obtenant un point que Jacques desiroit avec tant d'empressement, s'affermit plus que jamais dans la faveur & la bienveillance de son maître. Il s'accrédita en même-temps de plus en plus dans la carriere des négociations, & cet accroissement de réputation le mit en état de servir Elisabeth avec plus de succès §. 31 Déc.

* Strype, 3. 302. Melv. 316.
§ Cald. 3, 643.

1585. Arran étoit alors parvenu à tout ce que son ambition démesurée pouvoit desirer.

Mauvaise conduite & insolence du comte d'Arran.

Un prince passionnément attaché à ses favoris, & qui ne savoit point mettre de bornes à ses libéralités, avoit accumulé sur lui toute l'autorité, toutes les richesses & tous les honneurs qui étoient à sa disposition. L'office de lord Chancelier, la place du royaume la plus importante, soit pour la dignité, soit pour les fonctions, fut donné à Arran du vivant même du comte d'Argyll, qui avoit succédé à Athole *. Le public voyoit avec étonnement & indignation un simple sujet, un soldat de fortune, qui n'avoit aucune connoissance des loix, aucun respect pour la justice, nommé pour présider au parlement, au conseil-privé, à la cour de Session. Arran étoit en même-temps gouverneur des châteaux de Stirling & d'Edimbourg, les deux principales forteresses de l'Ecosse, prévôt de la ville d'Edimbourg; & comme si le mérite de ce personnage n'étoit pas encore suffisamment récompensé par toutes ces dignités réunies, on l'avoit créé lieutenant-général dans tout le royaume. Personne n'étoit admis en la présence du roi sans sa

* Crawf. Offic. of. State, App. 447.

permiſſion : on ne pouvoit obtenir aucune grace que par ſon canal. Jacques, uniquement occupé à des amuſements de jeune homme, lui remettoit tout l'exercice de l'autorité royale. Cette élévation ſi peu méritée, augmentoit l'arrogance naturelle du comte d'Arran, & le rendoit inſupportable. Il ſe laſſa bientôt de la condition de ſujet. Il ſe forgea une généalogie : il ſe fit deſcendre de Murdo, duc d'Albanie, & il ſe vantoit hautement d'avoir des droits à la couronne, préférables à ceux même du roi. Cependant au milieu de ces chimeres de royauté, il conſervoit toute la baſſeſſe de ſon premier état & de ſon ancienne indigence. Dans l'adminiſtration de la juſtice, il pouſſoit la vénalité juſqu'au ſcandale, & il n'étoit ſurpaſſé en ce point, que par ſa femme, qui, ſans égard pour toute bienſéance, ſe rendoit elle-même partie dans preſque toutes les affaires qui étoient à décider, employoit ſon crédit pour corrompre, ou pour intimider les juges, & dictoit preſque publiquement leurs déciſions *. Dans les fonctions du miniſtere, ſon avidité étoit inſatiable. Non content des revenus de tant d'offices, des biens

1585.

* Cald. c. 331. Scotſtutver's Staggering State, 7.

1585. & des honneurs appartenants à la famille d'Hamilton, d'une grande partie des terres de Gowrie qui lui étoit échue, il tâchoit de s'emparer des possessions de plusieurs nobles. Il demanda au lord Maxwell de changer une partie de ses biens pour les pays confisqués de Kinneil; & ce lord ayant refusé d'abandonner son ancien patrimoine pour un héritage précaire & incertain, il anima contre lui le seigneur de Johnston, son rival héréditaire, & il excita une guerre civile dans cette partie du royaume. Il fit arrêter le comte d'Athole, le lord Home, & le seigneur de Cassils; le premier, parce qu'il n'avoit pas voulu répudier sa femme, fille du comte de Gowrie, & consentir à une substitution de ses biens en faveur du comte d'Arran: le second, parce qu'il refusoit de lui céder quelques terres qui joignoient celles du comte; & le troisieme, parce qu'il refusoit de lui donner de l'argent. Arran avoit des espions & des délateurs répandus dans tout le royaume, & qui se glissoient dans toutes les compagnies. Les plus proches voisins se méfioient les uns des autres, & étoient toujours en crainte. On ne connoissoit plus les douceurs de la société & de la familiarité. On ne

pratiquoit plus les devoirs même les plus ordinaires de l'humanité; on ne savoit à qui se fier, à qui porter ses plaintes. Enfin, l'histoire ne fournit peut-être aucun exemple d'un ministre aussi généralement détesté par la nation, que le comte d'Arran, & qui méritât plus que lui la haine & l'exécration publiques *. 1585.

Cependant Arran, sans égard pour les sentiments du peuple, & regardant avec mépris les murmures de la nation, suivoit sans contrainte les impulsions de son caractere dépravé, & se portoit tous les jours à de nouveaux actes de violence & de cruauté. David Home d'Argaty, & Patrick son frere, ayant reçu quelques lettres des lords bannis sur des affaires particulieres, furent condamnés & mis à mort, comme entretenant des correspondances avec des rebelles. Cunningham de Drumwhasel, & Douglas de Mains, gens d'honneur & de réputation, furent accusés d'avoir formé avec les nobles exilés une conspiration pour se saisir de la personne du roi. Il ne se présenta contre eux qu'un seul témoin, & les preuves qu'ils donnoient de leur innocence étoient invincibles. L'accusateur lui-mê-

* Spotsw. 337, 338.

1585. me déclara, quelque temps après, qu'il avoit été suborné par le comte d'Arran, & on étoit persuadé généralement que l'accusation formée contre ces deux gentilshommes, étoit sans fondement. Cependant ils furent déclarés coupables, & ils souffrirent la mort des traîtres *.

9 Fév. Conspiration de Parry contre Elisabeth.

Dans le même temps que ces scenes tragiques se passoient en Ecosse, & que ces nobles étoient punis pour une conspiration supposée, la vie d'Elisabeth se trouva dans un grand danger par un complot bien plus réel. Parry, docteur en droit, membre de la chambre des communes, cerveau creux, esprit léger, homme à visions, mais déterminé, venoit de rentrer dans le sein de l'église Romaine. Dans la ferveur du zele d'un nouveau converti, il forma le projet forcéné de tuer la reine, & il offrit de donner par-là des preuves indubitables de la sincérité de son attachement à la religion qu'il venoit d'embrasser. Le cardinal Allen avoit publié un livre pour prouver que, non-seulement il étoit permis de tuer un prince excommunié, mais que c'étoit même une action méritoire. Le nonce du pape à Venise, les Jésuites établis dans

* Spotsw. 338. Cald. 3, 794.

cette ville, ceux de Paris, & les Anglois exilés, étoient tous du même sentiment, & approuvoient le dessein de Parry. Le pape lui-même l'exhortoit à persévérer; & pour l'encourager, il lui accordoit indulgence pléniere & le pardon de tous ses péchés. Le cardinal de Como écrivit une lettre à Parry pour l'exhorter pareillement à la persévérance. Parry, affermi dans son projet par ces espérances & ces autorités, trouva plusieurs fois l'occasion de l'exécuter. Il avoit souvent accès auprès de la reine; mais soit qu'il fût retenu par la crainte, soit qu'il eût encore conservé quelque sentiment des devoirs d'un sujet, il ne commit point le crime. Son dessein fut à la fin heureusement découvert par Nevil, le seul homme en Angleterre à qui il l'avoit communiqué. Parry lui-même avoua volontairement son crime, & subit la peine qu'il méritoit *.

1585. 2 Mars.

Ces conspirations, si fréquemment renouvellées contre le souverain, réveillerent les attentions, exciterent l'indignation du parlement d'Angleterre, & enfanterent un statut tout-à-fait extraordinaire, qui bientôt devint fatal à la reine d'Ecosse. On y ratifioit l'association for-

Statut rigoureux du parlement d'Angleterre, fatal à la reine d'Ecosse.

* State Trials, *vol. I*, 103.

mée pour la défenſe de la vie d'Eliſa-
1585. beth : l'acte en fut renouvellé, & on y ajouta » que ſi aucune rébellion étoit ex» citée dans le royaume, ſi aucune choſe » étoit entrepriſe à deſſein d'offenſer la » perſonne de Sa Majeſté, par ou pour » aucune perſonne prétendant droit à la » couronne, alors la reine pourroit, par » une commiſſion du grand ſceau, don» ner pouvoir à vingt-quatre perſonnes » pour examiner la choſe, & paſſer ſen» tence ſur de telles offenſes : & qu'après » le jugement rendu, on pourroit par » une proclamation déclarer les perſon» nes qui ſe ſeroient trouvées coupa» bles, déchues de tout droit à la cou» ronne : & que les ſujets de la reine » pourroient légitimement pourſuivre » chacun d'iceux juſqu'à la mort, ainſi » que leurs adhérents & partiſans : & » que ſi aucun deſſein contre la vie de » la reine avoit ſon effet, les perſonnes » par ou pour qui une action auſſi déteſ» table auroit été commiſe, & leurs deſ» cendants étant en aucune maniere con» ſentants à la choſe ou y participants, » ſeroient déchus de toute prétention à » la couronne, & pourſuivis juſqu'à la » mort en la même maniere " *.

* State Trials, *vol. I.* 123.

Cet acte avoit manifestement en vue la reine d'Ecosse; & soit qu'on le regarde comme une expression volontaire du zele de la nation pour Elisabeth, & de l'intérêt qu'elle prenoit à la conservation de la personne de la reine; soit qu'on l'attribue à l'autorité que cette princesse industrieuse avoit su se conserver sur ses parlements, il seroit difficile de le concilier avec les principes généraux de la justice & de l'humanité. Marie étoit par cet acte rendue responsable non-seulement de ses propres actions, mais même de celles des autres, & elle pouvoit en conséquence par le fait d'autrui, perdre son droit à la succession, & même la vie.

1585.

Marie regarda, & avec raison, cet acte comme un avertissement de se préparer aux plus grands malheurs. Il y a lieu de croire que les ministres d'Elisabeth avoient dès-lors résolu de lui ôter la vie: ils laissoient déja par avance publier des écrits pour persuader à la nation que ce procédé cruel & sans exemple, étoit nécessaire, & de plus étoit un acte de justice *. Ils s'attacherent même à répandre des amertumes sur le court espace de temps qu'ils lui accordoient, & ils se ser-

On traite Marie avec plus de rigueur.

* Strype, 3, 299.

virent de toute l'autorité dont ils étoient
1585. revêtus, pour la traiter avec dureté & indignité. On congédia presque tous ses domestiques; on cessa bientôt de la traiter en reine. Les rigueurs d'une prison de dix-sept années, avoient considérablement altéré son tempérament : sans égard pour sa foible constitution, on la renferma dans une chambre mal-saine, à peine habitable au cœur de l'été par la rigueur du froid qui s'y faisoit ressentir. Marie, malgré la modicité de ses revenus, étoit accoutumée à distribuer réguliérement quelques aumônes aux pauvres d'un village qui joignoit le château. Paulet lui ôta la liberté de s'acquitter de ce devoir de piété & d'humanité, qui étoit pour elle une si grande consolation au milieu de ses souffrances. Le château où on la retenoit fut converti en une prison publique: & un jeune homme soupçonné du papisme, y fut renfermé, & traité avec tant de rigueur, qu'il expira sous les yeux de la reine, par l'excès des mauvais traitements. Marie porta souvent ses plaintes à Elisabeth de ces injures multipliées, & elle lui en demandoit raison comme femme & comme reine. Mais Elisabeth, qui n'avoit plus de raisons politiques, d'amuser la reine d'Ecosse par des espérances

ces trompeuses, bien-loin de lui accorder quelque adoucissement à ses maux, ne daignoit pas même lui faire de réponse. Le roi de France, étroitement uni avec Elisabeth par un traité d'alliance, & qui avoit besoin des secours de cette princesse, n'osoit pas épouser avec trop de chaleur le parti de Marie. Il parloit en faveur de la reine captive, mais seulement pour la forme, & ces sollicitations étoient foibles, languissantes & sans aucun effet. Cependant Castelnau, ambassadeur de France, touché de compassion pour cette reine infortunée, prit sur lui de suppléer à ses instructions, & fit de si vives remontrances sur les indignités auxquelles Marie étoit exposée, qu'à force d'importunités, il obtint à la fin qu'elle seroit transférée à Tuthbury : cependant elle resta encore la plus grande partie de l'hyver suivant dans cette même misérable habitation *. 1585.

L'ingratitude du roi d'Ecosse vint mettre le comble aux malheurs de Marie. Les procédés de ce fils dénaturé la toucherent plus vivement que toutes les insultes de ses ennemis, que toute la froideur de ses amis. Jacques avoit jusqu'a-

Rupture entre Marie & son fils.

* Jebb. V. 2, 576, 598.

lors donné à ſa mere quelques marques
1585. d'un reſpect filial; il y avoit même eu entre eux des négociations qui avoient ſouvent fait ombrage à Eliſabeth. Mais comme Jacques n'avoit plus intérêt d'entretenir avec Marie cette bonne intelligence, Gray, de retour en Ecoſſe, & plus avant que jamais dans la faveur de ſon maître, depuis le ſuccès de ſon ambaſſade, vint aiſément à bout de lui perſuader d'écrire à ſa mere une lettre conçue dans les termes les plus durs & les moins reſpectueux. Jacques lui déclaroit expreſſément qu'il ne vouloit plus la reconnoître pour reine d'Ecoſſe, ni avoir avec elle aucune communication d'affaires & d'intérêts. Marie, pénétrée de douleur, & au déſeſpoir de voir ſa tendreſſe maternelle payée par de tels procédés, écrivit en ces termes à l'ambaſ-
24 Mars. ſadeur de France. » Je n'ai donc tant » ſouffert que pour conſerver à cet homme un héritage auquel j'ai des droits » ſi légitimes. Je ſuis bien éloignée de » lui envier ſon pouvoir en Ecoſſe, je » ne deſire d'y avoir aucune autorité; » je n'aurois jamais remis les pieds dans » ce royaume, que pour embraſſer encore une fois ce fils que j'ai aimé juſqu'ici avec une affection trop tendre,

» Tout ce qu'il a, tout ce qu'il peut espérer, il le tient de moi : & je n'ai reçu de lui ni assistance, ni secours, ni bienfait d'aucune espece. Je ne veux plus que mes alliés le traitent en roi; il ne possede cette dignité que par mon consentement; & si par un prompt repentir, il n'appaise mon juste ressentiment, je le charge de la malédiction paternelle, & je remets ma couronne & toutes mes prétentions à celui qui les recevra avec reconnoissance, & qui saura les défendre avec vigueur ". Jacques n'avoit jamais connu sa mere, & il avoit été accoutumé de bonne heure à la regarder comme la personne de son siecle la plus abandonnée. On peut ainsi présumer que l'amour qu'il lui portoit n'étoit pas bien fort. Il ne fit non plus aucunes démarches pour regagner sa bienveillance. Quant à la reine, savoir si ce fut son attachement superstitieux au papisme, ou l'indignation qu'elle avoit conçue de la conduite peu respectueuse de son fils, qui lui firent naître l'idée de le déshériter, ou bien si ce fut l'effet du premier mouvement d'une tendresse maternelle payée d'ingratitude, c'est une chose qui feroit aujourd'hui difficile à décider. Cependant à en juger par quel-

1585.

ques papiers qui nous sont restés, la premiere idée paroît assez vraisemblable *.

1585.

Situation dangereuse d'Elisabeth.

Elisabeth étoit alors occupée de soins d'une autre espece, & son esprit n'étoit pas moins agité. Le calme, dont elle avoit joui pendant si long-temps, paroissoit viser à sa fin, & les orages qui se formoient de tous côtés lui causoient de justes allarmes. Toutes les nations voisines étoient menacées de révolutions, qui ne pouvoient être que très-désavantageuses à la reine d'Angleterre. Henri III avoit annoncé de grandes qualités dans sa jeunesse. On croyoit appercevoir en lui le germe de toutes les vertus, & ses sujets avoient conçu de lui les plus hautes idées. Mais aussi-tôt qu'il fut sur le trône, ces espérances s'évanouirent. Il parut que le pouvoir suprême lui avoit corrompu le cœur, & même altéré l'esprit. Il perdit bientôt l'estime & l'amour de ses peuples. Sa vie partagée entre les austérités d'une dévotion superstitieuse, & les extravagances de la débauche la plus outrée, le rendirent aussi méprisable à sa nation, qu'il lui devint odieux par son avidité, par ses profusions, &

* *Append.* N°. XLIV. *pag.* 242, 247. Testament de Marie en vieux françois.

par sa passion désordonnée pour d'indignes mignons. Après la mort de son 1585.
frere unique, ces sentiments du peuple éclaterent avec violence. Henri n'avoit point d'enfants; & quoiqu'il n'eût encore que trente-deux ans, on regardoit déja le trône comme vacant. Le roi de Navarre, parent éloigné de la famille royale, étoit l'héritier présomptif de la couronne. Son droit étoit incontestable, mais il étoit protestant zélé. Tous les catholiques de l'Europe étoient dans les allarmes, & croyoient que son avénement au trône porteroit un coup fatal à leur religion. Le duc de Guise, soutenu par le pape, assisté par le roi d'Espagne, arbora l'étendard de la foi Romaine, & s'en déclara le défenseur, ainsi que des droits du cardinal de Bourbon à la couronne. Ensuite, pour réunir tous ceux de son parti, il forma une confédération qui fut appellée *la Ligue sainte*. Des hommes de tous les états s'empresserent d'y entrer. L'esprit de faction gagna comme un torrent, que rien ne pouvoit arrêter, & avec l'impétuosité ordinaire dans ce siecle, aux passions excitées par les querelles de religion. Le but de la ligue étoit la destruction de la réforme, non-seulement en France, mais mê-

Origine & progrès de la ligue.

me dans toute l'Europe. Tous les vœux
1585. ſe réuniſſoient vers ce ſeul objet, & le duc de Guiſe, chef de ce corps puiſſant & zélé, eut bientôt dans le royaume plus d'autorité que le roi même.

Accroiſſements de la puiſſance de Philippe II.

Philippe II, après avoir fait la conquête du Portugal, avoit augmenté conſidérablement les forces navales d'Eſpagne, & avoit étendu ſon domaine ſur toute cette portion du continent, renfermée entre la mer & les monts Pyrénées, & qui paroît deſtinée par la nature à former une vaſte monarchie. Guillaume, prince d'Orange, qui le premier avoit encouragé les habitants des Pays-Bas à ſe mettre en liberté, qui avoit formé cette république naiſſante, & qui la ſoutenoit par ſa prudence & par ſa valeur, venoit de périr par les mains d'un aſſaſſin. Le génie ſupérieur du prince de Parme avoit décidé entiérement le ſort de la guerre dans les Pays-Bas. Toutes ſes entrepriſes, concertées avec une expérience conſommée, ſoutenues par une égale bravoure, avoient toujours été couronnées par des ſuccès, & le Flamand, réduit aux dernieres extrémités, étoit ſur le point de rentrer ſous le joug de ſon ancien maître.

Eliſabeth voyoit diſparoître ces heureu

ses conjonctures, qui jusqu'alors avoient fait toute sa sûreté. Elle ne pouvoit plus tirer avantage de cette jalousie qui avoit subsisté entre la France & l'Espagne. Philippe, au moyen de sa confédération avec le duc de Guise, avoit une égale influence dans les conseils des deux royaumes. Les huguenots n'étoient point en état de tenir contre les forces de la ligue, & on ne pouvoit guere espérer de diversion de leur part. Les Pays-Bas ne pouvoient pas, selon toutes les apparences, occuper encore pendant longtemps les armes de l'Espagne, & diviser les forces de cette couronne. Dans cette situation des affaires de l'Europe, Elisabeth se crut obligée de changer de conduite & de se faire un nouveau systême. Elle dressa son plan avec prudence, & elle le suivit avec vigueur. Les mesures qu'elle avoit prises jusqu'alors, étoient conformes à son caractere : elle avoit agi avec précaution & avec sûreté. Elle devint audacieuse & entreprenante. Elle aimoit la paix, mais elle ne craignoit point la guerre. Entraînée par les circonstances, elle étoit capable, non-seulement de se défendre avec courage, mais même d'attaquer ses ennemis avec intrépidité, pour éloigner la guerre de 1585.

ses états. Elle commença par donner
1585. aux huguenots une somme considérable. Elle entama une négociation particuliere avec Henri III. Ce prince avoit été forcé d'entrer dans la ligue ; mais il en haïssoit les chefs, & il desiroit leur destruction. Elle protégea ouvertement la république des Pays-Bas, & elle envoya une armée puissante à son secours. Elle essaya de former une confédération générale des princes protestants, en opposition à la ligue papiste. Les souffrances, & les droits de la reine d'Ecosse, servoient de prétexte aux ennemis d'Elisabeth, pour envahir ses domaines. Elle se détermina à procéder contre Marie avec la plus grande rigueur, & elle redoubla ses efforts pour former une union plus étroite avec l'Ecosse, & pour étendre son crédit dans les conseils de cette nation.

Elisabeth se détermine à procéder contre Marie, & à gagner le roi d'Ecosse.

Elle n'eut pas de peine à faire entrer dans ses vues la plupart de ceux qui composoient la cour du roi d'Ecosse. Gray, le chevalier Jean Maitland, qui avoit succédé à son frere dans l'office de secretaire ; le chevalier Levis Bellenden, qui avoit remplacé Gray à Londres en qualité d'agent du roi, étoient les personnes en qui Elisabeth mit principalement

sa confiance. Pour diriger & animer leurs démarches, elle dépêcha en Ecosse le chevalier Edouard Wotton, qui y passa avec Bellenden. Wotton étoit d'une humeur enjouée, bien né, & d'une conversation agréable. Il excelloit dans tous les exercices que Jacques aimoit avec passion. Il avoit fait un long séjour dans les pays étrangers. Les aventures de ses voyages & les observations qu'il y avoit faites, lui donnoient matiere pour entretenir & amuser le jeune roi. Mais sous cet extérieur de frivolité, Wotton cachoit un esprit intriguant & dangereux. Il s'insinua dans les bonnes graces du roi, il parvint bientôt au plus haut degré de faveur; & pendant qu'il ne paroissoit occupé que de plaisirs & d'amusements, il gagnoit dans les conseils publics un crédit & une influence qu'il étoit messéant de laisser prendre à un étranger *.

1585. 29 Mai.

Proposition d'une ligue entre l'Angleterre & l'Ecosse.

Cependant la proposition qu'il fit d'une étroite alliance entre les deux royaumes pour la défense de la religion réformée, fut très-agréable à la nation. Les progrès rapides & effrayants de la ligue papiste paroissoient inviter tous les princes pro-

* Melv. 317.

testants à se réunir pour la défense de la
1585. foi & de la cause commune. Jacques saisit avec empressement cette ouverture. Une assemblée extraordinaire des états l'autorisa à passer le traité, & se chargea de le faire ratifier dans un parlement *. L'ardeur avec laquelle Jacques se prêta à cette négociation, ne doit pas néanmoins être entiérement attribuée, ni à son propre zele, ni à l'adresse de Wotton. Il fut en partie gagné par les libéralités d'Elisabeth. Pour donner, dit-elle, au jeune roi des marques d'une tendresse maternelle, elle lui assigna une pension annuelle de cinq mille livres; pareille à celle qu'elle recevoit d'Henri VIII, son pere, avant qu'elle fût sur le trône. Cette circonstance, dont la reine eut grand soin de faire mention, rehaussa le prix du bienfait. Jacques le reçut avec reconnoissance. La somme qui passeroit aujourd'hui pour très-modique, étoit d'ailleurs regardée dans ce siecle comme un objet considérable, & elle venoit fort à propos pour suppléer aux revenus du roi, qui avoient été presqu'entiérement dissipés pendant une longue minorité §.

Elisabeth travaille à perdre le comte d'Arran.

Mais le principal objet des intrigues

* Spotsw. 339.

§ Cald. 3, 505.

de Wotton, étoit la perte du comte d'Arran. Les offices de cet indigne favori, 1585.
chargé de la haine publique, déteſté par la nation, devenoient preſqu'inutiles à Eliſabeth; elle n'avoit plus d'intérêt à lui voir conſerver ſon aſcendant ſur l'eſprit du roi. Elle ne pouvoit pas d'ailleurs accorder beaucoup de confiance à un homme auſſi capricieux, auſſi inconſéquent que le comte d'Arran. Depuis ſon entrevue avec Hunſdan, il paroiſſoit entiérement dévoué à la reine d'Angleterre, il ne ceſſoit de proteſter qu'il n'avoit aucune relation avec la reine d'Ecoſſe; cependant il continuoit à entretenir des correſpondances ſecretes, tant avec Marie, qu'avec le duc de Guiſe. Les lords bannis d'Ecoſſe étoient, par reconnoiſſance & par intérêt, attachés à l'Angleterre, & ils étoient les ſeuls en Ecoſſe à qui Eliſabeth pût ſe fier entiérement dans des circonſtances critiques. Avant que Bellenden fût parti de Londres, ils y avoient été mandés, ſous prétexte de ſe juſtifier des accuſations que ce miniſtre avoit formées contr'eux, mais en effet pour concerter avec lui les meſures convenables pour les rétablir dans leur pays. Wotton ſuivit ce plan, travailla à mûrir le projet & à en accélérer l'exécution.

Un événement aſſez ordinaire & dans le
1585. fond peu conſidérable, lui en facilita beaucoup les moyens. Le chevalier Jean Forſter & Ker de Ferniherſt, gardiens des marches limitrophes d'Angleterre & d'Ecoſſe, s'étant aſſemblés, ſuivant la coutume, ſur les frontieres vers le milieu de l'été, une querelle s'éleva, dans laquelle le lord Ruſſel, fils aîné du comte de Bedfort, fut malheureuſement tué. Cette querelle n'étoit qu'un effet du haſard; mais Eliſabeth jugea à propos de la conſidérer comme une entrepriſe préméditée par Ker à l'inſtigation du comte d'Arran, pour ſuſciter une guerre entre les deux royaumes. Elle inſiſta fortement pour que l'un & l'autre fuſſent remis entre ſes mains. Jacques éluda cette demande, mais il fut obligé d'exiler Arran à Saint-André, & Ker à Aberdeen. Wotton & ſes aſſociés ſongerent à profiter de l'éloignement du comte d'Arran, redoublerent d'activité, & pouſſerent leurs intrigues avec vigueur. Ils conſeillerent aux nobles bannis d'Ecoſſe, de terminer leurs différends avec le lord Jean & le lord Claude, enfants du duc de Châtellerault, & qui avoient été obligés de ſortir du royaume pour ſe ſouſtraire à la violence & aux mauvais traitements de

Eliſabeth protege les lords bannis d'Ecoſſe.

Morton. Des souffrances communes, des intérêts communs, persuaderent sans peine aux deux partis d'ensevelir dans l'oubli cette inimitié qui régnoit depuis si long-temps entre les maisons d'Hamilton & de Douglas. Les bannis se rapprocherent en corps des frontieres de l'Ecosse, avec la permission d'Elisabeth. Arran, de retour, & rentré en faveur, insista pour qu'on mît le royaume en état de défense. Mais Gray, Bellenden & Maitland rompoient secretement toutes ses mesures. Ils empêcherent quelques ordres nécessaires de passer à leur destination, & détruisirent l'effet de quelques autres par la maniere dont ils furent exécutés : on obéit à tous avec lenteur & répugnance *. 1585.

Dans ce même temps, le génie fertile de Wotton s'exerçoit à tramer un complot d'une autre espece & bien plus dangereux. Il projettoit de se saisir de la personne du roi, & de l'emmener par force en Angleterre. Le dessein de Wotton fut heureusement découvert ; & pour se soustraire à la punition due à cette perfidie, il partit avec précipitation §.

Cependant les lords bannis hâtoient

Les lords bannis retournent en Ecosse, & se ré-

* Spotsw. 342. § Melv. 335.

l'exécution de leur entreprise ; & sachant
1585. que leurs amis & vassaux étoient prêts à
concilient venir les joindre, ils entrerent en Ecosse : par-tout où ils passoient, ils étoient accueillis comme les libérateurs de la patrie, & on adressoit au Ciel les prieres les plus ferventes pour la prospérité de leurs armes. Ils marcherent droit à Stirling, sans perdre un seul moment, à la tête de dix mille hommes. Le roi avoit rassemblé une armée bien supérieure pour le nombre ; mais il n'osa pas aller à leur rencontre, & tenir la campagne avec des troupes sur la fidélité desquelles il ne devoit guere compter, & qui pouvoient tout au moins être soupçonnées de n'être pas fort affectionnées à son parti. La ville & le château de Stirling n'étoient point munis pour soutenir un siege. Cependant les portes de l'un & de l'autre étoient fermées, & les nobles

avec le roi.

2 Nov. étoient campés à St. Ninian. Dès la même nuit, ils surprirent la ville, ou plutôt, selon toutes les apparences, elle leur fut livrée ; & Arran, qui avoit entrepris de la défendre, fut obligé de chercher son salut dans une fuite précipitée. Le lendemain dès le matin, ils investirent le château. Jacques qui n'avoit pas de provisions pour vingt-quatre heures, fut

obligé d'écouter auſſi-tôt des propoſition d'accommodement. Les lords victorieux ne chercherent point à tirer avantage de leurs ſuccès pour former des demandes exorbitantes, & le roi de ſon côté parut diſpoſé à accorder toutes les choſes raiſonnables. Les lords obtinrent le pardon de toutes les fautes qu'ils avoient commiſes. L'acte en fut dreſſé dans la forme la plus ample & la plus authentique. Les principales fortereſſes du royaume leur furent remiſes, pour leur ſervir de places de ſûreté. Crawford, Montroſe & le colonel Stuart furent éloignés de la préſence du roi, & on convoqua un parlement pour rétablir la tranquillité dans le royaume *. 1585.

Les nobles confédérés & leurs adhérents compoſoient la plus grande partie de ce parlement. Cependant on ne les vit point ſe prévaloir de leur nombre pour montrer un eſprit de vengeance. Satisfaits d'avoir obtenu un acte qui les rétabliſſoit dans leurs anciens honneurs & dans leurs biens, & la ratification du pardon que le roi leur avoit accordé, ils parurent avoir oublié toutes les fautes commiſes dans la précédente admi-

* Cald. 3, 795.

nistration, & ils épargnerent à Jacques
1585. la mortification de voir ses ministres notés publiquement & couverts d'infamie. Arran seul, privé de toutes ses dignités, dépouillé de tous ses honneurs, déclaré par une proclamation publique ennemi de la patrie, retomba dans sa premiere obscurité; tous ses titres pompeux disparurent, & il resta pour toujours avec son ancien nom de capitaine Jacques Stuart. Cet homme avoit été pendant le cours de ses prospérités si peu méritées, l'objet de la haine & de l'indignation de ses concitoyens; son étrange catastrophe n'excita aucun mouvement de commisération; personne ne fut touché de ses malheurs, & rien ne put calmer les ressentiments de la nation.

Affaires de l'église.

Le clergé fut le seul corps de l'état qui, dans cette révolution, ne put rien obtenir. Les nobles confédérés avoient toujours affecté de se faire regarder comme les gardiens des privileges & de la discipline de l'église. Ils avoient déclaré dans tous leurs manifestes, qu'ils étoient dans la résolution de les rétablir. Sous ce prétexte, ils s'étoient fait beaucoup d'amis, & ils avoient gagné l'affection du peuple. On devoit naturellement s'attendre à voir le fruit de ces belles promesses,

on pouvoit espérer que les confédérés donneroient quelques marques de leur reconnoissance à tant de prédicateurs fameux qui avoient souffert pour leur cause, & qui avoient sollicité la révocation des loix faites contre eux l'année précédente. Cependant le roi étoit déterminé à maintenir ces loix dans toute leur vigueur; & comme les nobles, extrêmement attentifs à ne lui point déplaire, ne vouloient insister sur aucune demande qui pût lui être désagréable, les demandes du clergé sur ce point, ainsi que sur plusieurs autres, furent sacrifiées à l'intérêt des séculiers. Les ministres, frustrés de leurs espérances, firent retentir les chaires de leurs plaintes & de leurs murmures, & leur indignation s'exhala en termes peu respectueux pour la personne même de Sa Majesté *. 1586.

L'archevêque de Saint-André ressentit aussi les effets de la mauvaise humeur du clergé. Le synode provincial de Fife le somma de comparoître, & de répondre sur ce qu'au mépris des décrets des assemblées précédentes, il avoit osé exercer les fonctions épiscopales. L'archevêque déclara qu'il ne reconnoissoit point

* Spotsw. 343.

la jurisdiction du synode, & en appella
1586. au roi. Cependant une sentence d'excommunication, également indécente & irréguliere, fut prononcée contre le prélat. La conduite de l'archevêque ne fut
13 Avril. pas plus mesurée, & il lança de son côté une excommunication archiépiscopale contre Melvil & quelques autres de ses adversaires.

Bientôt après on tint une assemblée générale du clergé. Le roi y obtint avec quelque difficulté, un acte par lequel le nom & l'office d'évêque étoient continués dans l'église. Cependant le pouvoir de cet ordre fut considérablement restreint. La discipline de l'église, & l'inspection sur les mœurs & la doctrine des ecclésiastiques, furent confiées aux synodes, sur lesquels on n'accordoit aux évêques aucune autre prééminence que celle de présidents & modérateurs perpétuels : & on déclara les évêques soumis en la même maniere que les autres pasteurs à l'assemblée générale du clergé. Comme la discussion de l'appel de l'archevêque excitoit dans l'assemblée une animosité extraordinaire, l'affaire fut mise en arbitrage. L'archevêque renonça à toute prétention de suprématie dans l'église, & il promit de mener une conduite con-

venable à son caractere, & conforme à la doctrine de saint Paul. L'assemblée, sans examiner les fondements de l'excommunication prononcée contre l'archevêque, déclara qu'elle resteroit sans aucun effet, & qu'Adamson seroit rétabli dans tous les droits & privileges qu'il possédoit auparavant. On eut ainsi des attentions extraordinaires pour conserver l'honneur du synode; sa jurisdiction fut respectée & ménagée avec beaucoup de délicatesse : cependant plusieurs membres de l'assemblée, poussés d'un zele indiscret, eurent l'imprudence de protester contre ces décisions *. 1586.

Alliance conclue avec l'Angleterre.

La cour du roi d'Ecosse étoit alors remplie de personnes tellement dévouées à Elisabeth, que l'alliance entre les deux royaumes, proposée l'année précédente, ne trouva d'obstacle que de la part d'Esneval, envoyé de France. Jacques fut le premier à offrir de renouer les négociations. Elisabeth ne laissa point échapper une occasion aussi favorable, & dépêcha aussi-tôt Randolph en Ecosse, pour conclure un traité qu'elle desiroit avec tant d'empressement. Le danger auquel la religion protestante se trouvoit expo-

* Cald. 3, 894. Spotsw. 346.

sée par la confédération que les puissan-
1586. ces papistes avoient formée pour sa destruction, & la nécessité d'établir une étroite alliance entre ceux qui avoient embrassé la réforme, & d'empêcher ainsi l'effet de ce dessein pernicieux, furent allégués comme les principaux motifs & la base du traité. Les articles les plus remarquables étoient : que les deux parties contractantes s'engageoient à défendre & protéger la religion évangélique : que la ligue seroit offensive & défensive contre tous ceux qui entreprendroient de troubler l'exercice de cette religion dans l'un ou l'autre royaume : que si l'une des deux parties étoit attaquée, l'autre ne pourroit, nonobstant toute alliance antérieure, assister directement ou indirectement l'agresseur : que si l'Angleterre étoit attaquée par quelque endroit éloigné de l'Ecosse, Jacques donneroit à la reine un secours de deux mille hommes de cavalerie & de cinq mille d'infanterie : que si l'ennemi abordoit ou s'approchoit à soixante milles de l'Ecosse, le roi marcheroit alors avec toutes ses forces, & dans le même appareil que s'il s'agissoit de défendre son propre royaume. Elisabeth se chargeoit de son côté de défendre l'Ecosse en cas d'inva-

ſion de ce royaume ; & elle aſſuroit en même temps le roi, qu'on ne prendroit 1586. aucune meſure qui pût déroger en aucun point aux prétentions de Jacques à la couronne d'Angleterre *. Eliſabeth marqua la plus grande ſatisfaction de ce traité, qui la raſſuroit du côté de l'Ecoſſe, & qui d'un voiſin dangereux en faiſoit un allié très-utile : projet formé par tous ſes ancêtres, mais qu'ils n'avoient jamais pu exécuter. Le zele de religion, & les douceurs de la paix qui ſubſiſtoit déja depuis un temps conſidérable entre les deux royaumes, avoient tellement calmé la violence de l'antipathie nationale, que la conduite du roi reçut en Ecoſſe un applaudiſſement général.

Le pardon qui fut alors accordé par le roi à Archibald Douglas, fit ſur la nation un effet bien différent, & mérita la cenſure du public. Douglas avoit été fortement impliqué dans la conſpiration contre la vie du feu roi, pere du roi régnant. Morton, & Binny, l'un de ſes domeſtiques qui avoient été ſuppliciés pour ce crime, avoient dépoſé que Douglas étoit préſent lors de l'aſſaſſinat §. Douglas

* Spotſw. 357.

§ *Append.* N°. XLV. *pag.* 248, 256.

1586. n'avoit évité la mort qu'en se refugiant en Angleterre, & Jacques avoit souvent demandé à Elisabeth de lui remettre un homme si indigne de la protection qu'elle lui accordoit. Le roi permit à Douglas de revenir en Ecosse. Il lui fit faire son procès, mais pour la forme seulement, & de maniere à faire penser qu'on vouloit plutôt cacher son crime que le découvrir. Douglas rentra bientôt dans les bonnes graces du roi, & il fut même renvoyé en Angleterre avec le caractere honorable d'ambassadeur. Jacques n'étoit plus dans un âge où le feu de la jeunesse & le défaut d'expérience auroient pu servir d'excuses à une action aussi indécente. On ne peut l'attribuer qu'à un caractere facile à l'excès, & qui l'entraînoit souvent à répandre sans discernement ses bienfaits sur ses courtisans, aux dépens même de sa dignité & de sa propre réputation *.

Conspiration de Babington contre Elisabeth.

L'attachement indiscret des catholiques Anglois pour Marie, & leur ressentiment implacable contre Elisabeth, donnerent bientôt après naissance à une conspiration qui devint fatale à la reine d'Ecosse, qui imprima sur la réputation de

* Spotsw. 348. Cald. 3, 917.

la reine d'Angleterre une tache ineffaçable, & qui présenta à l'Europe un spectacle dont on n'avoit point encore eu d'exemple dans l'hiſtoire du genre-humain. 1586.

Le docteur Gifford, Gilbert Gifford; & Hodgſon, prêtres élevés au ſéminaire de Rheims, convaincus que la bulle du pape Pie V, qui excommunioit Eliſabeth, avoit été dictée immédiatement par le Saint-Eſprit, vinrent à bout d'inſpirer leur fanatiſme à Savage, officier dans les troupes d'Eſpagne, homme qui s'étoit déja fait un nom par l'emportement de ſon zele & par ſon audace. Ils lui perſuaderent qu'il n'y avoit point d'action plus agréable à Dieu, que d'ôter la vie à un hérétique excommunié; & Savage 26 Avril. brûlant du deſir de remporter la couronne du martyre, s'engagea par un vœu ſolemnel à tuer Eliſabeth. Ballard, prêtre, qui ſe mêloit de faire le commerce, paſſa dans ce même temps par Paris. Il y vit Mendoza, alors ambaſſadeur d'Eſpagne à la cour de France, & il lui propoſa l'idée d'une invaſion en Angleterre, pendant que les affaires de la ligue étoient en ſi bon train, & que ce royaume étoit dégarni par l'envoi qu'Eliſabeth avoit fait de ſes meilleures troupes dans les Pays-

Bas. Paget & les Anglois exilés repré-
1586. ſenterent qu'on ne pouvoit retirer aucun avantage de cette entrepriſe, à moins qu'on ne commençât par ſe défaire d'Eliſabeth, ou qu'on ne fût aſſuré d'un concours puiſſant & d'un parti formé dans le pays lorſqu'on y aborderoit. Dans le cas où l'on ſeroit aſſuré de l'un ou l'autre de ces événements, on promettoit un ſecours effectif, & cependant on renvoya Ballard en Angleterre pour y renouer ſes intrigues.

15 Mai. Ballard fit part de ſes deſſeins à Antoine Babington, jeune gentilhomme de la province de Derby, puiſſamment riche, & d'un caractere aimable. Pendant le ſéjour qu'il avoit fait en France, il s'étoit lié d'une amitié fort étroite avec l'archevêque de Glaſgow, qui l'avoit recommandé à la reine d'Ecoſſe. Il ſe concerta avec Paget, & ils convinrent que la mort d'Eliſabeth étoit un préalable néceſſaire, avant que de ſonger à faire une deſcente en Angleterre. Ballard fit voir à Paget qu'Eliſabeth touchoit à ſon moment fatal, & il le remplit d'eſpérance, en lui communiquant le vœu de Savage, qui étoit alors à Londres, attendant une occaſion favorable pour faire ſon coup. Mais Babington penſa que l'affaire étoit d'une

d'une trop grande importance pour la confier à un seul homme. Il jugea qu'il étoit à propos de donner à Savage pour adjoints, cinq gentilshommes déterminés, propres à un coup de main, & capables d'assurer l'exécution d'une entreprise sur laquelle ils fondoient toutes leurs espérances. Il s'offrit de trouver des personnes de bonne volonté, prêtes à tout entreprendre, gens d'honneur, d'un secret impénétrable, courageux, & en qui on pouvoit avoir une entiere confiance. Il communiqua en conséquence le projet à Edouard Windsor, Thomas Salisbury, Charles Tilney, Chidioc Tichbourne, Robert Gage, Jean Travers, Robert Barnwell, Jean Charnock, Henri Dun, Jean Jones & Robert Polly, tous de familles nobles, tous étroitement unis par les liens de l'amitié, & principalement par celui de la religion, le plus fort de tous, à l'exception néanmoins de Polly, qu'ils avoient admis dans leur société, séduits par les marques extérieures de zele & d'emportement que cet homme affectoit de leur donner. Les conjurés tinrent plusieurs assemblées, & délibérerent sur les moyens d'exécuter leur entreprise. A la fin le plan des opérations fut arrêté, & on distribua les rô-

1586. Juin. Plan des conjurés.

les que chacun devoit jouer dans cette
1586. tragédie. Babington fut chargé de mettre en liberté la reine d'Ecosse. Salisbury, avec quelques autres, devoient exciter des soulevements dans quelques comtés, & y faire prendre les armes. Le meurtre de la reine, l'action la plus dangereuse & la plus importante, fut confiée à Savage & à cinq de ses associés. Un faux zele de religion & une aveugle superstition avoient tellement éteint dans le cœur de tous ces hommes les principes d'honneur & les sentiments d'humanité convenables à des gens de leur naissance, qu'ils se porterent sans scrupules & sans aucuns remords, à une action que des gens du plus bas état, des hommes consommés dans le crime, ne peuvent commettre sans éprouver un sentiment d'horreur. Ce coup de désespoir leur parut au contraire une entreprise honorable; & pour en conserver la mémoire, ils firent faire un tableau où les six assassins * étoient représentés

* Ces six assassins étoient Savage, Babington, Charnock, Abington, Maxwell & Barnewell. Walsingham fit voir ce tableau à la reine, qui n'y reconnut que Maxwell. Elle conserva cependant si bien l'idée de leurs visages, que peu de temps après, étant à la promenade dans son jardin, & ayant apperçu Barnewell, elle le regarda fixement, après

au naturel, & Babington dans le milieu, avec une devise qui donnoit à entendre qu'ils s'étoient réunis pour l'exécution d'un projet hasardeux. 1586.

La conspiration est découverte par Walsingham.

Cette folle présomption des conjurés, cette vanité inconsidérée, donnent lieu de croire qu'ils ne soupçonnoient point la fidélité de leurs compagnons, & qu'ils se croyoient assurés du succès de leur entreprise. Mais pendant qu'ils s'imaginoient que leurs intrigues étoient ensevelies dans le plus profond secret, Walsingham étoit informé, dans le plus grand détail, de toutes leurs démarches. Polly étoit un des espions de ce ministre, & il n'étoit entré dans le complot que pour trahir ses associés. Gilbert Gifford, qui avoit été envoyé en Angleterre pour encourager les conjurés, avoit aussi été gagné par Walsingham, & il lui donnoit connoissance de tous leurs projets. Ce ministre vigilant fit part aussi-tôt de ses découvertes à Elisabeth; & pour acquérir une connoissance plus exacte de toute la conspiration, il convint avec la reine de n'en faire part à aucun autre membre

quoi elle dit à son capitaine des gardes : *Ne suis-je pas bien gardée n'ayant pas un seul homme armé auprès de moi ?* Rap. Thoiras, *Vol. VII*, *pag.* 417, *Livre XVII*, *édit. de* 1749.

du conseil, de laisser mûrir le complot, 1586. & d'attendre qu'il fût parvenu au point de l'exécution.

Les conjurés sont arrêtés & punis. 4 Août. Enfin, Elisabeth jugea qu'il étoit dangereux d'exposer plus long-temps sa propre vie, & que ce seroit même tenter la Providence. Ballard, le premier mobile de toute la conjuration, fut arrêté *. Ses associés, consternés de ce coup imprévu, chercherent leur salut dans la fuite. Mais en peu de jours, tous, à l'exception de Windsor, furent pris en différents endroits, & envoyés à la tour. Ces hommes, qui avoient osé se charger de l'horreur d'un assassinat, n'eurent ni la fermeté ni la résolution ordinaire à des conjurés. Ebranlés par la crainte ou par des espérances, ils découvrirent tout ce qu'ils savoient. L'indignation du peuple, & l'impatience qu'il témoigna de voir punir ce complot exécrable contre la vie de leur souveraine, hâta le jugement des criminels. 20 Sept. Ils furent tous condamnés au supplice des traîtres §.

* Ballard, prêtre, catholique Anglois, élevé au séminaire de Rheims, fut arrêté sous prétexte qu'étant prêtre, il étoit entré dans le royaume sans passeport : ce qui servit à entretenir pendant quelque temps la confiance parmi les conjurés, & facilita les moyens de les prendre.

§ Cand. 15. State Trials, *vol. I.* 110.

La conduite d'Elisabeth avoit été jusqu'à ce moment exempte de tout reproche ; elle n'avoit suivi que les regles de la prudence : on ne pouvoit point l'accuser d'avoir violé les loix de l'humanité, ni d'avoir pris aucune précaution qui ne fût indispensablement nécessaire pour sa propre sûreté. Mais le spectacle tragique qu'elle donna bientôt après, a fait porter d'elle un jugement bien différent, & qui lui sera éternellement reproché.

1586.

Marie est accusée d'avoir trempé dans la conspiration de Babington.

Un zele fanatique, l'imprudence & la témérité de la jeunesse, expliquoient suffisamment les motifs de la conspiration. Mais Elisabeth & ses ministres jugerent à propos de la présenter sous un autre point de vue. Babington & ses associés n'étoient, selon eux, que des instruments employés par la reine d'Ecosse, auteur secret, mais réel, de tant d'entreprises formées contre la vie d'Elisabeth & contre la paix du royaume. Pour appuyer cette accusation, ils produisoient des lettres écrites à Marie, & qui leur étoient, disoient-ils, tombées entre les mains par la voie de la correspondance singuliere & mystérieuse qu'on entretenoit avec la reine d'Ecosse. Gifford, à son retour en Angleterre, avoit été chargé par les exilés, de lettres adressées à Ma-

rie. Mais, pour s'assurer de la fidélité de
1586. Gifford & de son adresse, on ne lui avoit remis que du papier blanc, plié en forme de lettres. Lorsqu'on vit que ces paquets étoient arrivés sûrement à leur destination, on prit confiance en Gifford, & on crut pouvoir l'employer avec sûreté. Walsingham trouva le moyen de gagner Gifford, lui donna permission de continuer sa correspondance, & avertit Paulet de fermer les yeux sur ses démarches. Gifford vint à bout de corrompre un marchand dans le voisinage de Chartley, où Marie avoit été transférée. Le marchand mettoit les lettres dans un trou fait à une muraille du château, & fermé avec une pierre qui ne tenoit à rien. Marie alloit y prendre ses lettres, & y mettoit ses réponses. Toutes ces lettres étoient portées à Walsingham, qui les ouvroit, qui les faisoit déchiffrer, qui les recachetoit de maniere qu'on ne pouvoit pas s'appercevoir qu'elles eussent été interceptées, & qui les faisoit ensuite passer à ceux à qui elles étoient adressées. Il se procura par ce moyen deux lettres de la reine d'Ecosse à Babington, & quelques autres à Mendoza, à Paget, à Englefield, & aux Anglois réfugiés. On prétendoit que dans ces lettres,

Marie approuvoit la conſpiration & même l'aſſaſſinat : qu'elle les exhortoit à agir avec la plus grande circonſpection, & à ne point prendre les armes juſqu'à ce que les troupes étrangeres, envoyées à leur ſecours, fuſſent prêtes à les joindre : qu'elle leur recommandoit le comte d'Arundel, les freres de ce comte, & le jeune comte de Northumberland, comme les perſonnes les plus propres à conduire l'entrepriſe & à lui donner de la réputation : qu'elle leur conſeilloit d'exciter en même-temps, s'il étoit poſſible, quelque ſoulevement en Irlande ; & ſurtout, qu'elle les prioit de concerter avec ſoin les moyens de lui procurer ſa liberté, en leur ſuggérant même quelques expédients pour y réuſſir. 1586.

La conſpiration excite l'indignation des Anglois contre Marie.

Toutes ces circonſtances furent rendues publiques lors du jugement des conjurés. La terreur que l'aſſociation formée pour la ſûreté de la perſonne de la reine avoit répandue, jointe à l'aſpect de ce nouveau danger, porterent la nation à croire, ſans héſiter & ſans aucun examen, tout ce que les miniſtres publioient, & l'allarme fut générale. On connoiſſoit le zele de Marie pour ſa religion. On ſavoit que ce zele portoit à la violence & à la cruauté, & on en avoit dans ce ſiecle

1586. une infinité d'exemples. Toutes les intrigues formées depuis quelques années pour troubler la tranquillité du royaume, avoient été tramées sous le nom de la reine d'Ecosse, & il étoit évident, disoient les Anglois, que la sûreté d'une des reines étoit incompatible avec celle de l'autre. Faudra-t-il donc, ajoutoient-ils, sacrifier le repos de l'Angleterre à la cause d'une étrangere? Laissera-t-on la vie d'une reine si chere à la nation, exposée aux entreprises multipliées d'une rivale en fureur? Le cas prévu dans l'acte d'association est arrivé, la personne sacrée de notre souveraine est menacée: ne devoit-on pas, en conséquence de ces serments, tirer une juste vengeance de ces attentats?

Elisabeth se détermine à se porter contre Marie aux dernieres extrêmités.

Rien ne pouvoit être plus agréable à Elisabeth & à ses ministres, que ce cri général. Ils avoient déja eux-mêmes répandu ces sentiments parmi le peuple. Ils voyoient le succès de leurs intrigues. Le vœu de la nation faisoit l'apologie de leur conduite, & leur servoit de prétexte pour se porter aux dernieres extrêmités contre la reine d'Ecosse: projet qu'ils méditoient depuis si long-temps. La crainte qu'Elisabeth avoit de Marie, la haine qu'elle lui portoit, augmentoient à pro-

portion des injures accumulées dont elle accabloit cette reine infortunée. Enfin, Elisabeth se laissa persuader que sa vie même ne pouvoit être en sûreté que par la mort de sa rivale. Burleigh & Walsingham avoient soutenu avec tant de chaleur toutes les mesures de la reine par rapport aux affaires de l'Ecosse, & ils avoient agi contre Marie avec si peu de réserve, qu'ils avoient raison de craindre les effets les plus violents de son ressentiment, si elle montoit un jour sur le trône d'Angleterre : ils fortifierent les appréhensions de la reine leur maîtresse, & sa haine invétérée pour la reine d'Ecosse. 1586.

On arrête les domestiques de la reine d'Ecosse, & on se saisit de ses papiers.

Cependant Marie étoit gardée avec plus d'attention qu'à l'ordinaire, & on avoit grand soin de lui cacher la découverte qu'on avoit faite de la conspiration. A la fin, le chevalier Thomas Gorges fut envoyé par la cour pour lui en faire part, & en même temps pour lui apprendre qu'elle étoit chargée d'avoir trempé dans ce crime. Gorges prit, pour s'acquitter de sa commission, un moment où la reine étoit montée à cheval pour aller se promener avec ses gardiens. Marie fut frappée d'étonnement, & voulut aussi-tôt rentrer dans son appartement, mais on lui en défendit l'entrée ; & en

son absence on força la porte de son ca-
1586. binet secret, on s'empara de ses cassettes & de ses papiers, on les cacheta, & on les envoya à la cour. Ses principaux domestiques furent arrêtés, & commis à la garde de différentes personnes. Navé & Curle, ses deux secretaires, l'un François, l'autre natif d'Ecosse, furent envoyés prisonniers à Londres. On prit tout l'argent qu'on lui trouva, & qui se montoit à un peu plus de deux mille livres. On conduisit ensuite Marie dans les maisons de différents gentilshommes, la transférant souvent d'un endroit dans un autre, & on fixa à la fin son séjour à Fotheringhay, château fortifié, dans la province de Northampton.

On n'avoit point de preuves plus évidentes à espérer contre Marie : il ne s'agissoit plus que de décider de son sort. Elisabeth & les ministres en qui elle avoit une principale confiance, paroissoient être décidés sur ce point ; mais les autres conseillers se trouverent d'avis différents. Quelques-uns penserent qu'il suffisoit de congédier tous les domestiques de Marie, de la garder plus étroitement, & de lui empêcher ainsi toute correspondance avec les ennemis du royaume : & comme le tempérament de

Marie étoit affoibli par sa longue détention, & que son ame étoit abattue par tant de chagrins, ils espéroient que la nation seroit bientôt délivrée de cet objet de craintes & d'inquiétudes. Cependant, quoiqu'il fût fort aisé de s'assurer de la personne de Marie, il étoit impossible de diminuer le respect que les catholiques Romains avoient pour son nom, & d'empêcher leur commisération à la vue de ses souffrances. Cette compassion ne pouvoit pas manquer d'exciter des soulevements & des invasions pour venir la délivrer, & elles devoient devenir infailliblement plus fréquentes & plus dangereuses, si on vouloit traiter Marie avec plus de rigueur. Ces considérations prévalurent, & firent rejetter l'avis du conseil. 1586.

On décida qu'un jugement en forme, chose néanmoins sans exemple, étoit la maniere de procéder la moins susceptible d'inconvénient ; & on voulut accompagner cet extérieur de justice d'un appareil de dignité. On feuilleta en vain les registres pour justifier, par quelque statut précédent, le jugement d'un prince étranger qui n'étoit point entré en armes dans le royaume, & qui étoit venu y chercher un asyle. Mais la procédure

1586. contre Marie fut appuyée sur l'acte du dernier parlement, & l'application qu'on en fit, dans cette occasion, manifesta les vues de ceux qui avoient fabriqué ce statut si sévere *.

Elisabeth voulut que rien ne manquât à la pompe & à la solemnité de ce jugement, & que la cérémonie eût un extérieur de dignité convenable à la personne qui devoit être jugée. Elle nomma, par une commission scellée du grand sceau, quarante personnes des plus illustres du royaume par leur naissance & par leurs offices, avec cinq autres juges, pour entendre & décider cette grande affaire. Les légistes firent naître bien des difficultés sur le nom & le titre qu'on donneroit à Marie; & pendant qu'on violoit manifestement les maximes les plus essentielles de la justice, cette formalité frivole étoit l'objet de leurs attentions. Ils convinrent à la fin de la forme suivante: » Marie, fille & héritiere de Jacques V, » dernier roi d'Ecosse, dite communément reine des Ecossois & douairiere » de France " §.

Marie, après toutes les indignités

* Camd. 519. Johnst. Hist. 113.
§ Strype, 3, 362.

qu'elle venoit de souffrir, ne doutoit plus que sa perte ne fût décidée. Elle s'attendoit à tout moment à voir terminer ses jours par le poison, ou par quelques autres voies secretes, employées ordinairement envers les princes captifs; & de peur que la malice de ses ennemis, en lui ôtant la vie, ne se portât encore à noircir sa réputation, elle écrivit au duc de Guise, pour se justifier, dans les termes les plus forts, du crime qu'on lui imputoit, d'avoir trempé dans la conspiration formée pour ôter la vie à Elisabeth *. L'étrange résolution de traduire la reine d'Ecosse en jugement public, n'étoit point encore parvenue jusqu'à Marie dans la solitude de sa prison, & l'idée d'une chose dont il n'y avoit point d'exemple, & qui étoit si révoltante pour la majesté royale, ne lui seroit jamais venue dans l'esprit.

1586.

Jugement de Fotheringay.

Le 11 octobre, les commissaires nommés par Elisabeth, arriverent à Fotheringay. Le lendemain matin, ils remirent à Marie une lettre de la reine, dans laquelle, après les reproches les plus amers, les accusations les plus graves; elle déclaroit que le soin de sa propre sûreté la

* Jebb. 2, 283.

1586. mettoit à la fin dans la néceſſité de faire faire publiquement des recherches de la conduite de la reine d'Ecoſſe : & que Marie ayant vécu pendant ſi long-temps ſous la protection des loix d'Angleterre, elle la ſommoit de ſe ſoumettre à l'examen de ſes crimes, ordonné par ces mêmes loix. Marie fut ſurpriſe au dernier point ; cependant elle ne ſe laiſſa point abattre par l'aſpect du danger, & elle n'oublia point ce qu'elle devoit à ſa dignité. Elle proteſta, de la maniere la plus ſolemnelle, qu'elle étoit innocente du crime dont on vouloit la charger, & qu'elle n'avoit jamais ſoutenu aucune entrepriſe contre la vie de la reine d'Angleterre. Elle refuſa en même-temps de reconnoître la juriſdiction des commiſſaires Anglois. » Je ſuis venue (dit-elle) » dans le royaume comme ſouveraine » indépendante, pour implorer l'aſſiſ- » tance de la reine, & non pas pour me » ſoumettre à ſon autorité. Mes infortu- » nes paſſées ne m'ont point abattu le » courage ; je n'ai point l'ame troublée » par le danger préſent, au point de me » rabaiſſer à des démarches meſſéantes » à la majeſté d'une tête couronnée, à » des choſes indignes des ancêtres dont » je ſuis deſcendue, & qui puiſſent faire

Marie refuſe de reconnoître la juriſdiction des commiſſaires.

» rougir un fils à qui je dois laiſſer ma
» couronne. Si je dois être jugée, des 1586.
» princes ſeuls, mes pairs, doivent être
» mes juges. Des ſujets de la reine d'Angleterre, quel que puiſſe être l'éclat
» de leur naiſſance, ſont d'un rang inférieur au mien. Depuis que je ſuis
» arrivée dans ce royaume, j'y ai été
» retenue comme priſonniere ; je n'y ai
» jamais joui de la protection des loix :
» on peut encore les violer aujourd'hui
» pour m'ôter la vie ".

Les commiſſaires employerent les raiſonnements & les prieres pour vaincre la réſiſtance de Marie. Ils eurent enſuite recours aux menaces, & ils lui déclarerent que, ſi elle perſiſtoit à refuſer de ſe défendre, ils procéderoient contre elle ſuivant la forme de la loi, & qu'ils la jugeroient par contumace. Elle continua cependant encore pendant deux jours à décliner leur juriſdiction ; mais elle ſe rendit à la fin aux inſtances & aux arguments du vice-chambellan Hatton. Il lui repréſentoit qu'en refuſant le jugement, elle faiſoit un tort infini à ſa réputation, & qu'elle manquoit la ſeule occaſion qui pût ſe préſenter de prouver clairement ſon innocence : que tout l'objet de leurs deſirs étoit d'être convaincus

1586. par des preuves inconteſtables, qu'elle avoit été injuſtement chargée de ces noires imputations, & que ſa pleine juſtification ſeroit également agréable à la reine leur maîtreſſe.

Marie conſent à la fin à reconnoître la juriſdiction des commiſſaires

Ces raiſons ſpécieuſes ne pouvoient pas manquer de faire tout leur effet ſur l'eſprit d'une reine qui manquoit de prudence, & qui n'avoit alors ni ami ni conſeil capable de lui dévoiler & de lui faire éluder tous les artifices des miniſtres d'Eliſabeth. Charles I, petit-fils de Marie, ſe trouvant dans une ſituation également malheureuſe, & dans des circonſtances à-peu-près ſemblables, refuſa avec une fermeté que rien ne pût ébranler, la juriſdiction uſurpée de la haute cour de juſtice : & la poſtérité a fait l'éloge de ſa conduite, comme étant la plus convenable à la dignité d'un roi. Si Marie fut moins ferme dans ſa premiere réſolution, on ne peut l'attribuer qu'au deſir empreſſé qu'elle avoit de rétablir ſon honneur & ſa réputation.

14 Octob. Lorſque Marie parut devant ſes juges, aſſemblés dans la grande ſalle du château, ils la reçurent avec de très-grandes marques de reſpect. Elle commença par proteſter que quoiqu'elle voulût bien, par complaiſance, entendre les

différents chefs d'accusation qui seroient formés contre elle, & y fournir ses réponses, elle ne prétendoit néanmoins reconnoître ni la jurisdiction de cette cour, ni la validité & la justice des actes en vertu desquels on prétendoit lui faire son procès. 1586.

Le chancelier répondit par une contre-protestation, & s'efforça de prouver la compétence & l'autorité du tribunal.

Accusation contre Marie.

Alors le procureur & solliciteur de la reine d'Angleterre, exposa les charges contre Marie, & toutes les circonstances de la derniere conspiration; produisit les copies des lettres de la reine d'Ecosse à Mendoza, Babington, Englefield & Paget. On lut les dépositions de Babington, de Ballard, de Savage, & des autres conjurés, ainsi que les déclarations de Navé & de Curle, secretaires de Marie. Ces pieces étoient arrangées dans la forme la plus spécieuse, avec tout l'art que des gens de pratique avoient pu leur donner, & renforcées par tous les traits de leur éloquence.

Marie écouta toutes ces harangues avec attention & sans marquer la moindre émotion. Mais lorsqu'elle entendit le nom du comte d'Arundel, alors enfermé à la tour, comme soupçonné d'avoir trempé dans

la conspiration, elle s'écria avec affec-
1586. tion & générosité : » Hélas, combien » cette noble maison d'Howard a souffert de maux par rapport à moi "!

Défense de la reine d'Ecosse.

Lorsque le conseil de la reine eut cessé de parler, Marie se leva, & elle commença à se défendre avec courage & avec beaucoup de présence d'esprit. Elle déplora sa malheureuse situation; elle se plaignit de ce qu'après dix-neuf années de captivité, après avoir souffert les plus cruels traitements & qu'elle avoit si peu mérités, on finissoit par former contre elle une accusation qui tendoit non-seulement à la priver de son droit de succession à la couronne d'Angleterre & à lui faire perdre la vie, mais même à la noter d'infamie, & à mettre son nom en horreur dans tous les siecles à venir; de ce que sans égard pour les droits sacrés de la souveraineté, elle étoit assujettie à des loix qui n'avoient été faites que pour les particuliers; de ce qu'étant reine, on la forçoit de comparoître devant un tribunal de sujets; de ce qu'ainsi que les criminels du commun, elle voyoit son honneur exposé à l'éloquence insolente des gens de loi, capables de donner un mauvais sens à ses paroles, un mauvais tour à ses actions; de ce que

même, dans cette situation si déshonorante, on lui refusoit des choses qu'on 1586.
accordoit ordinairement à tous les criminels, en l'obligeant de se charger elle-même de sa défense, sans l'assistance d'aucun ami, avec qui elle pût délibérer, sans être aidée d'aucun conseil, & même sans qu'il lui fût permis de faire usage de ses propres papiers.

Elle entra ensuite dans le détail des différents articles de l'accusation. Elle nia absolument d'avoir eu aucune correspondance avec Babington. Elle dit qu'elle ne connoissoit point Ballard, pas même de nom : qu'on ne produisoit que des copies de ses prétendues lettres, pendant qu'il n'y avoit que son écriture ou la souscription de sa main qui pût la faire convaincre d'un crime aussi odieux : qu'on ne donnoit point de preuves que les lettres lui eussent été remises & qu'on y eût fait par son ordre aucune réponse : que les dépositions de ces misérables, condamnés & exécutés pour une action aussi détestable, méritoient peu d'attention; que la crainte ou l'espérance avoient pu leur arracher l'aveu de bien des choses évidemment fausses, & que l'honneur d'une reine ne pouvoit pas être flétri par d'aussi vils témoignages : que les

déclarations de ses secretaires n'avoient
1586. pas plus de poids : que des promesses & des menaces avoient pu ébranler deux étrangers : que pour se tirer d'affaire, ils avoient peut-être voulu jetter sur elle tout le blâme ; mais qu'ils n'avoient pu rien dire contre elle sans violer leur serment de fidélité ; & que des gens capables de se parjurer en un point, ne méritoient aucune créance en toute autre occasion : que les lettres de l'ambassadeur d'Espagne, ou n'étoient que de simples copies, ou qu'elles ne contenoient rien qui ne fût très-innocent. » Il est vrai, » continua-t-elle, que j'ai fait tous mes » efforts pour recouvrer ma liberté ; ce » desir est attaché à la nature humaine. » Convaincue par une triste expérience » depuis tant d'années, que je ne devois » rien attendre de la justice ou de la gé» nérosité de la reine d'Angleterre, j'ai » souvent sollicité des princes étrangers, » & j'ai demandé à tous mes amis d'em» ployer tout leur crédit pour me secou» rir. J'ai tâché aussi de procurer quel» que adoucissement aux rigueurs qu'on » fait actuellement éprouver aux catho» liques Anglois ; & si je pouvois au» jourd'hui par ma mort les délivrer de » l'oppression, je consentirois de bon

» cœur à perdre la vie pour une auſſi
» bonne cauſe. Je deſire néanmoins de 1586.
» ſuivre plutôt l'exemple d'Eſther que
» celui de Judith, & j'aime mieux inter-
» céder pour mon peuple, que de ré-
» pandre le ſang de la plus vile créatu-
» re, pour le ſauver. J'ai ſouvent arrêté
» les emportements du zele de mes par-
» tiſans, lorſque réduits au déſeſpoir
» par la ſévérité des perſécutions, péné-
» trés d'indignation des injures inouies
» qu'on me faiſoit ſouffrir, ils étoient
» ſur le point de ſe porter à quelque parti
» violent. J'ai même averti la reine des
» dangers auxquels elle s'expoſoit par la
» dureté de ſes procédés. Dans l'état où
» je ſuis, accablée de peines & de cha-
» grins, l'aſpect d'une couronne a peu
» d'attraits pour moi, & je ne voudrois
» pas perdre mon ame pour l'obtenir. Je
» connois les ſentiments d'humanité, je
» ſuis inſtruite des devoirs de la reli-
» gion, je déteſte, & j'ai en horreur le
» crime de l'aſſaſſinat, comme égale-
» ment oppoſé aux uns & aux autres. Si
» par mes paroles, ſi même par mes ſeu-
» les penſées, j'avois jamais conſenti à
» aucune entrepriſe contre la vie de la
» reine d'Angleterre, bien-loin de vou-
» loir me ſouſtraire au jugement des hom-

» mes, je n'oserois pas même implorer
1586. » la miséricorde de Dieu * ".

Marie parut devant ses juges à deux jours différents, & chaque fois elle soutint dans toute sa conduite & par son maintien, la grandeur d'ame d'une reine, tempérée par la douceur & la modestie de son sexe.

Sentence contre Marie. 25 Octob. Les commissaires, par l'ordre exprès d'Elisabeth, s'ajournerent sans prononcer aucun jugement, dans la chambre étoilée à Westminster. Lorsqu'ils y furent assemblés, on fit amener en présence de la cour, Navé & Curle, qui confirmerent par serment leur précédente déclaration. Ensuite, après la révision de toute la procédure, les commissaires déclarerent tout d'une voix : » Que Marie étoit » complice de la conspiration de Babington, & que contre le statut rendu » pour la sûreté de la vie de la reine, » Marie avoit inventé plusieurs choses » tendantes au détriment, à la mort & » à la destruction d'Elisabeth § ".

Irrégularité de ce jugement. L'injustice commise en ordonnant ce jugement, & les irrégularités qu'on apperçoit dans tout le cours de cette procédure, sont des choses également frap-

* Camd. 520, &c. § *Ibid.* 525.

pantes, & il feroit difficile de détermi-
ner dans lequel de ces deux points on 1586.
montra plus d'ardeur & d'animofité. De quel droit Elifabeth pouvoit-elle prétendre avoir quelque autorité fur une reine indépendante ? Quelle étoit l'obligation de Marie de fe foumettre aux loix d'un royaume étranger ? Les fujets d'un autre prince peuvent-ils être fes juges ? & fi on vouloit faire une telle infulte à la dignité royale, ne devoit-on pas au moins obferver les formalités ordinaires de la juftice ? Si le témoignage de Babington & de fes affociés étoit fi évident, pourquoi Elifabeth n'avoit-elle pas retardé leur fupplice de quelques femaines, pour les confronter avec Marie, & pour établir une pleine conviction des crimes qu'elle lui imputoit ? Navé & Curle étoient en vie l'un & l'autre, pourquoi ne les fit-on point conduire à Fotheringay, & pourquoi les fit-on comparoître à la chambre étoilée, où Marie n'étoit point préfente pour entendre leurs dépofitions ? Cette évidence prétendue, & qui laiffoit tant de foupçons, étoit-elle fuffifante pour condamner une reine ? Des criminels de la plus baffe extraction auroient-ils été jugés coupables fur des preuves auffi foibles & auffi peu décifives ?

1586. Mais la sentence prononcée contre Marie n'étoit point fondée sur l'évidence des preuves produites au procès. Ces preuves prétendues n'étoient point le motif des mesures violentes qu'Elisabeth & ses ministres prenoient pour la perte de la reine d'Ecosse. Elles ne servoient que de prétextes pour essayer de colorer l'irrégularité de leurs procédés, & pour donner une apparence de justice à des démarches fondées principalement sur la jalousie & sur la crainte. La nation aveuglée par les ressentiments qu'on lui avoit inspirés contre Marie, & empressée de prévenir tous les dangers qui paroissoient menacer la vie de leur souveraine, n'appercevoit point l'irrégularité des procédures, ne faisoit point attention à la défectuosité des preuves, & ne s'attachoit qu'aux soupçons & aux probabilités qu'elle prenoit pour des témoignages irréfragables.

Le parlement confirme la sentence contre Marie.

Peu de jours après la sentence prononcée contre Marie, le parlement s'assembla. On pouvoit s'attendre à trouver dans cette illustre assemblée plus de modération & de discernement que dans le peuple. Mais les lords & la chambre des communes étoient également dominés par les préjugés & les passions populaires;

pulaires ; on apperçut dans toutes leurs démarches, ces mêmes excès de zele & de crainte qui dominoient la nation. Ils marquerent le plus grand empressement de commencer les informations au sujet de la conspiration & des dangers qui avoient menacé la vie de la reine & la tranquillité du royaume. On leur présenta tous les papiers qui avoient été produits à Fotheringay. Ils commencerent par se répandre en invectives contre la reine d'Ecosse ; & après avoir tenu contre elle les propos les plus injurieux, les deux chambres ratifierent tout d'une voix la procédure sur laquelle elle avoit été jugée, & déclarerent la sentence rendue contre elle, juste & bien fondée. Ils ne s'en tinrent pas là : ils présenterent conjointement une adresse à la reine, suppliant Sa Majesté de pourvoir à sa propre sûreté, & à la conservation de la religion protestante, de veiller à la prospérité de ses peuples, de se rendre à leurs vœux, de publier la sentence, & de faire subir, sans délai, à une rivale dangereuse & incorrigible, la punition qu'elle méritoit pour tant de crimes. Cette requête, dictée par des frayeurs indignes de cette auguste assemblée, fut appuyée sur des motifs encore moins

1586.

Le parlement demande l'exécution de la sentence.

convenables. Ils n'étoient fondés ni fur
1586. la juftice, ni même fur les regles de la bienféance. » La prifon la plus rigoureufe » n'eft pas, difoient-ils, capable de mettre un frein aux intrigues de Marie. » Nous fommes convaincus, par une » longue expérience, que l'habileté de » la reine d'Ecoffe trompera toujours la » vigilance & l'attention de tous fes gardiens. Les loix pénales les plus féveres » ne pourront jamais contenir fes adhérents, qui regardant fa perfonne comme facrée, braveront toujours les dangers auxquels ils fe verront feuls expofés. Plufieurs princes étrangers font » prêts à feconder leurs efforts : ils n'attendent qu'une occafion favorable pour » envahir le royaume, & pour affurer à » la reine d'Ecoffe fes droits fur la couronne d'Angleterre. Par ces confidérations, la vie de Marie eft incompatible avec la fûreté d'Elifabeth ; & » fi on fe laiffe toucher d'une fauffe compaffion pour la reine d'Ecoffe, la perfonne de la reine, la religion & la liberté du royaume, ne feront pas un » feul moment en fûreté : Marie doit » donc néceffairement être facrifiée à la » confervation de toutes ces chofes ".
Le parlement s'efforçoit enfuite de prou-

ver que ce ſacrifice étoit également juſte & néceſſaire, alléguant pluſieurs exemples tirés de l'hiſtoire, divers paſſages de l'écriture-ſainte, mais tous fauſſement appliqués, & détournés de leur véritable ſens. 1586.

Dissimulation d'Eliſabeth.

Une adreſſe conçue dans ces termes, combloit les vœux d'Eliſabeth. Elle ſe voyoit tirée d'une poſition critique & très-embarraſſante. Elle conſervoit le pouvoir d'épargner ſa rivale, & elle étoit autoriſée à la punir, ſans être expoſée à de grands reproches. Si elle prenoit le premier parti, elle en avoit tout l'honneur, on préconiſoit ſa clémence. Si elle s'attachoit au dernier, quelques voies de rigueur qu'elle pût adopter, elle paroiſſoit ne s'y prêter qu'en forçant ſon inclination, & ne faire que ſe rendre aux ſollicitations de ſon peuple. Cependant ſa réponſe étoit conçue dans ce même ſtyle qui lui étoit ſi familier : pleine d'ambiguités & de ſubterfuges, ſous un extérieur de franchiſe & de candeur : remplie de proteſtations d'amour pour ſon peuple, qui la ſervoit avec tant de fidélité : de plaintes ameres de l'ingratitude de Marie, expoſées de maniere à exciter l'indignation des peuples, & d'inſinuations capables de réveiller leurs crain-

1586. tes, en paroiſſant affectée du danger auquel ſa propre vie étoit expoſée. Elle finiſſoit par prier les deux chambres de lui ſauver la peine & le déshonneur de livrer au ſupplice une reine qui étoit ſa plus proche parente, & d'examiner s'il ne ſeroit pas poſſible de pourvoir à la ſûreté publique, ſans la forcer à tremper ſes mains dans le ſang d'une tête couronnée.

On comprit aiſément le véritable ſens de la réponſe de la reine. Les lords & la chambre des communes préſenterent de nouveau la même adreſſe, & ils l'accompagnerent d'importunités qu'Eliſabeth avoit bien prévues, & qui étoient fort éloignées de lui déplaire : cependant elle ne leur rendit point de réponſe plus claire que celle qu'elle leur avoit déja donnée. Après avoir fait ainſi autoriſer ſes procédés par un acte public, elle n'avoit plus d'intérêt, & il pouvoit y avoir quelques inconvénients à prolonger cette ſcene de diſſimulation ; on pouvoit avec le temps reconnoître de la fauſſeté dans ces difficultés affectées. Elle s'en apperçut, & en conſéquence elle prorogea le parlement, en ſe réſervant à elle ſeule de prononcer ſur le ſort de ſa rivale *.

* Camd. 526. D'Ewes, 375.

Ces procédés extraordinaires contre la reine d'Ecoſſe, formoient pour tous les princes de l'Europe un ſpectacle d'étonnement & d'horreur. Henri III, lui-même, malgré ſa haine déclarée pour la maiſon de Guiſe, ſe crut obligé d'intercéder pour Marie, & de paroître au moins le défenſeur de la cauſe commune de tous les rois. Aubeſpine, ſon ambaſſadeur ordinaire à la cour de Londres, & Bellievre qu'il y envoya avec le caractere d'ambaſſadeur extraordinaire, ſolliciterent en faveur de Marie, & en apparence avec beaucoup de chaleur. Ils inſiſterent fortement ſur toutes les raiſons qui ſe préſentent naturellement dans une cauſe de cette eſpece. Ils réclamerent la juſtice, la généroſité, l'humanité; ils employerent alternativement les reproches & les menaces. Eliſabeth reſta toujours ferme & inexorable. Elle avoit reçu quelques avis du peu d'intérêt qu'Henri prenoit à la deſtinée de la reine d'Ecoſſe. Elle connoiſſoit l'averſion de ce prince pour la race des Guiſes, & elle ſe croyoit aſſurée que ces remontrances d'apparat ne ſeroient ſuivies d'aucun effet réel de reſſentiment.

1586.

La France s'entremet foiblement en faveur de Marie.

21 Nov.

Jacques eſſaie de ſauver la vie à ſa mere.

Eliſabeth n'eut pas plus d'égard aux ſollicitations du roi d'Ecoſſe, qui méri-

1586. toient cependant plus d'attention, parce qu'elles étoient faites avec plus de sincérité. Les commissaires d'Elisabeth avoient pris un soin particulier de prévenir les inquiétudes du roi d'Ecosse, en publiant, par une déclaration, que la sentence qu'ils avoient rendue contre Marie, ne préjudicioit point à l'honneur du roi son fils, & ne portoit aucune atteinte aux droits & prétentions qu'il avoit auparavant. Jacques, peu sensible à ces propos insidieux, & touché des indignités auxquelles il voyoit la reine sa mere exposée, s'intéressa au sort de Marie avec une tendresse filiale, & avec des sentiments convenables à un roi. La fierté de la nation Ecossoise fut révoltée des insultes faites au sang de leurs monarques, & elle somma le roi de faire les derniers efforts pour empêcher ou pour venger la mort de la reine.

Jacques, dans les commencements, ne pouvoit pas se persuader qu'Elisabeth, si jalouse en toutes occasions des prérogatives de la royauté, osât se hasarder à un procédé sans exemple, & qui tendoit si manifestement à rabaisser la dignité royale, & à diminuer dans l'esprit des peuples la vénération due à la personne sacrée des rois. Mais lorsque la singula-

rité des démarches d'Elisabeth eut pleinement dévoilé ses desseins, Jacques dépêcha aussi-tôt en Angleterre le chevalier Guillaume Keith, qui, de concert avec Douglas son ambassadeur ordinaire, fit à Elisabeth les plus vives représentations sur l'injure faite à une reine indépendante, qu'on soumettoit à être jugée comme une personne privée, & par des loix auxquelles elle ne devoit aucune sorte d'obéissance. Les deux ambassadeurs supplierent Elisabeth de ne point mettre le comble à ce traitement injurieux, en permettant qu'une sentence aussi injuste en elle-même, & aussi déshonorante pour le roi d'Ecosse, fût mise à exécution *. 1586.

Elisabeth n'ayant fait aucune réponse à ces représentations des ambassadeurs d'Ecosse, Jacques lui écrivit de sa propre main, & lui reprocha sa conduite dans les termes les plus forts. Il lui déclaroit en même-temps, que par devoir & par honneur, il feroit forcé de renoncer à son amitié, & il la menaçoit d'agir comme un fils provoqué à la vengeance par les malheurs de sa mere §.

* *Append.* N°. XLVI. *pag.* 256. N°. XLVII. *pag.* 257 *& suiv.*
§ Birch, Mém. I. 52.

1586. Jacques, en même temps, assembla les nobles, qui lui promirent leur secours dans une cause aussi juste. Il demanda aux ambassadeurs de France, d'Espagne & de Danemarck, de lui procurer l'assistance de leurs cours, & il prit encore d'autres mesures pour effectuer avec vigueur les menaces qu'il avoit faites à la reine d'Angleterre. Le ton de hauteur de cette lettre mit Elisabeth en fureur. Son premier mouvement fut de n'y point répondre, & de congédier les ambassadeurs. Mais ses ministres étoient allarmés & embarrassés des préparatifs du roi d'Ecosse, & à leur priere, elle changea de résolution. Elle écrivit à Jacques une lettre honnête, mais qui n'étoit qu'une pure défaite. Elle promettoit d'écouter toutes les ouvertures qui lui seroit faites de la part de Jacques, & qui tendroient à sauver sa mere : & de suspendre l'exécution de la sentence jusqu'à l'arrivée de nouveaux ambassadeurs d'Ecosse *.

Publication de la sentence contre Marie. 6 Déc. Cependant Elisabeth ordonna qu'on publiât la sentence contre Marie, & elle n'oublia pas d'instruire le peuple qu'elle lui avoit été extorquée par les supplications répétées des deux chambres du par-

* Spotsw. 231. Cald. 4, 5.

lement. Dans le même temps, elle envoya le lord Buckurst & Beale vers Marie, pour lui notifier la sentence, & pour lui déclarer que la nation en demandoit avec empressement l'exécution : que, jusqu'à présent, la reine avoit résisté à ces importunités, mais qu'elle avertissoit Marie de se préparer à un événement qui pourroit devenir nécessaire pour la sûreté de la religion protestante, & pour calmer les esprits du peuple Anglois. Marie reçut ce message, non-seulement sans en paroître troublée, mais même avec un air & des expressions de triomphe & de joie. » Il n'est pas étonnant (dit-elle) » que les Anglois soient altérés du sang » d'un prince étranger, eux qui ont tant » de fois fait violence à leurs propres » souverains. Après avoir souffert pen- » dant si long-temps, je vois arriver le » moment de ma mort comme celui de » ma délivrance. Je me glorifie de pen- » ser que ma vie est regardée comme in- » téressante pour la foi Catholique, & » je suis contente de mourir martyre de » ma religion " *. 1586.

Aussi-tôt après la publication de la sentence, Marie fut dépouillée de quelques

Marie est traitée avec la derniere rigueur.

* Camd. 528. Jebb. 291.

marques de royauté qu'elle avoit con-
1586. servées jusqu'alors. Le dais de parade qui étoit dans son appartement fut ôté. Paulet entroit à toute heure dans sa chambre, s'approchoit de sa personne sans aucune marque de respect, & parut même un jour couvert en sa présence. Marie, touchée de ces indignités, offensée de cette familiarité à laquelle elle n'étoit point accoutumée, écrivit encore une
19 Déc. fois à Elisabeth pour lui en porter des plaintes. Elle lui demandoit en même-temps, pour derniere grace, de permettre que son corps fût, après sa mort, porté en France par ses domestiques, pour y être inhumé en terre sainte & avec ses ancêtres, & que quelques-uns de ses domestiques assistassent à sa mort, pour être témoins de son innocence, & de son ferme attachement à la foi catholique : qu'il fût permis à tous ses domestiques de quitter le royaume, & de recueillir quelques legs médiocres qu'elle vouloit leur faire pour marque de son affection : qu'on lui donnât son aumônier ou quelque autre prêtre Catholique pour être auprès d'elle, pour l'assister à la mort, & pour la préparer à ce passage terrible à l'éternité. Elle supplioit Elisabeth, au nom de Jesus-Christ, par les mânes & la mé-

moire d'Henri VII, leur commun ancêtre, par les liens de leur proche parenté, par la dignité royale dont elles étoient l'une & l'autre revêtues, de vouloir bien lui accorder tous ces points, & de lui assurer son consentement par une lettre signée de sa propre main. On ne sait point si cette lettre fut remise à Elisabeth; mais il est certain qu'elle resta sans réponse, & qu'on n'eut aucun égard aux demandes de Marie. On lui offrit un évêque ou doyen protestant pour l'assister. Elle le refusa; & sans le secours d'aucun ecclésiastique, elle se prépara elle-même à la mort, dont elle voyoit les approches avec une paix & une tranquillité admirables, & qu'elle regardoit alors comme étant peu éloignée *. 1586.

Jacques, sans perdre un seul moment, envoya de nouveaux ambassadeurs à Londres: le sieur de Gray & le chevalier Robert Melvil. Ils déclarerent, au nom du roi leur maître, que pour calmer les craintes d'Elisabeth, le roi se rendroit garant qu'il ne seroit formé, avec le consentement de Marie, aucune conspiration contre la personne de la reine, ou tendante à troubler la tranquillité du 1587.

Jacques renouvelle ses sollicitations en faveur de sa mere.

1 Janv.

* Camd. 528. Jebb. 2, 295.

royaume d'Angleterre ; & que pour assu-
1587. rance de cet engagement, Jacques donneroit en ôtages quelques personnes des plus considérables parmi la noblesse de l'Ecosse. Que si cela n'étoit pas jugé suffisant, Marie feroit cession de tous ses droits & prétentions à son fils, duquel on n'avoit rien à appréhender, ni pour l'honneur de la religion protestante, ni pour la sûreté de la personne de la reine d'Angleterre. Elisabeth rejetta ces deux propositions ; la premiere comme peu assurée, l'autre comme dangereuse *. Les ambassadeurs avoient ordre, dans leurs instructions, de parler dans ce cas-là, sur un autre ton. Melvil s'acquitta de sa commission, & avec fidélité : mais Gray, avec sa perfidie ordinaire, trompa son maître, qui lui avoit confié une négociation de cette importance, & trahit la reine, qu'il étoit chargé de sauver. Il fut le premier à encourager Elisabeth, & à la presser de faire exécuter la sen-

* La reine qui entendoit la langue latine, répondit : *Quod delinquens in alieno territorio, & ibi repertus, punitur in loco delicti ; nullâ habitâ ratione dignitatis, honoris, aut privilegii.* Lorsque quelqu'un a commis un crime dans un pays où il n'est pas domicilié, il est puni dans le lieu du délit, sans qu'on soit retenu par sa dignité, sa prééminence ou son privilege.

tence prononcée contre ſa rivale ; & il lui répétoit ſouvent : » *Les morts ne* » *peuvent point mordre* ". Il ſe chargea d'ailleurs, à tout haſard, d'appaiſer la colere du roi, ou tout au moins d'empêcher les ſuites fâcheuſes de ſon reſſentiment *. 1587.

Inquiétudes & diſſimulation d'Eliſabeth.

Cependant on voyoit Eliſabeth dans un trouble & une agitation extraordinaires : accablée de chagrin, tourmentée des plus violentes inquiétudes, elle fuyoit le monde ; elle aimoit à être ſeule, & on la trouvoit ſouvent plongée dans la mélancolie, dans la plus profonde méditation, & répétant avec emphaſe ces ſentences dictées par les mœurs de ce ſiecle : *Aut fer aut feri ; ne feriare, feri* §. On ne peut pas douter que cet état violent ne fût en partie joué par la reine. Mais il eſt vrai auſſi qu'une princeſſe auſſi prudente qu'Eliſabeth, ne devoit pas, ſans de mûres réflexions, ſans de longues délibérations, haſarder une démarche de cette importance, qui pouvoit déshonorer ſa mémoire, & mettre en danger ſa propre vie & ſon royaume.

* Spow. 352. Murdin, 568. *App.* N°. XLVIII. *pag.* 264, 273.

§ Frappe, ou ſois frappée ; de peur d'être frappée, frappe.

Tous les esprits étoient en suspens : le
1587. peuple attendoit avec impatience & inquiétude la résolution de la reine. Au-lieu d'appaiser leurs craintes & de modérer leur zele, on faisoit à dessein courir des bruits qui exagéroient le danger, & on les répandoit avec art. Aubespine, ambassadeur de France, fut accusé d'avoir suborné un assassin pour tuer la reine. La flotte d'Espagne étoit, disoit-on, déja arrivée à Milford-haven. Quelques-uns assuroient que le duc de Guise avoit pris terre à Sussex avec une armée formidable. Un jour on venoit d'apprendre que les comtés du nord étoient en armes. Le lendemain les Ecossois étoient entrés en Angleterre avec toutes leurs forces; & on se disoit à l'oreille qu'il y avoit une conspiration projettée pour se saisir de la personne de la reine, & mettre le feu à la ville de Londres. La terreur panique gagnoit de jour en jour, & s'emparoit de tous les esprits. Le peuple saisi d'effroi, transporté de rage, demandoit hautement l'exécution de la sentence rendue contre Marie, comme le seul moyen de rétablir la tranquillité dans le royaume.

Elisabeth signe l'ordre pour

Ce moment de fermentation parmi le peuple Anglois parut à la reine l'occa-

fion la plus favorable pour frapper fûrement le coup qu'elle méditoit depuis fi long-temps. Elle envoye chercher Davifon, un des fecretaires d'état. Elle fe fait apporter l'ordre fatal, & on appercevoit aifément dans tout fon maintien, que fi elle avoit jufqu'alors différé de le figner, ces délais n'étoient fondés fur aucun fentiment d'humanité. A l'inftant même qu'elle mettoit fon nom au bas de cet écrit, qui mettoit fous la main du bourreau, une femme, une reine, fa parente la plus proche, elle avoit l'ame tranquille, & l'efprit affez préfent pour faire une froide plaifanterie : » Vas, (dit-elle » à Davifon) dis à Walfingham ce que » je viens de faire : mais je crains qu'il » ne meure de douleur en apprenant » cette trifte nouvelle ". Le principal objet de fes attentions & de fes inquiétudes, étoit de s'affurer les avantages qu'elle prétendoit tirer de la mort de Marie, & d'éviter en même-temps le reproche d'avoir confenti à une action auffi déshonorante. Elle avoit même fouvent donné à entendre à Paulet, à Drury, & à quelques autres perfonnes de fa cour, que le moment étoit venu de lui donner des preuves réelles de leur zele & du véritable intérêt qu'ils pre-

1587.
l'exécution de Marie.
1 Fév.

noient à ſa conſervation, & qu'elle at-
1587. tendoit de leur affection qu'ils la tire-
roient de l'embarras où elle ſe trouvoit.
Mais ils avoient toujours eu aſſez de ſa-
geſſe & de prudence pour feindre de ne
point appercevoir les intentions de la
reine. Après avoir ſigné l'écrit fatal, elle
ordonna qu'on écrivît à Paulet, en des
termes moins ambigus; qu'on lui fît des
reproches de ſa négligence, & de ce
qu'il épargnoit depuis ſi long-temps la vie
de l'ennemie capitale de la reine; &
qu'on lui déclarât que, comme ſujet af-
fectionné, il devoit délivrer ſa ſouve-
raine des appréhenſions & des dangers
continuels où elle ſe trouvoit, en abré-
geant les jours de ſa priſonniere. Paulet
étoit un homme dur, auſtere, & qui al-
loit même juſqu'à la brutalité dans les
choſes qu'il croyoit être de ſon devoir
comme gardien de Marie: mais il avoit
de l'honneur & de la probité. Il rejetta
la propoſition avec dédain, & il ſe plai-
gnit hautement de ce qu'on le croyoit
capable de jouer le rôle d'aſſaſſin. Il dé-
clara que ſa vie étoit entre les mains de
la reine, que Sa Majeſté pouvoit en diſ-
poſer ſuivant ſon bon plaiſir; mais que
jamais il ne feroit rien contre ſon hon-
neur, & qu'il ne laiſſeroit point ſur ſa

poftérité une marque éternelle d'infamie en prêtant fa main pour commettre un 1587.
crime auffi atroce. Elifabeth fut très-irritée de cette réponfe. Cet homme, dit-elle, eft bien délicat, bien fcrupuleux : il promet beaucoup, mais il mollit lorfqu'il s'agit de l'exécution. Elle propofa la commiffion à un nommé Wingfield, homme courageux & capable de faire le coup *. Mais Davifon ayant repréfenté à la reine que cette voie n'étoit pas moins dangereufe que déshonorante, Sa Majefté déclara que fon intention étoit que la fentence prononcée par les commiffaires fût exécutée conformément aux loix : & que comme elle avoit figné l'ordre, elle ne vouloit plus qu'on lui parlât de cette affaire. Les confeillers privés fe crurent par-là fuffifamment autorifés à procéder à l'exécution de la fentence. Animés de zele pour la fûreté de la reine, ou plutôt, felon toutes les apparences, touché du danger auquel ils s'expofoient fi la vie de la reine d'Ecoffe étoit épargnée, ils s'affemblerent dans la chambre du confeil; & par une lettre à laquelle ils mirent tous leurs fignatures, ils commirent les comtes de Shrews-

* Biogr. Britan. Art. *Davifon.*

1587. bury & de Kent, avec le haut Scherif du comté de Northampton, où le château de Fotheringay est situé, pour faire exécuter le jugement en leur présence *.

Mort de Marie.

Le mardi sept Février, les deux comtes arriverent à Fotheringay, & demanderent à parler à la reine. Ils firent lecture en sa présence de l'ordre donné pour l'exécution, & ils lui dirent de se préparer à mourir le lendemain matin. Marie entendit jusqu'au bout cette lecture sans aucune émotion : puis faisant sur elle le signe de la croix, au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit : » Une ame, dit-» elle, capable de murmurer de ce que » son corps doit périr par la main du » bourreau, n'est pas digne de goûter les » joies du paradis. Je ne m'attendois pas » que la reine d'Angleterre voulût don-» ner le premier exemple de violer la » personne sacrée d'un prince souverain; » mais je me soumets volontiers à ce » qu'il plaît à la Providence d'ordonner » de mon sort ". Ensuite mettant la main sur une bible qui se trouva auprès d'elle, elle protesta solemnellement qu'elle étoit innocente de la conspiration que Babington avoit formée contre la vie d'Elisa-

* Camd. 534. Strype, 3, 361, 364.

beth *. Elle renouvella alors les demandes qu'elle avoit faites à la reine d'Angleterre dans la lettre qu'elle lui avoit écrite. Elle insista particuliérement sur celle de se faire assister par son aumônier, & elle supplia avec toutes sortes d'instances, qu'il lui fût permis, dans ces derniers moments, de se procurer la consolation de ces pieuses institutions prescrites par sa religion. On eut la dureté de lui refuser absolument cette grace, qu'on accorde ordinairement aux plus vils criminels. 1587.

Pendant cette conversation, les domestiques de la reine étoient accablés de douleur; & quoiqu'ils fussent intimidés par la présence des deux comtes, ils avoient peine à se contenir. Mais aussitôt que Kent & Shrewsbury se furent retirés, ils coururent se jetter aux pieds de leur maîtresse, ils laisserent couler des torrents de larmes, ils exprimerent dans les termes les plus passionnés, toute leur tendresse & toute leur affliction. Marie, conservant la plus parfaite égalité d'ame, ne paroît occupée qu'à les consoler & à modérer leurs peines. Elle se prosterne, entourée de tous ses domestiques; elle

* Jebb. 2, 301.

rend graces au Ciel de ce qu'elle apper-
1587. çoit enfin le terme de toutes ses souffrances ; elle prie le Seigneur de lui donner des forces pour soutenir avec décence & avec courage ce qui lui restoit encore de peines à supporter. Elle employa presque tout le reste de la journée à mettre ordre à ses affaires domestiques. Elle écrivit son testament de sa propre main. Elle distribuoit à tous ses serviteurs son argent, ses bijoux & ses habits, chacun suivant son rang & son mérite *. Elle écrivit en peu de mots au roi de France & au duc de Guise. Ces lettres étoient remplies de tendresse, de grandeur d'ame & de sentiments généreux. Elle recommandoit son ame à leurs prieres, & toute sa maison affligée à leur protection. A son souper, elle mangea sobrement comme à son ordinaire. Elle fit la conversation non-seulement avec une grande liberté d'esprit, mais même avec de la gayeté & de l'enjouement. Elle but à la santé de tous ses

* En mettant une juppe de velours, elle leur dit : *Mes amis, je vous aurois laissé cette juppe, si je n'étois pas obligée d'aller à la mort un peu honorablement, & d'y être un peu distinguée, &c.* Ses femmes entendant frapper à la porte, & sachant bien qu'on la venoit chercher, voulurent faire résistance d'ouvrir ; mais elle leur dit : *Mes amies, cela ne sert de rien, ouvrez.*

domestiques l'un après l'autre, & elle les 1587.
pria tous de lui pardonner, s'il lui étoit arrivé de manquer envers eux à quelqu'un de ses devoirs. Elle se mit au lit à son heure accoutumée, & elle y dormit d'un sommeil fort tranquille pendant quelques heures. Le lendemain de grand matin, elle entra dans son cabinet, & elle y passa un temps considérable à des actes de dévotion. A huit heures le grand scherif entra dans sa chambre avec ses officiers, & ils la trouverent encore prosternée aux pieds de l'autel. Elle se leva aussi-tôt, & avec un air majestueux *, une contenance assurée, la joie même peinte sur son visage, elle s'avança vers le lieu de l'exécution, s'appuyant sur deux des gens de Paulet. Elle étoit en habit de deuil, mais avec un éclat & une élégance qu'elle négligeoit depuis long-temps, excepté dans quelques jours de fête §. Elle avoit un *Agnus Dei* pendu

* La reine, allant au-devant d'eux, leur dit: *Messieurs, j'ai été cette nuit plus vigilante que vous; ne croyez pas que j'aie aucun ressentiment contre la reine Elisabeth ma sœur, ni contre vous, qui avez fait la recherche de mon procès.*

§ Elle avoit pour habillement un crêpe blanc, qui la couvroit depuis la tête, & qui traînoit jusqu'à terre. Sa coëffure étoit de même étoffe qu'elle avoit accoutumé de mettre dans ses plus beaux

1587. au col par une chaîne de grains de senteur, un chapelet à sa ceinture, & à la main un crucifix d'ivoire. Les deux comtes accompagnés de plusieurs nobles des comtés voisins, vinrent la recevoir au bas de l'escalier. Le chevalier André Melvil, maître de sa maison, qu'on avoit éloigné de sa présence depuis quelques mois, eut alors la permission de venir lui faire ses derniers adieux. Lorsqu'il vit sa maîtresse, à qui il étoit tendrement attaché, réduite à cette triste situation, il répandit un torrent de larmes, déplorant son malheureux sort d'être destiné à porter en Ecosse la nouvelle de ce cruel événement. » Ne pleure point, mon pauvre » Melvil, lui dit la reine, voici au contraire le moment de se réjouir. Ce jour » attendu depuis si long-temps, va délivrer Marie Stuart de toutes ses peines, & mettre fin à ses longues & ennuyeuses souffrances. Sois témoin que

---

atours. Un grand manteau de satin noir, goffré de parements de marthe d'un grand prix, doublé de taffetas noir : les manches pendantes à longue queue, & le colet à l'italienne : un pourpoint de satin noir, une juppe de velours cramoisi brune, une vasquine de taffetas velouté, des caleçons de futaine bleue, des bas de soie bleue, des jarretieres de soie, & des escarpins de maroquin. *Hist. de Marie, &c.* 1579.

» je meurs ferme dans ma religion, fidé- 1587.
» lement attachée à l'Ecosse, toujours
» également affectionnée à la France.
» Fais mes compliments à mon fils; dis-
» lui que je n'ai rien fait de préjudicia-
» ble à son royaume, à son honneur &
» à ses droits. Je prie le Seigneur de par-
» donner à tous ceux qui ont été sans
» sujet altérés de mon sang ".

Elle demanda aux deux comtes, qu'il fût permis à Melvil, à trois autres hommes de sa maison, & à deux de ses femmes, de l'accompagner sur l'échafaud, & elle ne put l'obtenir qu'avec beaucoup de difficulté & après de grandes supplications. L'échafaud étoit dressé dans la même salle où elle avoit été jugée; il étoit un peu élevé au-dessus du plancher, & tendu de noir, ainsi que la chaise, le coussin & le bloc. Marie monta sur l'échafaud avec un air de satisfaction, regarda avec fermeté tout cet appareil de mort, fit le signe de la croix, & alla s'asseoir sur la chaise *. Beale lut à haute voix l'ordre pour l'exécution. Marie l'écouta avec un air d'indifférence, & comme étant occupée d'autres pensées. Alors

* Elle fit approcher Melvil, son maître-d'hôtel; & lui dit : *Aidez-moi à monter, c'est le dernier service que je reçois de vous.*

le doyen de Peterborough commença un
1587. discours de piété convenable aux circonstances, & il offrit ses prieres au Ciel en faveur de la reine. Mais elle lui déclara que sa conscience ne lui permettoit pas d'écouter son exhortation, ni de s'unir à ses prieres : & se mettant à genoux, elle répéta plusieurs fois une priere en latin. Lorsque le doyen eut fini ses discours de piété, la reine éleva la voix, & parlant en anglois, elle recommanda à Dieu l'état affligé de l'église, elle pria pour la prospérité de son fils, elle souhaita à Elisabeth une longue vie & un regne paisible. Elle déclara qu'elle mettoit toute son espérance en la mort de Jesus-Christ, prête à répandre son sang aux pieds de son image. Elle éleva le Crucifix, le baisa, & lui adressa ces mots: » Ainsi que tes bras, ô Jesus! ont été » étendus sur la croix, reçois-moi avec » les bras étendus de ta miséricorde, & » pardonne-moi mes péchés ".

Elle se prépara ensuite à se mettre sur le billot, en ôtant son voile & ses habillements de dessus. Un des exécuteurs ayant voulu lui aider avec un air de dureté, elle le répoussa doucement, & elle lui dit en souriant, qu'elle n'étoit pas accoutumée à se déshabiller en présence d'une

d'une si nombreuse assemblée, ni à être servie par de tels valets de chambre *. 1587.
Elle étendit son col sur le billot avec la plus parfaite tranquillité & le courage le plus intrépide : & pendant qu'un des exécuteurs lui tenoit les mains, un autre en deux coups lui abattit la tête, qui s'étant décoëffée en tombant, montra ses cheveux déja devenus tout gris par la continuité de ses peines & de ses malheurs. L'exécuteur tenant la tête toute dégoutante de sang, le doyen s'écria : » Ainsi périssent tous les ennemis d'Elisabeth ". Le comte de Kent fut le seul qui répondit, Amen. Tout le reste des spectateurs resta dans le silence, fondant en larmes, & n'étant dans ce moment capables d'autres sentiments que de ceux de la pitié & de l'admiration §.

* Toutefois, dit Brantôme, elle ne put l'empêcher; car après qu'on eut abaissé sa robe jusqu'à la ceinture, ce vilain la tira par le bras assez lourdement, & lui ôta son pourpoint, son corps de cotte, avec le colet bas; *de sorte que tout son col & sa belle gorge, qu'elle avoit couverte si modestement, malgré sa précaution, trahit alors sa modestie.*

Il ajoute qu'un des bourreaux levant une hache, par le taillant, de la façon de celles qui servent à fendre le bois, lui donna un coup qui n'entra pas bien avant; que le second coupa une partie du col, lui enfonçant les attifets dans la tête, & que le troisieme acheva.

§ Camd. 534. Spotsw. 355. Jebb. 2, 300. Strype, 3, 383.

Telle fut la mort tragique de Marie
1587. Stuart, reine d'Ecoſſe, âgée de 44 ans & deux mois, après 19 années de captivité. Les partis politiques qui ſe formerent en Ecoſſe pendant ſon regne, ont toujours ſubſiſté depuis, ſous diverſes dénominations. L'animoſité qui régnoit dès le commencement entre ces partis, s'eſt tranſmiſe d'âge en âge, & leurs préjugés, ainſi que leurs fureurs, ſe ſont perpétués & ont même pris une ſorte d'accroiſſement. On chercheroit en vain le caractere de Marie Stuart dans les hiſtoriens encore dominés par ces mêmes paſſions. Les uns lui donnent toutes les vertus, toutes les qualités aimables: les autres la chargent de tous les vices dont le cœur humain eſt ſuſceptible. Marie ne méritoit ni les louanges exceſſives que quelques-uns lui ont prodiguées, ni les cenſures indiſcretes que d'autres ont voulu faire de ſa conduite & de ſes mœurs.

Sentiments des hiſtoriens au ſujet de la reine d'Ecoſſe.

Marie joignoit à tous les charmes de la beauté, à l'extérieur le plus agréable & le plus accompli, un aſſemblage de tous les talents, de toutes les perfections qui entraînent les ſuffrages & qui ne manquent jamais de faire leur effet. Elle étoit polie, affable, inſinuante, vive, pleine

de feu, & capable de parler & d'écrire avec autant d'aisance que de dignité : 1587.
prompte à l'excès, emportée dans tous ses attachements, parce que ses passions étoient vives, & qu'elle avoit trop de candeur & de bonne foi. Accoutumée dès son enfance à être traitée en reine, elle ne pouvoit pas supporter la moindre contradiction : capable, en de certaines occasions, de feinte & de déguisement, en conséquence des principes d'éducation qu'elle avoit reçus dans une cour insidieuse, qui mettoit la dissimulation au nombre des talents les plus nécessaires dans l'art de gouverner : aimant à être flattée, & n'étant pas insensible à ce plaisir que ressentent presque toutes les femmes lorsqu'elles apperçoivent les effets de leur beauté : douée des qualités agréables, dépourvue des talents qui excitent l'admiration, elle fut plutôt une femme aimable qu'une reine illustre. Un grand feu d'imagination, une vivacité d'esprit, qui n'étoient pas suffisamment tempérés par la solidité du jugement ; une tendresse de cœur qui ne fut pas toujours contenue dans les bornes de la discrétion, lui firent commettre bien des fautes, l'entraînerent même dans des crimes. Si nous disons qu'elle fut toujours

malheureuse, nous ne donnerons point
1587. la véritable raison de cette longue suite de calamités dont elle fut accablée, & qui se succéderent presque sans aucune interruption, nous devons ajouter qu'elle fut souvent imprudente. Sa passion pour Darnly étoit un emportement de jeunesse, un excès impardonnable. Lorsqu'elle se porta tout de suite à des extrémités opposées, ce changement subit étoit, à la vérité, une suite naturelle d'un amour méprisé, de l'ingratitude, de l'insolence, de la brutalité de Darnly. Cependant ni ces raisons, ni l'adresse artificieuse de Bothwell, ni les services importants qu'il avoit rendus à Marie, ne peuvent justifier l'attachement qu'elle eut pour ce dernier. Les mœurs même dépravées de ce siecle, le regne de la licence & de la dissolution, ne pourroient point excuser cette passion malheureuse, & ne nous en feront pas regarder les suites funestes avec moins d'horreur : nous verrons toujours du même œil la scene infâme qui termina cette sanglante tragédie. Un peu de condescendance pour les foiblesses humaines fera peut-être jetter un voile sur cette action de Marie que rien ne peut justifier; on attribuera sa conduite en cette

occaſion, aux circonſtances critiques où elle ſe trouvoit, plutôt qu'à ſes véritables diſpoſitions. Au-lieu de l'accuſer d'avoir eu le cœur pervers, on déplorera ſa malheureuſe deſtinée. Les malheurs de Marie, par leur excès & leur durée, ſurpaſſent de beaucoup ces fictions tragiques que l'imagination enfante pour attriſter les hommes & les porter à la commiſération. Lorſque nous parcourons cette longue ſuite de malheurs de la reine d'Ecoſſe, nous nous trouvons diſpoſés à oublier ſes foibleſſes, nous appercevons ſes fautes avec moins d'indignation, nous nous félicitons des larmes qu'elle nous fait répandre, comme ſi elles couloient pour une perſonne d'une vertu irréprochable. 1587.

Quant aux agréments perſonnels de Marie, circonſtance qui mérite de trouver place dans l'hiſtoire d'une femme ſur le trône, tous les auteurs contemporains s'accordent à donner à la reine d'Ecoſſe l'air de la plus grande beauté, & la taille la plus avantageuſe qui puiſſent ſe rencontrer dans une créature humaine. Elle avoit les cheveux noirs; mais, ſuivant la mode de ſon temps, elle portoit ſouvent des cheveux empruntés, & de couleurs différentes. Ses yeux étoient

d'un gris rembruni. Elle avoit sa peau
1587. d'un éclat & d'une finesse admirables : la main & le bras d'une beauté singuliere tant pour la forme que pour la blancheur. Sa taille étoit grande & majestueuse. Si elle dansoit, si elle se promenoit, si elle montoit à cheval, elle faisoit toutes ces choses avec les mêmes graces. Elle avoit beaucoup de goût pour la musique. Elle chantoit & jouoit du luth avec un art & une habileté extraordinaires. Vers la fin de sa vie, elle commençoit à devenir trop grasse. Sa longue prison, la fraîcheur & l'humidité des maisons où on l'avoit tenue renfermée, lui avoient donné des rhumatismes, & l'avoient rendue percluse de ses membres. Jamais homme, dit Brantôme, n'avoit pu voir la reine d'Ecosse sans être épris d'admiration & d'amour : personne ne peut lire son histoire sans être pénétré de douleur.

On ne voulut point permettre aux femmes de la reine d'Ecosse de garder le corps de leur maîtresse, qui fut porté dans une chambre attenant le lieu de l'exécution, & qui y resta pendant quelques jours couvert d'un méchant morceau de drap arraché de dessus une table de billard. Le billot, l'échafaud, les

tabliers des exécuteurs, & tout ce qui avoit été teint du ſang de Marie, fut 1587. jetté au feu & réduit en cendres. Quelque temps après, Eliſabeth ordonna que le corps fût enterré dans la cathédrale de Peterborough avec une magnificence royale. Mais cette ruſe triviale, cette vaine oſtentation lui furent inutiles. La pompe de ces funérailles ne pouvoit point effacer la mémoire de ces injures qui portoient Marie dans le tombeau. Lorſque Jacques fut monté ſur le trône de la Grande-Bretagne, il fit transférer le corps de la reine ſa mere à l'abbaye de Weſtminſter, & il le fit dépoſer parmi ceux des rois d'Angleterre.

Eliſabeth donna des marques extérieures de la plus grande ſurpriſe & de la douleur la plus vive, lorſqu'on vint lui annoncer la mort de Marie. Les larmes, les ſanglots, les lamentations, l'appareil d'un grand deuil, tout fut employé pour donner à ces regrets affectés un air de réalité. Tous les inſtants de la conduite d'Eliſabeth, par rapport à Marie, toutes les meſures qu'elle prit pour faire perdre la vie à cette reine infortunée, ſont marqués au coin de la diſſimulation & de la perfidie. La commiſſion pour traduire Marie en juſtice réglée, parut ex-

torquée à Elisabeth par les instances de
1587. son conseil-privé. Elle ne fit publier la sentence contre la reine d'Ecosse, que sur les sollicitations réitérées des deux chambres du parlement. Elle parut se faire une violence extrême, lorsqu'elle signa l'ordre pour l'exécution. Elle étoit au dernier acte de cette indigne comédie, il falloit la terminer par le coup de théâtre le plus hardi, par le trait de fourberie le plus indigne. Elle entreprit de persuader à tout l'univers que c'étoit à son insu & contre sa volonté, que Marie avoit été mise à mort. Davison fut l'instrument qu'elle choisit pour jouer cette scene de perfidie, & ce serviteur fidele, qui ne se doutoit point des intentions de la reine, qui n'appercevoit point le danger qui le menaçoit, fut la victime des intrigues & des artifices de sa maîtresse.

Davison avoit fait le devoir de sa charge de secretaire d'état, en présentant l'ordre pour l'exécution à la reine pour le signer; & par son commandement, il l'avoit porté au grand sceau. Cependant la reine prétendit qu'elle lui avoit recommandé de ne communiquer à personne ce qu'elle venoit de faire, & de ne point laisser sortir ce papier de ses mains sans

un ordre exprès de la part de Sa Majesté : qu'au mépris de ce commandement, 1587.
Davison avoit non-seulement révélé cette affaire à plusieurs de ses ministres, mais que, de concert avec eux, il avoit fait assembler le conseil-privé, qui, sans le consentement & à l'insu de la reine, avoit publié l'ordre ; & avoit commis les comtes de Shrewsbury & de Kent pour le faire exécuter. Davison nioit tous ces faits, & avec des détails & des circonstances qui portoient le caractere du vrai, & qui ne laissoient aucuns doutes sur ce qu'il avançoit. En effet, pouvoit-on concevoir que le conseil-privé, composé des personnes les plus affidées à la reine, de ses ministres & de ses favoris, eût voulu s'assembler sous ses yeux, dans l'enceinte de son palais, & se hasarder à décider une affaire de cette importance, sans son aveu, sans sa participation & contre sa volonté ? Cependant Elisabeth, pénétrée en apparence de chagrin, de rage & de fureur, porta la dissimulation au point de bannir de sa présence la plupart de ses conseillers. Elle traita sur-tout Burleigh avec tant de dureté, elle lui donna tant de marques d'aversion & de mécontentement, qu'il se crut perdu, & que dans l'excès de sa douleur, il écrivit à la reine

1587. Mars. pour lui demander la permiſſion de ſe démettre de toutes ſes places, & de ſe retirer chez lui. Daviſon fut à l'inſtant privé de ſon office, envoyé à la tour, & reſſerré fort étroitement. Bientôt après on lui fit ſon procès en regle, & on le jugea ſolemnellement dans la chambre étoilée. Il fut condamné à 10000 livres d'amende, & à garder priſon juſqu'à ce qu'il plût à la reine de lui rendre la liberté. Il y reſta pendant pluſieurs années, & ne reprit jamais depuis aucun degré de faveur & d'autorité. Les craintes & les jalouſies d'Eliſabeth avoient coûté la vie à la reine d'Ecoſſe. Le deſir de pallier ce crime fit le malheur de Daviſon. Eliſabeth, pour juſtifier ſa conduite & ſe laver de ce forfait, ne ſe fit aucun ſcrupule de ſacrifier l'honneur & la réputation de l'homme de ſon royaume le plus habile & le plus vertueux *.

Cette eſpece de farce, car quel autre nom plus honnête pourroit-on donner à ces intrigues, fournit cependant à Eliſabeth des moyens apparents pour ſe juſtifier auprès du roi d'Ecoſſe §. Jacques,

* Camd. 536. Strype, 3, 370.
§ S'il pouvoit être permis de donner atteinte aux droits des ſouverains, ce ſeroit plonger le royau-

à l'aspect du danger dont sa mere étoit menacée, avoit ressenti toutes les peines 1587. & toutes les inquiétudes que la tendresse d'un fils peut inspirer. A la nouvelle de sa mort, il fut pénétré de douleur, & transporté de rage. Ses sujets furent indignés de l'affront qu'on faisoit au roi & à la nation. Elisabeth, pour les appaiser, dépêcha aussi-tôt en Ecosse Robert Carey, un des enfants du lord Hunsdante, avec une lettre, dans laquelle elle exprimoit l'extrême affliction qu'elle ressentoit de ce triste événement, si contraire à ses ordres & à ses intentions. Jacques ne voulut point permettre à l'envoyé Anglois d'entrer en Ecosse, & on eut bien de la peine à engager le roi à recevoir un mémoire qui lui fut envoyé de Berwick. Il contenoit la fable inventée sur le compte de Davison, ornée de toutes les circonstances qui tendoient à justifier Elisabeth, & à rejetter tout le blâme sur la précipitation & l'infidélité de ce ministre. Cette excuse ne parut point satisfaisante, & fut regardée comme une

me dans l'anarchie, & Elisabeth, par cette action, préjudicioit elle-même à ses droits. Revenue à elle-même, elle fait grace à Marie Lembrun, qui avoit attenté à sa vie pour venger la mort de la reine d'Ecosse.

raillerie ajoutée à l'insulte. La plupart
1587. des nobles, ainsi que le roi d'Ecosse, ne respiroient que la vengeance. Elisabeth étoit fort empressée de les appaiser, & elle ne manqua ni de moyens pour cela, ni d'instruments pour les mettre en œuvre. Leicester écrivit au roi, & Walsingham au secretaire Maitland. Ils représentoient que Jacques s'exposoit à sa perte certaine, si, avec les seules forces de l'Ecosse, il vouloit attaquer un royaume d'une puissance bien supérieure : que l'histoire des siecles passés, & la malheureuse expérience de sa mere, devoient le convaincre que rien n'étoit plus dangereux & plus trompeur que d'être dans la dépendance d'un secours étranger : que le roi de France ne desireroit jamais de voir les royaumes de la Bretagne réunis sous un même monarque, & ne voudroit jamais contribuer à rassembler une puissance aussi formidable sur la tête d'un prince proche parent de la maison de Guise : que Philippe pourroit lui donner des secours plus réels, mais qu'il seroit un allié bien plus dangereux, & que sous prétexte de l'assister, il chercheroit à faire valoir des prétentions à la couronne d'Angleterre, qu'il avoit déja réclamées ouvertement :

que le même ſtatut qui avoit fait le fondement de la ſentence de mort rendue contre Marie, ſerviroit à donner à ſon fils l'excluſion de la ſucceſſion à la couronne d'Angleterre, & que les Anglois, qui redoutoient la domination d'un prince étranger, ne manqueroient pas de donner cette interprétation au ſtatut, ſur-tout s'ils étoient aigris par des hoſtilités : qu'Eliſabeth étoit diſpoſée à réparer les malheurs de la mere, par ſa tendreſſe & par ſon affection pour le fils; & que Jacques, en s'engageant dans une guerre inutile, perdroit ce noble héritage, qu'il étoit aſſuré d'obtenir s'il cultivoit l'amitié d'Eliſabeth. Jacques, touché de ces repréſentations, convaincu de ſa propre foibleſſe, conſidérant la médiocrité de ſes revenus, l'eſprit ſéditieux de quelques nobles, la fidélité douteuſe des autres, & d'ailleurs ſéduit par les artifices d'une faction entiérement dévouée à Eliſabeth, ſe laiſſa enfin perſuader que, dans les circonſtances préſentes, une guerre, quoique juſte, avec l'Angleterre, ſeroit abſolument contraire aux regles d'une bonne politique. Par ces conſidérations, il jugea à propos d'étouffer ſon reſſentiment, de paroître ſatisfait de la punition de Daviſon, & de

1587.

conserver les apparences de la bonne
1587. amitié avec la cour d'Angleterre *. Ce fut ainsi que se dissipa ce nuage épais qui paroissoit annoncer une tempête. La mort de Marie n'eut pas d'autre suite que celle d'un criminel ordinaire : aucun prince n'entreprit d'en tirer vengeance. Elisabeth en fut quitte pour la note d'infamie que méritoit son indigne procédé, & elle ne fut d'ailleurs exposée pour ce forfait à aucun autre danger.

Disgrace de Gray. La mort de Marie ne fut fatale qu'à Gray, favori depuis quelque temps du roi d'Ecosse, & qui fut perdu entiérement dans l'esprit de son maître. Il étoit déja devenu odieux à la nation, ainsi que tous les favoris sans mérite, ordinairement présomptueux, & qui usent de leur autorité sans aucune discrétion. Le rôle de traître qu'il avoit joué pendant sa derniere ambassade, n'étoit plus un secret. Le roi qui en fut à la fin instruit, ne pouvoit revenir de son étonnement. Les courtisans s'apperçurent que Jacques prenoit du dégoût pour son favori, & ses ennemis ne manquerent pas de saisir ce moment. Le chevalier Guillaume Stuart cherchoit depuis long-temps

* Spotsw. Strype, 3377.

l'occaſion de venger le capitaine Jacques Stuart ſon frere, que Gray avoit indignement trahi. Il dénonça Gray à l'aſſemblée des nobles, & il l'accuſa publiquement d'avoir contribué, par ſes avis & par ſes ſuggeſtions, à faire perdre la vie à la reine, & d'avoir même entretenu des correſpondances avec des princes papiſtes, dans le deſſein de renverſer la religion établie dans le royaume. Gray, qui n'étoit plus ſoutenu par le roi, ſans aucun autre appui, & tourmenté par le témoignage intérieur de ſa conſcience, ſe défendit foiblement. Il fut condamné à un banniſſement perpétuel; punition bien douce par rapport à l'énormité de ſes crimes. Mais le roi ne voulut point livrer à toute la rigueur de la juſtice, un homme qu'il avoit élevé à un ſi haut degré de faveur. Le lord Hamilton, proche parent de Gray, intercéda pour lui, & d'autres nobles qui venoient d'être rappellés de leur exil, voulurent lui donner des marques de leur reconnoiſſance du zele avec lequel il les avoit ſervis. 1587.

Le capitaine Jacques Stuart, après être ainſi venu à bout de perdre un de ſes ennemis, crut l'occaſion favorable pour ſe défaire de tous les autres. Il at-

taqua le ſecretaire Maitland, également
1587. redoutable par l'étendue de ſes connoiſſances, & par l'inimitié implacable qu'il lui avoit jurée. Il offrit de prouver que Maitland n'avoit pas eu moins de part que Gray à la mort de la reine, & qu'il avoit même formé le complot de livrer la perſonne du roi entre les mains des Anglois. Mais le temps & l'abſence avoient effacé dans le cœur du roi l'affection qu'il avoit eue pour un favori qui lui avoit d'ailleurs rendu de foibles ſervices. Tous les courtiſans ſe réunirent contre leur ennemi commun. Stuart, aulieu de réuſſir dans ſon entrepriſe, eut la mortification de voir donner l'office de chancelier à Maitland, qui joignit à cette dignité tout le crédit & tout le pouvoir d'un premier miniſtre.

Il ſe tint cette année une aſſemblée du clergé, dans laquelle on vit régner la même haine contre l'ordre des évêques, les mêmes jalouſies & les mêmes appréhenſions de ſes entrepriſes. Mais comme le roi étoit parvenu à ſa majorité, & qu'à cette occaſion, le parlement fut convoqué, le clergé ſe contenta de nommer quelques perſonnes de ſon corps pour repréſenter ſes griefs à cette auguſte aſſemblée, ſur laquelle il fondoit ſes plus grandes eſpérances.

Avant que le parlement s'aſſemblât, Jacques forma un projet véritablement digne d'un roi. Les inimitiés irréconciliables qui ſubſiſtoient entre la plupart des grandes familles, & qui ſe tranſmettoient de générations en générations, diminuoient conſidérablement les forces de l'état; contribuoient plus que tout à entretenir parmi les nobles l'eſprit de barbarie & de férocité, & enfantoient des cataſtrophes également funeſtes aux nobles & à la patrie. Le roi, après avoir préparé l'exécution de ſon deſſein par quelques négociations, invita tous les nobles qui avoient entr'eux de ces ſortes de querelles héréditaires, à ſe trouver à un feſtin royal dans le palais d'Holy-rood-Houſe. Il parla aux uns avec autorité, il employa les prieres auprès de quelques autres, & tous lui promirent d'enſévelir leurs démêlés dans un éternel oubli. De-là il les conduiſit en proceſſion dans les rues d'Edimbourg, marchant deux à deux, & chacun tenant par la main ſon ennemi. Ils trouverent à la croix publique, une ſuperbe collation, compoſée de confitures & de vins de toute eſpece. Ils burent tous à la ſanté les uns des autres, & ils ſe donnerent réciproquement des marques de l'oubli de

1587.

Le roi entreprend de réconcilier les nobles.

toutes les injures, & de l'amitié la plus
1587. constante. Le peuple, frappé de ce spectacle nouveau, conçut les plus vives espérances de voir enfin l'union & la tranquillité rétablies dans toutes les parties du royaume, & marqua sa satisfaction par des acclamations redoublées. Malheureusement les suites de cette réconciliation solemnelle ne répondirent ni aux bonnes intentions du roi, ni aux vœux empressés de la nation.

Les premieres délibérations du parlement eurent pour objet la sûreté de la religion protestante. Toutes les loix passées depuis la réformation en faveur de cette religion, furent ratifiées. On en fit de nouvelles & de très-séveres contre les Jésuites & les missionnaires, qui, par leur activité & leur industrie, faisoient alors beaucoup de prosélytes en Ecosse. Deux actes de ce parlement méritent une attention & un détail particuliers par rapport aux événements auxquels ils donnerent occasion.

Réunion générale des biens de l'église à la couronne.

L'un regardoit les terres de l'église. Les revenus publics n'étoient point suffisants pour défrayer le roi des charges ordinaires. L'administration du gouvernement devenoit plus compliquée, & engageoit à de plus grandes dépenses. Jac-

ques étoit naturellement prodigue, & n'avoit aucune idée de l'économie. Par 1587. toutes ces considérations, il étoit nécessaire de procurer au roi des fonds proportionnés à ses besoins. On ne pouvoit pas lever des sommes considérables sur les communes qui n'avoient pas les ressources d'un commerce fort étendu. Les nobles n'étoient point accoutumés à supporter des impositions trop fortes. Les revenus de l'église étoient la seule source où l'on pût puiser les secours nécessaires. Malgré les déprédations des laïcs depuis la réformation; malgré tous les expédients qu'ils avoient inventés pour s'emparer des biens de l'église, il en restoit toujours une portion considérable qui n'avoit point été aliénée, & qui étoit entre les mains des évêques possesseurs des bénéfices, ou bien en celles de quelques laïcs, à qui on les avoit donnés à temps seulement & par forme de gratification. On fit dans ce parlement une loi générale * qui réunissoit toutes ces terres à la couronne, & qui autorisoit le roi à en appliquer les revenus à son usage particulier. On en réserva seulement le dixieme pour l'entretien de ceux

* Parl. 2. Jacq. VI. C. 29.

qui desservoient les cures & autres bé-
1587. néfices à charge d'ames, & le principal manoir avec quelques arpents de terre leur furent assignés par forme de *glebe* *, pour établir le lieu de leur résidence. Il seroit naturel de penser qu'un accroissement de possessions aussi considérable, devoit étendre infiniment la puissance & l'autorité du roi, & resserrer dans la même proportion le crédit & les influences des nobles. Cependant on vit ce nouvel arrangement produire des effets bien différents. Presque toutes les donations de biens d'église antérieures à cette loi, y furent confirmées; & des titres qui étoient auparavant regardés comme précaires, furent revêtus de l'autorité du parlement, & prirent force de loi. Le roi fut aussi autorisé à faire pendant un certain temps limité, de nouvelles aliénations. Mais Jacques étoit d'un caractere facile, toujours prêt à céder aux importunités de ses serviteurs, & à leur accorder les demandes le plus extravagantes. Il ne cessa de distribuer aux nobles des concessions de cette espece, non-seulement dans le temps qui lui étoit pres-

* On appelle ainsi en Angleterre le terrein qui dépend d'une cure.

crit, mais même pendant tout le cours de fon regne, & le parlement étoit continuellement occupé à ratifier ces nouveaux dons. La couronne retira ainsi fort peu d'avantages de ce qui devoit en apparence faire une augmentation considérable à ses revenus. Toute la rigueur de cette loi tomba sur l'ordre des évêques. Mais dans ces conjonctures, le roi & ses ministres ne s'embarrasserent pas beaucoup de ménager des gens odieux au peuple, & persécutés par le clergé. Leurs ennemis favoriserent cette loi & s'employerent avec chaleur pour la faire passer. L'espérance de partager de si riches dépouilles entraîna le consentement de tous les partis: & après avoir franchi un pas aussi décisif, & qui renversoit les possessions & l'autorité du haut clergé, il ne fut pas difficile d'introduire les changements qu'on vit arriver bientôt après dans le gouvernement de l'église.

1587.

Les petits barons sont autorisés à assister au parlement par leurs représentants.

Les changements occasionnés dans le gouvernement civil par l'autre statut, ne furent pas moins remarquables. Suivant le systême féodal, chaque libre-tenancier ou vassal de la couronne avoit le droit d'assister en personne au parlement. Ces libres-tenanciers étoient anciennement en petit nombre, mais ils avoient des pos-

sessions fort étendues. Par succession de
1587. temps, ces vastes possessions furent divisées ou par des partages de famille entre les propriétaires, ou par l'autorité du prince, ou par d'autres accidents. Le nombre des vassaux augmenta, & leurs facultés diminuerent & devinrent inégales. Les anciens barons conserverent à la vérité leur puissance & leurs biens sans aucune altération ; mais il s'éleva un autre ordre de barons, égaux pour les droits, mais bien inférieurs pour les richesses & pour le pouvoir. Dans ces siecles grossiers où l'art de gouverner étoit encore très-imparfait, où les parlements s'assembloient rarement, & ordinairement pour délibérer sur des affaires peu intéressantes pour un peuple guerrier, les petits barons alloient rarement y prendre leurs séances, & la jurisdiction parlementaire étoit entiérement exercée par les grands barons, conjointement avec l'ordre ecclésiastique. Jacques I, passionné d'imiter les méthodes du gouvernement Anglois, auquel il avoit été pendant longtemps accoutumé, & occupé à contre-balancer le pouvoir de la haute noblesse, avoit fait passer, en l'année 1427, un acte qui dispensoit les petits barons de l'assistance personnelle au parlement, &

qui les autorisoit dans chaque comté à choisir deux commissaires pour les y re- 1587.
présenter. Cette loi, ainsi que plusieurs autres réglements de ce sage prince, ne produisit pas un grand effet. Tous les vassaux du roi continuerent comme auparavant à jouir du droit d'être présents en personne au parlement; & excepté dans quelques conjonctures extraordinaires, il n'étoit fréquenté que par les grands barons. La réformation apporta un changement considérable dans la constitution de l'état. Le pouvoir aristocratique des nobles reçut un grand accroissement, & on vit diminuer à proportion le pouvoir de l'ordre ecclésiastique que la couronne avoit employé jusqu'alors pour réprimer les usurpations des nobles, & pour contrebalancer leur autorité. La plupart des abbayes & des prieurés étoient devenus des pairies séculieres, & les évêques protestants, tombés dans l'indigence & devenus odieux à la nation, étoient bien éloignés d'avoir le crédit que leurs prédécesseurs tiroient de leurs richesses immenses & de la superstitieuse vénération des peuples. Dans ces conjonctures, le roi eut recours à ce même expédient qui avoit été employé par Jacques I, & il obtint une loi qui faisoit revivre le sta-

tut de 1427. Les communes d'Ecosse ont
1587. toujours depuis envoyé leurs représentants au parlement. Plusieurs nobles crurent devoir s'opposer à un acte qui tendoit si visiblement à diminuer leur autorité. Mais comme le roi avoit le droit de sommer les petits barons d'assister en personne, d'autres nobles craignant de voir la chambre remplie d'une multitude de personnes dépendantes du roi, donnerent plus volontiers leur consentement à une loi qui réduisoit les petits barons à ne comparoître que par leurs représentants.

La situation des affaires de l'Europe
1588. au commencement de l'année 1588, annonçoit les plus grands événements, les révolutions les plus surprenantes. Les historiens contemporains prétendent même qu'ils avoient été prédits par quelques astrologues. Mais sans donner dans le merveilleux, un coup d'œil sur l'état actuel des deux principaux royaumes de l'Europe, pouvoit faire appercevoir à tout observateur pénétrant, qu'on touchoit au moment de quelque crise violente. En France, tout menaçoit d'une révolution prochaine. Les progrès étonnants de la ligue, conduite par un chef ambitieux qui n'étoit arrêté par aucuns scrupules, & qui par la supériorité de son génie, avoit

Situation des affaires de l'Europe.

avoit jusqu'alors surmonté tous les obstacles : d'un autre côté, un roi timide, inconstant, peu versé dans l'art de la politique, faisoient juger qu'il falloit ou qu'Henri III descendît du trône & se démît d'une couronne dont il étoit indigne, ou qu'il tranchât les jours d'un rival dangereux par quelque coup hardi & imprévu. En effet, au commencement de cette année, le duc de Guise chassa son maître de la capitale, le força à faire la paix & à signer un traité qui ne laissoit à Henri que l'ombre de la royauté : mais avant que l'année fût expirée, le duc fut immolé aux justes craintes & à la sûreté du roi. Le théâtre de l'Espagne annonçoit des scenes encore plus extraordinaires. Philippe depuis trois ans employoit toute la puissance de ses domaines en Europe, épuisoit tous les trésors de ses pays dans le nouveau monde, pour faire les plus grands préparatifs de guerre. Une flotte, telle qu'on n'en avoit jamais vu de pareille sur l'océan, étoit prête à sortir du port de Lisbonne, & une armée nombreuse étoit rassemblée pour s'y embarquer. La destination de cet armement formidable étoit tenue dans le plus profond secret, mais le concours d'une infinité de circonstances donnoit lieu de

1588.

croire que le premier coup feroit porté
1588. contre l'Angleterre. Elifabeth donnoit depuis long-temps en fecret des fecours aux provinces rebelles des Pays-Bas, & elle leur accordoit alors ouvertement fa protection. Elle leur avoit envoyé un gros corps de troupes : elle leur avoit donné le comte de Leicefter pour commander leurs armées : elle avoit la plus grande influence dans le gouvernement civil de la république, qui lui avoit remis fes principales fortereffes. Les flottes d'Elifabeth avoient infulté les côtes d'Efpagne, avoient intercepté les gallions des Indes occidentales, & elles en avoient menacé les colonies. Philippe, irrité par tant d'injures, attiré par des vues d'ambition, animé par le zele fuperftitieux de la propagation de la foi Romaine, entreprit non-feulement d'envahir l'Angleterre, mais même de conquérir ce royaume, auquel il prétendoit avoir un double droit, tant comme defcendant de la maifon de Lancaftre, qu'en vertu de la donation du pape Pie V.

Elifabeth apperçut fans s'émouvoir les approches du danger, & elle fit avec un courage intrépide tous les préparatifs néceffaires pour le repouffer. Elle délibéra fur les mefures convenables pour met-

tre le royaume en état de défenſe, & elle les ſuivit avec cette ſageſſe & cette vigueur qui pendant tout le cours de ſon regne ont caractériſé ſon adminiſtration. Son premier ſoin fut de s'aſſurer de l'amitié du roi d'Ecoſſe. Elle avoit traité ſa mere avec une rigueur inouie entre des princes; elle lui avoit montré ſouvent de la dureté & même du mépris. Jacques avoit juſqu'alors, par prudence, étouffé tous ſes reſſentiments : mais Eliſabeth pouvoit croire qu'ils n'étoient pas entiérement éteints. Si dans ces conjonctures ils venoient à ſe rallumer, ils pouvoient éclater avec plus de violence, & porter à la reine un coup fatal. Philippe qui appercevoit combien une alliance avec l'Ecoſſe lui ſeroit avantageuſe, & les facilités qu'elle lui donneroit pour ſon entrepriſe, recherchoit avec beaucoup de ſoin l'amitié du roi d'Ecoſſe. Il l'exhortoit à venger les malheurs de ſa mere; il le flattoit de l'eſpérance de partager avec lui ſes conquêtes, & il lui offroit l'infante Iſabelle ſa fille en mariage. Dans le même temps, l'Ecoſſe étoit inondée de prêtres émiſſaires d'Eſpagne, qui convertirent quelques nobles au papiſme, & qui en corrompirent d'autres par des promeſſes & par des préſents. Hunt-

1588.

ly, Errol, Crawfort, furent les chefs
1588. d'une faction qui se déclara ouvertement pour l'Espagne. Le lord Maxwell, arrivant de la cour de Madrid, commença à rassembler ses vassaux, & prit les armes pour se tenir prêt à joindre les Espagnols à leur descente. Elisabeth, pour contrebalancer ces menées, faisoit au roi d'Ecosse les plus grandes protestations d'amitié. Ashby, ambassadeur Anglois, entretenoit Jacques des plus magnifiques promesses, des plus belles espérances. Il l'assuroit que son droit à la couronne d'Angleterre seroit publiquement reconnu dans ce royaume; qu'il seroit fait duc en Angleterre; qu'on lui donneroit quelque part dans l'administration du gouvernement, & qu'il recevroit tous les ans une somme considérable par forme de pension. Jacques, selon toutes les apparences, connoissoit trop bien le caractere d'Elisabeth, pour avoir une entiere confiance en ses promesses. Mais il connut ses propres intérêts, & il agit en conséquence avec beaucoup de fermeté. Il vit le danger de l'alliance avec l'Espagne, & il la rejetta. Il refusa de donner audience à un nonce du pape. Il fit arrêter le colonel Semple, agent du prince de Parme. Il chassa du royaume plusieurs

prêtres qui y faisoient le commerce. Il marcha précipitamment à Dumfries, il 1588.
dispersa les vassaux de Maxwel, & il le prit lui-même prisonnier. Il déclara dans une assemblée extraordinaire des nobles, la résolution où il étoit de maintenir inviolablement la ligue avec l'Angleterre; & sans écouter des desirs de vengeance qu'on vouloit lui suggérer, il se détermina à agir de concert avec Elisabeth contre l'ennemi commun de la religion protestante. Il mit le royaume en état de défense, & il leva des troupes pour s'opposer à la descente des Espagnols *. Il offrit d'envoyer une armée au secours d'Elisabeth, & il dit à l'ambassadeur d'Angleterre, qu'il n'attendoit aucune autre faveur du roi d'Espagne, que celle que Polipheme accorda à Ulisse, de le manger le dernier lorsqu'il auroit dévoré ses compagnons.

Le zele du peuple en cette occasion ne fut pas moins ardent que celui du roi. On étoit menacé d'un danger très-éminent, on chercha des moyens extraordinaires pour le prévenir & pour assurer la tranquillité. On forma une ligue pour le maintien de la véritable religion,

* Camd. 544. Johnst. 149. Spotsw. 369.

pour la défense de la personne du roi & du gouvernement, & pour s'opposer à tous les ennemis étrangers & domestiques. L'acte d'association contenoit une profession de foi de la religion protestante, une abjuration particuliere des erreurs du papisme, & les promesses les plus solemnelles, au nom & avec la grace de Dieu, d'employer les derniers efforts pour soutenir la religion réformée, & pour combattre la religion Romaine *. Le roi, les nobles, le clergé & le peuple, signerent cette association avec le plus grand empressement. Une confédération de cette espece pourroit aujourd'hui paroître une chose rare & singuliere. Mais alors plusieurs circonstances contribuoient à la rendre recommandable, & ces sortes d'idées étoient d'ailleurs familieres aux Ecossois. Les Israélites dans des cas extraordinaires, lorsque la nation étoit menacée de quelques grands dangers, se liguoient entre eux par une confédération solemnelle pour le soutien de cette religion qu'ils tenoient immédiatement du Tout-puissant. Les Ecossois faisoient gloire de suivre un usage qu'ils regardoient comme consacré

1588.

* Dunlop's Collect. of Confess. Vol. 2, 108.

par l'exemple du peuple de Dieu. De plus, dans ce siecle, on ne formoit en Ecosse aucune entreprise considérable sans faire une ligue de défense mutuelle, que tous les intéressés regardoient comme nécessaire pour leur sûreté. La forme de ces confédérations, pour le fait de la religion, étoit modelée entiérement sur celles qui avoient pour objet des intérêts politiques, & dont on avoit une infinité d'exemples. Les articles, les stipulations, le style même, étoient, dans les unes & dans les autres, exactement semblables. Presque tous les princes papistes les plus puissants s'étoient ligués pour extirper la religion réformée : rien n'étoit plus naturel, rien ne paroissoit plus efficace qu'une contre-association pour arrêter les progrès de cette formidable conspiration. Telle fut l'origine de ce fameux *Covenant* si célebre dans l'histoire. Il fut renouvellé en différents temps sous le regne de Jacques *. On le fit revivre avec beaucoup de solemnité en l'année 1638, mais avec des changements considérables. Il fut adopté par les Anglois en 1643, & soutenu dans les deux royau-

1588.

* Cald. 4, 129.

mes par les autorités civile & eccléfiaf-
1588. tique. Quant aux vues politiques auxquelles on le fit servir, aux mesures violentes & si contraires aux constitutions qui furent alors employées pour accréditer & fortifier ce *Covenant*, je n'entreprendrai point d'en porter mon jugement. Mais je crois pouvoir prononcer que lors de son premier établissement, il étoit justifié par les circonstances, que ce procédé étoit louable, qu'il étoit fondé sur les regles de la prudence, & qu'il n'y avoit point de voie plus assurée pour la défense de la religion & des privileges de la nation. Au reste, les termes dans lesquels il fut conçu n'étoient que les expressions de gens allarmés à la vue du papisme, & menacés d'une invasion prochaine de la part du prince de l'Europe le plus puissant & le plus superstitieux.

Le desir ardent que Philippe avoit conçu de conquérir l'Angleterre, ne lui donna pas néanmoins toute la vigueur & toute l'activité nécessaires pour assurer le succès de cette entreprise importante. Sa flotte, qui devoit être sortie au mois d'avril, n'entra dans le canal de la Manche qu'à la mi-juillet. Elle louvoya pendant plusieurs jours le long des côtes, en attendant la jonction du prince de Parme,

qui, de ſon côté, étoit bloqué dans les ports de Flandre par une eſcadre Hollandoiſe. Cependant les Eſpagnols éprouverent une ſuite de déſaſtres ; des tempêtes continuelles, des combats malheureux, parurent concourir avec leur mauvaiſe conduite pour déconcerter leur entrepriſe. La Providence parut veiller avec un ſoin particulier à la conſervation de la religion proteſtante & de la liberté de la Bretagne. La valeur angloiſe diſperſa & détruiſit cette flotte à laquelle on avoit donné inſolemment le nom d'invincible. Les ennemis chaſſés des mers d'Angleterre, furent obligés de reprendre la route d'Eſpagne, en tournant l'Ecoſſe & l'Irlande. Pluſieurs de leurs vaiſſeaux firent naufrage ſur ces côtes dangereuſes, & qui leur étoient inconnues. Jacques tenoit ſes ſujets armés, pour obſerver les mouvements des Eſpagnols, & les empêcher de prendre terre en Ecoſſe & d'y commettre des hoſtilités. Cependant il reçut avec humanité ſept cents Eſpagnols qui y furent jettés par la tempête ; il leur fit donner tous les ſecours qui leur étoient néceſſaires, & il leur permit de s'en retourner dans leur pays.

1588. Défaite de l'armée navale d'Eſpagne.

Après la retraite des Eſpagnols, Eliſabeth envoya un ambaſſadeur au roi d'E-

cosse, pour le féliciter & le complimen-
1588. ter sur la grandeur d'ame & la fermeté dont il avoit donné des preuves dans des conjonctures aussi dangereuses. Mais il ne fut fait aucune mention des promesses d'Ashby. Ce ministre fut même accusé d'avoir excédé ses pouvoirs en faisant des offres aussi étendues; & soit qu'il se sentît coupable, soit qu'il ne pût soutenir la honte d'être désavoué par sa cour, il partit précipitamment d'Ecosse & sans prendre congé *.

Philippe, convaincu par une fatale ex-
1589. périence que le projet qu'il avoit formé
Intrigues du roi d'Espagne en Ecosse. de conquérir l'Angleterre par mer, étoit une entreprise téméraire, & qu'une flotte équipée à une si grande distance, étoit dans toutes ses opérations, sujette à des délais, à une infinité de périls, à l'inconstance des flots & des vents, résolut de former un autre plan d'attaque, & de suivre celui que les princes Lorrains avoient tracé depuis si long-temps, d'envahir l'Angleterre par l'Ecosse. Il imagina qu'un corps de ses troupes pouvoit facilement être transporté en Ecosse par les Pays-Bas, & que s'il pouvoit mettre le pied dans ce royaume & s'y procurer quelque se-

* Johnst. 134. Camd. 348.

cours, il trouveroit les frontieres de l'Angleterre ouvertes & sans défense, & qu'un grand nombre de catholiques Romains, habitant les comtés du nord, l'y recevroient à bras ouverts, pendant qu'on menaceroit d'une descente sur les côtes méridionales de l'Angleterre, pour diviser les forces de ce royaume, pour mettre le trouble dans ses conseils, & pour jetter cet état dans de terribles convulsions. Pour préparer les voies, & faire toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de ce dessein, il fit remettre une somme d'argent considérable à Bruce, prêtre d'un séminaire d'Ecosse, & il le chargea conjointement avec Hay, Creighton & Tyrie, Jésuites Ecossois, de gagner & de mettre dans ses intérêts le plus de personnes de distinction qu'il leur seroit possible. Le zele outré pour le papisme, & les insinuations artificieuses de ces émissaires, entraînerent plusieurs nobles dans le parti de l'Espagne, & les engagerent à favoriser des mesures qui tendoient si visiblement à la destruction de leur pays. Huntly, à qui le roi venoit de faire épouser la fille du duc de Lennox, son favori, persévéroit néanmoins dans son zele ardent pour la religion Romaine. Crawford & Errol avoient la ferveur

1589.

Les nobles papistes conspirent contre le roi.

des nouveaux convertis. Ils entrerent
1589. tous en correspondance avec le prince de Parme; & dans les lettres qu'ils lui écrivoient, ils offroient leurs services au roi d'Espagne, ils s'engageoient à le rendre maître de l'Ecosse, moyennant un secours de six mille hommes, & à faire armer leurs vaisseaux en assez grand nombre pour le mettre en état d'entrer en Angleterre avec une armée nombreuse. François Stuart, petit-fils de Jacques V, & que le roi avoit créé comte de Bothwell, sans être poussé par aucun motif de religion, & étant au contraire toujours fortement attaché à la communion protestante, fut entraîné dans le complot, & s'engagea dans cette correspondance criminelle par un pur caprice & par ses inquiétudes naturelles.

Toutes les lettres des conjurés furent interceptées en Angleterre. Elisabeth, allarmée du danger qui menaçoit son royaume, envoya aussi-tôt faire des reproches au roi d'Ecosse, de la douceur avec laquelle il traitoit le parti papiste, & elle l'exhorta à employer la sévérité convenable pour réprimer cette formidable conspiration. Jacques étoit fermement attaché à la religion protestante, il étoit même versé dans les matieres de

controverse, il avoit étudié à fond les points qui divisent les réformés d'avec l'église de Rome : dans les premiers temps de sa jeunesse, il avoit composé un ouvrage sur les révélations, où il s'étoit attaché à prouver que le pape étoit l'ante-Christ. Mais pour ce qui concernoit le traitement des catholiques Romains en Ecosse, ce prince avoit dès-lors adopté des maximes auxquelles il resta attaché pendant tout le cours de sa vie. Les catholiques Romains formoient alors en Angleterre un parti puissant & toujours en action : ils n'étoient guere moins formidables en Ecosse. Le pape & le roi d'Espagne étoient toujours disposés à prendre part à leurs intrigues, & à seconder les efforts de leur zele fanatique. Si un corps aussi puissant venoit à traverser les prétentions de Jacques à la couronne d'Angleterre, cette opposition jointe à l'aversion naturelle des Anglois pour toute domination étrangere, pouvoit jetter le roi dans de grands embarras. Pour les prévenir, Jacques jugeoit qu'il étoit plus à propos d'adoucir les catholiques Romains que de les irriter : & il espéroit de les réconcilier avec l'idée de son avénement au trône d'Angleterre, en leur faisant envisager les espéran-

1589.

Maximes du roi à l'égard du papisme.

ces d'être traités avec plus d'humanité,
1589. & d'obtenir quelque adouciſſement aux loix pénales qui s'exerçoient alors contre eux avec tant de rigueur. Ce projet de gagner un parti par des promeſſes & par des actes de clémence, pendant qu'il adhéroit avec tout l'entêtement d'un controverſiſte aux dogmes & aux opinions de l'autre parti, donnoit à la conduite du roi ſur ce point, un air de myſtere & même une apparence de contradiction. Les papiſtes, dans cette confiance que le deſir d'envahir l'autorité peut inſpirer à une ſecte ambitieuſe, croyoient déja que le roi dans le cœur leur étoit tout dévoué. Les proteſtants, livrés aux craintes naturelles à ceux qui ſont en poſſeſſion, regardoient tous les actes de clémence du roi envers les catholiques Romains, comme autant de marques d'indifférence pour le parti proteſtant, & même comme des ſymptômes d'apoſtaſie. Jacques, pour ſe rendre agréable aux uns & aux autres, ſe livroit ſouvent à cette diſſimulation qu'il regardoit comme une partie eſſentielle de l'art de régner.

Clémence extraordinaire du

La conduite du roi d'Ecoſſe fut dans cette occaſion entiérement conforme à ces maximes générales qu'il avoit adop-

tées. Malgré les ſollicitations de la reine d'Angleterre, ſoutenues par les vives remontrances du clergé Ecoſſois, Huntly & ſes aſſociés en furent quittes pour garder priſon pendant un temps très-court. Le roi ne leur impoſa pas d'autre punition : mais il eut bientôt ſujet de ſe repentir de cet acte de clémence incompatible avec la dignité du gouvernement. Le premier uſage que les conjurés firent de leur liberté, fut de raſſembler leurs vaſſaux, de publier qu'ils vouloient éloigner des conſeils de Jacques & de ſa préſence, le chancelier Maitland, miniſtre habile, mais partiſan zélé des intérêts de l'Angleterre. Sous ce prétexte, leur deſſein étoit de ſe ſaiſir de la perſonne du roi. Ce projet audacieux fut déconcerté, tant par la vigilance de Maitland, que par la mauvaiſe conduite des conjurés. Forcés de ſe retirer dans les parties du nord, ils y leverent ouvertement l'étendard de la rébellion. Mais comme le gouvernement du roi étoit aſſez populaire, & que ſes miniſtres ne s'étoient point rendus odieux, les vaſſaux des conjurés furent longtemps à ſe raſſembler, & montrerent aſſez d'indifférence pour cette entrepriſe. Le roi marcha contre eux en perſonne avec les forces qu'il put raſſembler à la

1589.
roi envers les conjurés.

hâte. Les conjurés, bien supérieurs en
1589. nombre, mais peu assurés de la fidélité de ceux qui les suivoient, n'oserent risquer la bataille, laisserent disperser leurs troupes, & vinrent se jetter aux pieds du roi, & se remettre à sa miséricorde. On fit publiquement le procès à Huntly, à Errol, à Crawford & à Bothwell. Il fut aisé de prouver qu'ils étoient coupables d'actes répétés de trahison. Cependant le roi ne permit point qu'on prononçât contre eux aucune sentence; & après les avoir tenus en prison pendant quelques mois, il leur rendit la liberté à l'occasion des fêtes & des rejouissances qui se firent aux approches de son mariage *.

Mariage du roi avec la princesse Anne de Danemarck.

Jacques étoit le seul descendant en droite ligne des anciens monarques d'Ecosse : l'espérance de réunir les deux couronnes d'Angleterre & d'Ecosse, étoit fondée sur lui seul, & mouroit avec lui : le comte d'Arran, héritier présomptif du trône, étoit en démence : par toutes ces considérations, le mariage du roi étoit un événement attendu avec impatience & desiré ardemment par la nation. Le roi lui-même le souhaitoit avec un égal empressement : & il avoit déja fait quel-

* Spotsw. 373. Cald. 4, 103.

ques ouvertures pour demander la fille aînée de Fréderic II, roi de Danemarck. 1589.
Mais Elisabeth, jalouse de tout ce qui pouvoit rendre l'avénement de la maison de Stuart au trône d'Angleterre plus agréable à la nation Angloise, cherchoit à traverser les desseins de Jacques, ainsi qu'elle avoit fait en pareil cas par rapport à la reine Marie, & employoit toutes sortes d'artifices pour empêcher ou retarder le mariage du roi. Les ministres de Jacques, gagnés par des présents & par des promesses, secondoient les intentions d'Elisabeth, & plusieurs ambassadeurs envoyés d'Ecosse en Danemarck avoient montré des pouvoirs si limités, ou bien avoient insisté sur des demandes si extravagantes, que Fréderic ne pouvoit pas croire que la demande du roi d'Ecosse fût sérieuse, & que soupçonnant qu'on avoit dessein de l'amuser ou de le tromper, il donna sa fille au duc de Brunswick. Jacques ne se laissa point déconcerter par ce mauvais succès qu'il attribuoit aux manoeuvres de ses ministres, & il adressa ses vœux à la princesse Anne, seconde fille de Fréderic. Elisabeth essaya de détourner Jacques de ce mariage, en lui proposant Catherine, sœur du roi de Navarre, comme un parti bien

plus avantageux : elle gagna même le
1589. conseil-privé d'Ecosse, qui se déclara contre l'alliance avec le Danemarck. Mais le roi persista dans son choix ; & désespérant de vaincre l'opiniâtreté de ses ministres en aucune autre maniere, il encouragea secretement les citoyens d'Edimbourg à prendre les armes. Ils menacerent de mettre en pieces le chancelier, qu'ils accusoient d'être celui qui jusqu'alors avoit, par ses artifices, déconcerté les mesures du roi & les espérances des peuples. Le grand-maréchal fut ensuite envoyé en Danemarck à la tête d'une pompeuse ambassade, & muni de pouvoirs & d'instructions très-amples, écrits de la propre main du roi. Les articles du mariage furent bientôt arrêtés, & la jeune reine fit voile pour l'Ecosse. Jacques fit de grands préparatifs pour la recevoir, & attendoit son arrivée avec toute l'impatience que peut donner l'amour, lorsqu'il reçut la fâcheuse nouvelle qu'une tempête violente avoit poussé sa flotte sur les côtes de Norwege, & qu'elle étoit tellement délabrée, qu'il y avoit peu d'apparence qu'elle pût se mettre en mer avant le printemps. Le roi fut vivement touché de ce contretemps imprévu. Il fit aussi-

tôt équiper quelques vaisseaux ; & sans rien communiquer de ses intentions à ceux de son conseil, il s'embarqua, accompagné du chancelier, de quelques nobles, & d'une suite de trois cents personnes, pour aller lui-même chercher la princesse son épouse. Il arriva heureusement au petit port près d'Opso *, où la nouvelle reine étoit alors, & le mariage y fut célébré. Comme il auroit été imprudent de se fier pendant l'hyver à ces mers orageuses, Jacques accepta l'invitation de la cour de Danemarck, & se rendit à Copenhague, où il passa quelques mois au milieu des fêtes & des divertissements continuels, auxquels il prit, ainsi que la reine, un plaisir singulier §.

1589.

22 Octob.

24 Nov.

Cette saillie imprévue de Jacques est un des événements de son regne qui paroît le plus opposé à son caractere. Charles I, son fils, prince né avec un cœur tendre, avec du goût & de la délicatesse, étoit capable de cette excessive admiration, de cet emportement pour le beau-sexe. Jacques, qui avoit toujours marqué beaucoup de mépris pour les

* Ville de la Norwege, appellée aussi Anslo, Ansloye & Christianie : ce dernier nom lui a été donné lorsqu'après un incendie, elle fut rebâtie en 1614 par Christian IV, roi de Danemarck.

§ Melv. 352. Spotsw. 377.

femmes, né sans goût, sans politesse, &
1589. livré entiérement à une érudition pédantesque, ne paroissoit point capable de ce raffinement de galanterie. Mais il fut piqué des obstacles qu'il rencontra dans l'exécution de son projet. Il étoit principalement occupé des avantages politiques qu'il comptoit retirer de ce mariage. Il pensa qu'un délai pourroit fournir à ses ministres & à la reine d'Angleterre l'occasion de tramer de nouvelles intrigues; il prit tout d'un coup la résolution de les prévenir, en entreprenant un voyage qui, dans son idée, ne devoit être que de quelques semaines. La nation applaudit à sa conduite, & parut charmée d'appercevoir dans un jeune prince ces apparences d'un transport amoureux. Pendant une absence prolongée bien au-delà du terme qu'il s'étoit proposé, les nobles, le clergé & le peuple se disputerent à l'envi à qui lui donneroit le plus de marques de fidélité & d'obéissance; cette époque du regne de Jacques fut plus remarquable qu'aucune autre pour la tranquillité. On ne vit point alors dans le royaume ces troubles, ces factions, ces soulevements subits dont il fut tant de fois agité.

Fin du septieme Livre.



HISTOIRE D'ÉCOSSE.

LIVRE HUITIEME.

1590.

Le roi & la reine arrivent en Ecosse.

LE roi & la reine d'Écosse arriverent le premier de mai à Leith, & ils y furent reçus au bruit des acclamations du peuple, & avec des démonstrations de joie excessives de la part de tous leurs sujets. Le couronnement de la reine se fit solemnellement & avec la plus grande magnificence: mais l'ordre des évêques étoit tellement avili, qu'aucun d'eux n'y assista. Robert Bruce, ministre Presbytérien d'une grande réputation, mit la couronne sur la tête de la reine, lui donna l'onction sacrée, & acheva toutes les autres cérémonies du couronnement.

Le zele avec lequel plusieurs membres

du clergé s'étoient portés à entretenir la
1590. paix dans le royaume pendant l'absence du roi, & le succès de leurs bons offices, leur concilierent l'affection de Sa Majesté, & firent même agréer à Jacques la forme du gouvernement presbytérien. Le roi dans l'assemblée du clergé qui se tint cette année, fit un grand éloge de la discipline & de la doctrine de l'église, promit d'adhérer inviolablement à l'une & à l'autre, permit à l'assemblée de faire tous les actes qui seroient jugés nécessaires pour abolir par degrés ce qui restoit de la jurisdiction épiscopale, & pour frayer le chemin au plein & entier établissement du systême presbytérien *.

Août.

Bientôt après, un événement singu-
1591. lier fit triompher le clergé d'Ecosse. L'archevêque Adamson, son ancien ennemi, privé des revenus de son siege en vertu de l'acte de réunion, accablé d'âge, de misere & d'infirmités, & tombé dans la disgrace du roi, fit à l'assemblée du clergé les plus humbles soumissions, & lui remit une rétractation en forme des opinions qu'il avoit adoptées au sujet du gouvernement de l'église, & qui avoient pu être un objet de scandale pour les

* Cald, 4, 204.

presbytériens. Cet aveu solemnel de la part d'un personnage regardé comme l'homme le plus savant de son ordre, fut reçu comme un aveu que la force de la vérité avoit arraché à un adversaire *. 1591.

Cependant la clémence extraordinaire du roi donnoit carriere à des crimes de toute espece, encourageoit à toute sorte d'actes de violence, faisoit tomber son gouvernement dans le mépris, & devenoit fatale à la plupart de ses sujets. L'histoire de son regne ne présente, pendant le cours de plusieurs années, qu'une suite de querelles implacables entre les grandes familles, de meurtres & d'assassinats commis avec audace, accompagnés de tous les excès de la cruauté. On ressentit alors plus que jamais en Ecosse tous les vices du gouvernement féodal aristocratique. La licence étoit générale, & l'anarchie avoit prévalu au point d'ébranler les fondements de la société. Jacques, trop lent à punir, trop foible pour agir avec vigueur, voyoit tranquillement cette continuité de crimes atroces, & les laissoit dans l'impunité.

Désordres dans le royaume.

Mais pendant que le roi toléroit ainsi

Attentat de Bothwell contre la personne du roi.

* Spotsw. 385. Cald. 4, 214.

des forfaits réels, la forcellerie, regardée
1591. communément comme un crime imaginaire, attiroit toutes ses attentions, & ceux qui en étoient soupçonnés ressentoient tout le poids de son autorité. Plusieurs personnes qui n'étoient ni dans un âge avancé, ni dans l'excès de la misere, circonstances qu'on regarde ordinairement comme les indices les plus assurés de cette espece de crime, des chefs de famille, des femmes d'un rang honnête, & dans la force de leur âge, furent arrêtés & mis à la question. Leurs dépositions contenoient les choses les plus absurdes, des détails hors de toute vraisemblance : cependant les préjugés du roi, du clergé & du peuple concoururent à faire croire sans hésiter toutes ces extravagances, & on punit sans miséricorde ceux qui étoient accusés. Quelques-unes de ces malheureuses victimes de la crédulité du siecle, accuserent Bothwell de les avoir consultées pour connoître le temps de la mort du roi, & d'avoir employé leur art pour soulever la tempête qui avoit mis en danger la vie de la reine, & qui avoit retenu le roi si longtemps en Danemarck. Sur cette espece d'évidence, Bothwell fut mis en prison. Ce seigneur, d'un esprit altier & impétueux,

tueux, ne put ni se soumettre à la contrainte de la prison, ni souffrir une telle indignité. Il gagna ses gardiens, il vint à bout de s'échapper; & imputant l'accusation formée contre lui aux artifices du chancelier son ennemi, il assembla ses vassaux, sous prétexte de chasser ce ministre des conseils du roi. Au moyen de ses intelligences avec quelques personnes de la suite du roi, il trouva le moyen de s'introduire pendant la nuit, par un passage secret, dans la cour du palais d'Holy-rood-House. Il marcha droit à l'appartement du roi; mais heureusement avant qu'il pût y entrer, l'allarme étoit donnée, & les portes étoient fermées. Pendant qu'il essayoit de forcer les unes & de mettre le feu à quelques autres, les citoyens d'Edimbourg eurent le temps de courir aux armes; Bothwell eut bien de la peine à échapper, & il ne dut son salut qu'aux ténebres de la nuit & à son extrême vîtesse *.

1591.

27 Déc.

Il se retira dans la partie septentrionale du royaume; & Jacques ayant donné indiscrétement commission au comte de Huntly de le poursuivre, lui & ses adhérents, avec le fer & le feu, Huntly,

1592.

* Melv. 388. Spotsw. 386.

sous prétexte d'exécuter les ordres du
1592. roi, ne songea qu'à profiter de l'occasion pour satisfaire ses vengeances particulieres, entoura la maison du comte de Murray, la brûla jusqu'aux fondements,
8 Fév. & tua le comte lui-même. Le meurtre de ce jeune seigneur, héritier du régent Murray, si chéri du peuple, & qui d'ailleurs par ses vertus, donnoit les plus grandes espérances, excita une indignation générale. Les citoyens d'Edimbourg se souleverent tumultuairement. Les soins que les magistrats se donnerent pour les contenir, les empêcherent de commettre aucun acte de violence; mais ils perdirent tout respect pour le roi & pour ses ministres, & ils les insulterent & les menacerent publiquement. Le roi jugea qu'il étoit de la prudence de sortir de la ville pour laisser passer la fougue du peuple, & il alla établir pendant quelque temps sa résidence à Glasgow. Huntly vint s'y remettre entre les mains de la justice; & malgré l'atrocité de son crime & les clameurs du peuple, le crédit du chancelier, étroitement lié avec Huntly, & les égards du roi pour la mémoire du duc de Lennox, dont Huntly avoit épousé la fille, non-seulement empêcherent qu'on ne prononçât contre ce seigneur la

sentence que méritoit ce crime odieux; mais ils le préserverent même des formalités d'une procédure publique *. 1592.

On prit bientôt après des mesures d'une grande importance pour le gouvernement de l'église. Le clergé se plaignoit depuis long-temps des entreprises faites sur ses privileges & sur sa jurisdiction par les actes du parlement de l'année 1584. Ces loix avoient à la vérité beaucoup perdu de leur force; mais le clergé crut devoir profiter des circonstances, & présenter requête au parlement qui étoit sur le point de se tenir, pour demander qu'elles fussent révoquées solemnellement. Les conjonctures étoient favorables. Le peuple n'avoit plus cette même affection pour le roi. On lui reprochoit sa clémence envers la faction papiste, & encore plus sa négligence à poursuivre les meurtriers du comte de Murray. Le chancelier avoit contre lui à la cour un parti puissant, & il étoit en même-temps devenu odieux au peuple qui lui imputoit toutes les fausses démarches du roi. Bothwell, toujours caché dans le royaume, & secretement soutenu par tous les ennemis de Mait-

Le gouvernement presbytérien de l'Eglise est établi par la loi.

* Spotsw. 387.

land, étoit prêt à chaque instant à re-
1592. nouveller ses entreprises audacieuses. Le roi, par ces considérations, se trouva très-disposé à accorder au clergé ce qu'il demandoit. Il consentit à une loi, qui révoquoit ou interprétoit les statuts de 1584. Il porta même la complaisance au point de permettre au parlement d'établir en la maniere la plus ample & la plus authentique, le gouvernement presbytérien, ses assemblées générales, ses synodes provinciaux, ses presbytériats, ses séances ecclésiastiques, avec toutes les branches différentes de sa discipline & de sa jurisdiction. Le clergé, avec tout son zele & son autorité, sous l'administration même du régent sur la protection duquel il pouvoit compter, & qui lui étoit entiérement dévoué, n'avoit jamais pu obtenir que la forme du gouvernement ecclésiastique fût confirmée authentiquement par une loi. Jamais prince ne fut moins disposé que Jacques à donner son approbation à un systême dont le génie étoit tout républicain, inspiroit la passion de la liberté, & étoit par-là si opposé aux idées que Jacques s'étoit formées de la prérogative royale. Le roi avoit d'ailleurs conçu depuis long-temps l'aversion la plus forte pour les mœurs

austeres & le caractere peu complaisant du clergé presbytérien, qui, plus recommandable alors par la ferveur de son zele que par sa conduite politique, osoit souvent le contredire, & censuroit ses démarches avec une liberté également offensante pour l'amour-propre d'un prince qui se piquoit d'être théologien & de dogmatiser, & pour l'orgueil d'un roi. Cependant Jacques fut souvent forcé par les circonstances, à cacher ses véritables sentiments, ou bien à les dissimuler. Comme il avoit souvent indisposé ses sujets en traitant la faction papiste avec plus d'indulgence qu'ils ne l'auroient desiré, il voulut les appaiser en accordant au clergé presbytérien des graces bien plus étendues qu'il ne l'auroit souhaité, & qu'il ne l'auroit même fait dans d'autres conjonctures *. 1592.

Bothwell & ses associés furent accusés & décrétés dans ce même parlement. Cependant Bothwell forma bientôt un nouveau complot, & entreprit de se saisir de la personne du roi à Falckland. Jacques, trahi par quelques-uns de ses courtisans, défendu foiblement par les autres, qui vouloient du bien à Bothwell parce qu'il étoit ennemi déclaré du chan-

* Cald. 4, 248. Spotsw. 388.

1592. celier, n'échappa de ce danger que par la vigilance & la fidélité du chevalier Robert Melvil, & par l'irréfolution des affociés de Bothwell *.

Nouvelle confpiration des lords papiftes.

Mais la nation fut bientôt allarmée par la découverte d'une confpiration nouvelle & bien plus formidable. George Ker, frere du lord Newbottle, fut arrêté étant fur le point de paffer en Efpagne. On trouva chez lui des papiers fufpects, & entre autres plufieurs blanc-feings des comtes d'Angus, de Huntly & d'Errol, qui avoient ufé de cette précaution extraordinaire, dans l'efpérance qu'ils éviteroient par-là d'être découverts. Mais Ker manqua de réfolution lorfqu'il vit les apprêts de la torture, & il avoua qu'il étoit chargé par ces feigneurs de la conduite d'une négociation avec le roi d'Efpagne : que leurs blanc-feings devoient être remplis par Crichton & Tyrie, chargés d'offrir à ce monarque les fervices & la fidélité des trois comtes, & de le folliciter d'envoyer un corps de fes troupes, ou dans le Galloway, ou à l'embouchure de la Clyde, & de lui dire qu'avec ce fecours, ils entreprendroient, premiérement, d'établir la reli-

* Melv. 402.

gion catholique Romaine en Ecosse, ensuite d'envahir l'Angleterre avec toutes 1592. les forces du royaume réunies. Le chevalier David Graham de Fintry, & Barclay de Ladyland, que Ker accusa d'être complices de cette conspiration, furent arrêtés, & confirmerent ces mêmes dépositions avec toutes leurs circonstances *.

Cette suite de complots qui s'étoient succédés depuis quelque temps, avoit 1593. jetté le trouble & l'épouvante dans toute la nation. La découverte de ce nouveau danger acheva d'échauffer les esprits. Une terreur panique s'empara des hommes de tout rang & de tout état. Ils croyoient déja voir l'ennemi aux portes d'Edimbourg : ils se croyoient tous appellés aux armes pour la défense de la patrie. Les ministres d'Edimbourg, sans attendre l'ordre du roi, qui étoit alors absent de la capitale, sans être autorisés par aucune commission en regle, assemblerent de leur chef un grand nombre de pairs & de barons, pour apporter, disoient-ils, un remede prompt au danger pressant dont on étoit menacé. Ils firent arrêter le comte d'Angus, & l'en-

Zele du peuple.

* Rymer, 16, 190.

voyerent dans le château. Ils firent su-
1593. bir à Ker un nouvel interrogatoire, & ils dresserent des remontrances au roi, pour lui exposer l'état de la nation, & la nécessité de poursuivre les conjurés avec vigueur. Jacques étoit jaloux de tout ce qui portoit quelque atteinte à ses prérogatives: il fut alors offensé de voir des sujets, qui, au-lieu de lui présenter des requêtes respectueuses, paroissoient vouloir lui faire la loi. Cependant il crut qu'il étoit nécessaire de céder à la violence de ces mouvements. Il adopta le plan qu'on lui proposoit, & il déclara même qu'aucune considération ne pourroit jamais l'engager à pardonner à ceux qui étoient coupables d'une trahison si détestable. Il fit sommer les comtes de Huntly & d'Errol de venir se remettre entre les mains de la justice. Il ordonna que Graham de Fintry, déclaré par les pairs coupable de trahison, seroit décapité publiquement. Il se mit ensuite à la tête de son armée, & marcha vers le nord, à la poursuite des deux comtes & de d'Angus, qui s'étoit sauvé de la prison, & qui s'étoit retiré dans les montagnes: il plaça des garnisons dans les châteaux des environs. Il força les vassaux des comtes, & les barons des pays

Conduite du roi envers les conjurés.

adjacents, de ſigner une ligue dans laquelle ils proteſtoient de leur fidélité envers le roi, & de leur ferme attachement à la religion proteſtante : & pour mieux aſſurer la tranquillité dans cette partie du royaume, il y établit pour ſes lieutenants le comte d'Athol & le comte grand-Maréchal *. 1593.

Jacques, après avoir terminé cette expédition, retourna à Edimbourg, où il trouva le lord Borrough, ambaſſadeur extraordinaire de la cour d'Angleterre. Eliſabeth, allarmée de la découverte de cette conſpiration, qu'elle regardoit comme auſſi formidable pour ſon royaume que pour celui d'Ecoſſe, reprochoit à Jacques d'avoir dans les commencements ſuivi cette affaire avec trop de négligence; elle le ſollicitoit fortement de punir à la rigueur ces trahiſons répétées; elle lui repréſentoit que cette ſévérité étoit indiſpenſablement néceſſaire, tant pour la conſervation de la religion, que pour la dignité de ſa couronne; & elle ajoutoit que s'il ne pouvoit pas ſe ſaiſir des criminels, il devoit au moins confiſquer les biens de ces rebelles audacieux. Cependant comme elle ne perdoit point

18 Mars. Eliſabeth ſollicite le roi de traiter les conjurés à la rigueur.

* Spotſw. 391. Cald. 4, 291.

de vue ses maximes politiques, & le pro-
1593. jet qu'elle avoit formé depuis si long-temps d'entretenir en Ecosse l'esprit de faction parmi les nobles, elle ralentissoit en faveur de Bothwell, la vivacité des instances qu'elle faisoit au roi ; elle intercédoit pour ce seigneur, & elle le protégeoit comme l'instrument le plus propre à l'accomplissement de ses desseins. Jacques refusa absolument d'écouter aucune recommandation en faveur d'un homme qui avoit si souvent & si outrageusement attaqué sa personne & le gouvernement. Quant aux conjurés papistes, il déclara qu'il étoit dans la résolution de les poursuivre avec vigueur. Mais pour être plus en état de suivre ce projet, il demandoit une somme d'argent peu considérable à Elisabeth, qui ne paroissoit pas disposée à la lui donner, se méfiant peut-être de l'emploi qu'il en pourroit faire. Cependant le roi fut obligé de céder au zele & aux importunités de ses sujets, & de convoquer un parlement pour passer un acte de conviction contre les trois comtes. Mais avant qu'il fût assemblé, Ker s'échappa de sa prison, & on ne prit contre les comtes accusés aucunes conclusions, sous prétexte qu'on ne pouvoit produire aucune

preuve juridique de leur crime. Jacques fut généralement soupçonné d'avoir tramé cet artifice pour avoir un prétexte de se refuser aux instances de la reine d'Angleterre, & d'éluder les vœux de ses propres sujets. Il s'attacha en conséquence à appaiser les clameurs du clergé qui blâmoit hautement sa conduite, & il permit de passer un acte qui portoit que ceux qui persisteroient à mépriser les censures de l'église, seroient déclarés contumaces & proscrits *. 1593.

Bothwell surprend le roi.

Pendant que la nation étoit dans la terreur de cette conjuration papiste, la cour étoit partagée en deux factions rivales, & qui se disputoient la principale direction des affaires. A la tête de l'une étoit le chancelier, en qui le roi avoit une entiere confiance, & ce fut peut-être par cette raison que ce ministre avoit encouru depuis long-temps la disgrace de la reine. Le duc de Lennox, le comte d'Athol, le lord Ochiltrée, & toute la maison de Stuart avoient épousé les premiers la querelle de la reine, & ils avoient augmenté la mésintelligence. Jacques, aussi jaloux de la tranquillité au-dedans, que

* Cald. 4, 343. Spotsw. 393. Parl. 13. Jacques VI. c. 164.

de la paix au-dehors, avoit conseillé à
1593. son favori de se retirer pendant quelque temps, dans l'espérance que le ressentiment de la reine pourroit se calmer. Mais comme il avoit besoin dans de pareilles conjonctures, des avis de cet habile ministre, il l'avoit rappellé à la cour. Les Stuart, pour empêcher que le chancelier ne reprît son ancienne autorité, eurent recours à un expédient également injuste & désespéré. Ils concerterent un complot avec Bothwell, & ils le rame-
24 Juillet. nerent secretement en Ecosse : ils se saisirent des portes du palais, & ils l'introduisirent secretement dans l'appartement du roi avec une suite nombreuse de gens armés. Jacques, abandonné de presque tous ses courtisans, & hors d'état de faire la moindre résistance, marqua néanmoins plus d'indignation que de crainte ; il reprocha aux conjurés leur perfidie : » Avance (dit-il à Bothwell) » acheve ton crime, viens plonger le poi» gnard dans le cœur de ton souverain ". Le comte se jetta aux pieds du roi & implora sa clémence. Jacques étoit dans une situation qui ne lui permettoit pas de refuser le pardon qu'on lui demandoit. Forcé de capituler avec un traître dont l'audace étoit couronnée par le suc-

cès, & qui pouvoit réellement le regarder comme son prisonnier, il signa quelques jours après un acte, par lequel il promettoit à Bothwell la rémission de toutes ses fautes passées, de lui procurer la ratification de cette grace dans le parlement, & en attendant de bannir le chancelier, le fils du seigneur de Glamis, le lord Home & le chevalier George Home, de ses conseils & de sa présence. Bothwell, de son côté, consentit à s'éloigner de la cour, mais il y laissa un nombre de ses associés, qu'il jugea suffisant pour empêcher le rétablissement de la faction opposée. 1593.

Cependant il n'étoit pas si facile de tenir le roi dans cette espece d'assujettissement qu'il avoit tant de fois éprouvé pendant sa minorité. Il marqua une impatience extrême de secouer les entraves qu'on lui avoit mises, & la faction intimidée n'osa les resserrer. On permit au roi de convoquer une convention des nobles à Stirling, & de s'y rendre en personne. Tous les ennemis de Bothwell, & tous ceux qui se piquoient de l'être pour gagner la bienveillance du roi, se trouverent à cette assemblée. On y prononça que l'insulte faite à la personne du roi & à son autorité, étoit un

Le roi recouvre sa liberté.
7 Sept.

1593. crime de haute trahison ; on déclara que le roi n'étoit point tenu d'observer les conditions qui lui avoient été prescrites, qu'on lui avoit extorquées par la force, & qui violoient si essentiellement les prérogatives de la royauté. Cependant le roi offrit encore le pardon à Bothwell; mais à condition qu'il le solliciteroit comme un acte de grace, & qu'il promettroit de sortir du royaume *. Bothwell rejetta ces conditions avec hauteur & dédain ; il reprit encore une fois les armes, & il essaya de surprendre le roi : mais il le trouva si bien sur ses gardes, qu'il prit le parti de s'enfuir vers les frontieres.

Le roi est soupçonné de favoriser les lords papistes.

La vigueur avec laquelle le roi avoit poursuivi Bothwell, la lenteur & l'irrésolution de ses procédés envers les lords papistes, formoient un contraste qui excita un mécontentement général parmi la nation. Le roi avoit agi foiblement contre ces derniers, avoit usé de défaites & de subterfuges ; on le soupçonnoit ou d'avoir pour les personnes des conjurés un attachement porté à l'excès, ou de favoriser en secret leurs opinions, & ces préjugés excitoient des craintes assez

* Cald. 4, 326. Spotsw. 395.

bien fondées. Le clergé, comme gardien immédiat de la religion protestante, se crut obligé de prendre pour sa conservation des mesures extraordinaires. Dans le synode provincial de Fife, qui se trouvoit alors assemblé, on proposa d'excommunier comme papistes obstinés & incorrigibles, tous ceux qui avoient trempé dans la derniere conjuration. Aucun des conjurés n'avoit sa résidence dans le ressort de ce synode, aucun n'étoit soumis à sa jurisdiction. Cependant les membres de cette assemblée, emportés par leur zele, passerent par-dessus ce défaut de formalité, & prononcerent contre les conjurés une sentence d'excommunication que le dernier acte du parlement rendoit encore plus terrible : & pour que cette démarche ne fût point regardée comme l'opération d'une assemblée particuliere, d'un petit nombre d'hommes & de la moindre partie du clergé, on envoya des députés pour assister aux synodes voisins, & pour leur demander leur concours & leur approbation.

1593. 25 Sept.

Au bout de quelques semaines, un nouvel événement augmenta les soupçons que le peuple avoit conçus des sentiments du roi. Comme il étoit en marche pour une expédition contre les habitants des

Douceur du roi envers les lords papistes. 17 Octob.

frontieres, les trois comtes vinrent tout
1593. d'un coup se présenter devant lui, & offrirent de se soumettre à un jugement en regle. Jacques, au-lieu de les faire arrêter, se contenta d'indiquer le jour où l'on procéderoit pour les juger. Les conjurés se prépareront à comparoître avec un train formidable de leurs amis & vassaux. D'un autre côté, le clergé réuni avec plusieurs pairs & barons assemblés à Edimbourg, fit des remontrances hardies contre l'indulgence extrême du roi. Ils demanderent à Sa Majesté de faire mettre sous sûre garde, suivant le cours ordinaire de la justice, des personnes chargées du crime de haute trahison, & qui ne pouvoient être admises à comparoître ni jouir du bénéfice des loix, qu'après s'être fait relever des censures de l'église, & de convoquer ensuite une convention des états, pour délibérer sur la maniere de procéder contre eux. Ils offrirent en même-temps de prendre les armes & d'accompagner le roi au lieu désigné pour le jugement, pour que ces criminels audacieux & puissants, sous prétexte de se soumettre à la justice, ne vinssent point intimider les juges & leur dicter des loix. Jacques fut vivement touché de l'irrégularité de ce procédé, &

de l'arrogance de ces demandes. Cependant, pour calmer les craintes & la défiance du peuple, il jugea à propos de différer le jugement & de convoquer une convention des états. Cette condescendance du roi rassura la nation, & fit tomber peu-à-peu les soupçons qu'elle avoit conçus contre Sa Majesté. Le chancelier, de son côté, manœuvra dans la convention avec tant d'art, & sut si bien ménager les esprits, qu'il fut nommé lui-même, avec quelques autres membres de l'assemblée, pour prononcer une sentence définitive contre les conjurés. Après de longues délibérations, il fut ordonné que les trois comtes & leurs associés seroient affranchis de toutes perquisitions & poursuites ultérieures, par rapport à leurs correspondances avec l'Espagne : qu'avant le premier de février, ils seroient tenus ou de se soumettre à l'église & d'abjurer publiquement les erreurs du papisme, ou de sortir du royaume : & qu'avant le premier janvier, ils donneroient leur décision sur cette alternative : qu'ils seroient assurés de vivre à l'avenir en pleine liberté ; mais que s'ils manquoient à signifier dans le temps prescrit le choix qu'ils auroient fait des deux propositions, ils seroient déchus du bé-

1593.

26 Nov.

néfice de cet acte d'abolition, & reste-
1593. roient exposés à toute la rigueur de la loi *.

Ce nouvel acte de clémence envers les conjurés, attira à Jacques bien des reproches, & il n'en résulta aucun avantage.

Les trois comtes dévoués à la superstition du papisme, soumis servilement
1594. aux enseignements de leurs prêtres, & soutenus par les promesses & les espérances d'un secours étranger, continuerent leur correspondance criminelle avec
18 Janv. l'Espagne. Alors la convention des états prononça que les comtes étoient déchus du bénéfice des conditions qu'on leur avoit offerte : & le roi, par une proclamation, les somma de venir eux-mêmes se remettre entre les mains de la justice. La présence d'un ambassadeur Anglois contribua peut-être à la vigueur de ce procédé. Elisabeth, toujours attentive aux démarches du roi d'Ecosse, observoit la répugnance qu'il avoit à punir les lords papistes, & elle le soupçonnoit de favoriser en secret leurs desseins. Elle avoit envoyé le lord Zouche pour faire à Jacques de nouvelles représentations sur le danger auquel il s'exposoit par cette mo-

* Cald. 4, 337. Spotsw. 390.

dération déplacée, & pour l'exhorter à poursuivre les conjurés avec toute la rigueur que la situation des affaires rendoit indispensable. Les mesures que le roi venoit de prendre, rendoient sur ce point sa conduite irréprochable, & imposoient silence à l'ambassadeur. Cependant Zouche, oubliant son caractere de ministre public, s'engagea dans des négociations particulieres avec tous les nobles d'Ecosse opposés aux vues du roi, & il entretenoit presqu'ouvertement une correspondance avec Bothwell. Ce seigneur employoit de son côté les artifices ordinaires des mécontents, affectoit beaucoup d'empressement pour la réforme des désordres publics, & cachoit une ambition démesurée, sous un zele apparent contre les conseillers qui empêchoient le roi de poursuivre les ennemis déclarés de la religion protestante. Zouche l'entretenoit dans ces sentiments, & l'exhortoit au nom de la reine, à prendre les armes contre son souverain.

1594.

Nouvelle entreprise de Bothwell.

Cependant il y avoit peu d'union entre le roi & le clergé : les soupçons & la méfiance entre eux étoient réciproques. Les ecclésiastiques accusoient le roi de trop d'affection envers la faction papiste, & leur jalousie sur ce point étoit

peut-être portée à l'excès. Le roi soupçonnoit le clergé d'encourager Bothwell
1594. à la rébellion, & de lui fournir même des secours d'argent; mais cette opinion étoit sans aucun fondement. L'esprit turbulent de Bothwell n'avoit pas besoin d'impulsion pour être porté à des entreprises audacieuses. Il parut à l'improviste aux portes d'Edimbourg, à la tête de quatre cents chevaux. Les prétextes dont il se servoit pour colorer ce soulevement, étoient tous extrêmement populaires: le zele pour la religion, la haine contre le papisme, l'intérêt particulier qu'il prenoit à l'honneur du roi & à la liberté de la nation. Jacques, pris au dépourvu, n'étoit point en état de défense. Il n'avoit point d'infanterie, & toute son escorte ne consistoit qu'en un petit corps de cavalerie de la suite du lord Home. Dans cette extrémité, il réclama les secours des citoyens d'Edimbourg; & pour les encourager à agir avec vigueur, il promit de procéder contre les lords papistes dans toute la rigueur de la loi. Le peuple, animé par ses ministres, courut aux armes avec joie, le roi se mit à leur tête & marcha à l'ennemi. L'indiscrétion du lord Home qui avoit chargé témérairement Bothwell avec un corps de cava-

lerie fort inférieur, & qui avoit été mis en déroute, avoit donné au rebelle un premier avantage; cependant il n'osa point attaquer le roi, & il se retira à Dalkeith. Ses vassaux, découragés par tant de mauvais succès, l'abandonnerent bientôt après, & il ne put jamais depuis les déterminer à se mettre en campagne. Il s'enfuit dans ses places ordinaires de retraite, au nord de l'Angleterre: mais Elisabeth se rendit aux représentations du roi d'Ecosse, & força Bothwell de sortir de cet asyle *.

1594.

Le roi étoit à peine délivré de ce danger, lorsque de nouvelles allarmes attirerent ses attentions. Les lords papistes, en conséquence de leurs négociations avec l'Espagne, avoient, au printemps, reçu de Philippe un secours en argent. Il étoit difficile de prévoir le parti qu'ils prendroient & quels projets audacieux ce succès pourroit leur inspirer. On avoit tout à craindre de ces hommes asservis sous le joug de la superstition, & que la clémence du roi n'avoit jamais pu ramener: tout annonçoit de leur part les entreprises les plus désespérées. L'assemblée du clergé en fut allarmée, se mit

Nouveaux dangers de la part des lords papistes.

3 Avril.

* Spotsw. 403. Cald. 4. 359.

à déclamer contre eux plus fortement
1594. que jamais, & ratifia tout d'une voix la ſentence d'excommunication prononcée dans le ſynode de Fife. Jacques, de ſon côté, irrité de l'opiniâtreté & de l'ingratitude des lords papiſtes, craignant par ſa longue tolérance d'indiſpoſer ſes propres ſujets & d'inſpirer de la méfiance aux Anglois, agit lui-même avec une vigueur qui ne lui étoit point ordinaire. Il
8 Juin. convoqua un parlement; il y fit le rapport de toutes les circonſtances & de toute l'énormité de la conſpiration. Le parlement étoit peu nombreux : la plupart des membres qui y étoient préſents, tenoient aux conjurés par les liens du ſang & de l'amitié. Cependant le roi, par adreſſe & par importunité, vint à bout de faire rendre contre les rebelles le jugement le plus rigoureux. Ils furent déclarés coupable de haute trahiſon, déchus de tous leurs honneurs, avec confiſcation de tous leurs biens. On fit en même-temps de nouveaux ſtatuts, & plus ſéveres qu'aucun des précédents, contre ceux qui faiſoient profeſſion de la religion papiſte.

Il reſtoit à mettre la ſentence à exécution, & cette entrepriſe étoit un objet de la plus grande difficulté. Trois barons puiſſants, cantonnés dans des en-

droits presqu'inaccessibles, soutenus par un prince étranger, étoient plus que suf- 1594. fisants pour en imposer à un monarque d'Ecosse. On n'avoit jamais pu obtenir d'Elisabeth, d'avancer l'argent nécessaire pour les fraix de cette expédition. Si le roi se mettoit en campagne, & l'entreprenoit avec ses seules forces, il risquoit sa personne & sa réputation. Il eut recours au seul expédient qui lui restoit pour soutenir l'impuissance de l'autorité souveraine. Il délégua cette autorité au comte d'Argyll & au lord Forbes, chefs de deux tribus ennemies des conjurés, & il leur donna une commission pour envahir les pays, & s'emparer des châteaux qui appartenoient aux rebelles. Bothwell, malgré l'ostentation de son zele pour la religion protestante, venoit d'entrer dans une confédération fort étroite avec les lords papistes, & le danger devenoit ainsi de jour en jour plus pressant. Argyll, sollicité par le roi, animé par le clergé, se mit en campagne à la tête d'un corps de sept mille hommes. Huntly & Errol vinrent à sa rencontre à Glenlivat, avec une armée bien inférieure en nombre, mais presque toute composée de gentilshommes des Pays-Bas, bien montés, & qui conduisoient un bon train d'artille-

rie. On livra le combat ; le choc fut des
1594. plus furieux, & tel qu'on pouvoit l'at-
3 Octob. tendre d'une inimitié héréditaire, d'une ancienne rivalité, & d'un courage féroce & indiſcipliné. Mais les montagnards, épouvantés par la premiere décharge du canon, auquel ils n'étoient point accoutumés, & ne pouvant réſiſter à l'effort de la cavalerie, furent auſſi-tôt mis en déroute. Argyll, jeune homme de dix-huit ans, plein d'ardeur & de courage, fut entraîné par la foule hors du champ de bataille, verſant des larmes d'indignation de la honte des ſiens, eſſayant de les rallier, les conjurant de s'arrêter, & de venir réparer leur honneur & la gloire de leur nom *.

Jacques, à la premiere nouvelle de cette défaite, obligé d'engager ſes pierreries pour faire de l'argent §, aſſembla cependant quelques troupes, & marcha vers le nord. Il y fut joint par les Irwines, les Keiths, les Leſlé, les Forbeſes, & autres familles, ennemies de Huntly & d'Errol. Ces deux comtes ayant perdu leurs principaux vaſſaux à Glenlivat, & les autres refuſant de marcher contre

* Cald. 4, 408.

§ Birch. Mém. I, 186.

contre le roi en perſonne, furent obligés de ſe retirer dans les montagnes. Jacques dévaſta leurs pays, mit des garniſons dans quelques-uns de leurs châteaux, en brûla quelques autres, & laiſſa le duc de Lennox, en qualité de ſon lieutenant, dans cette partie du royaume, avec un nombre de troupes ſuffiſant pour les empêcher de ſe raſſembler en corps dans ces cantons, ou d'infeſter les pays voiſins de la mer. Enfin, les rebelles, réduits aux dernieres extrémités, par la rigueur de la ſaiſon, & par la déſertion de leurs vaſſaux, obtinrent du roi la permiſſion de ſe retirer au-delà des mers, & ils donnerent à Sa Majeſté des aſſurances qu'ils ne reviendroient point ſans ſa permiſſion, qu'ils n'entreroient plus dans aucune intrigue contre la religion proteſtante, & qu'ils n'entreprendroient plus de troubler la paix du royaume *. 1594.

Les lords papiſtes ſont chaſſés du royaume.

L'exil des lords papiſtes rétablit la tranquillité dans la partie ſeptentrionale de l'Ecoſſe, & la vigueur avec laquelle le roi avoit agi contre eux, lui concilia l'affection de ſes ſujets proteſtants, & les remplit de confiance. Mais Sa Majeſté perdit dans la même proportion &

* Spotſw. 404. Cald. 373, &c.

par les mêmes raiſons, l'eſtime des ca-
1595. tholiques Romains. Ces derniers avoient ſoutenu avec tant de chaleur le droit de la reine ſa mere à la couronne d'Angleterre, qu'ils ne pouvoient plus le combattre avec bienſéance. La clémence remarquable du roi envers ceux qui faiſoient profeſſion de la religion Romaine, leur avoit donné de telles eſpérances, que ſon avénement au trône d'Angleterre avoit fait juſqu'alors l'objet de leurs vœux & de leurs deſirs. Mais la rigueur avec laquelle le roi venoit de pourſuivre les conjurés, & les ſtatuts ſéveres contre le papiſme auxquels il avoit donné ſon conſentement, leur firent appercevoir que ces eſpérances étoient vaines, & ils commencerent à lui chercher quelque concurrent au trône Anglois, pour mettre les droits de ce nouveau prétendant en oppoſition avec ceux du roi. Les papiſtes Anglois jetterent les yeux ſur le comte d'Eſſex. Ce ſeigneur étoit fortement attaché à la religion proteſtante: mais ſon ame noble & généreuſe étoit affectée des horreurs qui ſe commettoient dans ce ſiecle, & des cruautés qui s'exerçoient par rapport aux démêlés de religion. Les papiſtes qui étoient en exil, formerent un projet plus audacieux &

plus analogue à la situation où ils se trouvoient. Ils mirent en avant les prétentions de l'Infante d'Espagne. Parson, jésuite, publia un livre rempli de citations falsifiées, de généalogies fabuleuses, de raisonnements absurdes, d'invectives ameres contre le roi d'Ecosse, & dans lequel il s'efforçoit de prouver que le droit de l'Infante étoit préférable à celui de Jacques. Philippe étoit en guerre avec la France & l'Angleterre, il défendoit avec bien de la peine contre la république de Hollande, les provinces de Bourgogne qui lui étoient restées. Cependant au milieu de ces affaires importantes, il saisit avidement ce projet chimérique. Les prétentions de l'Espagne à la couronne, les efforts des papistes pour détruire les droits du roi, firent de vives impressions sur les protestants Anglois, contribuerent infiniment à écarter leurs préjugés, & préparerent les voies à l'accession de Jacques au trône d'Angleterre. 1595.

Bothwell eft forcé de s'enfuir en Espagne.

Bothwell, ce nom tant de fois répété dans cette histoire, cet homme fameux par ses forfaits & par son acharnement à troubler la tranquillité du roi & la paix du royaume, étoit réduit à l'état le plus misérable. Abandonné par la reine d'An-

gleterre depuis qu'il s'étoit associé avec
1595. les lords papistes ; excommunié par l'église pour cette même confédération ; délaissé dans ses malheurs par ses propres vassaux, il avoit été forcé d'aller se réfugier en France. Il passa ensuite en Espagne, & de-là en Italie, où après avoir abjuré la religion protestante, il traîna pendant quelques années une vie obscure & indigente, ne se faisant remarquer que par ses débauches outrées, & par la crapule la plus infâme. Le roi, toujours prêt à sacrifier les ressentiments les plus forts aux moindres devoirs de la reconnoissance, ne se laissa néanmoins jamais fléchir par les soumissions de Bothwell, & ne voulut entendre aucunes sollicitations en sa faveur *.

Le roi perdit cette année le chancelier Maitland, ministre habile, & sur lequel il se reposoit depuis long-temps de tout le poids des affaires publiques. Le roi qui l'avoit aimé tendrement pendant sa vie, voulut encore honorer sa mémoire par une piece de vers, qui, pour le siecle où elle fut composée, ne manquoit ni de goût ni d'élégance §.

* Winw. Mém. I. Spotsw. 410.
§ Spotsw. 411.

Auſſi-tôt après la mort du chancelier, il ſe fit un changement conſidérable dans l'adminiſtration du gouvernement. Les charges de l'état excédoient alors de beaucoup les revenus du roi. La reine aimoit paſſionnément les fêtes & les amuſements qui entraînoient de grandes dépenſes. Jacques n'avoit aucune idée de l'économie. On étoit, par ces conſidérations, dans la néceſſité indiſpenſable de pourvoir à la levée exacte & rigoureuſe des deniers publics, & de les ménager avec le plus grand ſoin. Cette commiſſion importante fut confiée à huit hommes de loi, qui de leur nombre, furent appellés *Octavians* *. Les pouvoirs qu'on leur donna étoient très-amples & preſque illimités. Le roi s'engageoit à ne point augmenter leur nombre, & à ne point remplir les places qui viendroient à vaquer, ſans leur conſentement : & comme il connoiſſoit ſa facilité, il conſentit qu'aucune aliénation de ſes revenus, aucun octroi de penſion, aucun ordre ſur le tréſor ne fût valable, à moins

1596.

Changements dans le miniſtere.

* Alexandre Seaton, préſident de la commiſſion; Walter Stuart, commandeur de Blantyre, lord du ſceau privé; David Carnegy, Jean Lindſay, Jacques Elphingſton, Thomas Hamilton, Jean Skene, clerc des regiſtres, & Pierre Young, aumônier.

qu'il ne fût ratifié par la ſignature de cinq
1596. des commiſſaires. On déclara que tous leurs actes & déciſions auroient la même force que les ſentences des cours civiles : & en conſéquence de ces déciſions, ſans qu'il fût beſoin d'aucun autre ordre, toute perſonne pouvoit être arrêtée, ou ſes biens ſaiſis. Cette juriſdiction ſi étendue, & cette diſpoſition abſolue des deniers publics, mit entre les mains des commiſſaires toute la partie exécutrice du gouvernement. En ſe tenant unis entr'eux, ils ſupplanterent ſourdement & par degrés tous les autres miniſtres du roi, & ils s'emparerent de tous les offices honorables & lucratifs. Les anciens officiers de la couronne ſe voyoient à regret forcés de quitter leurs poſtes, & de les céder à des hommes nouveaux. Les favoris & les jeunes courtiſans murmuroient de ce que les libéralités du roi étoient reſtreintes par les ordonnances de ces commiſſaires ; le clergé déclamoit contre eux, accuſant les uns d'apoſtaſie & de papiſme, ſoupçonnant les autres de favoriſer ſecretement la religion Romaine. Cependant les commiſſaires conſerverent leur autorité malgré le complot général formé contre eux, & ils en furent entiérement redevables au bon or-

dre qu'ils avoient établi dans l'adminiſtration des finances. Au moyen de leurs diſpoſitions, les dépenſes néceſſaires du gouvernement ſe firent alors avec plus de facilité qu'en aucun autre temps du regne de Jacques *. 1596.

Violence de la nation contre les lords papiſtes.

Le bruit des grands préparatifs qu'on diſoit alors que Philippe faiſoit, porta l'allarme en Angleterre & en Ecoſſe. On y craignit une nouvelle invaſion de la part de l'Eſpagne. Jacques prit les meſures convenables pour la défenſe de ſon royaume. Mais le zele du clergé n'en fut point encore ſatisfait : ce corps avoit repris ſes anciens ſoupçons, & ſe méfioit de la ſincérité du roi. Jacques avoit permis aux femmes des pairs bannis de recevoir les revenus de leurs biens, & de vivre dans leurs maiſons. Les eccléſiaſtiques l'accuſerent d'éluder l'acte de confiſcation, & de le rendre ſans effet, en ſoutenant les ennemis déclarés de la religion proteſtante. L'aſſemblée du clergé ſe mit à délibérer ſur l'état du royaume, ordonna un jour de jeûne ſolemnel, & renouvella le *Covenant* par lequel la nation ſe liguoit pour adhérer à la religion proteſtante, & la défendre contre tous 24 Mars.

* Spotſw. 413, 435.

ceux qui entreprendroient de l'attaquer.
1596. Un comité composé des eccléſiaſtiques les plus diſtingués, de pluſieurs barons & nobles de diſtinction, ſe rendirent chez le roi, & lui préſenterent un plan pour la ſûreté du royaume, & la conſervation de la religion. Ils le preſſerent de s'approprier les biens des lords bannis, & d'en former un fonds pour l'entretien des ſoldats : de prendre les meſures les plus aſſurées pour empêcher le retour de ces ſujets qui portoient dans le royaume le trouble & la déſolation, & de pourſuivre à la derniere rigueur tous ceux qui ſeroient ſoupçonnés d'être leurs partiſans.

Indulgence du roi envers les lords papiſtes.

Rien ne pouvoit être plus déſagréable au roi que ces repréſentations : rien de plus oppoſé à ſon plan, rien de plus contraire à ſes inclinations. Eloigné pendant tout le cours de ſa vie, des meſures qui pouvoient être traverſées, qui annonçoient quelque danger : attaché à parvenir à ſes fins par des voies de modération & par les reſſorts de la politique, il voyoit avec chagrin les préjugés qui ſe formoient contre lui, & qui faiſoient de grands progrès parmi les catholiques Romains. Il ſe détermina à juſtifier par quelque démarche, cette partie

de sa conduite qui lui avoit attiré leur indignation. Elisabeth étoit avancée en âge : elle avoit été depuis peu en danger de la vie. Si quelque compétiteur papiste venoit à se mettre sur les rangs & à lui disputer son droit de succession, une faction aussi puissante que celle des lords bannis pouvoit devenir formidable, & toute division parmi ses propres sujets devenoit fatale dans une conjoncture où tous leurs efforts réunis lui seroient nécessaires. En conséquence, au-lieu de ces nouvelles marques de sévérité que le clergé proposoit, Jacques vouloit adoucir les peines qui avoient été imposées aux lords papistes. Ils étoient assiégés dans les pays étrangers par les émissaires de Philippe : leur ressentiment pouvoit les engager à se prêter de plus en plus aux insinuations de l'Espagne : le désespoir pouvoit les porter aux actions les plus atroces : Jacques, par ces considérations, se détermina à les rappeller à de certaines conditions dans le pays de leur naissance. Les lords bannis, encouragés par ces sentiments du roi, dont ils avoient eu quelque connoissance, & ennuyés de cette vie dépendante & agitée qu'ils menoient dans leur exil, hasarderent de revenir secretement en Ecosse. 1596.

1596. Ils préfenterent peu de temps après une requête au roi, & ils lui demanderent la permiffion d'habiter leurs maifons, en offrant de donner caution fuffifante pour affurer l'engagement qu'ils prenoient de vivre en paix à l'avenir, & de fe contenir dans les bornes du devoir. Jacques affembla une convention des états pour délibérer fur une matiere de cette importance; & fur leurs avis, il accorda aux exilés ce qu'ils lui demandoient.

Procédés téméraires du clergé & du peuple.

Auffi-tôt que le clergé fut informé de ce nouvel acte de clémence de la part du roi, les commiffaires nommés par la derniere affemblée fe rendirent à Edimbourg; & avec cette précipitation, effet ordinaire de la terreur & du zele, ils prirent toutes les réfolutions qu'ils jugerent néceffaires pour la fûreté du royaume. Ils écrivirent des lettres circulaires à tous les presbytériats d'Ecoffe, ils les avertirent du danger dont on étoit menacé, ils les exhorterent à foulever le peuple & à l'animer à la défenfe de fes juftes droits; ils leur ordonnerent de publier dans toutes les chaires l'excommunication lancée contre les lords papiftes, leur enjoignant d'envelopper dans la même cenfure, par une fentence fommaire & fans obferver les formalités ordinai-

res de la justice, tous ceux qui seroient soupçonnés de favoriser le papisme. Et 1596. comme le danger leur parut trop pressant pour attendre un établissement permanent de tribunaux ecclésiastiques, ils firent choix des personnages les plus distingués dans tout le clergé du royaume, & ils les nommerent pour résider habituellement à Edimbourg, avec charge de s'assembler tous les jours avec les ministres de cette capitale. Ils donnerent à cette assemblée le nom de *conseil permanent de l'église;* ils attribuerent à ce corps l'autorité suprême; & se servant de la formule usitée dans l'ancienne Rome, ils les chargerent de pourvoir à ce que l'église ne reçût aucun détriment.

Ces procédés sans exemple, & si contraires aux constitutions, étoient des entreprises manifestes contre les prérogatives de la royauté, & des pas hardis vers la rébellion. Cependant il paroît que la conduite du roi avoit pu jusqu'à un certain point justifier cet excès. Ce prince traitoit les papistes avec une clémence qui répugnoit aux principes adoptés dans ce siecle. Il pardonnoit aux conjurés, malgré les assurances positives qu'il avoit tant de fois données du contraire: il avoit des égards particuliers pour la

lady Huntly, attachée aussi fortement que
1596. son mari à la religion Romaine : il avoit confié la princesse Elisabeth sa fille aux soins de la lady Levingsston, infectée des mêmes erreurs : il parloit en toute occasion avec mépris du caractere des ministres & de leurs fonctions. Toutes ces choses auroient fait naître des soupçons à des esprits moins ombrageux, auroient précipité dans des entreprises téméraires les hommes le moins capables de se livrer aux impulsions d'un zele indiscret ; mais quels que fussent les motifs qui firent agir le clergé, quelque louable que pût être le but qu'il se proposoit, il est certain qu'il conduisit ses projets avec peu d'habileté & même avec imprudence. Jacques marqua beaucoup de desir d'éviter une rupture avec le clergé; & quoiqu'il fût alors jaloux de ses droits, il étoit disposé à accorder beaucoup de choses pour le bien de la paix. Quelques personnes de son conseil-privé eurent une conférence avec des membres du clergé, dans lesquels on espéroit de trouver plus de modération; & ils leur demanderent si Huntly & ses associés ne pouvoient pas, en faisant les soumissions requises, être reçus dans le sein de l'église, & être affranchis de toute

autre punition pour raiſon de leur apoſtaſie & de leurs crimes précédents. Les députés du clergé répondirent, que quoique la voie de la miſéricorde fût toujours ouverte à ceux qui ſe repentoient & qui venoient à réſipiſcence, ces ſeigneurs s'étant rendus coupables d'idolâtrie, crime qui, ſuivant les loix divines & humaines, méritoit la mort, le magiſtrat ſéculier ne pouvoit pas leur accorder le pardon; & que quand même l'égliſe voudroit les abſoudre, il étoit du devoir de Sa Majeſté de les punir. Le roi fut indigné de cette inflexibilité de la part de gens qui étoient regardés comme ceux de leur ordre qui avoient le plus de complaiſance & d'humanité. D'un autre côté, l'imprudence & l'opiniâtreté d'un eccléſiaſtique le mit en fureur. 1596.

Diſcours ſéditieux de Black.

David Black, miniſtre à Saint-André, diſcourant ſuivant l'uſage ordinaire, dans un de ſes ſermons ſur l'état de la nation, avança que le roi avoit permis aux lords papiſtes de revenir en Ecoſſe, & que par cette action, il avoit dévoilé la perfidie de ſon cœur: que tous les rois étoient les enfants du diable: que ſatan donnoit actuellement le ton à la cour: que la reine étoit une athée: les juges, des mécréants

1596. & des séducteurs : la noblesse, impie & corrompue : les conseillers privés, des cormorants & des gens sans religion : & dans sa priere pour la reine, il se servit de ces termes : » Nous prierons pour » elle, parce que c'est l'usage ; mais nous » n'avons point de raison pour cela, elle
10 Nov. » ne nous fera jamais aucun bien ". Jacques ordonna que Black fût sommé de comparoître devant le conseil-privé pour rendre raison de ses expressions séditieuses.

Le clergé prend la défense de Black.

Le clergé, au-lieu d'abandonner Black à la punition qu'il méritoit pour avoir attaqué ses supérieurs en des termes si violents & avec une audace aussi criminelle, eut l'imprudence d'épouser sa querelle, comme si elle étoit celle de tout le corps. On fit revivre les contestations qui avoient été agitées en 1584, au sujet des immunités de la chaire & du droit que le clergé avoit de déclamer contre les vices de toute espece. On prétendit que les ministres, par rapport à l'exercice de leurs fonctions sacrées, n'étoient soumis qu'à la jurisdiction de l'église : qu'il n'appartenoit qu'à leurs supérieurs ecclésiastiques de juger de la vérité ou de la fausseté des préceptes qu'ils annonçoient dans la chaire : que si le roi, sous quelque prétexte que ce

fût, venoit à empiéter ſur cette juriſdiction, l'égliſe tomberoit à l'inſtant dans 1596.
la ſervitude du magiſtrat ſéculier : qu'au-lieu de réprimer les vices avec cette honnête liberté qui avoit tant de fois été avantageuſe à l'état & ſalutaire aux particuliers, le clergé ſeroit obligé d'apprendre à flatter les paſſions du prince, & à tolérer les défauts des citoyens : que l'ardeur du roi à punir l'indiſcrétion d'un miniſtre proteſtant, pendant qu'il ſe prêtoit avec tant de facilité à pardonner aux conjurés papiſtes, les avertiſſoit de ſe tenir ſur leurs gardes : que le temps étoit venu de ſoutenir leurs privileges, & d'empêcher l'uſurpation de ces droits dont l'égliſe étoit en poſſeſſion depuis la réformation. *Le conſeil de l'égliſe*, animé par ces obſervations, ordonna à Black de décliner la juriſdiction du conſeil-privé. Cet homme préſomptueux, fier de trouver cette occaſion de déployer ſon zele, préſenta à ce ſujet un mémoire, & refuſa avec hauteur de ſe défendre ou de répondre aux queſtions qui lui furent faites. Pour donner plus de poids à ce procédé, le conſeil eccléſiaſtique envoya le mémoire de Black aux preſbytériats dans toute l'étendue du royaume, & ordonna à tous les miniſtres de le ſigner par forme d'approbation.

1596. Jacques défendit ses droits avec une vigueur égale à celle que le clergé lui opposoit. Il voyoit son autorité tomber dans le mépris, si le clergé pouvoit impunément calomnier en public ses ministres, & si on lui permettoit de censurer sa personne en chaire. L'exemple du passé lui annonçoit les foibles réparations qu'il pouvoit attendre des tribunaux ecclésiastiques pour de telles offenses. Il pressa les informations sur la conduite de Black, & il ordonna par une proclamation aux membres du *Conseil de l'église*, de sortir d'Edimbourg, & de s'en retourner dans leurs paroisses. Black, au-lieu d'obéir aux ordres du roi, renouvella son acte déclinatoire, & le conseil ecclésiastique, au mépris de la proclamation, déclara qu'étant assemblé par l'autorité de l'église, l'obéissance qu'il lui devoit, étoit une chose sacrée, & préférable à l'obéissance même qu'ils devoient au roi. Cependant malgré le refus que Black faisoit de se défendre, le conseil-privé procéda au jugement; & après une information solemnelle, il déclara Black atteint & convaincu des crimes qu'on lui imputoit, mais il s'en rapporta au roi sur la punition qu'il plairoit à Sa Majesté de prononcer contre le coupable.

On travailla néanmoins à chercher des voies de conciliation. Tous les jours on 1596. proposoit quelque nouveau plan. Mais l'inconstance du roi, l'opiniâtreté du clergé & les intrigues des courtisans rendirent toutes ces démarches inutiles. Les deux partis en appellerent au peuple, & s'efforcerent de se rendre réciproquement odieux par des accusations exagérées. L'insolence, la rébellion, la trahison, étoient les crimes que Jacques imputoit au clergé. Les ecclésiastiques faisoient de leur côté retentir les chaires de leurs plaintes. Ils reprochoient au roi sa trop grande douceur pour les papistes, & la rigueur excessive avec laquelle il persécutoit l'église établie. Jacques, irrité au dernier point de ces invectives audacieuses, prononça enfin la sentence contre Black. Il lui ordonna de se retirer au-delà de la riviere de Spey, & d'y rester jusqu'à nouvel ordre. Il fit un nouveau commandement au *Conseil permanent* de sortir d'Edimbourg : il fit requérir tous les ministres du royaume de signer un écrit, par lequel ils s'obligeoient de se soumettre ainsi que les autres sujets à la jurisdiction civile, dans les matieres civiles & du ressort de cette jurisdiction.

1596. Emeute à Edimbourg.

Ce coup d'autorité du roi alluma le feu de ces passions qui agitent l'ame des rebelles lorsque leurs projets sont déconcertés, & elles éclaterent bientôt avec fureur. L'émeute fut en partie occasionnée par les intrigues de quelques courtisans qui espéroient de retirer quelques avantages des malheurs de la patrie, ou qui vouloient diminuer la puissance des *Octavians* en les engageant dans des querelles avec l'église. Ils dirent au roi, que les citoyens d'Edimbourg étoient sous les armes toutes les nuits, & qu'ils avoient posé des corps-de-garde très-forts aux environs des maisons de leurs ministres. Jacques, pour punir cette insulte imaginaire faite à son gouvernement, ordonna par une proclamation à vingt-quatre des principaux citoyens d'Edimbourg, de sortir de la ville dans six heures. D'un autre côté, ces mêmes courtisans écrivirent aux ministres de veiller à leur sûreté : que Huntly avoit eu un entretien secret avec le roi, & que ce seigneur étoit l'auteur de cette proclamation sévere contre les citoyens d'Edimbourg *. Les ministres ne

* Il est certain que les faits furent chargés & aggravés par des personnes qui desiroient d'entraîner les deux partis dans des procédés violents ; ce-

douterent point de la vérité de ces intelligences secretes de Huntly avec le roi: 1596.
Jacques ajouta foi aux avis qu'il avoit reçus, & de part & d'autre ils donnerent également dans le piege que les courtisans leur avoient tendu. Les ministres reçurent la lettre dans le moment même qu'un homme de leur corps alloit monter en chaire. Ils déciderent qu'il devoit 17 Déc.
annoncer au peuple le danger dont on étoit menacé. Le ministre en fit un tableau chargé des plus vives couleurs, employa ces expressions de terreur que la nature inspire aux hommes aux approches de quelque grande calamité. Lorsque le sermon fut fini, il invita les nobles & autres personnes de distinction à s'assembler dans la *petite église*. Le peuple, effrayé de ce qu'il venoit d'entendre, y courut en foule: il promit avec serment de soutenir l'église: on dressa une requête au roi, dans laquelle on le supplioit de délivrer le clergé de ses craintes, en éloi-

---

pendant ces deux rapports n'étoient pas sans fondement. Comme on supposoit que les ministres étoient en danger, quelques citoyens des plus zélés se déterminerent à les défendre par la force des armes. *Birch. Mém.* 2, 250. Huntly étoit réellement venu secretement à Edimbourg, & il y avoit eu une entrevue, sinon avec le roi, au moins avec quelques uns de ses ministres. *Birch. Ibid.* 230.

1596. gnant ceux de ses conseillers qui étoient ennemis déclarés de la religion protestante. Deux pairs, deux nobles, deux bourgeois & deux ministres furent nommés pour aller présenter la requête.

Le roi est en danger.

Le roi étoit alors dans la grande salle du Tolbooth, où la *Cour de session* étoit assemblée. Il fut offensé & des choses que la requête contenoit, & de la maniere dont elle lui étoit présentée. Il y répondit avec fierté. Les députés insisterent avec chaleur; & comme une foule de monde entroit dans la salle, le roi se leva, passa précipitamment dans une chambre voisine, & ordonna qu'on fermât les portes. Les députés retournerent à la petite église où le peuple étoit toujours assemblé, & ils y trouverent un ministre qui, pendant leur absence, lisoit à ses auditeurs l'histoire d'Aman. Lorsque les députés eurent rendu compte de leur commission & du refus que le roi faisoit d'écouter leurs demandes, l'église retentit en un moment de clameurs, de menaces, d'exécrations, & de ces bruits confus qui annoncent la fureur d'un soulevement du peuple. Les uns demandoient leurs armes, d'autres l'épée du Seigneur & de Gédéon, quelques-uns crioient qu'on fît paroître le scélérat Aman. Pleins

de rage & de fureur, ils sortent brusquement & vont entourer Tolbooth, menaçant la personne même du roi, & demandant qu'on leur livrât certains conseillers qu'ils nommoient, pour qu'ils les missent en pieces. Les magistrats employerent la force & toute leur autorité pour appaiser le tumulte. Le roi essaya d'adoucir les mécontents, en promettant de recevoir leurs demandes lorsqu'elles lui seroient présentées d'une maniere convenable. Les ministres s'apperçurent enfin de leur imprudence, se repentirent d'avoir allumé cet incendie, & ils seconderent les efforts du roi & des magistrats. La rage de la populace se calma aussi promptement qu'elle s'étoit élevée, le peuple se dispersa, & le roi retourna au palais, heureux d'avoir échappé à ce tumulte, qui n'étoit à la vérité qu'un effet subit & momentané d'une fureur populaire, mais qui avoit mis sa vie dans le plus grand danger. Jacques regarda aussi toujours cet événement comme un affront impardonnable fait à son autorité *. 1596.

Aussi-tôt que le roi fut sorti de Tolbooth, les chefs des mécontents s'as-

* Spotsw. 417, &c. Cald. 4, 54, &c. Birch. Mém. 2, 235.

ſemblerent pour rédiger leur requête.
1596. La punition des lords papiſtes, l'éloignement des conſeillers qui favoriſoient leurs perſonnes ou leurs opinions, la révocation de tous les actes du conſeil deſtructifs de l'autorité de l'égliſe, & un acte portant approbation des arrêtés du *Conſeil permanent*, étoient les principaux chefs de leurs demandes. Mais l'indignation du roi étoit portée à un tel point, que les députés qui en furent chargés, n'oſerent ſe riſquer à préſenter dans cette même journée, une requête qui rallumeroit infailliblement la fureur de Jacques, & dans la nuit le roi avec toute ſa ſuite, s'enfuit à Linlithgow. Il exhorta la ſeſſion & les autres cours de juſtice à quitter une ville où ils ne pouvoient plus reſter avec ſûreté & avec bienſéance, & il ordonna aux nobles & aux barons de s'en retourner chez eux, & de ne plus ſe raſſembler ſans un ordre du roi. La vigueur de ces démarches ralentit le courage des adverſaires de Sa Majeſté. Les citoyens d'Edimbourg appercevant combien ils ſouffriroient de l'abſence du roi & du déplacement des cours de juſtice, commençoient à ſe repentir de leurs procédés. Les miniſtres ſeuls ſe déterminerent à tenir ferme &

Le roi fort d'Edimbourg, & traite les citoyens avec la derniere rigueur.

à soutenir la querelle. Ils travaillerent à empêcher les nobles de se séparer : ils 1596. chercherent à soulever les esprits du peuple par des invectives atroces contre le roi : ils essayerent de faire signer une association pour leur défense commune : & jugeant que l'accession de quelque membre de la plus haute noblesse donneroit à leur parti plus de poids & d'autorité, ils firent écrire au lord Hamilton par les ministres d'Edimbourg. Ils mandoient à ce seigneur, que le peuple, touché de la parole de Dieu, & provoqué par les injures qu'on faisoit à l'église, avoit pris les armes : que la plupart des nobles étoient déterminés à protéger la religion protestante, qui devoit son établissement à la piété & à la valeur de leurs ancêtres : qu'ils n'avoient besoin que d'un chef pour former un point de réunion, & pour leur donner de la vigueur : que son zele pour la bonne cause, ainsi que sa haute naissance, le mettoient en droit d'aspirer à cet honneur. Ils finissoient par le conjurer de ne point tromper leurs vœux & leurs espérances, & de ne point refuser à l'église opprimée l'assistance qui lui étoit si nécessaire. Le lord Hamilton, au-lieu de répondre à leurs desirs, porta la lettre directement

1596. au roi, qui fut tellement irrité de cette nouvelle insulte, qu'il ordonna aux magistrats d'Edimbourg de faire arrêter sur le champ leurs ministres, comme incendiaires déclarés & fauteurs de rébellion. Les magistrats, pour regagner la bienveillance du roi, se disposerent à obéir, & les ministres dépourvus de toute autre ressource, s'enfuirent en Angleterre *.

1597. Le roi rabaisse le pouvoir de l'Eglise. 5 Janv. Ce soulevement qui tendoit à renverser l'autorité du roi, ne servit par son mauvais succès, qu'à l'établir sur des fondements plus solides. Ceux qui avoient participé à la rébellion, furent perdus & dispersés. Les autres, pour éviter le soupçon de complicité, ou gagner les bonnes graces du roi, se disputoient à qui contribueroit le plus à satisfaire la vengeance de Sa Majesté. On assembla une convention des états, qui prononcerent que le dernier soulevement étoit un crime de haute trahison. Il fut ordonné que chaque ministre signeroit une déclaration de se soumettre à la jurisdiction du roi dans toutes les matieres civiles & criminelles : les magistrats furent autorisés à envoyer sur le champ dans les prisons, tout

* Spotsw. 451. Cald. 5, 126.

tout ministre qui oseroit faire dans ses sermons des réflexions indécentes sur la conduite du roi : on fit défense à tout tribunal ecclésiastique de s'assembler sans la permission du roi : on ordonna qu'à l'avenir personne ne pourroit être du magistrat à Edimbourg qu'avec l'agrément de Sa Majesté : & qu'en attendant, les magistrats actuels seroient tenus de découvrir les auteurs de cette derniere sédition, & de leur faire subir les peines qu'ils méritoient, faute de quoi la ville seroit soumise elle-même à la punition due à cette trahison détestable *. 1597.

Le roi diminue les privileges des citoyens d'Edimbourg.

Jacques, armé de l'autorité de ces décrets, entreprit de réprimer entiérement l'esprit mutin de ses sujets. Comme le clergé avoit jusqu'alors tiré principalement sa force & son autorité du zele & de l'appui des citoyens d'Edimbourg, le premier soin du roi fut de les humilier. Les magistrats se rabaisserent aux plus viles soumissions : ils se justifierent eux & leurs concitoyens d'avoir jamais eu la moindre intention d'attenter à la personne ou à l'autorité du roi : après les perquisitions les plus exactes, il ne se trouva contre eux aucun soupçon fon-

* Cald. 5, 145.

dé, aucune preuve d'une rébellion pré-
1597. méditée : plusieurs nobles, & ceux qui parmi le clergé avoient conservé quelque crédit, intercédoient en leur faveur : mais ces sollicitations leur furent inutiles, l'aveu même qu'ils faisoient de leurs
28 Fév. fautes ne put fléchir la colere du roi *. La ville fut déclarée déchue de ses privileges de ville municipale, & assujettie à toutes les peines dues au crime de trahison. La capitale du royaume sans magistrat, sans ministres, sans cours de justice, & proscrite par le roi, étoit dans le désespoir & la désolation. Les courtisans menaçoient même de raser la ville jusqu'aux fondements, & d'élever dans la même place une colonne, pour servir à la postérité de monument de la vengeance du roi & du crime des habitants. Jacques à la fin se rendit aux instances d'Elisabeth, qui intercédoit pour la ville d'Edimbourg, & aux sollicitations con-
21 Mars. tinuelles des nobles. Il remit aux habitants les peines portées par la loi ; mais, en même temps, il leur ôta leurs plus beaux privileges. Il ne leur fut plus permis d'élire leurs magistrats ni leurs ministres. On leur imposa plusieurs taxes &

* Cald. 5, 149.

charges nouvelles, & on exigea d'eux une somme d'argent, comme le prix de la réconciliation *. 1597.

Nouveaux réglements par rapport à l'église.

Jacques travailla avec autant d'activité & avec un égal succès à resserrer les bornes de la jurisdiction ecclésiastique. Mais comme il avoit éprouvé que pour une pareille entreprise, des actes du parlement & des sentences du conseil-privé étoient des moyens odieux & insuffisants, il mit plus d'art dans sa conduite, & il eut recours à des expédients mieux combinés pour parvenir à ses fins. Les jurisdictions ecclésiastiques étoient composées de plusieurs membres : la plus grande partie du clergé étoit dans une extrême indigence, & n'avoit point d'honoraires fixés par la loi. Malgré l'égalité établie dans le gouvernement presbytérien, les ministres d'Edimbourg & des environs avoient pris sur l'église un ascendant qui excitoit la jalousie de leurs freres. Tout corps nombreux est susceptible d'impressions fortes & subites, & sujet aux influences de la crainte & de la corruption. Jacques, persuadé de cette vérité, sut en tirer avantage. Il jugea qu'il étoit possible de gagner ce clergé qu'il avoit en-

* Spotsw. 434. 444.

trepris inutilement de ſoumettre. Il en-
1597. voya par-tout le royaume des agents
propres à manœuvrer avec ſuccès. Les eſpérances, les careſſes, les menaces furent employées. On exagéra les uſurpations des miniſtres de la capitale. On augmenta la jalouſie qu'on avoit conçue de leur autorité dans les provinces éloignées. On tint en différents temps, deux aſſemblées générales. Quelques chefs du clergé y défendirent avec zele & avec fermeté les privileges de l'égliſe : mais la pluralité l'emporta, & dans les deux aſſemblées on adopta toutes les meſures qui étoient agréables au roi. Pluſieurs uſages établis depuis la réformation, furent condamnés : pluſieurs points de diſcipline, qui juſqu'alors avoient été regardés comme ſacrés & inconteſtables, furent abolis : on réprima la licence que les miniſtres ſe donnoient de diſcourir ſur les matieres politiques : on cenſura la liberté avec laquelle ils ſe répandoient en invectives contre les particuliers : on déclara illégitimes les ſentences d'excommunication rendues ſommairement & ſans les formalités requiſes : on défendit la convocation de toute aſſemblée générale du clergé ſans la permiſſion du roi : & le droit de nommer les miniſtres

dans les villes principales fut attribué à la couronne. Le clergé se démit ainsi de privileges qu'il auroit été dangereux de vouloir lui enlever, il se mit de lui-même sous le joug, & Jacques n'auroit jamais osé entreprendre d'imposer à force ouverte à ce corps, des conditions aussi dures que celles qu'il accepta volontairement. Les ecclésiastiques qui persisterent à s'opposer aux vues de la cour, privés de ces lieux communs propres à émouvoir la populace, de ces exclamations contre les entreprises du roi sur une jurisdiction qui ne lui appartenoit point, se trouverent dans la nécessité de déployer leur éloquence contre leur propre corps, & de tourner la véhémence de leurs déclamations contre les vices & la corruption du clergé *. 1597.

Dans ces deux assemblées, on permit aux comtes papistes de rétracter publiquement leurs erreurs : on leva la sentence d'excommunication prononcée contre eux, & ils furent reçus dans le sein de l'église. Mais au bout de quelques années, ils retournerent à leurs anciens préjugés, ils se réconcilierent avec l'église de Rome, & leur apostasie justifia On absout les lords papistes.

* Spotsw. 433. Cald. 5. 189. 233.

en quelque sorte les appréhensions du
1597. clergé & les difficultés qu'il avoit faites
de leur accorder l'absolution.

Les ministres d'Edimbourg obtinrent par l'intercession de ces mêmes assemblées, la permission de venir reprendre l'exercice de leurs fonctions dans la capitale. Mais cette grace fut accompagnée de tant de restrictions, que leur autorité fut infiniment diminuée. La ville fut partagée en plusieurs paroisses : on doubla le nombre des ministres : on eut soin de donner les paroisses nouvelles à des personnes sur la fidélité desquelles le roi pouvoit compter, & ces circonstances jointes à l'autorité des derniers décrets de l'église, contribuerent à confirmer cet empire absolu dans les affaires ecclésiastiques que Jacques conserva pendant tout le cours de son regne.

Jacques étoit tellement occupé de ce nouveau plan établi dans le gouvernement de l'église, que les autres événements de ce même temps méritent à peine d'être rapportés. Les *Octavians*, toujours en bute à la jalousie des courtisans, divisés entre eux par des factions, donnerent d'eux-mêmes la démission de leurs emplois. La perception des revenus reprit son ancienne forme. Le roi & la na-

tion furent ainsi privés du bénéfice de leur économie, & des avantages qu'on retiroit du bon ordre qu'ils avoient établi dans cette partie de l'administration. 1597.

19 Déc. Cette année fut terminée par une assemblée du parlement. Le but de cette convocation étoit de rétablir Huntly & ses associés en leurs honneurs & biens, & de révoquer la sentence de proscription rendue contre eux. On employa aussi l'autorité de cette cour suprême à l'établissement d'une innovation dans l'église. Mais le roi, suivant toujours le plan qu'il avoit adopté, en fit faire les premieres ouvertures par le clergé. L'acte général de réunion, & celui qui avoit établi le gouvernement presbytérien avoient réduit dans l'indigence & dans le mépris le petit nombre d'évêques qui restoit. Les abbayes & les prieurés n'étoient possédés que par des laïcs, la plupart pairs séculiers : il ne restoit ainsi que très-peu de personnes de l'ordre ecclésiastique, & peut-être aucune, qui fussent dans le cas de voter au parlement ; ce qui diminuoit considérablement les influences de la couronne dans cette assemblée, où l'on ne trouvoit plus cette balance de pouvoir & de nombre qu'il étoit à propos de tenir entre la noblesse & le cler-

Les ecclésiastiques sont rétablis dans leur droit de séance au parlement.

1598.

gé. Mais les préjugés de la nation contre
1598. le nom & le caractere d'évêque étoient violents, & Jacques étoit obligé d'éviter avec le plus grand soin de faire paroître aucun desir de rétablir cet ordre. Il s'adressa en conséquence aux commissaires nommés par la derniere assemblée du clergé, & il les engagea à faire des plaintes au parlement de ce que l'église étoit le seul corps du royaume qui fût privé de représentants dans cette cour suprême, où il étoit si intéressants pour tous les corps d'avoir quelqu'un engagé par état à défendre ses droits : & à requérir que, suivant l'ancien usage, des membres du clergé, en nombre compétent, y fussent admis pour y avoir séance. La requête fut reçue favorablement. On passa un acte par lequel les ministres qui seroient pourvus par le roi des évêchés & abbayes vacantes, étoient déclarés habiles à voter en parlement ; & afin d'ôter au clergé tout soupçon qu'on voulût empiéter sur ses privileges, on renvoya à l'assemblée générale la décision de la portion d'autorité & de jurisdiction spirituelle que ces personnes auroient dans le gouvernement de l'église *.

* Spotsw. 450. Parl. 15e. Jacq. VI, c. 235.

Cependant le roi trouva plus de difficulté à obtenir le concours des tribunaux du clergé, sur un point de l'acte du parlement qui rencontra de fortes oppositions. Le clergé appercevoit tout l'éclat que ce nouveau privilege alloit répandre sur tout l'ordre ecclésiastique : il n'étoit point insensible à cette augmentation considérable de dignité & de puissance que plusieurs particuliers de son corps pouvoient acquérir par cette admission dans le conseil suprême de la nation. Mais d'un autre côté, l'horreur pour l'épiscopat étoit portée à l'extrême, & les ecclésiastiques sacrifierent à ce préjugé, leurs propres intérêts & tous les avantages qui pouvoient flatter leur ambition. Malgré les protestations que le roi faisoit d'observer & maintenir la constitution présente de l'église, ils se méfioient toujours de la sincérité de Jacques ; & tous les expédients que Sa Majesté inventa pour restreindre & limiter la jurisdiction de ceux qui seroient promus à ce nouvel honneur, ne purent calmer leurs jalousies & leurs craintes. Ils connoissoient par leur propre expérience les progrès que la hiérarchie est capable de faire par ses insinuations ; ils appercevoient que quoiqu'elle fût d'abord admise avec

1598.

une autorité modérée & sous des prétex-
1598. tes spécieux, elle pouvoit étendre rapidement sa domination. » Vernissez ce » modele, disoit un des chefs du clergé, donnez-lui telles couleurs que vous » voudrez, épuisez toutes les ressources de l'art pour travestir ces intrus; » sous quelque déguisement qu'il paroisse, je vois toujours des cornes sous sa » mître ".

Les mêmes sentiments prévalurent chez la plupart des autres chefs du clergé, & ils rejetterent l'autorité & les honneurs qu'on leur présentoit avec plus de zele & d'empressement que ceux de leur ordre n'en avoient jamais montré pour les obtenir. Cependant quelques-uns se laisserent à la fin gagner par les espérances de leur agrandissement. Le roi & ses ministres employerent les mêmes artifices dont ils avoient usé l'année précé-
7 Mars. dente avec tant de succès : & après de longs débats & de fortes oppositions, l'assemblée générale déclara qu'il étoit permis aux ministres d'accepter la séance au parlement; qu'il seroit très-avantageux pour l'église d'avoir ses représentants dans cette cour suprême, & qu'on choisiroit à cet effet dans le clergé cinquante & une personne, nombre à peu-

près égal à celui des eccléfiaftiques qui avoient autrefois féance au parlement. 1599.
On ne décida rien fur la forme de leur élection, ni fur le pouvoir qui leur feroit attribué. Ces deux objets firent la matiere d'une autre délibération *.

Jacques entreprend de fe faire un parti en Angleterre, & il y réuffit.

Cependant Jacques voyoit approcher le moment où il devoit fuccéder à la couronne d'Angleterre, & il multiplioit fes foins & fes précautions pour rendre fon acceffion plus tranquille & plus affurée. Comme il s'étoit allié par fon mariage, à plufieurs princes d'Allemagne, il envoya des ambaffadeurs extraordinaires à quelques-unes de ces cours, pour y expofer la légitimité de fon droit au trône d'Angleterre, & pour leur demander leur affiftance, fi quelque prétendant vouloit lui difputer un titre qui étoit inconteftable. Ces princes reconnurent la juftice de fa prétention, mais les fecours qu'ils pouvoient lui donner étoient foibles & éloignés. Dans le même temps, Edouard Bruce, ambaffadeur de Jacques à la cour d'Angleterre, preffoit vivement Elifabeth de reconnoître le droit du roi d'Ecoffe par quelque acte public, & de délivrer les Anglois des calamités infé-

* Spotfw. 450. Cald. 5, 278.

parables des disputes qui s'élevent pour
1599. une succession litigieuse. Mais l'âge n'avoit fait que fortifier dans Elisabeth ces passions, qui jusqu'alors l'avoient engagée à laisser cette question dans l'obscurité & l'indécision. Jacques n'obtint qu'une réponse vague & indéterminée. L'ambassadeur ayant échoué dans sa négociation auprès de la reine, reçut ordre de sonder les sujets, & d'essayer si ces menées auroient auprès d'eux plus de succès. Bruce joignoit à un secret impénétrable, à un jugement exquis, toute l'adresse nécessaire pour conduire une négociation de cette délicatesse & de cette importance. Un ministre de ce caractere avoit droit à la confiance des Anglois. Plusieurs personnes du plus haut rang s'ouvrirent à lui sans réserve, & lui donnerent souvent des assurances positives de la résolution où ils étoient de soutenir le droit de son maître contre tous ceux qui voudroient le lui disputer *. On répandit alors en Angleterre plusieurs écrits, dans lesquels on faisoit plusieurs objections contre le droit du roi d'Ecosse. Jacques chargea quelques savants Ecossois de répondre à ces libelles, &

* Johnst. 242.

d'expofer les avantages que les deux couronnes pouvoient retirer de la réunion 1599.
des deux royaumes. Ces livres furent lus avec avidité, & ils contribuerent beaucoup à faire goûter cette idée aux Anglois, & à les préparer à cet événement. Mais ce qui concilia le plus à Jacques l'affection des Anglois, ce fut un livre qu'il publia lui-même cette même année. Il étoit intitulé *Bafilicon Doron.* Il renfermoit des préceptes fur l'art de gouverner, & il étoit adreffé au prince Henri fon fils. Malgré les changements qui font arrivés depuis dans la littérature, quoique le goût de la nation ait acquis un degré de délicateffe qu'il n'avoit point alors, on ne doit point refufer à cet ouvrage les éloges qu'il mérite, & il eft certain que pour la pureté du ftyle & pour la jufteffe des penfées, il n'eft point inférieur à bien des ouvrages d'auteurs contemporains. On y trouve à la vérité un grand étalage d'érudition, qui nous paroîtroit aujourd'hui infipide, mais qui faifoit l'admiration de ce fiecle. Il eft rempli de ces regles générales pour rendre une nation heureufe, de ces lieux communs de morale qu'on trouve dans de certains auteurs fpéculatifs. Jacques étoit capable de traiter cette matiere

avec beaucoup de succès, mais il man-
1599. quoit souvent des qualités nécessaires pour faire l'application des principes. Cependant cet ouvrage donna aux Anglois la plus haute idée des talents de Jacques, & ils espérerent que, sous un prince instruit à fond dans l'art de gouverner, & qui avoit donné tant de preuves de sa sagesse & de son amour pour ses peuples, la gloire & la prospérité de la nation Angloise seroient portées au plus haut point *.

Elisabeth pensoit bien différemment sur le compte du roi d'Ecosse. Elle soupçonnoit ce prince d'avoir de l'éloignement pour la religion protestante, & d'être même dans la disposition prochaine de l'abjurer ouvertement. Elle se fondoit sur l'indulgence extrême de Jacques envers les lords papistes : sur la facilité avec laquelle il leur avoit pardonné des trahisons répétées : sur le rétablissement de Beatoun, archevêque papiste à Glasgow, qui s'étoit enfui d'Ecosse lors de la réformation, & qu'on avoit remis en possession du temporel de son bénéfice : sur la nomination d'un ambassadeur d'Ecosse à la cour de France : sur les éloges que Jacques donnoit dans le *Basilicon*

* Camd. Spotsw. 457.

Doron, à ceux qui avoient été attachés à la reine sa mere. 1599.

Les soupçons d'Elisabeth paroissoient pleinement confirmés par une découverte que fit Gray, qui se trouvoit alors en Italie. Cet homme intrigant, plutôt que de mener une vie tranquille, avoit eu la bassesse de se faire espion de la cour d'Angleterre. Il envoya à Elisabeth la copie d'une lettre écrite par le roi d'Ecosse au pape Clément VIII. Jacques s'y exprimoit dans les termes les plus respectueux pour le souverain pontife, il s'étendoit sur la reconnoissance qu'il avoit de ses bienfaits, il lui déclaroit la ferme résolution où il étoit de traiter avec indulgence les catholiques Romains; & pour établir une correspondance plus directe & plus suivie entre l'Ecosse & la cour de Rome, il sollicitoit le pape de promouvoir au cardinalat, Drummont, écossois, évêque de Vaizon *. Elisabeth qui, par une autre voie, avoit eu quelque vent de cette correspondance §, fut remplie d'étonnement; & pour acquérir une connoissance plus exacte du fait, elle dépêcha Bowes en Ecosse, avec ordre

Jacques est accusé d'être en correspondance avec le pape.

* Cald. 333.
§ Winw. Mém. *vol. I.* 37, 52.

de faire des reproches à Jacques d'une
1599. action si peu convenable à un prince protestant. Le roi ne fut pas moins surpris qu'Elisabeth d'une accusation de cette espece. Il y répondit avec cette confiance que le témoignage seul d'une bonne conscience peut inspirer. Il affirma que le tout étoit une pure calomnie, & que la lettre avoit été forgée par ses ennemis, pour répandre des doutes sur son attachement sincere à la religion. Elphingston, secretaire d'état, nia avec autant de fermeté tous les faits allégués par la reine d'Angleterre. Un événement fort extraordinaire fit voir au bout de quelques années, que les informations qu'Elisabeth avoit reçues étoient bien fondées, & qu'en même-temps la déclaration que le roi avoit faite de son innocence, étoit dans la plus exacte vérité. Le cardinal Bellarmin, dans une réponse qu'il publia à un écrit de controverse composé par le roi, accusoit Sa Majesté d'avoir renoncé à ces sentiments favorables qu'elle avoit autrefois pour la religion catholique Romaine; & pour preuve de ce qu'il avançoit, le cardinal citoit la lettre de Jacques au pape Clément VIII. Il n'étoit plus possible alors de regarder cette lettre comme supposée, & l'affaire étoit

trop délicate pour n'être pas examinée avec le plus grand ſoin. Jacques fit auſſitôt interroger Elphingſton, & l'aveu de ce ſecretaire découvrit tout le myſtere. Il avoua qu'il avoit inſéré cette lettre parmi d'autres papiers qu'il préſentoit au roi pour la ſignature, & que le roi ne ſe doutant point de cette tromperie, l'avoit ſignée, ainſi que les autres expéditions, ſans ſavoir ce qu'elle contenoit. Qu'en faiſant cette ſupercherie à ſon maître, il n'avoit eu en vue que le bien du ſervice de Sa Majeſté, & qu'en flattant ainſi les catholiques Romains d'être traités avec indulgence ſous le gouvernement du roi, il avoit imaginé qu'il frayoit à ſon maître le chemin au trône d'Angleterre, & qu'il facilitoit ſon acceſſion à cette couronne. Le conſeil-privé d'Angleterre penſa bien différemment ſur la conduite du ſecretaire ; il prétendit que cette impoſture hardie avoit compromis la réputation du roi, & qu'elle avoit mis ſa vie en danger. Il imputoit même la conjuration des poudres à la fureur des papiſtes, de ſe voir fruſtrés des eſpérances que cette lettre leur avoit fait concevoir. Le ſecretaire fut arrêté & envoyé en Ecoſſe, pour y être jugé du crime de trahiſon. Les pairs le déclarerent coupa-

1599.

ble de ce crime, mais il obtint ſon par-
1599. don par l'interceſſion de la reine *.

D'autres hiſtoriens prétendent que Jacques étoit inſtruit de cette correſpondance avec le pape; & ſi nous devons ajouter foi à ce qu'ils rapportent, Elphingſton, intimidé par les menaces du conſeil d'Angleterre, & trompé par les artifices du comte de Dumbar, déguiſa quelques circonſtances dans le récit de ce fait, en falſifia quelques autres, & aux dépens de ſa propre réputation, aux riſques de ſa propre vie, il travailla à tirer un voile ſur cette partie de la conduite de ſon maître §.

Au reſte, ſoit qu'on attribue cette lettre au zele officieux du ſecretaire, ſoit qu'elle eût été faite par le commandement du roi, il eſt certain que dans ce même temps Jacques faiſoit beaucoup de démarches pour gagner l'amitié des princes catholiques Romains, & qu'il jugeoit ces précautions néceſſaires pour faciliter ſon avénement au trône d'Angleterre. Le lord Home, qui étoit de la religion Romaine, fut chargé d'une négociation ſecrete auprès du pape † : l'archevêque

---

* Spotſw. 456, 507. Johnſt. 448.
§ Cald. *vol. V.* 322. *VI.* 147.
† Winw. Mém, *vol. II.* 57.

de Glafgow agiffoit de fon côté avec beaucoup d'activité auprès de ceux de fa religion *. Le pape s'exprima dans des termes remplis d'affection pour la perfonne du roi, & il montra des difpofitions fi favorables par rapport aux droits de Sa Majefté à la couronne d'Angleterre, que Jacques fe crut obligé, quelques années après, de lui en marquer publiquement fa reconnoiffance §. Le chevalier Jacques Lindfay fit de grands progrès en Angleterre, en engageant tous les papiftes Anglois à reconnoître le droit du roi d'Ecoffe. Elifabeth avoit reçu indirectement de plufieurs endroits quelques avis de ces intrigues; mais l'incertitude de ces rapports augmentoit encore la violence des foupçons qu'elle avoit conçus des deffeins du roi. La jaloufie qui lui étoit naturelle, fortifiée avec l'âge, la portoit à obferver avec plus d'attention que jamais les démarches du roi d'Ecoffe. 1599.

Les queftions au fujet de l'élection & du pouvoir des repréfentants de l'églife au parlement, furent décidées définitivement dans l'affemblée générale du clergé qui fe tint à Montrofe. On avoit choifi cet endroit comme le plus com- 1600. 28 Mars. Réglements par rapport à l'églife.

* Cald. *vol. VI.* 147. § Ibid. *vol. V.* 604.

mode pour les ministres de la partie sep-
1600. tentrionale, sur lesquels le roi avoit le plus de crédit & d'autorité. Cependant quoique la plupart des membres de cette assemblée fussent sortis des provinces du nord, quoique le roi eût employé tous les moyens possibles pour gagner la pluralité des voix, & qu'il eût même cherché à en imposer par sa présence, les réglements suivants ne passerent qu'avec de très-grandes difficultés. On arrêta que l'assemblée générale présenteroit six personnes pour chaque bénéfice vacant donnant séance au parlement, & que le roi en choisiroit & nommeroit une des six: que celui qui seroit ainsi élu, après avoir pris sa séance au parlement, ne pourroit proposer aucune chose relative aux intérêts de l'église, ni y donner son consentement, sans être muni d'instructions particulieres à cet effet: qu'il seroit responsable de sa conduite à l'assemblée générale, & qu'il se soumettroit sans appel à ses censures, sous peine d'infamie & d'excommunication: qu'il seroit tenu de remplir les devoirs de pasteur dans les congrégations particulieres: qu'il ne pourroit s'arroger aucune jurisdiction ecclésiastique supérieure à celle de ses freres: que si l'église rendoit contre lui une

ſentence de privation, il ſeroit déchu de plein droit de ſa ſéance au parlement: qu'il remettroit tous les ans ſa commiſſion à l'aſſemblée générale, & qu'elle lui ſeroit rendue ou retirée, ſuivant ce que l'aſſemblée, avec l'approbation du roi, jugeroit le plus convenable pour le bien de l'égliſe *. Ces réglements étoient bien oppoſés au génie du gouvernement épiſcopal. Les eccléſiaſtiques ne prenoient point leur ſéance au parlement en conſéquence des droits de leurs offices, mais en vertu des pouvoirs qu'ils tenoient de leur commiſſion: ils étoient les repréſentants du clergé, mais ils n'en étoient point les ſupérieurs: privés de l'autorité ſpirituelle, leur juriſdiction temporelle n'étoit même que paſſagere. Cependant Jacques ſe flattoit que ces eccléſiaſtiques viendroient bientôt à bout de rompre ces chaînes, & qu'ils recouvreroient par degrés tous les privileges appartenants à l'ordre épiſcopal. Ce qui faiſoit le fondement des eſpérances du roi, étoit ainſi l'objet des craintes du clergé. Jacques travailloit au rétabliſſement de l'ordre épiſcopal, & le clergé y oppoſoit cette nomination précaire & ſubdéléguée, bien 1600.

* Spotſw. 453, 454. Cald. *vol. V.* 368.

1600. moins par rapport à la foible autorité que les évêques avoient alors, qu'en considération de celle qu'ils pourroient, à ce qu'on croyoit, bientôt acquérir *.

Conspiration de Gowry. Ces contestations durerent jusqu'à l'été, & le royaume jouissoit alors d'une tranquillité qui ne lui étoit point ordinaire. Le clergé, après bien des efforts, étoit enfin soumis & considérablement déchu de son ancienne autorité. Les comtes papistes étoient rétablis dans leurs honneurs & dans leurs biens, par un acte du parlement, & même avec le consentement de l'église. La paix étoit rétablie entre les familles des autres nobles, & tous reconnoissoient l'autorité du roi. Cependant au milieu de ce calme général, la vie du roi fut exposée au plus grand des dangers, par un complot inoui & presqu'inconcevable. Jean Ruthven, comte de Gowry, & son frere Alexandre, enfants du comte de Ruthven, décapité en 1584, étoient les auteurs de cette étrange conspiration. Ces deux jeunes seigneurs, & particuliérement l'aîné, étoient doués des plus rares qualités. Une excellente éducation avoit cultivé & perfectionné en eux ces dons de la nature, & les

* Spotsw. 453, 454. Cald. vol. V. 454.

avoient rendus des personnages accomplis. Plus de talents & de connoissances 1600.
que n'en avoient ordinairement les hommes de leur rang, un attachement pour la religion bien rare dans le siecle où ils vivoient, de la générosité, de la bravoure, de l'affabilité, leur avoient concilié l'affection de leurs concitoyens, qui bien loin de les croire capables d'aucun crime atroce, avoient conçu les plus grandes espérances de cet assemblage de vertus prématurées. Avec toutes ces belles qualités, ces jeunes seigneurs furent entraînés par des motifs inconnus, dans une conspiration; & si l'on doit ajouter foi aux récits qui ont été faits de cet événement, il mérite d'être transmis à la postérité comme le complot le plus détestable & le plus mal concerté dont l'histoire ait jamais fait mention.

Le cinq d'août, le roi qui, pendant la saison de la chasse, habitoit son palais de Falkland, étant un jour sorti de grand matin pour aller contre le daim, fut abordé par Alexandre Ruthven, qui vint lui dire avec un grand air de mystere, que la veille au soir il avoit rencontré dans un sentier détourné, aux environs de la maison de son frere, à Perth, un homme seul, de fort mauvaise mine, & que

l'ayant fait fouiller, il lui avoit trouvé
1600. sous son manteau un pot rempli de monnoie d'or étrangere pour une somme considérable : qu'il s'étoit aussi-tôt saisi de l'homme & de son trésor, qu'il le tenoit renfermé & garrotté dans une maison écartée, & qu'il avoit cru qu'il étoit de son devoir de venir avant toutes choses, rendre compte à Sa Majesté de cet événement singulier. Jacques soupçonna aussi-tôt que cet homme inconnu étoit quelqu'un de ces prêtres commerçants, qui avoit reçu de l'argent des pays étrangers, pour exciter quelque nouveau soulevement dans le royaume; & il résolut d'autoriser les magistrats de Perth à faire citer cet homme, & à procéder aux informations de toutes les circonstances de ce fait. Mais Ruthven s'y opposa, & pressa fortement le roi par une infinité de raisons, de marcher droit à Perth, & d'examiner la chose par lui-même. Cependant on entra en chasse, & Jacques, malgré la passion qu'il avoit pour cette sorte d'amusement, ne pouvoit pas s'empêcher de réfléchir profondément sur la singularité de cette histoire, & sur les importunités de Ruthven. A la fin il l'appella, & il lui promit d'aller à Perth aussi-tôt que la chasse seroit finie. Cependant la

la chasse se prolongeoit, & Ruthven qui ne quittoit pas le roi d'un moment, le pressoit de la terminer. A la mort de la bête, il ne voulut pas donner le temps au roi d'attendre ses relais; & s'étant apperçu que le duc de Lennox & le comte de Marr se préparoient à suivre le roi, il le pria de leur ordonner de rester. Jacques le refusa, & l'air inquiet & empressé de Ruthven commençoit à lui faire naître des soupçons; cependant la curiosité l'emporta, il céda à la fin aux importunités de Ruthven, & il prit le chemin de Perth. Lorsqu'il fut à un mille de la ville, Ruthven qui avoit déja envoyé deux exprès à son frere, prit lui-même les devants pour lui donner avis de l'arrivée du roi. A quelque distance de la ville, le comte, accompagné de plusieurs habitants de Perth, vint au-devant du roi, qui n'avoit qu'une vingtaine de personnes à sa suite. On n'avoit fait aucuns préparatifs pour le dîner du roi. Le comte avoit l'air pensif & embarrassé, & il paroissoit peu occupé de réparer par des civilités & des manieres prévenantes la mauvaise chere qu'il faisoit à Sa Majesté. Lorsque le repas du roi fut fini, on fit passer sa suite dans une autre chambre où le dîner étoit servi; le roi étant

1600.

alors preſque ſeul, Ruthven lui dit à l'o-
1600. reille, qu'il étoit temps de venir dans la chambre où l'homme inconnu étoit gardé. Jacques lui ordonna de faire venir avec eux le chevalier Thomas Erſkine; mais Ruthven défendit au contraire à Erskine de les ſuivre. Il fit monter le roi par un eſcalier, le fit paſſer par pluſieurs chambres, dont il fermoit auſſi-tôt les portes, & le fit à la fin entrer dans un petit cabinet où étoit un homme armé de toutes pieces, l'épée & le poignard au côté. Le roi qui s'attendoit à trouver un homme déſarmé & garrotté, frémit à cet aſpect, & demanda ſi c'étoit là l'homme en queſtion. Ruthven, au-lieu de répondre, ſaiſit le poignard de l'homme armé, & le tenant ſur la poitrine du roi: » Rappellez-vous, lui dit-il, tout » ce que mon pere a ſouffert injuſtement » par votre ordre: vous êtes mon pri» ſonnier: rendez-vous à moi ſans réſiſ» tance & ſans bruit, ou ce poignard va » à l'inſtant venger le ſang innocent ". Jacques eut recours aux reproches, aux prieres, aux careſſes, & cependant l'homme armé, tremblant, pâle, & défait, n'avoit pas le courage de ſecourir le roi, ni de ſeconder ſon agreſſeur. Ruthven proteſta que ſi le roi ne faiſoit aucun

bruit, sa vie étoit en sûreté; & sans qu'on puisse en concevoir la raison, il se re- 1600.
tira pour aller appeller son frere, laissant à l'homme armé le soin de garder le roi, qui promit avec serment de ne faire aucun bruit pendant son absence.

Pendant que le roi étoit dans cette situation dangereuse, ceux qui l'avoient accompagné étoient dans la plus grande inquiétude de savoir ce qu'il étoit devenu. Un des domestiques de Gowry entra avec précipitation dans la chambre où ils étoient, & leur dit que le roi venoit de monter à cheval, & qu'il avoit pris le chemin de Falkland. Ils courent tous aussi-tôt dans la rue; le comte Ruthven demande qu'on lui amene promptement ses chevaux. Cependant son frere étoit allé retrouver le roi; & jurant qu'il n'y avoit plus de ressource, il lui annonce la mort, & se prépare à lui lier les mains. Le roi, quoique sans défense, ne put soutenir cette indignité. Il se collete avec l'assassin, & il se fit alors entre eux un furieux combat. Le roi qui, pendant l'absence de Ruthven, avoit engagé cet homme qui le gardoit, à ouvrir une fenêtre, y traîne l'assassin, & se met à crier avec une voix terrible: » Trahison! » trahison! au secours, on m'assassine "!

Ses gens entendirent & reconnurent sa
1600. voix : ils virent à la fenêtre une main qui tenoit le roi à la gorge, & qui la lui serroit avec violence. Ils volent à son secours. Lennox, Marr, & plusieurs autres courent au grand escalier, & trouvant toutes les portes fermées, ils les battent avec furie, & essaient de les enfoncer. Cependant le chevalier Jean Ramsey gagne un escalier dérobé qui le conduit à la chambre où étoit le roi, & dont la porte se trouva ouverte. Il se jette sur Ruthven, qui se colletoit toujours avec le roi, donne deux coups de poignard à l'assassin, & le pousse vers l'escalier, où il fut rencontré & tué par les chevaliers Thomas Erskine & Hugues Herreis. Ruthven en rendant le dernier soupir, s'écria : » Hélas ! je ne suis » point à blâmer pour cette action ". Cependant cet homme armé qu'on avoit caché dans le cabinet, s'étoit évadé sans qu'on s'en fût apperçu. Un valet de pied nommé Wilson, entra avec Ramsey, Erskine & Herreis dans la chambre où étoit le roi. Avant qu'ils eussent eu le temps d'en fermer la porte, Gowry s'y jetta, une épée dans chaque main, & suivi de sept de ses gens bien armés, menaçant à haute voix de tuer à l'instant tous ceux

qui feroient réſiſtance. Ramſey & ſes aſſociés pouſſent le roi dans le petit cabinet, ferment la porte ſur lui ; & malgré l'inégalité du nombre, ils s'avancent hardiment vers le comte. Ramſey lui porte un coup qui lui perce le cœur. Gowry tombe ſans proférer un ſeul mot, & ſes gens, après avoir reçu quelques bleſſures, prennent la fuite. Trois de ceux qui défendoient le roi, furent auſſi bleſſés dans ce combat. Cependant on entendoit un bruit terrible à la porte oppoſée, qu'une troupe de gens eſſayoit inutilement de forcer. Le roi étant aſſuré que ces gens étoient Lennox, Marr & ſes autres amis, on leur ouvrit la porte en-dedans. Ils coururent ſe jetter aux pieds du roi avec des tranſports de joie, & le félicitant de s'être tiré, contre toute eſpérance, d'un auſſi grand péril. Le roi ſe mit à genoux avec toute ſa ſuite, & rendit à Dieu de ſolemnelles actions de graces de cette délivrance miraculeuſe. Cependant le danger n'étoit pas entiérement ceſſé. Gowry étoit prévôt de la ville, & fort chéri des habitants. Lorſqu'ils furent inſtruits du malheureux ſort des deux freres, ils coururent aux armes, entourerent la maiſon, ſe répandirent en invectives contre le roi, & me- 1600.

nacerent dans les termes les plus insolents
1600. de venger leur mort. Jacques se mit à la fenêtre, parla au peuple, & essaya d'appaiser la fureur de cette multitude. Il fit entrer les magistrats, il leur exposa toutes les circonstances du fait : leur fureur se calma peu-à-peu, & la populace se dispersa. On fouilla dans les poches du comte de Ruthven, pour y chercher quelques indices de sa conspiration & les noms de ses complices. On n'y trouva qu'un petit sac rempli de caracteres magiques, & de termes de sorcellerie ; & si l'on peut ajouter foi à la relation de ce complot que le roi fit publier, » lorsqu'on » approchoit ces caracteres & termes de » magie du corps du comte, la blessure » dont il mourut ne jettoit point de sang ; » & lorsqu'on les éloignoit, le sang cou» loit avec abondance ". Le roi, après avoir couru les plus grands hasards dans ce jour malheureux, retourna le soir à Falkland, laissant les corps des deux freres à la garde des magistrats de Perth.

La relation que le roi fit faire de cette conspiration formée contre sa vie, renferme toutes les circonstances du fait dans le plus grand détail. Cependant il est certain qu'on n'a aucune connoissance, ni des motifs qui engagerent ces deux fre-

res à former une entreprise aussi détestable, ni du but qu'ils s'étoient proposé, 1600.
ni des complices sur le secours desquels ils avoient pu compter. Les paroles de Ruthven au roi donnent lieu de croire que le comte ne fut poussé à ce crime que par le desir de venger la mort de son pere. Mais le roi étoit enfant lorsque le comte de Ruthven fut décapité. Ses enfants pouvoient-ils imputer à un roi mineur, exposé & soumis à la violence des factions, un jugement qui n'avoit point été rendu par son ordre? Jacques avoit même tâché de réparer les malheurs du pere par les bienfaits qu'il avoit répandus sur les enfants: Gowry lui-même, touché des bontés du roi, avoit souvent exprimé sa reconnoissance dans les termes les plus forts. Trois des gens du comte, convaincus d'avoir été de ceux qui avoient chargé les domestiques du roi, furent exécutés à Perth; mais on n'en tira aucunes lumieres sur les motifs qui avoient engagé leur maître à une action aussi opposée à cette vive reconnoissance qu'il avoit marquée des graces du roi. On fit les recherches les plus exactes pour découvrir cet homme qui avoit été caché dans le cabinet, & on espéroit tirer de lui bien des connoissances. André Hen-

1600. derſon, intendant du comte, avoua, ſur la promeſſe qu'on lui fit de lui accorder ſa grace, qu'il étoit lui-même cet homme armé de pied en cap; mais il ne parut d'ailleurs en aucune maniere inſtruit des deſſeins de ſon maître. Il convint qu'il avoit été placé dans ce cabinet par ordre des Gowry; mais il ajouta qu'il n'avoit jamais ſu pour quelle raiſon il avoit été établi dans ce poſte. Cet événement tragique & bizarre reſta ainſi dans une obſcurité impénétrable: & on jugea que les deux freres avoient tramé ſeuls, ſans confidents ni complices, & avec un ſecret inconcevable, cet énorme complot.

Dépoſitions de Sprot à ce ſujet.

Cette opinion, quoique vraiſemblable, ſe trouva néanmoins détruite au bout de neuf années par un événement auſſi extraordinaire que les autres circonſtances de cette hiſtoire. On découvrit que les deux freres n'avoient pas tramé ſeuls toute la conſpiration, & qu'ils avoient quelques complices. Un notaire nommé Sprot, ayant dit avec un air de myſtere à pluſieurs perſonnes, qu'il avoit connoiſſance de quelques ſecrets relatifs à la conſpiration de Gowry, le conſeil-privé crut que la choſe méritoit attention, & fit arrêter le notaire. Suivant ſes dépoſitions, en partie volontaires, & en

partie arrachées par les tourments : » Logan de Reſtalrig, homme très-avantagé des biens de la fortune, & de » mœurs très-débordées, étoit inſtruit » des deſſeins de Gowry, & complice » de ſon crime : Ruthven avoit des entrevues fréquentes avec Logan, pour » concerter le plan de leurs opérations : » le comte de Gowry étoit auſſi pour le » même objet en correſpondance avec » cet homme, & on avoit mis dans le » ſecret un nommé Bour, ami de Logan, & qui étoit chargé de porter les » lettres ". Logan & Bour étoient morts ; mais Sprot affirmoit qu'il avoit lu des lettres de Gowry & de Logan écrites à ce ſujet ; & pour confirmer cette dépoſition, on produiſit quelques lettres de Logan, que Sprot, par une curioſité qui lui fut fatale, avoit ſouſtraites des papiers de Bour *. Ces lettres furent comparées 1600.

* Il y avoit cinq lettres de Logan, l'une à Bour, l'autre à Gowry, & les trois autres ſans adreſſe. Sprot ne put pas dire les noms de celui à qui elles étoient écrites ; Logan le qualifie de *Right-honorable*, très-honorable : on voit par-là, & par d'autres choſes contenues dans ces lettres, (Crom. 95.) qu'il y avoit pluſieurs perſonnes au fait de la conſpiration. La date de la premiere lettre eſt du 18 Juillet. Ruthven n'avoit communiqué l'affaire à Logan que cinq jours avant l'exécution. (Ibid.) Il paroît par l'original de la *ſommation de forfaiture* ſignifiée

1600. par le conseil-privé, avec d'autres papiers écrits de la main de Logan, & la ressemblance des caracteres étoit visible. Des personnes autorisées pour ces sortes de comparaisons, les examinerent & affirmerent par serment leur authenticité. La mort même n'exempta pas Logan des poursuites; on déterra ses os, on les jugea pour crime de haute trahison; & par une sentence également odieuse & illégitime *, ses terres furent confisquées, &

aux héritiers de Logan, que Bour, qui recevoit des lettres à lui adressées, relatives à la conspiration, & également dangereuses & importantes, étoit néanmoins si ignorant, qu'il ne savoit pas lire: « Jacobus Bour, litterarum prorsus ignarus, dicti « Georgii opera in legendis omnibus scriptis ad « eum missis, vel pertinentibus, utebatur ". *Jacques Bour, ignorant & non lettré, se servoit dudit George pour lire toutes les lettres qu'on lui adressoit, ou qu'on lui écrivoit.* Cette circonstance est tout-à-fait extraordinaire, & on ne peut attribuer qu'au caractere capricieux de Logan, cette bizarrerie d'avoir choisi un tel confident.

* Par les loix Romaines, les personnes coupables du crime de haute trahison, pouvoient être jugées même après leur mort. Cet usage fut d'abord adopté par les Ecossois, & sans aucune restriction. *Parl.* 1540. *c.* 69. Mais on apperçut bientôt le danger & les inconvénients de cet usage illimité; & pour y remédier, on y mit les restrictions convenables par un acte de l'année 1542, qui n'a jamais été imprimé, & qui est conçu en ces termes: « Et attendu que « lesdits lords (des articles) pensent que ledit acte « (de 1540) est trop général & préjudiciable aux « barons du royaume, partant ont statué & ordon- « né, que ledit acte n'aura pas lieu à l'avenir, si ce

sa postérité déclarée infâme. Sprot fut condamné à être pendu, pour n'avoir pas révélé la trahison dont il avoit eu con- 1600.

» n'est contre les héritiers de ceux qui auroient com-
» mis, ou commettroient dans la suite, notoire-
» ment le crime de leze-majesté contre la personne
» du roi, ou contre le royaume, pour le faire passer
» en d'autres mains; & contre ceux à qui il feroit
» arrivé de trahir & livrer l'armée du roi, & qui
» en auroient été manifestement convaincus dans
» le temps: que les héritiers de ces personnes pour-
» ront être cités & jugés dans les cinq années après
» le décès desdites personnes coupables desdits cri-
» mes, & que ledit temps passé, lesdits héritiers
» ne pourront plus être poursuivis pour les mêmes
» crimes ". La sentence rendue contre Logan, contrevenoit en deux points à ce statut. Logan n'avoit point été manifestement convaincu pendant sa vie, d'avoir été complice du crime pour lequel il fut jugé, & ses héritiers furent recherchés plus de cinq ans après sa mort: il est à remarquer qu'on ne fit, selon toutes les apparences, aucune attention à ce statut, dans le parlement qui prononça la sentence de proscription contre Logan. Une autre circonstance singuliere, & qui mérite attention, c'est qu'en justice, il est de regle qu'on ne peut pas juger une personne absente; & comme les légistes sont toujours strictement attachés à leurs formes, & souvent ridicules dans les moyens qu'ils employent pour les conserver, ils ont imaginé que dans tout procès contre une personne morte, son corps ou ses os seroient présentés à la barre de la cour. On en trouve plusieurs exemples dans l'histoire d'Ecosse. Après la bataille de Corrichie, le corps du comte de Huntly fut présenté en parlement, avant que de prononcer contre lui la sentence de proscription. Ce fut par la même raison que les corps de Gowry & de son frere furent gardés pour être présentés au parlement. Les os de Logan furent déterrés en conséquence de cette même regle. *Mackenz. Crim. Law. Book, I, Tit. 6. §. 22.*

noissance. Il soutint jusqu'à la mort ce
1600. qu'il avoit avancé; & comme il avoit promis, étant sur l'échafaud, qu'il donneroit aux spectateurs un signe en confirmation de ce qu'il avoit déposé, il frappa trois fois des mains, après avoir été jetté de l'échelle par l'exécuteur *.

---

* Il paroît que l'archevêque Spotswood étoit présent à l'exécution de Sprot. (Crom. 115,) & qu'il faisoit peu de cas des dépositions de ce notaire. La maniere dont l'archevêque en parle est remarquable. » Je ne sais si je dois m'arrêter au récit du » procès & de l'exécution de George Sprot, qui fut » exécuté à Edimbourg. Ses dépositions, quoique » faites volontairement & constamment, n'avoient » aucune sorte de vraisemblance. Il déposa que, » &c. Ces choses portent le caractere de la fiction, » & ne paroissent être que les productions du cer- » veau creux de cet homme. Il ne montra point la » prétendue lettre de Gowry à Logan, & tout hom- » me sage ne pensera jamais que Gowry, qui avoit » conduit sa trahison avec tant de secret, eût voulu » communiquer son entreprise à un homme rendu aussi » connu & aussi décrié que Logan ". (p. 508.) Cependant Spotswood ne pouvoit pas ignorer la solemnité avec laquelle Logan avoit été jugé, & les preuves qu'on avoit eues de l'authenticité des lettres. L'archevêque étoit vraisemblablement lui-même présent au parlement qui rendit le jugement. Le comte de Dumbar, dont Spotswood parle toujours avec le plus grand respect, présidoit au procès de Logan. On est étonné, par ces considérations, de voir l'archevêque Spotswood nier affirmativement l'évidence des témoignages rendus par Sprot. Le chevalier Thomas Hamilton, alors avocat du roi, & ensuite comte d'Hadington, représente les preuves produites au jugement de Logan, comme amenées au dernier degré de conviction. On a encore la lettre en original qu'il écrivit au roi le

Cependant après être ainsi parvenu, contre toute espérance, à constater que Gowry n'avoit pas agi seul & sans associés, il restoit à deviner quel pouvoit être son but, quels étoient les motifs d'une conduite aussi extraordinaire; & les découvertes qu'on avoit faites donnoient peu de lumieres sur ces deux points. Il paroît presque incroyable que deux jeunes gens d'un mérite aussi distingué, se déterminent en un instant à renoncer à tous leurs devoirs, & à se précipiter dans un crime aussi atroce que celui d'attenter à la vie de leur souverain. Il paroît encore moins vraisemblable, qu'ils eussent concerté leur entreprise avec aussi peu de prudence & de prévoyance. S'ils vouloient 1600.

---

21 Juin 1609. (in Bibl. Facul. Jurid.) Après avoir donné tout le détail de la procédure de ce jugement, il continue ainsi :

» Lorsque les charges furent présentées aux lords » des articles, & soumises à leur examen, ils déciderent unanimement & tout d'une voix, que lesdites charges étoient clairement prouvées ; ils » parurent même se disputer à qui marqueroit avec » plus de zele la satisfaction qu'ils en ressentoient. » Ils en parloient dans les termes les plus remplis » d'affection, ils versoient des larmes de joie. Plusieurs même des plus distingués, avouerent qu'en » entrant dans la chambre, ils étoient en doute sur » plusieurs points; mais que les choses étoient de- » venues si claires, qu'ils pensoient qu'on devoit » regarder comme traître quiconque persisteroit à » refuser de se rendre à l'évidence de cette tra- » hison ".

1600. que le fait reſtât caché, leur propre maiſon étoit le théâtre le moins convenable pour cette horrible tragédie. S'ils avoient imaginé qu'Henderſon frapperoit le coup, pourquoi choiſir un tel homme, & auſſi peu courageux, pour lui faire jouer le rôle d'aſſaſſin ? Pouvoient-ils penſer que cet homme, ſans aucun intérêt, ſans avoir même aucune connoiſſance de leur deſſein, ſe porteroit à une action auſſi déſeſpérée ? Si le projet de Ruthven étoit de poignarder le roi de ſa propre main, pourquoi retirer le poignard après lui en avoir mis la pointe ſur la gorge ? Après avoir déclaré ſi ouvertement au roi ſes intentions, quelles raiſons pouvoit-il avoir pour le quitter ? Quelle imprudence de le laiſſer à la garde d'un aſſocié auſſi timide & auſſi peu ſûr qu'Henderſon ? Pourquoi perdre tant de temps à vouloir lier les mains à un homme déſarmé, & qu'il pouvoit tuer à l'inſtant avec ſon épée ? Quand la Providence auroit permis qu'ils trempaſſent leurs mains dans le ſang de leur ſouverain, quel avantage pouvoient-ils retirer de la mort du roi ? Quels titres, quelles prétentions pouvoient-ils oppoſer aux droits des enfants de Jacques * ? Une vengeance prompte

* On a aſſuré qu'après la mort du roi, le comte

& inévitable, une infamie perpétuelle, étoient donc les seuls fruits que les deux freres pouvoient retirer de leur forfait. 1600.

D'un autre côté, il est impossible de penser que le roi eût formé aucun dessein contre la vie de ces deux freres. Ils n'avoient jusqu'alors encouru l'indignation du roi par aucun crime, & ils n'étoient en aucune maniere les objets de sa haine & de sa jalousie *. Le roi d'ail-

de Gowry auroit pu prétendre à la couronne d'Angleterre comme fils de Dorothée Stuart, fille du lord Methven & de Marguerite d'Angleterre, laquelle, après son divorce avec le comte d'Angus, épousa ce seigneur en troisieme noces. (Burnet, Hist. de son temps.) Mais cette anecdote est sans fondement. On sait avec certitude, que le lord Methven n'eut de la reine Marguerite qu'un seul enfant, & qui mourut en bas âge : & que la lady Dorothée Ruthven n'étoit point fille de la reine Marguerite, mais de Jeannette Stuart, seconde femme du lord Methven, & fille de Jean comte d'Athol. (Crawf. Peer. 329.) Gowry descendoit effectivement du sang royal d'Angleterre, mais le roi avoit alors un fils & une fille : de plus, la lady Arabelle Stuart, fille de Charles, comte de Lennox, avoit un titre à la couronne d'Angleterre, préférable à celui de Gowry.

* Le chevalier Henri Neville, dans une lettre au chevalier de Ralph Winwood, attribue la mort des deux freres à une cause dont il n'est fait mention dans aucun de nos historiens. » Nous apprenons » d'Ecosse, que le roi & sa femme ne vivent point » bien ensemble, & qu'il y a même entre eux une » mésintelligence déclarée : & plusieurs croyent que » la découverte de quelque galanterie entre la rei» ne & le frere du comte de Gowry, (supplicié

leurs, n'aimoit point à répandre le sang.
1600. On sait qu'il n'étoit point assez brave ni assez déterminé pour aller seul avec une suite peu nombreuse & désarmée, attaquer des gens dans leur propre maison, & entreprendre de les tuer au milieu de tous leurs domestiques, dans une ville où tous les habitants, dévoués à leur famille, pouvoient en un moment se raf-

---

» avec lui) est la véritable cause & le motif réel de » cette scene tragique. *Winw. Mém. vol. I.* 274.

On trouve dans une lettre de Nicholshon les passages suivants : Nous laissons au lecteur à juger si on peut les regarder comme une confirmation de ce soupçon. Dans une lettre du 22 Septembre 1602, il parle du retour des deux jeunes freres Gowry en Ecosse, & il ajoute : » L'arrivée de ces deux » jeunes gens, les intelligences que la reine d'E- » cosse entretient avec eux, l'envoi de mademoi- » selle Béatrix leur sœur, munie des instructions » que le chevalier Thomas Erskine a données, ont » fait soupçonner fortement au roi d'Ecosse, que » ces deux freres ne sont venus que pour quelque » complot dangereux ». Dans une autre lettre du premier Janvier 1603 : » Le même jour que je vous » ai écrit ma derniere lettre, mademoiselle Béatrix » a été conduite sur le soir à la cour par la lady » Paisly & mademoiselle d'Angus, comme étant » une de leurs demoiselles, & elle a été conduite » dans une chambre qui avoit été préparée pour » elle par ordre de la reine, & en cet endroit la » reine a été long-temps en conférence avec elle. » Le roi en a eu connoissance, il en marqua son » mécontentement à la reine, lui faisant sur cela » des reproches honnêtes, & examinant tranquil- » lement les domestiques de la reine sur le même » sujet, & sur d'autres matieres y appartenantes, » avec tout le secret & la discrétion requise en de » pareilles affaires ».

fembler, pendant qu'il étoit lui-même si éloigné de tout fecours. Enfin, le roi auroit-il choifi pour fes affociés dans ce coup de main, le comte de Marr & le duc de Lennox, le premier lié de l'amitié la plus étroite avec la maifon de Gowry, & le fecond marié avec une de leurs fœurs? 1600.

Conjectures par rapport au deffein des conjurés.

Dans cette diverfité d'opinions si oppofées les unes aux autres, foit qu'on veuille charger Gowry du projet de l'affaffinat, foit qu'on attribue au roi le deffein de fe défaire de Gowry, on ne trouve qu'obfcurités, que myftere, que contradictions; on rencontre à chaque pas des difficultés infurmontables. Peut-être qu'en creufant plus avant, on trouveroit la fource de toute cette confpiration, & que ce complot paroîtroit moins criminel en l'attribuant à des caufes plus éloignées.

Un des principaux objets de la politique d'Elifabeth, étoit de tenir le roi d'Ecoffe dans une continuelle dépendance. Pour y réuffir, elle cherchoit quelquefois à le flatter, d'autres fois elle s'attachoit à gagner & à corrompre les miniftres & les favoris de Jacques: & lorfque ces moyens ne lui avoient point réuffi, elle encourageoit le clergé à dé-

1600. crier parmi le peuple, les opérations du gouvernement d'Ecosse, qu'elle jugeoit contraires à ses vues, ou bien elle soulevoit quelque faction de nobles, pour s'y opposer & en empêcher l'effet. Ces nobles, peu au fait des brigues & des intrigues de cour, ignorant l'art de perdre des ministres par des voies indirectes & par des cabales, avoient recours à cette coutume féroce, de se rendre maîtres de la personne du roi, pour acquérir par ce moyen la principale direction dans ses conseils. Dans le complot, connu sous le nom de *Raid of Ruthven*, les nobles qui se saisirent de la personne du roi, étoient animés & soutenus par Elisabeth.

Elle protégea Bothwell dans toutes ses entreprises, & elle lui donna retraite dans ses domaines. Les liaisons que Jacques venoit de former avec les princes catholiques Romains, ses négociations secretes avec les catholiques en Angleterre, les maximes qu'il avoit adoptées pour le gouvernement de son royaume, étoient autant de motifs de crainte & de jalousie pour Elisabeth. Elle croyoit voir approcher le moment de quelque grande révolution en Ecosse, & il étoit de son intérêt de la prévenir. Le comte de Gowry étoit un des plus puissants seigneurs

de l'Ecosse, & il descendoit d'ancêtres fortement attachés aux intérêts de l'Angleterre. Le comte avoit adopté le systême anglois, & il pensoit que le bonheur de sa patrie étoit attaché uniquement au maintien de l'alliance entre les deux royaumes. Gowry, pendant son séjour à Paris, avoit lié une amitié fort étroite avec le chevalier Henri Neville, alors ambassadeur d'Angleterre à la cour de France. Ce ministre l'avoit recommandé à la reine sa maîtresse, comme un homme dont elle pouvoit tirer de très-bons services *. Lorsque Gowry passa en Angleterre, Elisabeth le reçut avec distinction, & avec les plus grandes marques de bienveillance. Toutes ces circonstances réunies ont fait soupçonner que le plan de la conspiration de Gowry avoit alors été concerté avec la reine d'Angleterre. Cette opinion prévalut dans le temps, & il paroît qu'elle n'étoit pas tout-à-fait sans fondement. On avoit apperçu un vaisseau Anglois qui avoit louvoyé pendant quelque temps à l'entrée du golfe de Forth. Les deux jeunes freres du comte de Ruthven se réfugierent en Angleterre après le mauvais suc- 1600.

* Winw. I. 156.

cès de la conſpiration du comte, & Eliſabeth leur accorda ſa protection. Jacques prit beaucoup d'ombrage de la conduite d'Eliſabeth, mais il eut ſoin de le cacher avec prudence. Au reſte, les intrigues d'Eliſabeth n'eurent jamais pour but d'attenter à la vie du roi, mais ſeulement de mettre des entraves à ſon autorité, & de renverſer ſes projets. Elle regardoit la vie de Jacques comme une eſpece de ſauve-garde. Elle croyoit que la ſûreté de ſa propre vie y étoit attachée : que les droits du roi d'Ecoſſe arrêtoient les prétendants papiſtes à la couronne & leurs adhérents, & les empêchoient de ſe porter à des coups de déſeſpoir, où l'impatience & le zele de leur religion auroient pu les précipiter. Elle auroit fait une action de la derniere imprudence ſi elle avoit encouragé Gowry à aſſaſſiner ſon ſouverain : & il ne paroît pas non plus que les deux freres en aient jamais eu le deſſein. Ruthven commença par eſſayer d'attirer le roi ſeul à Perth & ſans aucune ſuite. Lorſqu'on vit que le roi étoit plus accompagné qu'on ne l'avoit cru, le comte uſa d'un ſtratagême pour écarter ceux qui avoient ſuivi Sa Majeſté, en leur diſant que le roi avoit pris le chemin de Falkland, & en de-

1600.

mandant avec empreſſement leurs chevaux pour qu'ils puſſent le ſuivre. Lorſqu'ils renfermerent enſuite le roi dans un endroit écarté de la maiſon, lorſqu'ils entreprirent de lui lier les mains, il paroît que leur but n'étoit point d'aſſaſſiner le roi, mais ſeulement de ſe ſaiſir de ſa perſonne. Il eſt vrai que Gowry n'avoit point raſſemblé ſes vaſſaux, & qu'il ne pouvoit pas eſpérer de garder long-temps, à force ouverte, le roi priſonnier dans cette partie du royaume: mais on auroit pu l'embarquer ſur un vaiſſeau anglois, qui étoit peut-être poſté pour l'attendre, & qui l'auroit conduit à Faſt-Caſtle, maiſon appartenante à Logan. On trouve même dans les lettres de Logan quelques phraſes obſcures qui donnent lieu de croire que les conjurés avoient pris des rendez-vous dans ce même endroit. Le roi, ſurpris & effrayé de la violence qu'on lui faiſoit, devoit naturellement penſer qu'on en vouloit à ſa vie. Ceux qui étoient à ſa ſuite avoient intérêt à l'entretenir dans cette idée, & à exalter le danger pour relever le mérite & l'importance de leurs ſervices. On peut donc penſer que les craintes du roi, que la vanité de ceux qui ſe trouvoient auprès de lui dans cette occaſion, que le

1600.

1600. penchant des hommes à la crédulité, leur goût pour le merveilleux lorſqu'ils recherchent les cauſes de quelque grand événement, de quelque ſcene tragique, ſont les véritables raiſons qui ont relevé l'importance de ce fait ſingulier. De plus, l'extravagance & l'abſurdité des faits dont on a voulu orner ce récit, ont infiniment décrédité les véritables circonſtances du complot, & ils pourroient même faire douter de la réalité de toute cette conſpiration.

Pluſieurs perſonnes refuſent d'ajouter foi au détail de la conſpiration publiée par le roi.

On reçut le lendemain matin à Edimbourg la nouvelle de ce qui s'étoit paſſé à Perth. Le conſeil-privé ordonna aux miniſtres de la ville d'aſſembler à l'inſtant le peuple, de l'inſtruire des circonſtances de la conſpiration formée contre la vie du roi, & de rendre publiquement des actions de graces à Dieu, qui avoit veillé ſi viſiblement à la conſervation des jours de Sa Majeſté. Mais comme le premier récit de la conſpiration qui étoit parvenu à Edimbourg, avoit été écrit à la hâte; comme les circonſtances du fait étoient peu connues, & que les paſſions qui les avoient dictées ſe faiſoient ſentir fortement; comme les détails de ce complot étoient confus, exagérés, & remplis de contradictions, les miniſtres ſe cru-

rent autorisés à les révoquer en doute. Ils offrirent de rendre au Tout-puissant 1600.
des actions de graces solemnelles pour la délivrance du roi, mais ils refuserent d'entrer dans aucun détail, & de profaner la chaire de vérité par le récit des particularités qui paroissoient si douteuses & si incertaines.

Quelques jours après, le roi revint à Edimbourg. Galloway, ministre de la chapelle du roi, harangua le peuple à la croix publique, & entra dans le détail de toutes les circonstances de la conspiration. Jacques, présent à cette prédication, affirma tout ce que le ministre venoit d'avancer. Le roi ordonna que le récit de tout cet événement fût rendu public. Cependant les ministres d'Edimbourg, & plusieurs de leurs freres, persisterent dans leur incrédulité, & ne furent jamais convaincus de la vérité de ces faits. Ils avoient une haute estime pour Gowry : ils désapprouvoient la conduite du roi dans tous les points : quelques circonstances du récit de la conspiration étoient manifestement fausses, & la plupart n'étoient appuyées sur aucunes preuves. Ces raisons portoient les ministres à douter de la vérité de tout ce complot, & donnoient même à leurs

soupçons un air de vraisemblance. Mais
1600. à la fin le roi, soit par menaces, soit par la force de ses raisonnements, vint à bout de les amener tous à avouer qu'ils étoient convaincus de la vérité de la conspiration. Robert Bruce fut le seul qui tint ferme, & qu'on ne put jamais convaincre. Il déclara qu'il recevoit avec respect le récit que le roi faisoit de cet événement, mais qu'il ne pourroit jamais se déterminer à dire qu'il fût persuadé de la vérité de cette conspiration. Les scrupules & l'entêtement d'un seul homme n'auroient pas mérité beaucoup d'attention. Cependant comme ce même esprit d'incrédulité commençoit à gagner parmi le peuple, l'exemple d'un homme si renommé pour son savoir & pour sa probité, pouvoit avoir des conséquences dangereuses; le roi fit tous ses efforts pour gagner Bruce & pour le convaincre; & lorsqu'il vit qu'il n'y avoit plus d'espérance de vaincre l'incrédulité de ce ministre & d'écarter ses doutes, il le priva de son bénéfice : ensuite, après avoir encore temporisé & fait quelques démarches pour en venir à une réconciliation il le bannit hors du royaume *.

L

* Spotsw. 461, &c. Cald. 5, 389, &c.

Le parlement ne fut point retenu par de pareils ſcrupules. Les corps morts des deux freres furent préſentés conformément à la loi ; on procéda contre eux pour crime de haute trahiſon ; on fit l'accuſation en forme, les témoins furent entendus, & ils furent condamnés tout d'une voix à perdre leurs honneurs & leurs biens. On fit ſubir à ces corps ſans vie le ſupplice deſtiné aux traîtres ; & comme ſi cette punition, juſqu'alors uſitée, n'avoit pas encore été ſuffiſante pour marquer toute l'horreur qu'on avoit de leurs crimes, le parlement ordonna que le ſurnom de Ruthven ſeroit aboli ; en outre, pour perpétuer la mémoire de la délivrance miraculeuſe du roi, & faire connoître aux ſiecles futurs à quel point la nation avoit été, dans cette occaſion, touchée des bienfaits de la divine Providence, il fut dit que le cinq août ſeroit, tous les ans, un jour d'actions de graces ſolemnelles *.

1600.

Procédés du parlement contre les conjurés.

* Quelques ſemaines après la mort des deux freres, le roi publia un diſcours *ſur leur conſpiration indigne & dénaturée contre ſa vie.* En l'année 1713, George, comte de Cromertie, donna au public un « *récit hiſtorique de la conſpiration formée contre le roi* » *Jacques VI, par le comte de Gowry & Robert Lo-* » *gan de Reſtalrig*». Il paroît que le comte de Cromertie ne s'eſt point attaché à la relation que le roi

1600. La conſpiration de Gowry qui avo
cauſé de ſi vives allarmes, n'eut pas d
ſuites fort conſidérables. Le compl

Conſpiration du comte d'Eſſex contre Eliſabeth.

---

lui-même avoit donnée de cet événement, & qu
a pris toute la partie hiſtorique dans Spotſwood
d'autres auteurs. Mais il a tiré des regiſtres publi
les dépoſitions des témoins entendus dans le co
ſeil du roi contre les deux freres & Logan le
aſſocié. Ce n'eſt que dans ces deux ouvrages qu'c
peut puiſer la connoiſſance des principales circon
tances de cette conſpiration. Quant aux preuv
qu'ils contiennent, il nous reſteroit à deſirer qu'e
les fuſſent plus authentiques & plus déciſives. I
récit d'un fait encore tout récent, publié par l'au
torité du roi; les dépoſitions en original des pe
ſonnes examinées par le premier tribunal de la na
tion, devroient porter un caractere d'évidence q
peut rarement ſe rencontrer dans des relations hi
toriques, devroient ne laiſſer aucun doute, aucun
incertitude. Cependant tous les faits relatifs à c
événement ſont obſcurs & problématiques. Le r
ſe contredit dans ſes récits; les témoins varier
dans leurs dépoſitions: & ils ſe trouvent ſur plufieu
points tellement oppoſés les uns aux autres, qu'il
laiſſent toujours un vaſte champ à la diſcuſſion
au ſcepticiſme hiſtorique. La dépoſition de Hende
ſon eſt une des plus completes & des plus impo
tantes; & elle ſe trouve néanmoins dans plufieur
circonſtances en contradiction avec la relation d
roi. 1°. Suivant la relation du roi, pendant qu
Ruthven tenoit le poignard ſur ſa poitrine, l'hom
me qui s'étoit trouvé dans le cabinet reſta inter
dit & tremblant. *Diſc.* 17. Henderſon, qui étoit c
même homme, dit dans ſa dépoſition, qu'il arra
cha le poignard des mains de Ruthven. *Diſc.* 53. *Crom*
50. Henderſon ſe vantoit auſſi à ſa femme, que c
jour-là il avoit empêché deux fois le roi d'être poi
gnardé. *Diſc.* 54. *Crom.* 53. 2°. Le roi aſſure qu'Hen
derſon ouvrit la fenêtre pendant l'abſence de Ruth
ven. *Diſc.* 51. Henderſon dépoſe qu'il ne ſe mit e
devoir de l'ouvrir qu'après que Ruthven fut reve
nu, & qu'il l'ouvrit pendant que le roi ſe débattoi

ayant été formé entre les deux freres, sans aucuns associés, ou bien avec des gens inconnus, & choisis exprès pour 1600.

avec Ruthven. *Disc.* 53. *Crom.* 51, 52. 3°. Si nous en croyons le roi, l'homme qui étoit dans le cabinet se tint toujours immobile & tremblant derriere le roi, pendant tout le débat. *Disc.* 27. Mais Henderson assure qu'il arracha à Ruthven une jarretiere avec laquelle il vouloit lier les mains du roi, qu'il détourna la main de Ruthven qui vouloit fermer la bouche à Jacques, & qu'il ouvrit la fenêtre. *Disc.* 54. *Crom.* 52. 4°. Dans la relation du roi, il est dit que Ruthven le quitta & sortit du cabinet pour aller parler à son frere, & que le comte montoit l'escalier dans le même dessein. *Disc.* 23. Henderson dépose que Ruthven en quittant le roi, » ne passa » point le pas de la porte ". *Crom.* 51. A en juger par la distribution de la maison & par d'autres circonstances, il y a lieu de croire qu'il n'étoit guere possible que les deux freres eussent eu alors une entrevue. *Disc.* 23.

Henderson fut entendu deux fois; la premiere à Falkland, au mois d'Août, devant le conseil-privé: ensuite au mois de Novembre à Edimbourg devant le parlement. Sans m'arrêter aux variations moins importantes qui se trouvent entre ces deux dépositions, je me contenterai d'en rapporter deux qui sont remarquables. Henderson, dans sa premiere déposition, raconte les circonstances de tout le fait en ces termes: » Que Ruthven arracha le poignard » de lui déposant, qu'il tint le poignard sur la poi- » trine de Sa Majesté, disant: *Souvenez-vous de la » mort de mon pere, vous devez actuellement mourir » pour lui*: & que comme il visoit au cœur de sa » Hautesse avec ledit poignard, lui déposant fit tom- » ber ledit poignard des mains de Ruthven; & que » lui déposant affirme, comme il est vrai que Dieu » doit un jour juger son ame, que si Ruthven avoit » encore tenu le poignard en sa main, l'espace de » temps qu'il faut à un homme pour faire six pas, » il auroit pu l'enfoncer jusqu'à la garde dans le » corps du roi ". *Disc.* 52. Mais Henderson, dans

être ignorés, le danger fut passé aussi-
1600. tôt qu'il fut apperçu. Mais bientôt aprè
on découvrit en Angleterre une conspi

son second interrogatoire, varie sur deux point. Premiérement, les termes qu'il met dans la bouch de Ruthven, pendant que ledit Ruthven tenoit l poignard sur la poitrine du roi, sont : » Sire, vou » êtes mon prisonnier, souvenez-vous de la moi » de mon pere ". Secondement, il dit que lorsqu Ruthven menaçoit ainsi le roi de la mort, ce n'é toit que pour empêcher Sa Majesté de faire di bruit: » Tenez votre langue, ou par le Christ, vou » allez mourir ". 3°. Dans sa premiere déposition les mots proférés par Ruthven lorsqu'il revint dan la chambre où il avoit laissé le roi, sont : » Il n'y » a plus de remede, *parbleu*, *vous allez mourir*; au lieu que dans la seconde déposition, il y a : parbleu » il n'y a plus de remede, & il se mit en devoir de » lier les mains à Sa Majesté ". *Crom.* 51. & ces mots *vous allez mourir*, sont omis. La premiere dépo sition paroît déclarer nettement que l'intention de Ruthven étoit de tuer le roi. La seconde porteroit à croire qu'il n'avoit d'autre dessein que de tenir le roi prisonnier.

Il y a pareillement des contradictions remarquables dans les autres preuves qui furent produites dans cette même affaire. 1°. Dans le discours qui fut publié par l'autorité du gouvernement, on donne à entendre que le soulevement des habitants de Perth fut excité contre le roi, & qu'il fallut user d'adresse pour l'appaiser. *Disc.* 32. Le duc de Lennox confirme ce même fait dans sa déposition. *Crom.* 44. On a encore l'acte du conseil-privé, par lequel les magistrats de Perth sont sommés de rendre raison de cette émeute, & André Roy, l'un des baillis de la ville, dépose que ce fut lui-même qui fit soulever le peuple, & que les habitants ne prirent les armes que pour secourir le roi. *Crom.* 66. 2°. Henderson dépose qu'il rendit une réponse vague à M. Jean Moncrief, qui lui demandoit où il avoit été ce jour-là dans la matinée, parce que le comte lui avoit ordonné de faire en sorte qu'au-

ration contre Elisabeth. Elle fut à la vérité dissipée presque à sa naissance, mais elle eut des suites funestes, elle fut la source d'événements tragiques, elle répandit sur les dernieres années du regne d'Elisabeth une suite d'infortunes & de désastres. Comme le roi d'Ecosse y prit un intérêt particulier, il est à propos que nous entrions dans le détail de cet événement. 1600.

La cour d'Angleterre étoit alors partagée en deux factions puissantes, qui se disputoient la suprême direction des affaires. L'une avoit pour chef, Robert d'Evreux, comte d'Essex. Le chevalier Robert Cecil, fils du grand-trésorier Burleigh, étoit à la tête de l'autre. Le comte étoit le seigneur d'Angleterre le plus accompli & le plus populaire. Brave, généreux, affable, cependant d'un caractere impétueux, mais écoutant volontiers les avis de ceux qu'il aimoit : en- 1601.

cun homme ne fût informé qu'il avoit été à Falkland. *Dis.* 54. La déposition de Moncrief contient la même chose. *Crom.* 64. Cependant George Hay, depuis lord Kinnoul, & chancelier d'Ecosse, & Pierre Hay déposent que le comte, en leur présence, demanda à Henderson : „ Qui il avoit trouvé à Falk„ land avec le roi " ? *Crom.* 70, 71. Question qui paroît prouver qu'il ne comptoit pas faire mystere de ce voyage.

nemi à découvert, mais facile à ram
1601. ner : ami également chaud & constant
incapable de déguiser ses propres sent
ments & de donner une mauvaise tou
nure à ceux des autres : plus propre
être dans un camp qu'à la cour : l'él
vation de son génie le rendoit capab
de remplir la premiere place dans l'a
ministration du gouvernement ; un espr
altier lui faisoit dédaigner la second
comme au-dessous de son mérite. Il a
tira bientôt les regards & les attentio
de la reine, qui, par une générosité q
lui étoit peu ordinaire, le combla d
biens, & le porta, dès sa plus tendre je
nesse, au faîte des honneurs. Son élé
vation ne lui fit rien perdre de l'affec
tion de ses concitoyens, & il eut le ra
bonheur d'être en même-temps le favo
de son souverain & l'idole du peupl
Cecil, élevé à la cour, & sous les yeu
d'un pere qui possédoit à fond l'art d
s'y conduire avec succès, étoit fin
adroit, insinuant, industrieux. Né ave
des talents qui le rendoient capable d
remplir les premieres places, il avoit l
modestie de croire qu'il ne pouvoit poin
y parvenir par son propre mérite. Ma
habile à saisir toutes les circonstances
il savoit faire sa cour aux dépens de

autres, & tirer avantage de leurs fausses démarches. De tels personnages étoient faits pour être ennemis & rivaux. Le comte méprisoit les artifices de Cecil, qu'il regardoit comme bas & pusillanimes. Cecil traitoit de folie & de prêsomption la magnanimité du comte d'Essex. Tout le militaire, à l'exception de Raleigh, étoit pour le comte. La conformité d'humeur & de caractere concilioit à Cecil l'affection de la plupart des courtisans. 1601.

Le comte d'Essex entretient correspondance avec le roi d'Ecosse.

La mésintelligence entre ces deux factions prenoit des forces à mesure qu'Elisabeth avançoit en âge. Essex, pour fortifier son parti, s'étoit attaché de bonne heure à gagner la bienveillance du roi d'Ecosse. Il affectoit d'être le défenseur zélé du droit de Jacques à la couronne d'Angleterre, & il entretenoit une étroite correspondance avec ce prince & avec ses principaux ministres. Cecil, tout dévoué à la reine, parvenoit de jour en jour à de nouveaux honneurs, par son assiduité à faire sa cour, par la continuité des services qu'il rendoit, & par la patience avec laquelle il attendoit la récompense. L'esprit altier du comte d'Essex & son impétuosité naturelle lui attiroient souvent des réprimandes très-

séveres de la part de sa maîtresse. Elisa-
1601. beth avoit pour le comte une affection particuliere, mais elle supportoit impatiemment les contradictions de son favori. Rarement disposée à accorder des graces, elle étoit toujours lente à s'y déterminer. Cependant Essex fatiguoit continuellement la reine par des demandes importunes. Les ennemis du comte flattoient adroitement son ambition démesurée, secondoient ses efforts, & ne songeoient qu'à l'éloigner de la cour. Dans cette vue, ils lui procurerent le commandement de l'armée qu'on envoyoit en Irlande contre Tyronne, l'office de lord lieutenant dans ce royaume, & des pouvoirs presque illimités. Le comte se tira mal de cette expédition, trompa les espérances de la reine, & ne tint rien de ce qu'il avoit promis. Elisabeth, piquée de ce contre-temps, & animée par les ennemis du comte, lui écrivit une lettre très-vive, & remplie d'accusations & de reproches. Ce ton d'aigreur déplut au comte d'Essex. Son esprit impérieux ne put soutenir cette réprimande; & dans les premiers transports de son ressentiment, il se disposoit à faire passer en Angleterre une partie de son armée, à chasser de la cour tous ses ennemis, à

rentrer par force en faveur auprès de la reine, & à reprendre lui-même son ancienne autorité. Mais après avoir fait de plus sérieuses réflexions, il abandonna ce projet téméraire, il prit avec lui quelques officiers qui lui étoient dévoués, passa en Angleterre, & aussi-tôt qu'il y fut abordé, prit la poste & alla droit à la cour. Elisabeth le reçut avec froideur, mais sans aucune marque de disgrace. Quelques complaisances, un simple aveu de ses fautes, auroient pu lui rendre tout son ascendant sur l'esprit de la reine. Mais il se croyoit outragé, & il ne put se résoudre à ces démarches humiliantes. Elisabeth étoit de son côté déterminée à rabattre la fierté de cet homme présomptueux. Après avoir tiré de lui, par un traitement sévere, des lettres conçues dans les termes les plus soumis & les plus respectueux, elle le mit aux arrêts dans la maison du garde du grand sceau, & elle nomma des commissaires pour lui faire son procès, tant sur sa conduite comme gouverneur d'Irlande, que pour avoir quitté ce royaume sans la permission de Sa Majesté. La sentence le suspendit de tous ses offices, à l'exception de celui de général de la cavalerie, & ordonna qu'il garderoit prison autant de

1601.

1601. temps qu'il plairoit à la reine. Elisabeth, contente d'avoir amené le comte à ce point d'humiliation, défendit que la sentence fût enrégistrée, & lui permit bientôt après de s'en retourner dans sa maison. Dans le cours de cette affaire, qui se prolongea pendant quelques mois, Essex balançoit entre la fidélité qu'il devoit au souverain, & le desir de se venger. Flottant dans cette incertitude, dans un moment où le sentiment de la vengeance prévalut, il dépêcha un exprès en Ecosse pour encourager le roi à assurer son droit de succession par la force des armes, & pour lui offrir son assistance, celle de tous ses amis en Angleterre, & un corps de cinq mille hommes que le lord Mountjoy, alors lieutenant en Irlande, devoit amener de ce royaume. Mais Jacques ne voulut point se mettre au hasard de perdre, par une entreprise prématurée, une couronne qu'il voyoit presque entre ses mains. Mountjoy ayant aussi refusé d'entrer dans ce complot, Essex prit des sentiments plus conformes à ses devoirs, & son ame parut entiérement dégagée de tous projets d'ambition.

Conduite prudente du roi d'Ecosse.

Mais cette modération apparente n'étoit que l'effet du dépit d'un projet dé-

Entreprises témé-

concerté, & elle ne fut pas de longue durée. Il demanda le renouvellement d'un don de finance qui lui avoit été précédemment accordé. La reine le refusa, & ne voulut pas même l'admettre en sa présence. Le comte, naturellement emporté, sentit vivement cette nouvelle injure, & se livra à son désespoir. Ses amis, au-lieu de chercher à calmer sa fureur, à réprimer la fougue de cet esprit impétueux, fomenterent par leur imprudence le tumulte de ses passions, & ne songerent qu'à en tirer avantage pour leurs intérêts particuliers. Après de longues délibérations, Essex, incertain pendant quelque temps du parti qu'il prendroit, se détermina à la fin, à recourir à la force ouverte. Persuadé qu'une telle entreprise le perdroit auprès du peuple, s'il paroissoit n'agir que pour ses intérêts particuliers & par des motifs de vengeance, il chercha à donner à ses démarches une apparence de zele pour le bien public, en essayant de faire intervenir dans sa cause les intérêts du roi d'Ecosse. Il écrivit à Jacques, que la faction qui dominoit alors à la cour d'Angleterre, avoit résolu de soutenir les droits de l'infante d'Espagne à la couronne d'Angleterre : que les

1601. Affaires du comte d'Essex.

places du royaume les plus importantes
1601. étoient entre les mains des ennemis déclarés du roi d'Ecosse : & que s'il n'envoyoit incessamment des ambassadeurs, pour demander que son droit à la couronne fût constaté publiquement & sans délai, les mesures de la faction opposée étoient si bien concertées, qu'il verroit bientôt évanouir toutes ses espérances. Jacques, qui savoit combien une pareille proposition seroit désagréable à la reine d'Angleterre, ne voulut point s'exposer imprudemment à encourir sa disgrace. Mais Essex, aveuglé par ses ressentiments, possédé du desir de la vengeance, se laissa entraîner par ses passions, & agit en homme frénétique & désespéré. Avec trois cents hommes mal armés, il entreprit d'ébranler le trône de l'Europe le mieux affermi. Il sort de sa maison à la tête de cette poignée de monde ; il appelle aux armes les citoyens de Londres, il leur crie que sa vie est en danger ; que s'ils font quelque cas de sa conservation, s'ils veulent affranchir le royaume du joug des Espagnols, ils doivent se ranger sous ses étendards. Il s'avance vers le palais, dans le dessein de chasser Cecil & sa faction, de les éloigner de la présence de la reine, &

de faire proclamer par une déclaration, le droit du roi d'Ecosse au trône *. Essex étoit adoré de ses concitoyens; cependant pas un seul homme ne se mit en devoir de le seconder dans cette bizarre entreprise. Découragé par ces marques d'indifférence, abandonné par une partie de ses gens, presque entouré par quelques corps de troupes qui s'avançoient dans la ville sous différents chefs, il se retira dans sa maison; & sans faire de nouveaux efforts, sans payer de cette audace qui alors lui étoit si nécessaire, & qui auroit soutenu la réputation de valeur qu'il s'étoit acquise, il se remit de lui-même entre les mains de ses ennemis. 1601.

Jacques, instruit du mauvais succès du comte d'Essex, envoya aussi-tôt des ambassadeurs à la cour d'Angleterre, le comte de Marr, & Bruce, abbé de Kinloss. Le premier étoit le médiateur de la correspondance que le comte d'Essex entretenoit avec le roi d'Ecosse. Marr, épris d'admiration pour le caractere du comte, étoit déterminé à tout entreprendre pour le sauver; & Bruce, lié étroitement avec le comte de Marr, étoit disposé à seconder son ami avec le même zele.

* Birch. Mém. 2, 477.

1601. Le sujet de cette ambassade, & le choix des ambassadeurs, étoient des preuves également assurées de l'affection du roi pour le comte d'Essex. Les ambassadeurs avoient ordre de faire les plus vives instances pour conserver la vie au comte; d'examiner même si le roi, en accordant aux amis d'Essex une protection déclarée, pourroit faire réussir leurs desseins, auquel cas les ambassadeurs étoient autorisés à se montrer à découvert, & à déclarer hautement que Sa Majesté viendroit elle-même se mettre à la tête des adhérents du comte, & réclamer par la force des armes le droit de succession qui lui appartenoit *. Mais avant que les ambassadeurs arrivassent à Londres, Essex avoit souffert la punition due à sa trahison. La commission donnée aux ambassadeurs Ecossois, hâta peut-être le moment de sa mort. Elisabeth avoit été pendant long-temps dans l'incertitude avant que de prononcer sur la destinée du comte. Elle ne pouvoit se déterminer à mettre entre les mains du bourreau un homme qu'elle avoit honoré d'une bienveillance aussi particuliere. Son ame, agitée entre le ressentiment qu'elle avoit de sa derniere faute, & l'ancienne affection

Mort du comte d'Essex.

* Johnst. 289. Birch. Mém. 2, 510.

qu'elle avoit eue pour lui, étoit en proie à de cruelles incertitudes. L'état malheureux où le comte étoit réduit, étoit bien capable d'appaiser la colere de la reine, & de réveiller toute sa tendresse. Les sollicitations d'un ami fidele, qui auroit eu du crédit auprès de la reine, auroient pu sauver la vie au comte d'Essex, & obtenir une grace que la reine avoit honte d'accorder. Mais ce seigneur généreux n'avoit point alors un seul ami de cette espece. Elisabeth, obsédée continuellement par ses ministres, offensée de la hauteur du comte d'Essex, persuadée qu'il dédaignoit de se rabaisser à lui demander grace, ordonna à la fin que la sentence fût exécutée. Le mot fut à peine prononcé, qu'elle se repentit de sa précipitation, & qu'elle se sentit pénétrée de douleur de la mort de son favori. Jacques considéra toujours le comte d'Essex comme un homme qui s'étoit sacrifié pour le bien de son service : & lorsque ce prince fut parvenu au trône d'Angleterre, il rétablit le fils du comte dans les honneurs du pere, il réhabilita tous ceux qui avoient trempé dans sa conspiration, & il leur donna des marques distinguées de sa bienveillance *.

1601.

* Camd. Spotsw. 464.

1601. Jacques continue ses intrigues en Angleterre.

Les ambaſſadeurs d'Ecoſſe voyant qu'ils étoient arrivés trop tard pour exécuter le principal objet de leur commiſſion, cacherent avec le plus grand ſoin cette partie de leurs inſtructions, & allerent même complimenter la reine, au nom de leur maître, ſur l'heureuſe découverte de ce complot audacieux. Eliſabeth n'ignoroit point la correſpondance que le roi d'Ecoſſe avoit entretenue avec le comte d'Eſſex; elle ſavoit auſſi que l'intention du comte étoit d'aſſurer le droit de Jacques à la couronne. Mais comme elle vouloit dérober au peuple la connoiſſance de ces intrigues, elle reçut avec un air de perſuaſion & de reconnoiſſance les félicitations des ambaſſadeurs. Enſuite, pour calmer Jacques, & conſerver les apparences de la bonne amitié entre les deux cours, elle augmenta le ſubſide qu'elle payoit annuellement au roi d'Ecoſſe. Les ambaſſadeurs reſterent pendant quelque temps en Angleterre, & ils y furent employés avec ſuccès à renouveller & fortifier les intrigues que Bruce avoit formées de longue main parmi les nobles d'Angleterre. A meſure qu'Eliſabeth avançoit en âge, les Anglois portoient de plus en plus leurs regards vers l'Ecoſſe, & ſe diſpu-

toient l'avantage de se concilier la bienveillance d'un prince qui devoit bientôt 1601.
être leur souverain. Jacques recevoit de tous les coins du royaume, des assurances d'attachement, des protestations du plus parfait dévouement, des promesses de soutenir ses droits. Cecil, lui-même, considérant que les espérances du comte d'Essex étoient principalement fondées sur l'amitié du roi d'Ecosse, & appercevant tous les avantages que le comte auroit pu en retirer, crut qu'il étoit de la prudence de ne pas se tenir plus longtemps sur la réserve avec un prince qui alloit incessamment devenir son maître. Il sentoit la nécessité d'entrer en correspondance avec le roi d'Ecosse; mais il en connoissoit tout le danger sous une maîtresse portée naturellement à concevoir des soupçons, & dont les jalousies se fortifioient avec l'âge. Il chercha à se rapprocher du roi d'Ecosse, mais ce commerce fut conduit avec tout le secret & toute la précaution convenables aux circonstances, & si analogues au caractere de ce ministre. Jacques, se voyant assuré d'un homme dont il avoit jusqu'alors infiniment redouté l'opposition & les influences, attendoit avec une entiere sécurité l'événement qui devoit le porter

1601. sur le trône d'Angleterre. Mais il avoit bien de la peine à contenir dans les bornes de la circonspection, les partisans qu'il avoit dans ce royaume. Ils voyoient que Jacques n'avoit plus qu'un pas à faire pour arriver au trône, ils cherchoient à faire parade d'un zele officieux, ils le pressoient de permettre qu'on présentât requête au parlement pour faire constater légalement le droit de Jacques à la couronne. Le roi les détourna prudemment de ce projet : & quoiqu'il ne dût cet empressement qu'aux avantages de sa position, il voyoit avec la plus grande satisfaction l'ascendant qu'il avoit pris dans une cour qui lui avoit dicté des loix, & qui l'avoit tenu dans une forte de dépendance, qui, pendant tout le cours de son regne, lui avoit prescrit toutes ses démarches, & avoit traversé toutes ses mesures.

1602. Cependant malgré les violentes secousses que l'Ecosse avoit reçues des factions qui divisoient la cour, malgré les fréquentes révolutions qu'elle avoit éprouvées depuis que le roi avoit pris en main les rênes du gouvernement, ce royaume jouissoit alors d'une tranquillité qui ne lui étoit point ordinaire. Libre de toute appréhension au-dehors, dégagé de troubles au-dedans depuis un temps

Le roi entreprend de civiliser les montagnards.

affez confidérable, Jacques faifit cet intervalle de tranquillité pour civilifer les montagnards & les infulaires, objets prefqu'entiérement négligés par les rois fes prédéceffeurs, & qui auroient cependant mérité leurs principales attentions. La paix qui fubfiftoit depuis long-temps avec l'Angleterre, avoit procuré les moyens de dompter l'efprit indocile des habitants des frontieres, & de réprimer leurs déprédations, fouvent auffi dangereufes pour leurs concitoyens que pour leurs ennemis. Les habitants de la baffe Ecoffe commencerent peu-à-peu à fe dégoûter du tumulte des armes, & à s'adonner aux arts de la paix. Mais les montagnards confervoient leur férocité naturelle. Ennemis du travail, accoutumés à la rapine & aux brigandages, ils fatiguoient leurs voifins plus laborieux par des excurfions continuelles. Jacques s'attachoit non-feulement à les contenir, mais même à les rendre des fujets utiles, & il avoit déja en différents temps publié à cet effet des loix très-fages, & très-propres à la réuffite de ce projet. Tous les feigneurs du pays ou chefs de tribus eurent ordre de ne fouffrir dans toute l'étendue de leurs pays que ceux qui pourroient donner des fûretés fuffi-

1602.

santes pour répondre de leur bonne co
1602. duite. On demandoit à ces chefs de fa
dresser une liste de toutes les personn
suspectes dans le ressort de leurs juri
dictions, de remettre ces personnes e
tre les mains de la justice, & d'inder
niser ceux qui auroient souffert de leu
brigandages : & pour s'assurer que c
ordres seroient fidélement exécutés, c
obligea les chefs de livrer des ôtages a
roi, ou de donner caution entre les mai
de Sa Majesté. On ordonna qu'en diffé
rents endroits de la haute Ecosse, on bâ
tiroit des villes, destinées à l'habitatio
des gens industrieux, & qui seroient com
me le berceau des arts & du commer
ce; l'une dans la presqu'isle de Canty
re, l'autre dans le Lochabar, & la troi
sieme dans l'isle de Lewis : & pour y
attirer des habitants, on attribua à ces
villes tous les privileges des bourgs
royaux. Cependant comme il n'étoit
point aisé de donner de l'émulation à ces
nouveaux habitants & de les rendre laborieux, on établit parmi eux une colonie de gens tirés des pays où l'industrie avoit fait de plus grands progrès. On fit les premieres épreuves de cet établissement dans l'isle de Lewis, pays situé avantageusement pour le commerce de la pê-

che, qui pouvoit produire à l'Ecosse de très-grandes richesses. La colonie qu'on y transporta fut tirée de Fife, dont les habitants étoient particuliérement attachés à cette branche de commerce. Mais ils n'y resterent point assez long-temps pour qu'on pût y ressentir les avantages de leur séjour. Les insulaires, outrés de voir leur pays occupé par ces intrus, prirent les armes, les surprirent pendant la nuit, en tuerent une partie, & forcerent les autres à quitter leurs demeures. Le roi porta bientôt ses attentions sur d'autres objets, & il n'est plus fait mention dans l'histoire de ce projet salutaire. En effet, Jacques se trouva alors dans l'impossibilité de donner à l'exécution de son dessein toute l'application & toute la persévérance nécessaires, lorsqu'il est question de changer les mœurs de tout un peuple; mais on ne peut lui refuser la gloire, & d'avoir le premier conçu ce dessein si digne d'un grand prince, & d'avoir indiqué les moyens les plus convenables pour introduire les arts libéraux dans cette partie du royaume *.

1602.

La santé d'Elisabeth n'avoit souffert en-

Maladie & mort d'Elisabeth.

* Parl. 1587, 1594, 1597. Spotsw. 468.

1602. core aucune altération : une bonne constitution, une vie réglée, une égalité d'ame peu commune, l'avoient préservée jusqu'alors des infirmités de la vieillesse. Elle commença pendant le cours de cet hyver à les ressentir, elle s'apperçut que ses forces diminuoient. Elle se mit en chemin par un très-mauvais temps pour aller de Westminster à Richmond, où elle avoit impatience de se rendre. En arri-
1603. vant, elle se plaignit plus qu'à son ordi-
31 Janv. naire. Elle n'avoit point de fievre, son poulx étoit bon, mais elle mangeoit peu, & elle ne dormoit point. Elle ne se plaisoit qu'à être seule, elle ne pouvoit souffrir de voir le jour, & on la trouvoit souvent baignée dans ses larmes.

Aussi-tôt qu'on eut connoissance de l'indisposition de la reine, des personnes de tous les états, de toutes les sectes, de tous les partis, redoublerent d'attentions pour le roi d'Ecosse ; on lui prodiguoit à l'envi les protestations d'attachement pour sa personne, les promesses de soumission à son gouvernement. Des gens même attachés au service de la reine, fatigués de la longueur de son regne, avides de nouveautés, impatients de secouer le joug de la reconnoissance pour les bienfaits qu'ils avoient reçus,

empressés de briguer ceux du nouveau roi, commençoient à abandonner Elisabeth. Le peuple accouroit en foule en Ecosse, on se disputoit déja la faveur du nouveau maître, on craignoit d'être des derniers à lui rendre hommage. 1603.

Cependant le mal de la reine faisoit de jour en jour de nouveaux progrès, & cette noire mélancolie qui la rongeoit, paroissoit désormais incurable. On forma diverses conjectures sur les causes d'une maladie dont on auroit cru qu'Elisabeth devoit être préservée par la gayeté & l'enjouement qui lui étoient naturels. Les uns l'attribuoient aux contrariétés qu'elle avoit éprouvées, lorsque, forcée par les circonstances, elle avoit pardonné au comte de Tyronne une rébellion qui, pendant plusieurs années, avoit été la source de tant de troubles. D'autres imaginoient que son mal provenoit de ce spectacle indécent que son peuple & ses courtisans lui donnoient : ces derniers par leur ingratitude, la nation par une légéreté qui lui faisoit regarder avec indifférence le dépérissement de la santé de la reine, qui entraînoit le peuple Anglois vers le soleil levant, qui lui faisoit regarder l'avénement du roi d'Ecosse avec une ardeur & un empressement qu'il

ne pouvoit dissimuler. L'opinion alors l
1603. plus commune, & peut-être la plus vrai semblable, étoit que l'état de la reine provenoit des peines qu'elle avoit ressenties de la catastrophe du comte d'Essex. Elle donnoit des regrets continuels à la mémoire de ce seigneur infortuné. Elle se plaignoit souvent de l'opiniâtreté du comte, mais elle ne prononçoit jamais son nom sans répandre des larmes *. Peu de temps après l'arrivée d'Elisabeth à Richmond, un événement singulier réveilla toute la tendresse de la reine, & redoubla l'amertume de ses chagrins. La comtesse de Nottingham étant au lit de la mort, desira de voir la reine. Elle avoit, disoit-elle, un secret à communiquer à Sa Majesté, & elle ne pouvoit mourir en paix sans le lui avoir révélé. La reine arrive dans la chambre de la comtesse, qui lui dit : » qu'après que la » sentence de mort eut été prononcée » contre le comte d'Essex, ce seigneur » prit la résolution de demander pardon » à la reine, & d'implorer sa clémence » en la maniere que Sa Majesté elle-mê» me la lui avoit prescrite, en lui ren» voyant un anneau que la reine lui avoit » donné

* Birch. Mém. 2, 505.

» donné dans le temps de sa plus grande
» faveur, avec promesse que lorsqu'il se 1603.
» trouveroit dans quelque grand danger,
» le renvoi de cet anneau, comme un
» gage d'amitié, lui donneroit un nou-
» veau droit à sa protection. Que la lady
» Scroop étoit la personne que le comte
» avoit choisie pour présenter l'anneau
» à la reine; mais que par une méprise,
» au-lieu de le remettre à la lady Scroop,
» on étoit venu le lui apporter : qu'en
» ayant fait part à son mari, le plus cruel
» ennemi du comte d'Essex, Nottingham
» lui avoit défendu de faire parvenir l'an-
» neau à la reine, ou de le renvoyer au
» comte ". La comtesse de Nottingham, après avoir terminé ce récit, supplia la reine d'oublier sa faute & de lui pardonner cette infidélité. Elisabeth, appercevant alors toute la noirceur des ennemis du comte, & combien elle avoit soupçonné injustement son favori d'une opiniâtreté inflexible, répondit à la comtesse : » Le Seigneur peut-être vous par-
» donnera; mais pour moi je ne le ferai
» jamais "; & en proférant ces mots elle sort précipitamment de la chambre, dans le plus grand trouble & dans la plus grande agitation *. Depuis ce moment,

* Cette anecdote au sujet d'Elisabeth, a été pu-

on vit tomber entiérement l'esprit de la
1603. reine. Elle prenoit rarement de la nourriture : elle refusoit tous les remedes que les médecins lui proposoient. Elle disoit qu'elle ne pouvoit plus supporter la vie, & qu'elle desiroit ardemment la mort. On lui fit inutilement toutes sortes d'ins-

---

bliée pour la premiere fois par Osborne, *Mém. d'Elisabeth*, *p.* 23. Elle est confirmée par le témoignage de Kaurier, *Mém.* 260, & par *l'évidence de la tradition* de la lady Elisabeth Spelman, ouvrage mis au jour par le docteur Birch. *Negoc.* 206. Camden fait mention de la douleur que la reine ressentit de la mort du comte d'Essex, & il dit que c'étoit une des causes de sa mélancolie. Il nous reste des papiers originaux qui prouvent que cette opinion étoit alors généralement reçue. *Birch. Mém.* 2, 506. Cependant Essex avoit été décapité deux ans avant la mort de la reine, & il ne paroît pas que ce fût pour d'autres raisons que celles que nous avons rapportées. Comment la douleur d'Elisabeth pouvoit-elle revivre avec autant de violence, après un espace de temps aussi long? La comtesse de Nottingham mourut environ quinze jours avant la reine. Le concours de ces deux événements, joint aux preuves que nous avons rapportées, donne assez de vraisemblance aux faits rapportés par Osborne, pour qu'ils méritent de trouver place dans l'histoire. La seule objection qu'on puisse faire à ce que nous avons dit de l'attachement d'Elisabeth pour le comte d'Essex, c'est l'âge avancé de cette reine. La passion de l'amour est ordinairement bien refroidie à l'âge de soixante-huit ans; la violence même de toutes les passions, à l'exception d'une seule, doit être bien diminuée. Mais la force de cette objection est totalement détruite par un auteur qui a éclairci divers passages dans l'histoire d'Angleterre, & qui a même enrichi cette histoire de plusieurs autres traits. *Catalogue of Roy, And nob Authors. Article Essex.*

tances pour l'engager à se mettre au lit, jamais elle ne voulut y consentir. Elle se tint pendant dix jours & dix nuits sur des carreaux, dans un morne silence, absorbée dans une profonde rêverie, tenant continuellement un doigt dans sa bouche, ses yeux ouverts & toujours fixés vers la terre. Elle s'unissoit néanmoins aux actes de piété qui se faisoient dans son appartement, & aux prieres qui étoient récitées par l'archevêque de Cantorbery. Cela seul paroissoit réveiller son attention, & elle donnoit des marques de la plus grande ferveur. Tombée à la fin dans un dépérissement total, tant par une longue abstinence, que par les angoisses de son ame, elle expira sans agonie, le jeudi 24 mars, dans la soixante & dixieme année de son âge, & dans la quarante-cinquieme de son regne *. 1603.

Caractere d'Elisabeth.

On entend souvent les étrangers accuser les Anglois d'avoir de l'indifférence pour leurs princes, & même de manquer souvent au respect dû aux souverains. Mais ce reproche n'est point fondé. Jamais nation n'a été plus reconnoissante envers ses rois, & ne s'est montrée plus

* Camd. Birch. Mém. 2, 506. Birch. negoc. 206. Strype, 4, 373.

digne de leur bienveillance. Les noms
1603. d'Edouard III & d'Henri V sont encore en vénération, & les Anglois de ce siecle parlent aujourd'hui de ces princes avec la même chaleur, avec le même enthousiasme que ceux qui ont joui des prospérités de leurs regnes, & qui en ont partagé l'éclat. Elisabeth est toujours également respectée en Angleterre; on chérit sa mémoire, & tous ceux qui ont écrit l'histoire de ce royaume lui donnent les plus grands éloges. Son amour pour son peuple, sa justesse & sa pénétration à discerner ses véritables intérêts, son activité à les suivre, sa sagesse dans le choix de ses ministres, la gloire de ses armes, la tranquillité assurée dans l'intérieur, l'accroissement de la réputation, des richesses & du commerce de la nation, fruits des vertus du souverain, ont placé avec justice Elisabeth au rang des princes les plus illustres. Les défauts même qu'on apperçoit dans le caractere de cette princesse n'étoient point d'une espece à tourner au désavantage de son peuple. Son goût pour l'épargne, porté à l'excès, n'étoit pas néanmoins accompagné de la soif d'accumuler des trésors. Cette passion l'empêcha souvent de s'engager dans de grandes entrepri-

ſes, & affoiblit quelquefois le ſuccès de celles qu'elle avoit entamées; mais elle 1603.
établit en même-temps une ſage économie dans tout le cours de ſon adminiſtration, & elle affranchit la nation de cette foule de taxes & d'impôts qu'un monarque prodigue & entreprenant eſt toujours dans la néceſſité de demander à ſes peuples. Sa lenteur à récompenſer ſes ſerviteurs découragea quelquefois le vrai mérite; mais elle en impoſa au mérite emprunté, & elle ferma aux ambitieux le chemin des biens & des honneurs dont ils n'étoient point dignes. Ses inquiétudes continuelles par rapport à ſon droit à la couronne, ſa jalouſie contre tous les princes qui prétendoient le lui diſputer, la porterent à prendre des précautions auſſi avantageuſes pour le bien public que pour ſa propre ſûreté; l'engagerent à rechercher l'affection de ſes peuples, & à la regarder comme le plus ferme appui de ſon trône. Tel eſt le tableau que les Anglois ont tracé de cette grande reine.

En écrivant l'hiſtoire d'Ecoſſe, on eſt ſouvent obligé de la conſidérer ſous un autre point de vue, & d'en porter un jugement bien moins avantageux. Eliſabeth, pendant la plus grande partie de

son regne, presqu'aussi absolue en Ecosse
1603. que dans son propre royaume, y avoit d'abord acquis cet ascendant par des bienfaits réels, par des services très-importants; mais l'usage qu'elle fit de cette autorité devint bientôt fatal au bonheur de la nation écossoise. Industrieuse à fomenter la rage de deux factions acharnées à se détruire, favorisant l'une & lui donnant des secours, pendant qu'elle amusoit l'autre par de fausses espérances; tenant la balance entre les deux partis avec tant d'art, qu'ils pouvoient réciproquement se nuire sans que l'un pût subjuguer l'autre, elle rendit l'Ecosse un théâtre de discorde & de révolutions, elle y fit couler des ruisseaux de sang. Elisabeth termina ainsi par ses ruses & par ses intrigues, une entreprise où toute la valeur de ses ancêtres avoit échoué: elle mit le royaume d'Ecosse sur le pied d'un état dépendant de l'Angleterre. Les maximes de la politique, maximes qui ne sont que trop souvent opposées aux principes de la morale, pourroient peut-être justifier sur ce point la conduite d'Elisabeth; mais on entreprendroit inutilement de faire l'apologie de ses procédés envers la reine Marie, de cette longue scene de dissimulation, sans aucune né-

ceſſité, de cette cruauté ſans exemple. Nous ſommes ſaiſis d'admiration, en parcourant la plupart des autres actions d'Eliſabeth. Mais dans ce trait de rigueur & de ſévérité, on ne reconnoît plus la grandeur d'ame d'une reine, la douceur & l'humanité d'une femme : on eſt forcé de convenir qu'elle avoit renoncé à tous les ſentiments de la nature.

1603.

Jacques eſt proclamé roi d'Angleterre.

On a vu qu'Eliſabeth n'avoit jamais voulu permettre que la queſtion au ſujet du droit de ſucceſſion fût décidée dans le parlement. Elle ne s'étoit jamais expliquée ſur ce point, elle vouloit qu'il reſtât dans une obſcurité impénétrable. Cependant elle n'avoit jamais eu l'intention d'exclure le roi d'Ecoſſe d'un héritage auquel il avoit un droit inconteſtable. Peu de temps avant ſa mort, elle rompit ce ſilence obſtiné, & elle déclara ſes intentions en ces termes à Cecil & au lord amiral. » Mon trône, leur dit-elle, » eſt le trône du roi : je ne veux pro- » poſer perſonne pour le remplir : mon » couſin le roi d'Ecoſſe doit être mon » ſucceſſeur ". Elle confirma la même choſe au lit de la mort ; & auſſi-tôt qu'elle eut rendu les derniers ſoupirs, les lords du conſeil-privé proclamerent Jacques roi d'Angleterre. Toutes les intrigues des

étrangers en faveur de l'infante, toutes
1603. les cabales formées dans l'intérieur du royaume pour appuyer les droits de la lady Arabelle & du comte de Hartford, s'éclipserent en un instant. Les nobles & le peuple oubliant leurs anciennes animosités contre l'Ecosse, & leur éloignement pour toute domination étrangere, témoignerent leur satisfaction avec un concours d'acclamations qu'on n'avoit jamais entendu à l'avénement d'aucun prince de la nation. Au milieu de ces transports de joie, quelques patriotes proposerent de prescrire au successeur quelques conditions, avant qu'il montât sur le trône; leurs demandes furent à peine écoutées. Cecil eut soin de les écarter, & il s'en fit encore un mérite auprès de son nouveau maître. Le chevalier Charles Percy, frere du comte de Northumberland, & Thomas Sommerset, fils du comte de Worcester, furent dépêchés en Ecosse, & chargés d'une lettre adressée au roi, signée par tous les pairs & les conseillers-privés qui se trouvoient alors à Londres. On informoit Jacques de la mort de la reine, de son avénement au trône d'Angleterre, de l'empressement avec lequel ils avoient reconnu son droit, & de l'applaudissement général qui avoit

suivi sa proclamation. Ces députés firent la plus grande diligence ; mais ils furent 1603. prévenus par le chevalier Robert Carey, fils puîné du lord Hunsdane. Ce jeune seigneur, emporté par son zele, se mit en chemin quelques heures après la mort d'Elisabeth, & arriva à Edimbourg le samedi au soir, dans le moment que le roi venoit de se mettre au lit. Carey fut aussi-tôt introduit dans l'appartement du roi, il se mit à genoux auprès du lit de Sa Majesté, il lui apprit la mort de la reine d'Angleterre, il le salua roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande ; & pour preuve de la vérité de la nouvelle qu'il lui annonçoit, il lui présenta un anneau que sa sœur la lady Scroop avoit tiré du doigt de la reine après sa mort. Jacques écouta le récit de Carey avec un air grave & composé. Cependant comme ces informations ne venoient que de la part d'un particulier, elles ne furent point rendues publiques, & le roi garda la chambre jusqu'à l'arrivée de Porcy & de Sommerset. Alors ses titres furent proclamés solemnellement, & ses sujets parurent aussi sensibles que les Anglois à cet accroissement de sa puissance & de ses dignités. Comme sa présence étoit absolument né-

cessaire en Angleterre, où le peuple at-
1603. tendoit avec impatience son nouveau souverain, il ordonna qu'on fît incessamment tous les préparatifs pour son voyage, laissant la reine en Ecosse, qui devoit le suivre dans quelques semaines. Il confia le gouvernement de l'Ecosse à son conseil-privé, & le soin de ses enfants à différents seigneurs. Le dimanche avant son départ, il se rendit à l'église de Saint-Gilles. Il y entendit un sermon où le prédicateur, après avoir exalté les bienfaits de la divine Providence, qui plaçoit Jacques sur un nouveau trône, qui lui donnoit un aussi puissant royaume, sans aucune opposition, sans aucune effusion de sang, exhorta le roi à rendre graces à Dieu, & à lui marquer sa reconnoissance en veillant avec un soin particulier au bonheur & à la prospérité de ses fideles sujets. Le sermon fini, le roi se leva, parla au peuple, l'assura de sa bienveillance & d'une affection que rien ne pourroit jamais altérer. Il promit qu'il feroit de fréquents voyages en Ecosse; & que malgré son absence, ses sujets de ce royaume s'appercevroient qu'il chérissoit toujours le pays de sa naissance, & qu'il avoit pour ses compatriotes la même amitié que lorsqu'il résidoit continuellement

parmi eux. Qu'ils trouveroient toujours leur prince disposé à écouter favorablement toutes leurs requêtes, à y répondre avec joie, & à leur donner en toutes occasions des preuves d'une tendresse paternelle. Ce discours du roi fut souvent interrompu par les sanglots des auditeurs. Le peuple, sensible aux prospérités de son souverain, touché des marques de sa bienveillance, s'exprimoit par ses larmes & par des transports de joie *. 1603.

Jacques va prendre possession du trône d'Angleterre.

Le quinze avril, le roi se mit en chemin avec un train leste, mais peu nombreux, & le lendemain il arriva à Berwick. Par-tout où il passoit, on accouroit en foule pour le féliciter, & dans les différents comtés, les principaux du pays étaloient toutes leurs richesses & toute leur magnificence dans les festins qu'ils avoient préparés pour le recevoir. Elisabeth avoit régné si long-temps en Angleterre, que la plupart de ses sujets ne connoissoient point d'autre cour que la sienne. Ils avoient pris dans cette cour toutes les idées qu'ils se formoient de l'étiquette & de la décoration convenables à un prince. Ils jugeoient d'après ce modele de la conduite & des actions du

* Spotsw. 476.

nouveau souverain : rien n'étoit plus na-
1603. turel que de faire dans ces premiers moments la comparaison de leur nouveau maître avec la reine qu'ils venoient de perdre, & Jacques ne gagnoit pas à ce parallele. Son caractere étoit entiérement opposé à celui de la feue reine. Il n'avoit point ces manieres engageantes, cette affabilité, qui gagnent tous les cœurs, & qui rendoient Elisabeth l'idole de son peuple. Il étoit d'un facile abord & d'un commerce agréable pour le petit nombre de gens qu'il affectionnoit; mais son indolence naturelle lui faisoit regarder comme une fatigue les soins qu'il auroit dû se donner pour se rendre agréable à tous. Il possédoit encore moins ce ton de dignité qu'Elisabeth savoit employer si à propos pour modérer la trop grande familiarité. Au-lieu de distribuer, ainsi qu'Elisabeth, les titres & les honneurs avec une sage économie, il les prodiguoit avec si peu de réserve & de discernement, qu'ils n'étoient plus regardés comme des marques de distinction, comme les récompenses du vrai mérite. Cependant ces observations sur le caractere de Jacques, n'étoient que le fruit des spéculations d'un petit nombre de personnes. Jacques avoit entraîné les suf-

frages de la multitude. Le peuple continuoit à l'applaudir, & ce fut au milieu de ses acclamations, que ce prince fit son entrée dans Londres, le 7 de mai, & monta paisiblement sur le trône d'Angleterre. 1603.

Ce fut ainsi que furent réunis ces deux royaumes, séparés de temps immémorial, & destinés par leur situation à former une grande monarchie. C'est à la réunion de toutes les forces nationales que la Grande-Bretagne doit cette prééminence & cette autorité dont elle jouit en Europe, auxquelles l'Angleterre & l'Ecosse séparées, n'étoient jamais parvenues.

Examen des changements arrivés dans la constitution de l'Ecosse, depuis l'avénement de Jacques VI au trône d'Angleterre.

LES ECOSSOIS voyoient depuis si long-temps leurs monarques héritiers présomptifs du royaume d'Angleterre, qu'ils avoient eu tout le temps de faire leurs réflexions sur les suites de cette augmentation de puissance & de dignité en la personne de leur roi. Mais éblouis par la gloire de donner un souverain à un ennemi puissant, comptant sur l'affection d'un prince né dans leur pays, dévorant en espérance tous les biens & les honneurs qu'il feroit bientôt en état de leur prodiguer, ils firent peu d'attention aux

conséquences dangereuses de ce grand
1603. événement, & ils se réjouissoient de voir monter leur prince sur le trône d'Angleterre, comme si la fortune en honorant le souverain, répandoit également ses bienfaits sur le royaume. Ils eurent bientôt sujet de concevoir d'autres idées, & nous pouvons dater de ce moment la subversion totale de la constitution politique de l'Ecosse.

L'aristocratie féodale, renversée par la politique des souverains chez la plupart des nations de l'Europe, ou peu-à-peu détruite par les progrès du commerce, s'étoit maintenue en Ecosse dans toute sa force. Plusieurs causes avoient contribué à augmenter par degrés le pouvoir des nobles d'Ecosse. La réformation même, qui dans les autres pays où elle avoit prévalu, avoit étendu l'autorité du monarque, avoit augmenté en Ecosse les richesses & les influences de la noblesse. Un roi d'Ecosse, dont les finances étoient peu considérables, dont les prérogatives n'étoient pas soutenues par des troupes réglées, resserrées dans des bornes fort étroites, ne pouvoit pas avoir beaucoup d'autorité sur des sujets aussi puissants. Il étoit obligé de gouverner avec art, & d'avoir recours à des expédients pour faire

exécuter des loix qui ne tiroient leur force que de la soumission volontaire des 1603. nobles. Cette espece d'administration, dont on ne voyoit ailleurs aucun exemple, étoit foible & irréguliere : l'Ecosse avec le nom, avec tout l'extérieur d'une monarchie, étoit réellement une aristocratie : cependant les peuples n'y étoient pas malheureux, & cette constitution bizarre étoit appuyée sur quelques principes qui tendoient à leur sûreté, qui tournoient à leur avantage. Le roi, retenu & intimidé par les nobles, n'osoit risquer aucun acte d'autorité arbitraire. Les nobles, tenus en respect par le roi, qui, malgré les bornes de son pouvoir, avoit des droits considérables & de grandes prétentions, évitoient d'irriter par des exactions déraisonnables, ceux qui étoient dans leur dépendance ; modéroient la rigueur de la tyrannie aristocratique, & mettoient dans cette sorte de gouvernement, une douceur & une égalité qui ne lui est point ordinaire. Cependant le génie militaire du gouvernement féodal étoit toujours en vigueur. Les vassaux de la couronne & ceux des barons n'étoient point opprimés, & étoient même recherchés par leurs supérieurs, qui tiroient tout leur pouvoir & toute leur impor-

tance de l'amour & de l'affection de leurs
1603. vassaux.

Mais l'avénement de Jacques au trône d'Angleterre lui procura un accroissement immense de splendeur, de richesses & d'autorité. Elle environna ce prince d'un nouvel éclat, dont les nobles furent éblouis, étonnés, intimidés. Ils jugerent alors qu'il feroit inutile de réclamer des privileges qu'ils ne pourroient pas soutenir. Tous plierent sous le joug, & ils n'y furent pas seulement entraînés par la crainte; cette soumission volontaire avoit d'autres motifs. Jacques affectionnoit ses compatriotes. Il vouloit leur faire partager sa bonne fortune, il les combloit d'honneurs & de biens. L'espérance d'obtenir les graces du prince agit encore plus fortement sur l'esprit des nobles que la crainte qu'il leur inspiroit, & acheva de dompter cette nation féroce & indépendante. La volonté du prince devint alors la loi suprême en Ecosse. Les nobles se disputoient à qui obéiroit le plus aveuglément aux ordres émanés du trône, à ces commandements qu'ils se faisoient gloire auparavant de mépriser. Le roi, content d'avoir soumis les nobles à l'autorité de la couronne, leur abandonna dans tout son entier

l'exercice de leur ancienne jurifdiction fur leurs propres vaffaux. Des droits auffi étendus, réunis en la perfonne du feigneur fuzerain, devinrent entre fes mains des inftruments d'oppreffion, & le rendirent redoutable. Ces droits originairement fondés fur le génie militaire, furent peu-à-peu dénaturés. On les appliqua à d'autres ufages, on les exerça avec rigueur, & il ne refta plus de moyens pour les adoucir & pour les modérer. Les nobles, après avoir facrifié leurs biens à de fréquents voyages à la cour d'Angleterre, à la vaine ambition de copier les mœurs de voifins plus riches, & de les égaler en magnificence, chercherent à réparer leurs pertes en foulant le peuple par des exactions multipliées. Les fujets opprimés ofoient à peine proférer leurs plaintes. Ils favoient qu'elles n'arriveroient jamais au pied du trône, & qu'ils ne pourroient obtenir du prince aucun foulagement à leurs maux.

Tel fut l'état politique de l'Ecoffe depuis la réunion des deux royaumes jufqu'à la révolution de 1688. Réduite à la condition la plus malheureufe & la plus étrange qu'on puiffe fe repréfenter; foumife en même-temps aux volontés abfolues d'un monarque & à la jurifdic-

tion tyrannique d'une ariſtocratie, elle éprouva tous les inconvénients de ces deux formes de gouvernement. Ses rois étoient deſpotiques, ſes nobles étoient eſclaves & tyrans, le peuple aſſervi ſous ce double joug gémiſſoit dans l'oppreſſion.

Cependant les nobles firent encore quelques efforts pour ſe tirer de cet état de ſervitude, & recouvrer leur ancienne indépendance. Après la mort de Jacques, la nation Ecoſſoiſe n'éprouva plus la même affection de la part de ſes rois. Charles I, élevé parmi les Anglois, montra peu d'attachement pour le royaume où il avoit pris naiſſance ; les nobles qui ne voyoient plus le ſceptre entre les mains du prince qu'ils regardoient comme un ami ; qui ſe trouvoient ſous la domination d'un monarque avec qui ils avoient peu de correſpondance ; qui n'avoient aucune influence dans ſes conſeils, ne ſe tinrent pas long-temps dans cette entiere ſoumiſſion, dans cette obéiſſance aveugle. Les empiétements du roi ſur les privileges des nobles, la crainte de nouveaux abus, firent renaître l'émulation dans l'ordre de la nobleſſe. On porta les plaintes au ſouverain, on fit de vives remontrances. Le peuple murmuroit des innovations qu'on vouloit in-

troduire dans la religion : les nobles fomenterent en ſecret leurs mécontentements. La mauvaiſe conduite de la cour vint à l'appui des intrigues de la nobleſſe, acheva de ſoulever les eſprits, appella aux armes toute la nation qui ſe déclara contre le ſouverain avec un concours unanime & une animoſité dont on n'avoit point vu d'exemple. Charles mit en campagne toutes les forces de l'Angleterre ; & les nobles d'Ecoſſe, malgré l'union qui régnoit entre eux, malgré le zele du peuple, auroient à l'inſtant ſuccombé ſous les efforts du roi, ſi ce prince avoit pu agir avec plus de vigueur, & s'il avoit été mieux ſecondé par ſes ſujets d'Angleterre, dont il avoit entiérement perdu l'affection. La guerre civile éclata avec toutes ſes fureurs dans les deux royaumes. Le ſang du citoyen coula dans une infinité de combats, la fortune, après avoir favoriſé alternativement l'un & l'autre parti, amena enfin cette fameuſe révolution ſi connue dans l'hiſtoire. Le trône s'écroula, & enſevelit ſous ſes ruines la nobleſſe Ecoſſoiſe qui avoit provoqué cette guerre fatale. Lorſque Charles II fut rétabli, ce prince rentra en pleine poſſeſſion de la prérogative royale en Ecoſſe. La nobleſſe, accablée par une

longue ſuite de malheurs, par la dévaſtation de ſes biens, n'avoit plus le même eſprit, avoit perdu ſon ancienne vigueur. Elle étoit moins en état que jamais de s'oppoſer aux volontés du ſouverain, elle n'en avoit pas même le deſir. Pendant tout le cours de ce regne, & ſous celui de Jacques II, le monarque dictoit des loix, & l'Ecoſſe proſternée les recevoit avec ſoumiſſion & même avec baſſeſſe. La plupart des nobles Ecoſſois réduits à la pauvreté, étoient plus que jamais eſclaves du maître & tyrans cruels de leurs propres ſujets. Le peuple, négligé dans tous les temps, étoit alors devenu odieux, étoit chargé d'injures & de mauvais traitements, à cauſe de ſon attachement à des principes de religion & de politique, différents de ceux que le ſouverain ſuivoit.

La révolution changea entiérement la forme du gouvernement en Ecoſſe, & on y adopta des maximes bien différentes. Nos loix n'avoient juſqu'alors eu pour objet que l'accroiſſement de l'autorité du prince, ou la ſûreté des privileges des nobles. On faiſoit à peine mention des droits du peuple : ils étoient négligés & peut-être inconnus. On commença depuis cette époque à y donner

quelque attention. On assura ses privileges par la *réclamation de droit*. Le nombre de ses représentants fut augmenté, & lui donna peu-à-peu un nouveau poids, une nouvelle considération dans le parlement. Le peuple, assuré de ses droits, revêtu d'une puissance plus étendue, commença à prendre l'essor. Les ames se développerent, les travaux d'industrie se perfectionnerent, on étendit les branches du commerce, on forma des plans de conduite politique mieux concertés. Cependant l'esprit d'aristocratie qui dominoit toujours, & plusieurs autres circonstances retardoient les progrès de cet accroissement du bonheur de la nation.

Un autre événement acheva ce que la révolution avoit commencé. L'union des deux couronnes sur une même tête avoit ébranlé le pouvoir de la noblesse, il fut presque anéanti par la réunion des deux royaumes. Les nobles Ecossois faisoient auparavant partie du conseil suprême de la nation; ils y portoient leur crédit, ils y dominoient. Ils furent alors incorporés dans le parlement de la Bretagne, ils n'y furent admis que par leurs représentants, ils ne firent plus que la partie la moins considérable de ce corps en qui réside l'autorité législative. Ces

nobles furent totalement exclus de la chambre des communes; il ne fut pas permis à leurs fils aînés de les représenter dans cette auguste assemblée. On ne laissa pas même aux nobles leurs priviléges féodaux, qui auroient pu compenser la perte de leur autorité politique. Les progrès du commerce, chaque pas que le gouvernement faisoit vers sa perfection, resserroient insensiblement ces privileges : ils furent entiérement détruits par des loix aussi avantageuses pour le bien public, que fatales au corps de la noblesse. La liberté du peuple s'éleva sur les ruines du pouvoir des nobles. Les Ecossois, délivrés des fardeaux dont ils étoient accablés, affranchis du joug sous lequel ils gémissoient depuis si longtemps, adoptés dans une monarchie dont la constitution étoit plus réguliere que celle du royaume d'Ecosse, où l'esprit du gouvernement & les loix étoient plus analogues à la liberté, étendirent leur commerce, travaillerent à multiplier les choses nécessaires à la vie, donnerent même sur ce point dans les recherches & dans l'élégance, & leurs mœurs plus civilisées les porterent à cultiver les arts & les sciences.

Cette esquisse de l'état politique de l'E-

coſſe, dans laquelle nous n'avons fait que parcourir les événements, ſans nous attacher à en développer les cauſes & à les approfondir, nous autoriſe à partager notre hiſtoire en trois époques différentes, dans leſquelles nous appercevons à chaque fois des changements conſidérables dans les trois corps d'où ſont tirés les membres de cette aſſemblée, à laquelle nos conſtitutions ont confié la puiſſance légiſlative.

Premiere époque.

L'avénement du roi au trône d'Angleterre. Ce prince, qui n'avoit auparavant qu'un pouvoir limité, devint en un inſtant le monarque de l'Europe le plus abſolu : & il exerça une autorité deſpotique à l'abri de toutes remontrances de la part des parlements, de toute réſiſtance de celle des nobles.

Seconde époque.

La réunion des deux royaumes. L'ariſtocratie qui ſubſiſtoit depuis tant de ſiecles, qui ne mettoit point de bornes à l'autorité, fut alors entiérement renverſée. Les nobles d'Ecoſſe ſe démirent volontairement de tous leurs droits & de toutes leurs prérogatives, & ils ſe réduiſirent d'eux-mêmes à un tel état, qu'ils ne furent plus comme autrefois, un objet de terreur & de jalouſie pour les autres ſujets.

Troiſieme époque.

Les temps poſtérieurs à la réunion des deux royau-

mes. Les communes, auparavant négligées par les rois, méprisées par les nobles, sortirent alors de leur obscurité, & commencerent à jouer un rôle dans l'état. Elles obtinrent ainsi par le concours des circonstances, la participation de tous les privileges que les Anglois avoient achetés aux prix de leur sang, & elles sont parvenues dans le royaume d'Ecosse au même degré de considération qu'elles possédoient déja depuis longtemps en Angleterre.

L'église ressentit aussi les effets du pouvoir absolu que l'accession au trône d'Angleterre procura au roi d'Ecosse ; elle eut aussi ses révolutions, qui méritent d'être rapportées. Jacques, pendant les dernieres années de son administration en Ecosse, y avoit fait revivre l'ordre des évêques, tant pour le nom que pour les fonctions. Cependant ces évêques n'avoient dans l'église ni jurisdiction ni prééminence. Leurs revenus étoient peu considérables, & ils n'avoient d'autres distinctions que la séance au parlement, la jalousie du clergé, la haine du peuple. Le roi, touché de l'éclat & de l'autorité des évêques Anglois, & desirant d'établir dans le gouvernement ecclésiastique une union qu'il avoit entrepris inutilement

ment d'introduire dans le gouvernement civil, forma le projet d'une exacte conformité entre les églises des deux royaumes. Trois Ecossois furent promus à l'épiscopat, & sacrés à Londres. On ordonna à leurs confreres de venir recevoir de ces nouveaux évêques les ordres ecclésiastiques. On voulut établir en Ecosse des cérémonies qui y étoient inconnues.

Jacques trouva dans le clergé moins de condescendance que dans l'ordre de la noblesse. Les ecclésiastiques s'éleverent avec audace contre ces innovations; mais le roi, instruit de longue main dans l'art de manier ces esprits indociles, obtint à la fin le consentement du clergé. Charles I, prince superstitieux, & qui ne connoissoit point le génie de notre nation, imprudent & précipité dans toutes les opérations relatives à l'Ecosse, poursuivit avec trop d'ardeur l'établissement de la lithurgie Angloise, entreprit indiscretement de recouvrer les terres de l'église, & alluma le feu de la guerre civile : le peuple saisit ces moments de trouble, & se livra sans réserve à toutes ses passions. L'église épiscopale fut renversée, l'église presbytérienne fut rétablie, sa discipline & son gouvernement reprirent une nouvelle vigueur. L'épis-

copat fut ensuite rétabli en Ecosse en même-temps que la monarchie. Mais cette hiérarchie si odieuse au peuple, ne pouvoit se soutenir que par la force. On y employa toute la rigueur de l'autorité, toute la barbarie de la persécution, mais on ne put vaincre l'antipathie de la nation, & cette forme de gouvernement ne se maintenoit qu'avec de grandes difficultés. Lors de la révolution, on jugea que les vœux & les inclinations du peuple étoient dignes des attentions du législateur. Le gouvernement presbytérien fut de nouveau rétabli; & ayant été cimenté lors de la réunion, il s'est toujours depuis maintenu dans le royaume.

L'avénement de Jacques au trône d'Angleterre, qui avoit été la source de changements considérables dans la constitution de l'état, tant pour le spirituel que pour le temporel, répandit encore ses influences sur d'autres objets plus susceptibles d'agréments & de délicatesse. A la renaissance des lettres, dans les quinzieme & seizieme siecles, les langues vivantes étoient toutes également barbares, sans aucun nerf, sans aucune élégance, & même dénuées de cette clarté si nécessaire pour la communica-

tion des idées. Les auteurs ne vouloient point écrire dans ces langues brutes, ni confier leurs ſentiments & leurs penſées à des jargons informes, ſi peu propres à les exprimer & à les embellir. Ils n'imaginerent point de conſtruire avec des matériaux auſſi groſſiers, de s'élever à l'immortalité par des monuments auſſi peu durables. L'eſprit qui dominoit alors, eſprit précaire, qui ne prenoit point ſa ſource dans l'ame, qui n'avoit point une vigueur originale, ne pouvoit être échauffé que par l'imitation. On admiroit les anciens, on regardoit leurs compoſitions comme les modeles du goût, du ſentiment & du ſtyle. On regardoit les langues anciennes comme les ſeules qui fuſſent propres aux ſciences, on prit la méthode des anciens; & malgré le projet extravagant d'écrire dans une langue morte, dans laquelle les hommes ne penſoient plus depuis des ſiecles, qu'on ne parloit plus, dont on avoit même perdu juſqu'à la prononciation, ces nouvelles productions eurent un ſuccès prodigieux. Compoſées d'après les plus beaux modeles de l'antiquité, exemptes de ces barbariſmes qui ſe gliſſent dans la converſation familiere, de l'affectation du ſtyle de la cour, du mêlange de mots occaſionnés

par le commerce avec les étrangers, & d'une infinité d'autres défauts adoptés dans les langues vivantes, les auteurs se porterent souvent dans ces compositions latines, à un degré d'élégance auquel les Romains eux-mêmes sont rarement parvenus dans les temps qui ont précédé & suivi le regne d'Auguste. Comme les ouvrages étoient presque tous composés en latin, on pouvoit en faire aisément la comparaison, & les écrivains d'Ecosse ne se trouverent point inférieurs à ceux des autres nations. L'Ecosse peut se glorifier d'avoir produit Buchanan, cet heureux génie formé pour exceller également en prose & en vers, plus varié, plus élégant, plus original qu'aucun de ceux qui de nos jours ont écrit en latin, auteur célebre, & qui a procuré à sa patrie une place honorable dans la république des lettres.

Cependant on commençoit à s'ennuyer de cette étude laborieuse d'une langue morte. Les auteurs apperçurent à quel point ce travail étoit ingrat : ils sentirent le désagrément de n'être lus & admirés que par le petit nombre de gens qui s'adonnent aux sciences. Au-lieu de passer toute sa vie à apprendre le langage des Romains, on s'attacha à polir la lan-

gue nationale, à y donner du tour, de la finesse & de l'agrément. Les langues vivantes se trouverent susceptibles de graces & de beautés. Elles se rapprocherent de l'élégance des anciennes, elles parvinrent même peut-être à les égaler. Les Italiens entrerent les premiers dans cette carriere : la langue latine, bannie chez eux des ouvrages de goût & d'agrément, reléguée dans le cercle des sciences & de l'érudition, eut le même sort chez toutes les nations policées. Nous pouvons dire sans présomption que les Ecossois n'ont point été dans le cas de donner des regrets à ce changement arrivé dans le goût général ; qu'ils ont toujours été de pair avec les autres nations, & qu'ils ont soutenu l'honneur des lettres avec un égal avantage. Les langues angloise & écossoise, dérivées des mêmes sources, étoient à la fin du seizieme siecle dans un état à-peu-près semblable; mêmes expressions, mêmes tours de phrase, mêmes idiomes, différentes seulement pour l'orthographe de quelques mots. Plusieurs ministres & des hommes d'état en Ecosse ne le cédoient en rien pour les connoissances littéraires, pour l'élégance & pour la pureté du langage, aux ministres Anglois avec lesquels ils

étoient en correfpondance. Jacques lui-même avoit porté fur le trône l'amour des fciences & de la littérature : ce prince fe piquoit de bien écrire, & fon ftyle avoit des beautés. Son exemple encouragea les gens de lettres. On s'attacha à perfectionner le langage écoffois, on lui donna de l'agrément & de la délicateffe; il alla bientôt de pair avec l'Anglois. L'Ecoffe peut fe glorifier d'un nombre d'auteurs auffi élégants dans leur propre langue que dans la langue latine : elle peut fe vanter d'avoir hâté les progrès du goût, d'avoir encouragé les arts & les fciences, autant qu'aucune autre nation policée de l'Europe.

Mais dans ce même temps où les autres peuples laiffoient tomber l'ufage de la langue latine pour les ouvrages de goût, pendant qu'ils faifoient l'effai de la force & de la richeffe des leurs, l'Ecoffe ceffa d'être un royaume. Ces tranfports de joie que l'avénement de Jacques au trône d'Angleterre avoit occafionnés, s'évanouirent en peu de temps. On perdit de vue tous les objets qui peuvent contribuer à civilifer un peuple & à l'encourager. L'Ecoffe fut privée de la préfence de fon prince, du concours & de l'affluence des nobles, de l'éclat & du

brillant de la cour qui donne le ton de l'élégance ; les esprits ramperent, la nation parut tomber dans un affaissement général. La cour, ayant abandonné l'Ecosse, nous n'eûmes plus de modele national & domestique de la justesse & de la correction du langage. Quelques ouvrages qui parurent en Ecosse depuis la réunion des deux royaumes, furent jugés par les Anglois, furent composés sur le modele Anglois ; une seule phrase, un seul mot qui s'en écartoient, étoient condamnés comme barbares. Si la séparation entre les deux nations avoit subsisté, chaque peuple auroit gardé son idiome, ses façons de parler particulieres ; la cour les auroit mises à la mode, l'autorité des écrivains de réputation les auroit accréditées, ils auroient porté dans les langues vivantes ces dialectes variés, qui, chez les Grecs, font les principaux ornements de leur langage ; nous les aurions regardés comme des graces & des embellissement dans l'élocution ; les auteurs des deux nations les auroient employés indifféremment. Mais l'avénement du roi d'Ecosse à la couronne d'Angleterre, rendit l'Anglois l'arbitre du langage. Il donna les loix de la diction, il traita de solécismes tous les mots auxquels son

oreille n'étoit point accoutumée. Cependant les deux nations communiquoient rarement entre elles *, & cette interruption de correſpondance, jointe à la force des préjugés qui éloignent toujours de l'imitation, ôtoient aux peuples d'Ecoſſe les moyens d'épurer leur langage ſur le modele d'élégance que l'Anglois leur préſentoit. La langue écoſſoiſe reçut au contraire de nouvelles altérations, & qui provenoient de ſources différentes. Le clergé d'Ecoſſe, diſtingué par une piété éminente, étoit alors peu verſé dans les lettres. On voyoit peu d'ouvrages ſortir de la plume des eccléſiaſtiques; ils aſpiroient rarement à s'ériger en auteurs.

* On trouve dans deux papiers curieux, l'un publié par Haynes, l'autre par Strype, une preuve remarquable du peu de correſpondance qu'il y avoit entre les Anglois & les Ecoſſois avant la réunion des deux royaumes. En l'année 1567, Eliſabeth ordonna à l'évêque de Londres de prendre une note de tous les étrangers qui ſe trouvoient à Londres & à Weſtminſter. Suivant le détail donné par l'évêque, & qui eſt fort abrégé, on voit que le nombre des Ecoſſois ne ſe montoit alors qu'à 58. *Haynes*, 455. Une pareille note fut faite en 1568 par le chevalier Thomas Row, lord maire. Le nombre des Ecoſſois ſe montoit à 88. *Strype* 4, *ſupplément*, Nº. I. Depuis l'avénement de Jacques, un nombre conſidérable d'Ecoſſois paſſa en Angleterre, & ſurtout des perſonnes du plus haut rang. Mais ce ne fut que depuis la réunion des deux royaumes, que la correſpondance devint conſidérable entre les Anglois & les Ecoſſois.

Mais ils étoient en possession de discourir en public ; ils avoient le privilege de haranguer le peuple, & ils en abusoient peut-être en prolongeant leurs discours & en les multipliant sans nécessité. Ces productions faites à la hâte, ces saillies d'imagination, ne pouvoient avoir aucune élégance ; & de pareils modeles ne fournissoient le plus souvent que des expressions indécentes, & des termes impropres. Les plaidoyers des avocats étoient également diffus, & d'un style aussi négligé. Cet ordre donna plus d'auteurs que celui du clergé ; mais comme les matieres que traitoient les gens de cette profession se trouvoient mêlées journellement dans les conversations familieres, & dans les affaires courantes, les écrits de ces auteurs ne servirent qu'à introduire dans notre langage des façons de parler vicieuses, & qui furent appellées des *Scotticismes*. On ne trouva pas plus de ressources dans le parlement pour la pureté du langage & pour les progrès du goût. Un style plus correct, une éloquence plus noble, paroissoient être le partage de cette auguste assemblée. Mais toutes les affaires y étoient terminées par les lords des articles : ces seigneurs étoient vendus à la cour, servile-

ment dévoués aux volontés du maître ; on voyoit rarement des débats s'élever entre eux, les affaires n'y étoient point traitées avec l'esprit & la vigueur convenables à une assemblée populaire.

Ce fut ainsi que pendant que les Anglois travailloient dans tout le cours du dix-septieme siecle à donner par degrés de la finesse à leur langue, à fixer parmi eux les regles du bon goût, la langue en Ecosse tomboit dans le bas, dans le trivial; le goût s'y perdoit entiérement. Les deux nations étoient sorties de la barbarie vers le commencement de ce siecle, la distance qui les séparoit alors étoit peu considérable, elle s'augmenta insensiblement, elle étoit immense avant la fin de ce même siecle. Lors même que les sciences commencerent à se montrer dans ces pays, l'Ecosse, bientôt replongée dans l'ignorance & dans l'obscurité, ne ressentit point les influences de cette aurore naissante. L'Ecossois, naturellement actif & intelligent, resta dans la langueur & dans l'engourdissement, pendant que les autres peuples marchoient avec ardeur dans la carriere des connoissances humaines & dans celle de la réputation. Ce n'étoit pas défaut de génie. Les crises perpétuées dans l'é-

tat politique de l'Ecosse, une suite de malheurs & de révolutions, furent les véritables causes qui retarderent nos progrès. Aux premieres lueurs de prospérité, le génie de la nation parut & prit l'essor. Le rabaissement de l'autorité des lords des articles, & d'autres loix salutaires faites au temps de la révolution, établirent la liberté des débats dans le parlement d'Ecosse. Les Ecossois donnerent alors une attention particuliere à l'éloquence, ils cultiverent avec soin tous les arts qui marchent à sa suite, ou qui tendent à la perfectionner : l'exemple seul de Fletcher de Salton seroit suffisant pour prouver que les Ecossois ont toujours eu de l'élévation dans l'ame, de la noblesse dans les sentiments, & qu'à l'exception de quelques façons de parler qui leur sont particulieres, ils sont capables de s'exprimer avec force, avec énergie, qu'ils ont en eux le germe de l'élégance.

Enfin, la réunion a fait des deux nations un seul corps : les Anglois & les Ecossois ne sont plus qu'un même peuple. Ces distinctions, qui avoient subsisté pendant tant de siecles, se sont évanouies par degrés, les singularités ont disparu : les mœurs sont devenues les mê-

mes dans les deux parties de l'isle ; on lit & on admire les mêmes auteurs ; même genre d'études, même ton d'élégance & de politesse, mêmes modeles pour le goût & pour la pureté du langage. Les Ecossois, après avoir gémi pendant un siecle entier, dans une position aussi fatale à leur liberté, qu'au goût & au génie de la nation, furent en un instant en possession de privileges bien plus précieux qu'aucun de ceux dont leurs ancêtres avoient anciennement joui ; la carriere de la réputation littéraire est applanie, tous les obstacles qui jusqu'alors s'y étoient rencontrés, sont totalement écartés.

Fin du Tome troisieme.



